

Stratégie de l'Initiative de la Grande Muraille Verte de l'Union Africaine et Cadre Décennal de Mise en Œuvre: Renforcer la Restauration des Écosystèmes et la Résilience des Moyens de Subsistance (2024-2034)



AVANT-PROPOS



S.E. Moussa Faki Mahamat
Président
Commission de l'Union africaine

L'Afrique est confrontée à la coïncidence et à l'aggravation des défis du changement climatique, des migrations, des risques et conflits liés au climat, de la dégradation des sols, de la désertification, de la pénurie d'eau et de la perte de biodiversité, qui sont autant de défis existentiels pour nos États membres. Ces facteurs de stress et ces chocs ne peuvent être traités sans des efforts continentaux proactifs et collectifs ciblant les impacts et les contraintes de ces défis, qui entravent déjà notre intégration et notre développement. En outre, nous recherchons des approches harmonisées et coordonnées pour une action à plusieurs échelles et une coordination renforcée.

La nouvelle *stratégie de l'initiative de la Grande Muraille Verte et le cadre décennal de mise en œuvre (2024-2034)* constituent l'une des initiatives phares de notre continent, fournissant un outil pour aider à restaurer nos paysages et à construire des moyens de subsistance résilients. Aujourd'hui, des preuves indigènes et scientifiques incontestables soulignent comment la restauration des paysages peut directement lutter contre la désertification et la dégradation des terres en contribuant à la résilience des écosystèmes, rendant le continent et ses habitants plus adaptables aux changements de l'environnement. Cela peut à son tour contribuer à la réalisation de nos aspirations en matière de développement décrites dans l'Agenda 2063, et nous aider à atteindre nos objectifs plus larges en matière de développement durable grâce à l'amélioration de la diversité biologique, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, à l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau et à la réduction des risques de catastrophe. En outre, la restauration des terres peut fournir des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi aux femmes, aux hommes et aux jeunes de notre continent et permettre une paix et une sécurité accrues tout en regroupant les avantages de renforcement de la résilience découlant des solutions fondées sur la nature pour soutenir durablement le bon fonctionnement des services écosystémiques.

Répondre efficacement à ces multiples défis environnementaux et sociaux nécessitera une collaboration et des synergies approfondies. En tant que continent, nous devons travailler ensemble pour établir des partenariats efficaces et significatifs avec la communauté internationale au sens large.

Beaucoup de travail a déjà été accompli et nous félicitons les États membres et les communautés économiques régionales qui ont réalisé des progrès substantiels dans la réalisation des objectifs de restauration des terres à ce jour.

La stratégie révisée de la Grande Muraille Verte a considérablement évolué depuis son lancement en 2007, en réponse à l'avancée des déserts au moyen d'une bande de plantations d'arbres. Aujourd'hui, cette initiative couvre une mosaïque de différentes utilisations des terres avec pour objectif commun la restauration des fonctions et des services des écosystèmes, tout en renforçant la résilience des populations. En 2023, plus de 25 États membres supplémentaires d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe rejoindront les États membres initiaux du Sahara et du Sahel, y compris les onze États membres de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte, atteignant ainsi le véritable statut panafricain tel qu'il a été conçu.

Cette nouvelle stratégie et son cadre de mise en œuvre constituent un instrument essentiel pour renforcer notre collaboration régionale dans la lutte contre la dégradation des sols, la désertification, les sécheresses et les tempêtes de sable et de poussière qui entraînent une pénurie d'eau, une perte de biodiversité et un changement climatique avec des effets et des impacts dévastateurs sur la vie, les moyens de subsistance et l'existence paisible de nos communautés. Il fournit un cadre pour une action commune et exprime clairement nos besoins et nos priorités en tant que continent. S'il est mis en œuvre efficacement, il libérera le potentiel de l'Afrique dans la construction de communautés et d'économies résilientes au changement climatique, qui font partie intégrante de notre vision continentale pour "une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, représentant une force dynamique dans l'arène internationale". Il nous incombe maintenant à tous de veiller à ce que ce document devienne un document vivant, qui informe et enrichit nos actions collectives aux niveaux local, national, régional et mondial.

J'appelle tous les États membres, les communautés économiques régionales et nos partenaires de développement, nos collaborateurs, nos sympathisants et ceux qui croient aux idéaux de l'initiative de la Grande Muraille Verte à se joindre à la Commission de l'Union africaine pour utiliser ce document afin d'accélérer la réalisation des objectifs et des aspirations en matière de restauration et de résilience.



H. E. Josefa Leonel Correia Sacko

Commissaire

Agriculture, développement rural, économie bleue et développement durable

Commission de l'Union africaine

S'appuyant sur les piliers de nos stratégies régionales harmonisées de la Grande Muraille Verte existantes et sur les efforts et les aspirations des États membres africains, cette nouvelle *stratégie de l'Initiative de la Grande Muraille Verte de l'Union africaine et son cadre décennal de mise en œuvre (2024-2034)* fournissent un mécanisme pour une approche harmonisée et coordonnée de l'action collective multi-échelle pour la restauration des paysages et la construction de moyens de subsistance résilients .

La stratégie définit une nouvelle vision et une nouvelle voie à l'échelle du continent et comprend des principes, des priorités et des domaines d'action communs pour y parvenir à l'échelle panafricaine, en se concentrant sur les efforts visant à approfondir notre collaboration et notre inclusion parmi les diverses parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur des échelles.

Notre vision est de transformer les paysages africains en bastions de productivité et de résilience, assurant un avenir durable à tous ses habitants. Il est important de noter que cette nouvelle stratégie et ce cadre de mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte s'appuient sur plus d'une décennie de travail axé sur la mise en œuvre de l'initiative, et qu'ils cherchent à améliorer la compréhension des moteurs de changement sous-jacents émergents sur notre continent et à les aborder d'une manière intégrée, inclusive et holistique afin de construire une résilience communautaire plus transformatrice et durable face aux stress et aux incertitudes considérables auxquels nous sommes confrontés en tant que continent aujourd'hui.

Cette nouvelle stratégie et ce nouveau cadre pour la Grande Muraille Verte reposent sur un large éventail de principes fondamentaux. Elle aspire à être dirigée et détenue par les Africains, à promouvoir l'intégration régionale, la subsidiarité, l'appropriation locale et les approches inclusives centrées sur les personnes. Il cherche également à renforcer la transformation des genres, à intégrer les connaissances et les pratiques traditionnelles et indigènes, et à promouvoir des transitions justes et équitables afin d'intensifier la restauration des terres. L'intersectionnalité, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la gestion adaptative sont également des principes clés de la stratégie et du cadre de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, et elle cherche à aligner les plans et les priorités sur une approche systémique et économique globale, en promouvant une collaboration et une coordination efficaces entre les disciplines, les secteurs et les institutions.

L'importance de la co-conception et de la mise en œuvre conjointe de pratiques et de processus transformateurs de restauration, de résilience et de développement émergeant de l'inclusion et du leadership des femmes et des jeunes est également au cœur de ce document. La stratégie tisse les fils de l'engagement communautaire, de la recherche scientifique, de l'application pratique et de l'élaboration des politiques en une tapisserie cohérente qui soutient les systèmes alimentaires résilients, la gestion durable des terres, les chaînes de valeur et l'esprit d'entreprise.

Pour que la stratégie et le cadre de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte soient effectivement mis en œuvre, il est essentiel que des partenariats élargis soient établis pour la gestion et l'échange des connaissances, le développement des capacités, le plaidoyer et la mobilisation des ressources. En outre, les initiatives, politiques et stratégies existantes dont les objectifs sont complémentaires peuvent être mises à profit pour accélérer la réalisation des buts et objectifs de la Grande Muraille Verte. Cette stratégie et ce cadre de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte sont informés et guidés par les efforts et les aspirations des États membres et des régions d'Afrique en matière de climat, de biodiversité et de risques de catastrophes. Elle s'aligne aussi étroitement sur d'autres cadres et projets continentaux, tels que l'agenda, les programmes et les projets du Programme détaillé de développement agricole africain de la Déclaration de Malabo, le Plan d'investissement prioritaire décennal 2021-2030 de l'Agence panafricaine pour l'initiative de la Grande Muraille Verte, notre Stratégie et Plan d'action sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032), le plan d'action pour la relance Verte, la stratégie de réduction des risques de catastrophe pour l'Afrique, la stratégie pour la biodiversité, la gestion durable des forêts et le cadre pour l'Afrique, le programme d'action pour la mise en œuvre du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique, et la stratégie africaine de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites de la faune et de la flore sauvages en Afrique.

La stratégie complète également d'autres programmes phares de l'Union africaine et de l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment l'initiative de restauration des paysages forestiers africains, l'alliance mondiale Evergreen, le programme "Un milliard d'arbres pour l'Afrique", le programme de développement des infrastructures pour l'Afrique et la zone de libre-échange continentale africaine, pour n'en citer que quelques-uns.

Nous pensons que cette stratégie et ce cadre de mise en œuvre constituent un point de convergence important pour les trois conventions mondiales de Rio, à savoir la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations unies sur la diversité biologique. Il vise également à garantir sa contribution en tant que pierre angulaire du programme de neutralité en matière de dégradation des terres et de la décennie pour la restauration des écosystèmes, en aidant à atteindre des objectifs clés des objectifs de développement durable des Nations unies.

Dès le départ, cette stratégie et ce cadre de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte visent à clarifier les rôles et les responsabilités de l'engagement pour atteindre les buts et les objectifs envisagés. Elle souligne donc l'importance d'accords et de mécanismes de coordination entre les régions, les institutions, les agences, les partenaires et les parties prenantes.

Les Communautés économiques régionales, les États membres, les agences régionales et de la Grande Muraille Verte, les partenaires au développement, les organisations non

gouvernementales, les organisations de la société civile et les citoyens en général, ainsi que les partenaires locaux et internationaux, doivent apporter un soutien important à la mise en œuvre de la Stratégie panafricaine de la Grande Muraille Verte et de son Cadre de mise en œuvre. Cela est essentiel pour atteindre les objectifs de la stratégie, ainsi que pour étendre les domaines prioritaires nécessaires à la gestion durable des terres, à la restauration des paysages et à la résilience des moyens de subsistance grâce à des solutions basées sur la nature au cours des dix prochaines années.

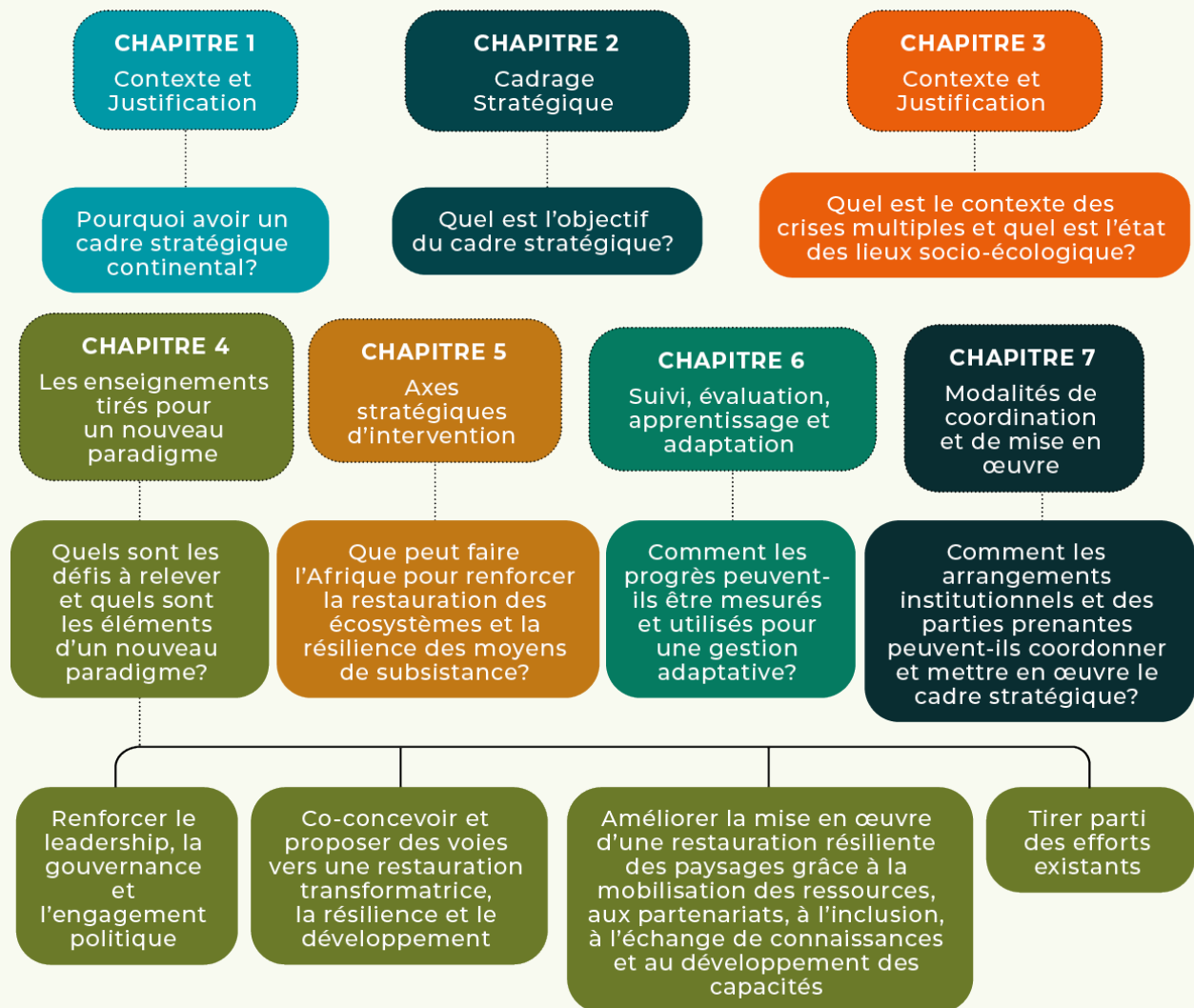


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION	18
CHAPITRE 2. CADRAGE STRATÉGIQUE.....	25
2.1 Vision.....	26
2.2 But	26
2.3 Objectif général.....	26
2.4 Objectifs	26
2.5 Résultats	27
2.6 Principes	28
2.7 Parties prenantes et bénéficiaires.....	30
2.8 Méthodologie et processus de validation	33
CHAPITRE 3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	34
3.1 Renforcer la résilience grâce à la Grande Muraille verte	34
3.1.1 La Grande Muraille verte, un intégrateur pour faire face et répondre à des crises multiples	34
3.1.2 La Grande Muraille Verte en tant qu'intégrateur de multiples objectifs et engagements politiques	37
3.2 Aperçu de la situation socio-écologique	41
3.2.1 Dimensions de l'écosystème.....	41
3.2.2 Dimensions sociales	60
3.2.3 Résumé.....	69
Chapitre 4. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS POUR UN NOUVEAU PARADIGME	70
4.1 Défis à relever	70
4.1.1 Défis en matière de gouvernance et de relations institutionnelles	71
4.1.2 Défis en matière de participation et de partenariat.....	73
4.1.3 Défis techniques.....	74
4.1.4 Répondre aux préoccupations en matière de suivi, d'établissement de rapports et de vérification	75
4.1.5 Environnement politique et défis liés au soutien politique	76

4.1.6 Financement et mécanismes de financement	76
4.2 Vers un nouveau paradigme : La grande muraille verte 2.0	78
CHAPITRE 5. AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION	93
5.1 Axe d'intervention stratégique 1 - Renforcer le leadership, la gouvernance et l'engagement politique.....	94
5.1.1 Domaine d'intervention 5.1.1 Susciter et garantir l'engagement politique nécessaire à la réalisation des objectifs de la Grande Muraille verte	94
5.1.2 Domaine d'intervention 5.1.2 Renforcer le leadership, la gouvernance, l'efficacité et la transparence de l'initiative de la Grande Muraille verte et de ses agences	95
5.1.3 Domaine d'intervention 5.1.3 Positionner, aligner et intégrer les efforts de la Grande Muraille verte dans des politiques, des mandats et des engagements interdépendants à des échelles imbriquées.	96
5.1.4 Domaine d'intervention 5.1.4 Approfondir et élargir la collaboration entre divers partenariats en faveur de la résilience à différentes échelles	97
5.1.5 Domaine d'intervention 5.1.5 Analyser les obstacles et les incitations à la création d'un cadre économique et institutionnel plus favorable à une gouvernance efficace, à la résilience, à la stabilité et à la sécurité	98
5.2 Axe d'intervention stratégique 2 : Co-concevoir et mettre en œuvre des voies vers la restauration, la résilience et le développement transformateurs.....	98
5.2.1 Domaine d'intervention 5.2.1 Renforcer les capacités administratives, scientifiques, de mise en œuvre et d'engagement pour adapter et étendre la restauration des paysages et la gestion des écosystèmes.	99
5.2.2 Domaine d'intervention 5.2.2 Promouvoir un leadership inclusif et des entreprises économiques résilientes basées sur la terre et des activités entrepreneuriales pour les hommes, les femmes et les jeunes.	100
5.2.3 Domaine d'intervention 5.2.3 Investir dans des chaînes de valeur intégrées et dans des emplois qui favorisent la santé des terres, l'efficacité des cycles de l'eau et la diversité biologique	101
5.2.4 Domaine d'intervention 5.2.4 Investir dans des infrastructures résistantes au climat et dans l'accès aux énergies renouvelables	102
5.2.5 Promouvoir la restauration des terres et la résilience menées par les communautés en élargissant les approches socio-écologiques et politiques, les outils et les options contextualisées	102
5.2.6 Domaine d'intervention 5.2.6 Promouvoir la restauration des terres et le renforcement de la résilience menés par les communautés en élargissant les approches, outils, pratiques et options fondés sur la nature, l'agroécologie et le reverdissement.	104

5.2.7 Domaine d'intervention 5.2.7 Investir dans un soutien scientifique coordonné et fondé sur l'expérience et dans la création d'un cadre de suivi commun.....	105
5.3 Axe d'intervention stratégique 3 : Améliorer la mise en œuvre de la restauration de paysages résilients par la mobilisation de ressources, les partenariats, l'inclusion, l'échange de connaissances et le développement des capacités	107
5.3.1 Domaine d'intervention 5.3.1 Améliorer les flux financiers et la mobilisation des ressources.....	107
5.3.2 Domaine d'intervention 5.3.2 Développer des partenariats créatifs et une coordination efficace	111
5.3.3 Domaine d'intervention 5.3.3 Assurer un leadership et une participation inclusifs, en particulier des femmes et des jeunes	114
5.3.4 Domaine d'intervention 5.3.4 Développement des capacités et échange de connaissances basés sur le renforcement des compétences et le changement de comportement.....	115
5.3.5 Domaine d'intervention 5.3.5 Utiliser des outils d'engagement et de planification.....	119
5.3.6 Domaine d'intervention 5.3.6 Développer des communications, des approches de plaidoyer et une visibilité efficaces	121
5.4 Axe stratégique 4 - Tirer parti des efforts existants	122
5.4.1 Restauration des paysages, gestion des bassins versants et renforcement de la résilience	122
5.4.2 Un sol et une eau sains.....	129
5.4.3 Systèmes pastoraux et sylvopastoraux.....	131
5.4.4 Énergies renouvelables	133
5.4.5 Changement climatique et agriculture résiliente au changement climatique	134
5.4.6 Diversité biologique	136
5.4.7 Villes vertes.....	136
5.4.8 Soutien scientifique et universitaire.....	136
5.4.9 Gestion des risques	137
5.4.10 Développer des approches et des projets à plus grande échelle.....	138
CHAPITRE 6 : SUIVI, ÉVALUATION, APPRENTISSAGE ET ADAPTATION	139
6.1 Suivi des progrès.....	140
6.2 Apprentissage et évaluation pour une gestion adaptative.....	144

6.3	Élaboration du plan de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et d'adaptation	145
CHAPITRE 7. MODALITÉS DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE.....		146
7.1	Organismes de l'initiative de la Grande Muraille verte et institutions de soutien à différentes échelles.....	147
7.1.1	Organismes continentaux et régionaux.....	147
7.1.2	Organismes internationaux.....	151
7.1.3	Niveaux national, infranational et local.....	152
7.1.4	Le secteur privé à tous les niveaux.....	153
7.2	Modalités de coordination	154
7.3	Critères d'adhésion à l'initiative de la Grande Muraille verte.....	155
7.4	Critères pour les nouveaux projets contribuant à l'initiative de la Grande Muraille Verte.....	159
CHAPITRE 8. LANCER LA STRATÉGIE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE		160
RÉFÉRENCES		169
ANNEXE 1. DÉCISIONS DE L'UNION AFRICAINE CONCERNANT LA GRANDE MURAILLE VERTE		184
ANNEXE 2. LES CONTRIBUTEURS ET LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE		188
ANNEXE 3. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE		202

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

DAA	Action contre la désertification
ACLED	Données sur les lieux et les événements des conflits armés
ACMAD	Centre africain des applications météorologiques pour le développement
CCAM	Centre africain de politique climatique
AESA	Alliance pour l'accélération de l'excellence scientifique en Afrique
AfCFTA	Zone de libre-échange continentale africaine
BAD	Banque africaine de développement
AFR100	Initiative de restauration des paysages forestiers africains
AFSH	Union africaine Fertilisants et santé des sols
AI	Indice d'aridité
AMCEN	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
RNA	Régénération naturelle assistée
ARC	Capacité africaine de gestion des risques
AREI	Institut africain des énergies renouvelables
ARLI	Initiative pour des paysages résilients en Afrique
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre
AU	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
AUDA	Agence de développement de l'Union africaine
BRICKS	Renforcer la résilience grâce à l'innovation, la communication et les services de la connaissance
PDDAA	Programme global de développement de l'agriculture en Afrique
CBD	Convention des Nations unies sur la diversité biologique
CBNRM	Gestion communautaire des ressources naturelles
CBP	Projet "Carbon Benefits"
CCARDESA	Centre de coordination de la recherche et du développement agricoles pour l'Afrique australe
CDE	Centre pour le développement et l'environnement, Université de Berne
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CIFOR-ICRAF	Centre de recherche forestière internationale - Centre mondial d'agroforesterie
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COP	Conférence des parties

CORAF	Conseil de l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour la recherche et le développement agricoles
CRS	Catholic Relief Services
OSC	Organisation de la société civile
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
DPIP	Plan décennal d'investissement prioritaire
RDC	République démocratique du Congo
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EAFF	Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
ELD	Économie de la dégradation des terres
EOV	Vérification des résultats écologiques
GSE	Gouvernance environnementale et sociale
L'UE	Union européenne
EWG	Groupe d'experts
FAGRIB	Futures Agro-industrie
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FEBA	Amis de l'adaptation fondée sur les écosystèmes
RNA/FMNR	Régénération naturelle gérée par les agriculteurs
GCF	Fonds mondial pour le climat
PIB	Produit intérieur brut
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BPF	Grande Muraille verte
LA GMV	Initiative de la Grande Muraille verte
GGWSSI	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
SIG	Système d'information géographique
GMES	Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité
SPG	Partenariat mondial pour les sols
ICARDA	<i>Centre international de recherche agricole dans les zones arides</i>
ICIMOD	Centre international pour le développement intégré des montagnes
ICPAC	Centre de prévision et d'application climatique de l'IGAD
FIDA	Fonds international de développement agricole
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IRD	Recherche internationale pour le développement
ISRIC	Centre international de référence et d'information sur les sols
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
LDN	Neutralité de la dégradation des terres
LDSF	Cadre de surveillance de la dégradation des terres

M&E	Suivi et évaluation
MELA	Suivi, évaluation, apprentissage et adaptation
MODIS	Spectroradiomètre imageur à résolution modérée
MRV	Contrôler, rapporter, vérifier
PAN	Plan national d'adaptation
NARI	Instituts nationaux de recherche agricole
NbS	Une solution basée sur la nature
PNAB	Stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité
NDC	Contribution déterminée au niveau national
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
PFNL	Produits forestiers non ligneux
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAAGGW	Agence panafricaine de la Grande Muraille verte
PAFO	Organisation panafricaine des agriculteurs
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PLUP	Planification participative de l'utilisation des terres
RPC	Comité des représentants permanents
R&D	Recherche et développement
CER	Communautés économiques régionales
REFACOF	Réseaux régionaux de femmes
REFEDE	Réseau des femmes pour les droits environnementaux
RFD	Document du cadre de résultats
ROAM	Méthodologie d'évaluation des possibilités de restauration
ROPPA	Réseau d'organisations d'agriculteurs et de producteurs en Afrique de l'Ouest
RSC	Comité de pilotage régional
SACAU	Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFGRAD	Recherche et développement sur les céréales alimentaires des zones semi-arides
SAWAP	Programme Sahel et Afrique de l'Ouest
ODD	Objectifs de développement durable
SEBE	Environnement durable et économie bleue
PARTAGÉ	Approche des parties prenantes pour une prise de décision fondée sur les risques et les données probantes
SIA	Initiative pour les sols en Afrique
SLM	Gestion durable des terres
PME	Petites et moyennes entreprises
SSA	Afrique subsaharienne
SSP	Parcours socio-économique commun
STC	Comité technique spécialisé
SURAGGWA	Renforcer la résilience de la GMF en Afrique

SWOT	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
TOF	Les arbres en dehors des forêts
UMA	Union du Maghreb arabe
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (UNCCD)	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UNECA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
USGS	Service géologique des États-Unis (United States Geological Survey)
PAM	Programme alimentaire mondial
WOCAT	Aperçu mondial des approches et technologies de conservation
WRI	Institut des ressources mondiales



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'initiative de la Grande Muraille Verte (GGWI), lancée par l'Union africaine (UA) en 2007, est une solution phare africaine qui répond à la menace de l'avancée de la désertification. Initialement envisagée comme une bande extraordinairement longue de plantations d'arbres étroites, cette initiative a évolué vers une mosaïque de différentes utilisations des terres qui ont pour objectif commun de restaurer les terres agricoles, pastorales et forestières des zones arides afin de soutenir la fonction et les services des écosystèmes, tout en renforçant les moyens de subsistance des populations et leur résilience face à la myriade de stress et de chocs auxquels la région est sujette. Depuis sa forme initiale, l'Initiative mondiale pour les forêts a évolué et s'est développée au fil du temps. À ses débuts, 11 pays formaient une bande verte à travers le Sahara et le Sahel. Aujourd'hui, cette bande s'est élargie pour inclure 22 pays supplémentaires d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest.

Consciente de l'extraordinaire potentiel de l'IGF, ainsi que des défis historiques de mise en œuvre et de la menace croissante des polycrises, la Commission de l'Union africaine (CUA) a reconnu la nécessité d'un cadre stratégique global pour l'IGF afin de renforcer la coordination et la cohésion entre les pays, les régions, les agences et les partenaires, ainsi que d'optimiser la mise en œuvre, de garantir et d'améliorer la distribution efficace des ressources, et de relancer l'effort pour lui permettre d'atteindre et de dépasser ses objectifs ambitieux de mise à l'échelle dans la période 2024-2034. Le présent cadre stratégique de la GMV est destiné à servir de programme bien orchestré et coordonné pour l'initiative, en présentant une vision, des priorités, des stratégies et des approches communes fondées sur des données probantes et l'expérience, susceptibles de catalyser les synergies et le changement de système. Soutenu par un plan de mise en œuvre à

long terme doté de ressources suffisantes, il vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des efforts massifs de restauration des paysages qui conduisent à la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance.

La stratégie de la GMV est considéré comme un élément essentiel de l'Agenda 2063 de l'UA et constitue un point de convergence pour les trois conventions de Rio, à savoir la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB). La stratégie de la GMV vise à garantir sa contribution en tant que programme de base de la Décennie pour la restauration des écosystèmes et à atteindre les principales cibles des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. En outre, la stratégie de la GMV soutient pleinement la stratégie de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032), le Plan de relance vert de l'UA, et complète d'autres programmes phares de l'UA et de l'AUDA-NEPAD, notamment l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100), le Programme de développement des infrastructures pour l'Afrique (PIDA) et la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), parmi d'autres.

L'élaboration de ce cadre stratégique révisé de la GMV coïncide avec une période où l'Afrique se remet des effets de la pandémie de COVID-19, tout en faisant face à la convergence de crises multiples et accélérées, notamment les effets croissants du changement climatique, les inondations et sécheresses dévastatrices, les migrations, les conflits pour les ressources et les activités terroristes, les perturbations alimentaires et énergétiques résultant de la guerre en Ukraine, la montée constante des autocraties dans le monde, les questions émergentes liées à l'intelligence artificielle, l'instabilité financière mondiale et les déficits croissants en matière d'alimentation, d'eau, de travail, de sûreté et de sécurité. L'investissement dans une approche panafricaine coordonnée de la restauration des paysages, du reverdissement et du renforcement de la résilience est considéré comme un moyen d'améliorer la santé des terres et des sols, la diversité biologique et l'efficacité des cycles de l'eau afin d'accroître la disponibilité d'une eau de qualité tout en améliorant les vies et les moyens de subsistance qui dépendent des écosystèmes des zones arides.

Ce cadre stratégique de la GMV, révisé à partir du cadre stratégique régional harmonisé pour la mise en œuvre de la SMIG (2012), s'appuie sur les enseignements tirés de deux décennies de mise en œuvre de la stratégie d'accélération de la GMV de la CCD (2021), le plan d'investissement prioritaire de l'IGPM (2021-2030) et la stratégie de l'IGPM de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (2022), définit un objectif visant à construire et à renforcer la résilience du paysage des communautés, des écosystèmes et des économies africaines en transformant la productivité sociopolitique et biophysique des zones ciblées. Ce cadre stratégique de la GMV cherche à encourager une approche intégrée et holistique du développement rural, de la réhabilitation des terres et du renforcement de la résilience face à la crise climatique. Le fait que la GMV soit naturellement axée sur les paysages et leurs habitants, y compris des dizaines de millions de petits exploitants agricoles, de pasteurs et de résidents des villes rurales, en fait une approche radicalement nouvelle pour de nombreux gouvernements participants.

Aujourd'hui, l'IGF se trouve à la croisée des chemins. Sa popularité croissante auprès des gouvernements africains et des partenaires internationaux offre l'occasion de faire le point et de se demander si cette initiative a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. C'est l'occasion d'évaluer les défis et les succès passés de l'initiative, de revoir et de co-concevoir ses objectifs plus larges, et de développer les partenariats stratégiques nécessaires pour améliorer sa mise en œuvre et la réalisation des objectifs fixés.

La stratégie de la GMV propose des considérations sur les arrangements institutionnels des acteurs clés, notamment la CUA, l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte (APGMV), les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres. Les rôles essentiels des partenaires du développement, des gouvernements locaux, des scientifiques et des universitaires, du secteur privé et des organisations de la société civile (OSC), y compris les groupes de femmes, de jeunes, d'agriculteurs et d'éleveurs, sont soulignés, car ces parties prenantes, leur collaboration et leur appropriation sont essentielles à la mise en œuvre efficace de l'Initiative pour la Grande Muraille Verte. Les processus d'engagement multipartite, multisectoriel et multi-échelle pour la planification, la prise de décision et la mise en œuvre sont mis en avant, de même que le suivi, la réflexion et la responsabilisation fondés sur des données probantes pour une gestion souple et adaptative.

La stratégie de la GMV illustre l'importance cruciale pour la CUA, les CER et les États membres de faire preuve d'un leadership engagé afin de mobiliser les capacités et les ressources nécessaires pour accroître et consolider les réalisations. L'Afrique a la possibilité de financer durablement la mise en œuvre de l'initiative. La stratégie de la GMV propose donc plusieurs mécanismes d'investissement et de mobilisation des ressources qui peuvent être déployés pour réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative.

La stratégie de la GMV souligne la valeur d'intégration de l'initiative pour la planification du développement au niveau national, en soutenant les priorités combinées de la gestion durable des terres, de l'eau et de la diversité biologique, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, ainsi que de l'amélioration des revenus et de la résilience des moyens de subsistance. Un large éventail de domaines d'intervention et d'activités, s'il est doté de ressources suffisantes et mis en œuvre de manière adéquate, permettra à l'IGF de prendre un nouveau tournant en tant qu'instrument de développement résilient dans les zones arides d'Afrique et servira de pilier important pour l'actualisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

La stratégie de la GMV a été élaborée sous la direction de la CUA, avec le soutien technique et financier de l'Union européenne (UE) et de Catholic Relief Services (CRS).

CHAPITRE 1.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte

En 2007, l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GGWSSI) (également connue sous le nom d'Initiative de la Grande Muraille Verte, IGV) a été lancée par l'Union africaine (UA) en tant que solution phare à l'échelle du continent en réponse à la menace croissante de l'avancée des déserts. Initialement imaginée comme une bande extraordinairement longue de plantations d'arbres étroites (ou bouclier vert), l'initiative a rapidement évolué vers ce qu'elle est aujourd'hui : une mosaïque de différentes utilisations des terres avec pour objectif commun la restauration des fonctions et des services des écosystèmes, tout en renforçant la résilience des populations.

Grâce à une approche de gestion intégrée des terres, l'Initiative mondiale pour l'eau, un programme de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue (SEBE) de la Commission de l'Union africaine (CUA), a pour objectif ambitieux de restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées, de créer 10 millions d'emplois et de séquestrer 250 millions de tonnes de carbone d'ici à 2030. Pour y parvenir, l'IGF utilise la restauration des paysages, une meilleure gestion des ressources naturelles, des efforts pour améliorer l'accès à l'énergie propre et aux infrastructures logistiques dans les zones rurales, et se concentre sur l'amélioration de l'accès aux droits de l'homme fondamentaux, y compris les droits de propriété et l'accès équilibré, par les deux sexes, aux ressources des petits exploitants agricoles, des pasteurs, des habitants des forêts et des pêcheurs. En déployant et en intensifiant ses interventions, l'IGF vise à transformer la vie de dizaines de millions de personnes vivant dans des zones marginales, en améliorant leur sécurité alimentaire, en leur fournissant des revenus supplémentaires et alternatifs et en renforçant leur résilience au changement climatique.

Pour concrétiser la vision de l'IGPM, les 11 pays fondateurs ont créé en 2010 une Agence panafricaine pour la Grande Muraille verte (PAAGGW) afin de coordonner les efforts entre eux. En outre, chaque pays participant a créé une agence nationale pour la GMV. Bien qu'elles varient d'un pays à l'autre, ces agences disposent d'un cadre institutionnel, d'une architecture juridique et de ressources humaines et financières pour soutenir leurs opérations.

Inspirés par cette vision, les ministres de l'environnement des pays participant à la GMV ont appelé la communauté internationale à soutenir leurs efforts par des actions coordonnées. Par la suite, des engagements internationaux forts ont été exprimés lors du Forum d'investissement de la GMV qui s'est tenu pendant le One Planet Summit for Biodiversity de janvier 2021, convoqué par le président français Emmanuel Macron avec le président de la République islamique de Mauritanie, le président de la CUA et Son Altesse Royale le Prince de Galles. Ce forum a permis à neuf organisations internationales de s'engager à coordonner leurs efforts avec le PAAGGW sur cinq piliers clés, à savoir les chaînes de valeur agrosylvopastorales, la restauration et le développement des écosystèmes, les infrastructures énergétiques propres, la consultation locale et régionale, ainsi que la formation et l'autonomisation locales. Il a également permis de développer une vision commune pour les 11 pays d'origine et de créer l'accélérateur de la GMV hébergé par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). L'accélérateur de la GMV se concentre sur i) des indicateurs harmonisés de

mesure de l'impact ; ii) des approches multipartites structurées pour les piliers identifiés ; iii) un financement complet et une cartographie des projets ; iv) la mise en relation des acteurs pour étendre les initiatives réussies au Sahel ; et v) l'intégration du secteur privé, de la société civile, de la recherche et de l'innovation dans l'initiative de la GMV. Les efforts et les responsabilités de l'Accélérateur de la CCD devaient être transférés au PAAGGW en 2023.

Les 11 pays partenaires de la CMD associés au PAAGGW sont les suivants : Le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l'Érythrée, l'Éthiopie et Djibouti. D'ici 2023, 23 nouveaux pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Sud ont rejoint l'alliance, par le biais de divers arrangements structurels (figure 1).

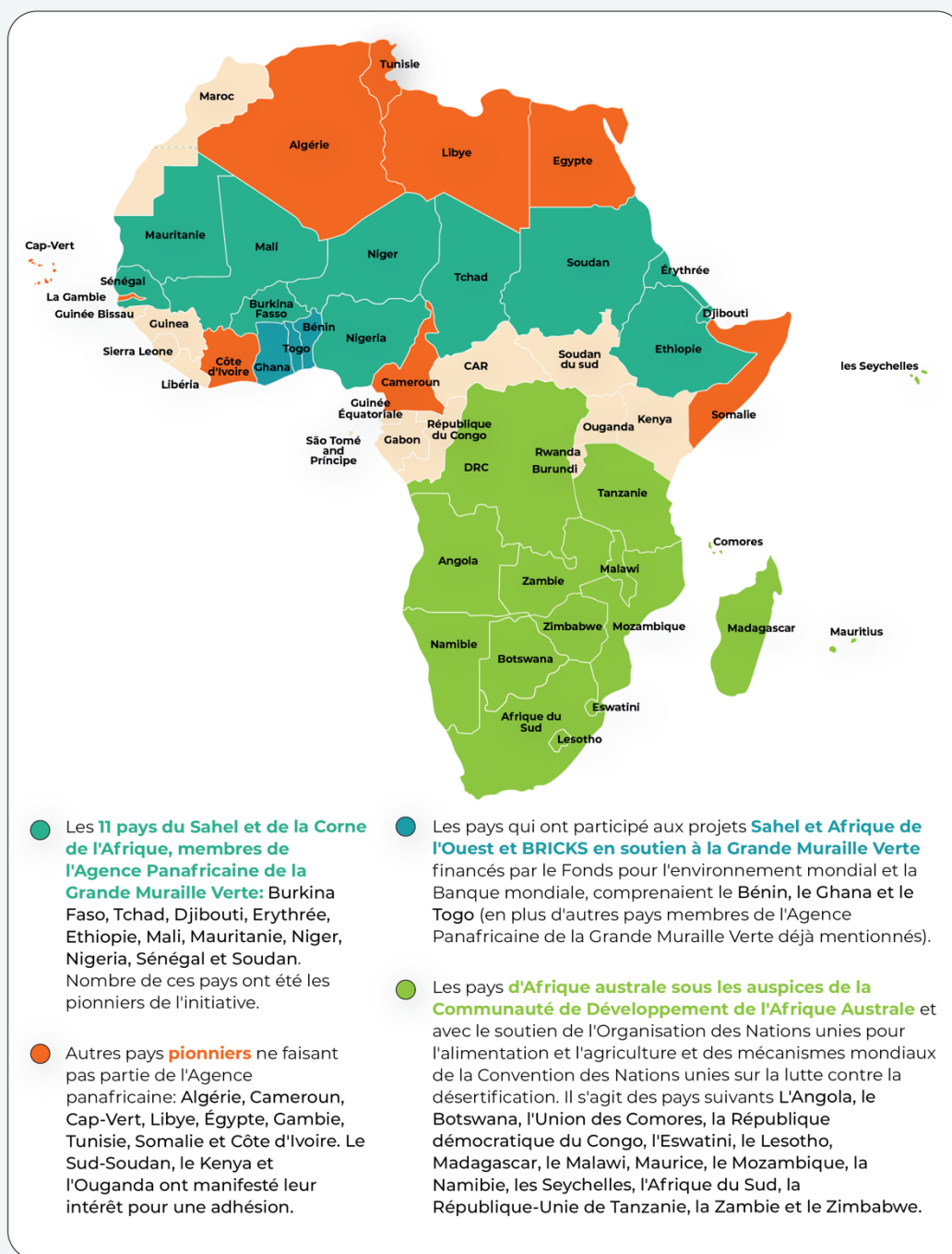


Figure 1 : Carte des différents pays membres de la GMV par type.

Les pays qui ont été soutenus à l'origine par les projets Sahel and West Africa Programme (SAWAP) et Building Resilience through Innovation Communications and Knowledge Services (BRICKS) financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale et qui ne font pas partie des 11 pays du PAAGGW sont les suivants : le Bénin, le Ghana et le Togo : Le Bénin, le Ghana et le Togo. D'autres pays pionniers, dont l'Algérie, le Cameroun, le Cap-Vert, la Libye, l'Égypte, la Gambie et la Tunisie, qui ne font pas partie de l'Agence panafricaine, ont rejoint le GGWI.

ÉVOLUTION DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE



L'Algérie, le Cameroun, l'Égypte, la Gambie (qui dépend de l'Union africaine), la Tunisie, le Cap-Vert et la Libye ont fait partie du GMV dès le départ en tant que membres de l'UA, mais n'ont pas adhéré au PAAGGW.

Figure 2 : Évolution de l'initiative de la Grande Muraille verte.

La CUA et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont lancé une phase initiale pour développer une GMV régionale en 2016. Par la suite, la stratégie de l'IGF de la SADC a été élaborée (en 2022), en se concentrant sur un ensemble élargi de six piliers (l'eau pour tous, l'accès aux énergies renouvelables, les écosystèmes productifs et résilients, l'infrastructure verte résiliente au climat, le renforcement de la productivité agricole et des systèmes alimentaires résilients, et le développement économique et commercial transformateur).

Au fil du temps, l'Initiative mondiale pour l'eau a bénéficié d'un soutien financier et technique direct et indirect de la part d'un certain nombre d'entités. Il s'agit notamment de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Union européenne (UE), des gouvernements français, irlandais, autrichien, italien et turc, du Fonds international de développement agricole (FIDA), de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE),

du Mécanisme mondial de la CCD, du FEM, du Fonds mondial pour le climat (GCF), des contributions de la CUA et des États membres de l'UA, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG).

Justification d'un nouveau cadre stratégique global

Au fil du temps, la mise en œuvre de l'initiative GMV s'est heurtée à plusieurs difficultés. Un rapport de l'UNCCD, par exemple, a révélé qu'en 2020, l'IGF n'avait restauré collectivement que 4 000 000 d'hectares de terres (4 % de son objectif initial) (UNCCD, 2020). En outre, un rapport de Transparency International datant de 2023 a mis en évidence des difficultés concernant la gouvernance de l'IGF, notamment les difficultés rencontrées par les organisations de la fonction publique pour participer à l'initiative et les défis découlant d'une faible responsabilisation (Transparency International, 2023). Les défis et les obstacles identifiés dans ces évaluations ont également été régulièrement mis en évidence dans les structures de rapport internes du PAAGGW, y compris lors des réunions de leurs agences nationales. En outre, un problème qui persiste aujourd'hui et qui continue de créer de la confusion concerne les critères d'adhésion à la GMV. Les critères spécifiques d'adhésion des nouveaux pays restent obscurs.

Pour relever ces défis et d'autres encore, la CUA a révisé la stratégie initiale de la GMV (2012), en s'appuyant sur les domaines prioritaires identifiés dans les stratégies de la SADC, de l'accélérateur de la GMV et du plan décennal d'investissement prioritaire (DPIP) (tableau 1). En outre, une vision commune, des priorités, des stratégies et des approches conjointes ont été élaborées pour renforcer les synergies et le changement de système dans les régions et les États membres d'Afrique.

Ce nouveau cadre stratégique de la GMV vise à améliorer la coordination et la cohésion des actions entre les pays, les régions, les agences et les partenaires. Grâce à un plan de mise en œuvre détaillé, ce cadre stratégique appelle à un soutien coordonné et à un alignement de la mobilisation des ressources et des investissements autour des thèmes et secteurs prioritaires. En outre, afin de renforcer et d'intensifier la mise en œuvre d'actions de restauration à grande échelle sur le terrain pour soutenir la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance, ce cadre stratégique de la GMV appelle à l'inclusion significative des communautés, des agriculteurs, des éleveurs, des femmes, des jeunes, ainsi que d'autres groupes vulnérables.

Compte tenu de l'extraordinaire potentiel de l'IGF et de son évolution, d'une bande d'arbres proposée à une initiative intégrée et holistique de restauration des paysages et de renforcement de la résilience des moyens de subsistance, il est essentiel que toutes les parties s'engagent à poursuivre le développement de l'IGF ainsi qu'à la mettre en œuvre, à la financer et à l'étendre sur une période de dix ans.

Tableau 1 : Piliers des stratégies récentes contribuant au cadre stratégique de la GMV.

Catégories approximatives	Mise en œuvre de la GMV Situation et perspectives à l'horizon 2030 - Piliers (2021)	Stratégie de la SADC pour la mise en œuvre de la GMV - Piliers (2022)	Plan d'investissement prioritaire 2021-2030 Portefeuille décennal (2021)	État d'avancement de la mise en œuvre de la GMV et perspectives d'avenir Piliers transversaux
Résilience économique et cadres de gouvernance	Cadre économique et institutionnel favorable à une gouvernance efficace, à la durabilité, à la stabilité et à la sécurité	Développement économique et commercial transformateur Moyens de subsistance contre création de richesses, emplois verts, écotourisme, communautés équitables et résilientes, gestion des déchets et économie circulaire, développement du secteur privé.	Développement économique résilient et sécurité Promotion d'emplois verts productifs, amélioration de l'accès aux besoins et services de base et aux services sociaux	Gouvernance
Systèmes de production	Investissement dans les petites et moyennes exploitations agricoles et renforcement des chaînes de valeur, des marchés locaux et de l'organisation des exportations	Renforcement de la productivité agricole et systèmes alimentaires résilients Sécurité alimentaire, chaînes de valeur, irrigation, commercialisation, pêche, agriculture et élevage intelligents face au climat	Développement économique résilient et sécurité Développement et amélioration des opportunités locales prometteuses, sécurité alimentaire et nutritionnelle	
Santé de l'écosystème	Restauration des sols et gestion durable des écosystèmes	Écosystèmes productifs et résilients (terres, biodiversité et changement climatique) Restauration des terres, gestion des sols,	Gestion et développement durables des terres, des ressources en eau et de la biodiversité Restauration et développement	Réduction des risques de catastrophes et systèmes d'alerte précoce

		<p>agroforesterie, forêts, pâturages, zones humides, zones côtières (mur bleu), aménagement du territoire, solutions fondées sur la nature, faune et flore sauvages, gestion des ressources naturelles, eau pour tous, lutte contre la sécheresse et la pénurie d'eau.</p>	<p>des terres et protection de la biodiversité</p> <p>Mobilisation et gestion intégrée des ressources en eau et aménagement des bassins versants</p>	
Adaptation au climat	Infrastructures résilientes au climat et accès aux énergies renouvelables	<p>Infrastructures vertes résilientes au climat</p> <p>Accès aux énergies renouvelables</p> <p>Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour l'accès et le développement</p>	<p>Actions pour le climat et l'économie verte</p> <p>Adaptation et résilience au changement climatique et croissance verte,</p> <p>croissance verte et développement des énergies renouvelables,</p> <p>gestion de la vulnérabilité aux risques climatiques</p>	Technologies vertes et transfert de technologies
Développement des capacités	Renforcement des capacités		<p>Renforcement des capacités scientifiques et techniques</p> <p>Mobilité et réseaux scientifiques et techniques, Gestion des connaissances et de l'innovation, Renforcement des capacités logiques, scientifiques et techniques, Centres d'appui au développement et à la résilience des terroirs</p>	Renforcement des capacités (connaissances, éducation, sensibilisation, recherche et innovation)

Information, marketing et plaidoyer			Information, marketing et plaidoyer Suivi, évaluation et information ; Connaissance, communication, marketing et plaidoyer	
Genre et jeunesse				Genre et jeunesse
Mobilisation des ressources				Mobilisation des ressources et financements innovants



CHAPITRE 2. CADRAGE STRATÉGIQUE

Le présent cadre stratégique de la GMV est un document de planification stratégique décennal (2024-2034) qui définit les principales priorités, les domaines d'intervention et les domaines d'action nécessaires pour intensifier les activités de restauration des terres et de résilience associées aux paysages agricoles, pastoraux et forestiers sur l'ensemble du continent africain. Ce cadre stratégique de la GMV est conçu comme un document vivant et évolutif pour suivre le rythme des dernières avancées scientifiques et technologiques et d'autres développements mondiaux, continentaux, sous-régionaux et nationaux. En tant que tel, la stratégie de la GMV sera révisée tous les cinq ans.

Dans le cadre de la réalisation d'une vision commune pour un avenir prospère, sûr, inclusif et innovant pour l'Afrique, et sur la base des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA, la stratégie de la GMV s'appuie sur l'engagement du continent à garantir simultanément une approche multilatérale efficace pour lutter contre le changement climatique, la dégradation des terres, la perte de diversité biologique, la pénurie d'eau, ainsi que pour veiller à ce que les moyens de subsistance et les emplois des populations soient protégés et qu'un développement résilient au climat à grande échelle soit renforcé par la réalisation de l'Agenda 2030 et des ODD. Ce cadre stratégique de la GMV cherche à s'aligner fortement sur les engagements des États membres à l'égard des accords mondiaux, tels que l'accord de Paris de la CCNUCC, les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) dans le cadre de la CNULCD et le cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité dans le cadre de la CNULCD. La stratégie de la GMV cherche également à compléter d'autres politiques et projets de développement vert et durable de l'UA, y compris, entre autres, la stratégie sur le changement climatique

et le développement résilient et le plan d'action de l'UA pour le redressement vert (GRAP). En outre, il cherche à orienter les systèmes de gouvernance et de connaissance africains, ainsi que les outils et mécanismes de planification à plusieurs niveaux, vers la restauration des paysages et de la santé des écosystèmes en tant qu'impératif de développement.

2.1 Vision

D'ici 2034, les régions arides d'Afrique seront transformées en régions socialement, économiquement et écologiquement résilientes et stables.

2.2 But

Fournir un cadre continental pour l'action collective et une meilleure coordination dans l'intensification de la restauration et de la résilience des paysages, l'augmentation de la diversité biologique, l'amélioration des cycles de l'eau et la lutte contre les effets du changement climatique tout en améliorant les moyens de subsistance et le bien-être, ainsi que la croissance économique durable.

En pratique, ce cadre stratégique de la GMV s'appuiera sur les aspirations des communautés locales à déployer des systèmes innovants de gestion des ressources naturelles, initiés et maintenus par les communautés bénéficiant d'un fort soutien des structures étatiques et d'une assistance technique, afin de protéger les terres productives, de restaurer les terres dégradées, et d'obtenir ainsi un certain nombre d'avantages directs et indirects. Il s'agit notamment d'une meilleure sécurité alimentaire, de la possibilité de gagner un revenu supplémentaire, d'une bien meilleure résistance aux inondations, aux sécheresses et aux autres adversités exacerbées par le changement climatique, et d'un socle de meilleure productivité des agroécosystèmes auxquels les investissements dans les chaînes de valeur, les systèmes d'énergie renouvelable, les systèmes alimentaires agrosylvopastoraux et les infrastructures logistiques telles que les routes et les installations de stockage des produits agricoles peuvent apporter des rendements multidimensionnels bien plus importants.

2.3 Objectif général

Renforcer la résilience des communautés, des écosystèmes et des économies dans les zones arides africaines en améliorant les conditions de vie des populations, en améliorant l'état et la santé des écosystèmes, en plaidant pour et en mobilisant des ressources, en renforçant la collaboration institutionnelle et en promouvant la cohérence des politiques.

2.4 Objectifs

L'GMV est axée sur l'amélioration des conditions de vie des populations, l'amélioration de l'état et de la santé des écosystèmes, ainsi que sur la promotion et la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Les objectifs spécifiques sont donc les suivants:

- Investir dans des pratiques fondées sur la nature et des approches paysagères inclusives pour la restauration et la gestion durables des terres, de l'eau et de la biodiversité afin de soutenir des chaînes de valeur résilientes, et les développer.

- Promouvoir les initiatives locales de planification foncière, de restauration des terres et de renforcement de la résilience, ainsi que les activités entrepreneuriales et de subsistance fondées sur la nature qui améliorent le bien-être et les revenus des communautés et les rendent autonomes, en particulier les femmes et les jeunes.
- Catalyser l'inclusion, l'alignement, la coopération et l'appropriation des stratégies, politiques, programmes et plans liés à la restauration des terres et au renforcement de la résilience.
- Promouvoir la cohérence des politiques, l'alignement et un discours commun dans les stratégies, les politiques, les programmes et les plans.
- Développer, investir et soutenir les infrastructures économiques et environnementales facilitant le passage à une économie verte et circulaire.
- Renforcer les liens et la collaboration efficace entre les parties prenantes de la communauté, de la pratique, de la science, de la politique et du secteur privé, en encourageant le partage des connaissances et l'apprentissage par l'expérience et en s'appuyant sur un système harmonisé de gestion des connaissances.
- Encourager des environnements de prise de décision et de gestion adaptative orientés vers les systèmes, intersectoriels et coordonnés, qui facilitent l'intégration des activités entre toutes les parties prenantes, tous les secteurs et toutes les échelles.
- Renforcer la capacité de l'Afrique à mobiliser des ressources à des échelles multiples.

2.4 Résultats

- De vastes zones de paysages restaurés et résilients avec des zones agricoles, des pâturages et des forêts qui sont plus résilientes, soutiennent les moyens de subsistance et sont mieux à même de résister aux inondations, aux sécheresses et aux catastrophes naturelles.
- Augmentation de la productivité des paysages, y compris des cultures annuelles et pérennes, des herbes, des arbustes et une variété de produits positifs pour la nature provenant d'arbres et de forêts régénérés, plantés et naturels.
- Un meilleur accès à une énergie plus propre dans les zones rurales, principalement fournie par l'énergie solaire, l'énergie éolienne et la biomasse.
- L'amélioration des infrastructures et des pratiques de gestion des terres afin de mieux exploiter et utiliser les eaux de pluie et les nappes phréatiques disponibles.
- Un environnement réglementaire propice à la croissance et au développement d'entreprises et de chaînes de valeur fondées sur la nature et de zones rurales bien gérées.
- La disponibilité généralisée des connaissances locales et scientifiques et des conseils aux ménages et aux communautés sur la multiplicité des interventions qu'ils peuvent appliquer pour restaurer leurs terres dégradées et nourrir leurs ressources naturelles.

2.5 Principes

La stratégie de la GMV présentée ici s'inspire de l'expérience de l'Initiative de la GMV, qui repose depuis sa création sur les principes fondamentaux suivants :

1. **Dirigé par l'Afrique et appartenant à l'Afrique.** En s'appuyant sur les fondements de l'Agenda 2063, le continent doit générer ses propres capacités scientifiques, technologiques et entrepreneuriales dynamiques, et trouver des sources de financement nouvelles, prévisibles et durables pour sa réponse au changement climatique, en tenant compte des valeurs sociales et culturelles de l'Afrique et de ses dotations en capital naturel.
2. **Promouvoir l'intégration africaine.** Promouvoir l'intégration africaine par la mise en œuvre de projets transfrontaliers et de projets conjoints entre les sous-régions : Afrique du Nord-Sahel ; Sahel-Afrique centrale ; Afrique centrale-Corne d'Afrique, Sahel-Corne d'Afrique ; etc.
3. **Promouvoir les valeurs culturelles des peuples africains.** Les valeurs culturelles des peuples africains sont à la base de la cohésion sociale, de la paix et de la sécurité.
4. **Solidarité.** La solidarité entre les nations et les institutions africaines et la réduction des inégalités entre les zones arides et les autres agro-écozones du continent.
5. **Subsidiarité.** La stratégie de la GMV fait le lien entre les efforts déployés aux niveaux local, national, régional, continental et international et, pour garantir l'efficacité, les actions doivent être menées au niveau d'organisation le plus local possible.
6. **Appropriation et direction locales, et approches inclusives et centrées sur les personnes.** Les paysages sont habités et gérés par des populations rurales organisées en familles, communautés, villages et groupements coutumiers. Il est fondamental de reconnaître cette vaste réserve de parties prenantes engagées et de développer des interventions dans leurs domaines avec leur contribution. La réalisation des objectifs de la GMV nécessite donc un engagement citoyen à grande échelle, facilité par des processus participatifs qui intègrent - et agissent - en fonction de divers points de vue, notamment ceux des femmes, des jeunes et des éleveurs nomades, ainsi que des groupes marginalisés tels que les personnes handicapées. C'est pourquoi il est essentiel de déléguer la responsabilité principale de la conception, de la mise en œuvre et du respect des interventions convenues aux communautés locales, agissant de concert avec les gouvernements locaux et les organisations de la société civile (OSC) locales. Et, étant donné le grand intérêt que les jeunes portent à leur avenir, il est tout aussi crucial de co-concevoir et de co-gérer les interventions locales avec eux.
7. **Approches sexospécifiques, équité et partage des bénéfices.** La stratégie de la GMV devrait s'attaquer à l'inégalité entre les sexes en transformant les normes, les rôles et les relations entre les hommes et les femmes et en promouvant une redistribution plus équitable du pouvoir, des ressources et des services. Promouvoir l'équité et l'accès aux avantages découlant de la conservation et de la restauration de la biodiversité.
8. **Respecter et intégrer les connaissances, pratiques et préférences traditionnelles et autochtones.** L'importance de la gestion indigène des ressources naturelles

pour la biodiversité et le climat sera reconnue et défendue, avec une impulsion donnée aux zones arides souvent négligées.

9. **Développer et renforcer des partenariats diversifiés.** Favoriser et renforcer divers partenariats entre les secteurs privé, public, à but non lucratif et du marché pour une mise en œuvre efficiente, efficace et opportune.
10. **Aborder la question de la justice et de l'équité et assurer des transitions justes pour intensifier la restauration des terres.** Les crises multiples exacerbent les inégalités sur l'ensemble du continent. Il s'agit notamment de la justice procédurale, distributive et de reconnaissance, en particulier en ce qui concerne les personnes les plus vulnérables, là où des changements sont nécessaires sur le terrain. Les efforts de restauration des terres qui nécessitent des changements à long terme doivent permettre des transitions justes.
11. **Intersectionnalité.** La stratégie de la GMV reconnaît que les vulnérabilités se chevauchent de multiples façons (climat, sexe, pauvreté, groupes d'âge, etc.) et soutient des réponses globales et intégrées au renforcement de la résilience.
12. **Transparence, responsabilité, efficacité et gestion adaptative.** La direction, la gestion et la coordination du cadre stratégique de la GMV doivent reposer sur une gouvernance transparente et responsable à toutes les échelles, une mise en œuvre efficace et l'intégration de mécanismes structurés de retour d'information pour une gestion adaptative. La stratégie de la GMV met l'accent sur la valeur de l'analyse prospective de l'horizon.
13. **Aligner les plans et les priorités sur une approche systémique et économique globale.** L'IGF a pour mandat de restaurer des millions de kilomètres carrés de terres et sera donc active dans des zones où de nombreux autres plans de développement sont mis en œuvre. Son succès dépend de l'adaptation et de l'alignement étroits avec une série de partenaires et de plans au sein de multiples autorités locales et nationales, y compris celles qui s'occupent de l'agriculture, du changement climatique, de l'environnement, de l'eau et des forêts, de l'éducation, des infrastructures et des outils réglementaires et physiques dans le cadre desquels les entreprises exercent leurs activités. Des approches intégrées, intersectorielles et holistiques sont nécessaires tout au long de la planification économique nationale et régionale. Il est donc fortement recommandé d'aligner les initiatives nationales de la GMV sur les plans et priorités de développement existants dans le cadre des processus de planification budgétaire. Cette démarche devrait être guidée par des cadres tels que l'Agenda 2063, les objectifs du Millénaire pour le développement et le redressement post-COVID-19. Il convient de promouvoir les co-bénéfices avec ces agendas.
14. **Promouvoir une collaboration et une coordination efficaces entre les disciplines, les secteurs et les institutions.** Promouvoir des mécanismes pour des partenariats multipartites à long terme et le développement conséquent d'une collaboration interdisciplinaire, intersectorielle et interinstitutionnelle. Intégrer des approches anticipatives et préventives (adaptation au changement climatique, gestion des risques) dans un monde en mutation.
15. **Utiliser des approches structurées, fondées sur des données probantes et sur l'expérience, qui établissent un lien entre la science, la pratique et la politique.** La stratégie de la GMV doit continuer à s'appuyer sur les meilleures sciences, connaissances et expertises disponibles dans les contextes international, régional

et national pour soutenir l'adoption des meilleures pratiques et politiques. Il convient de s'appuyer sur les expériences existantes, les ressources naturelles et les sciences sociales, ainsi que sur les connaissances et les pratiques traditionnelles. Les politiques et les solutions devraient être fondées sur des données accessibles, y compris les connaissances scientifiques, pratiques et locales, et viser à répondre aux besoins des acteurs locaux.

16. **Développer les capacités, modifier les comportements, partager les connaissances et généraliser les pratiques qui fonctionnent.** La stratégie de la GMV s'appuie sur ce qui fonctionne et développe les capacités et les comportements ainsi qu'un système harmonisé de gestion des connaissances afin d'intensifier massivement les efforts de restauration des paysages et d'utiliser une approche de coapprentissage et de partage des connaissances.
17. **Promouvoir l'accès sécurisé et les droits d'utilisation des terres, des arbres et des autres ressources.** Permettre aux femmes, aux jeunes, aux éleveurs, aux populations autochtones, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables d'obtenir un accès sûr et équitable à la terre, aux arbres et aux autres ressources naturelles afin d'améliorer leur sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité.
18. **Promouvoir les investissements à forte intensité de main-d'œuvre.** Promouvoir les investissements à forte intensité de main-d'œuvre dans la planification et la budgétisation des investissements nationaux affectés à l'Initiative mondiale pour l'emploi en vue de maximiser les possibilités d'emplois décentés et productifs et de créer des moyens de subsistance durables pour les jeunes, les femmes, les hommes et les personnes handicapées.
19. **Promouvoir une gouvernance environnementale et sociale (ESG) de valeur partagée.** La stratégie de la GMV favorisera l'engagement des acteurs du secteur privé et les investissements d'impact fondés sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), la valeur partagée et les investissements ESG, en encourageant les sociétés et les entreprises de toutes les chaînes de valeur à agir de manière responsable.
20. **Attirer et déployer des capitaux.** Le succès du cadre stratégique de la GMV dépend de la mobilisation efficace des ressources, de l'utilisation de nouveaux mécanismes de financement et de la distribution et de l'utilisation efficaces de ces ressources.

2.6 Parties prenantes et bénéficiaires

Le succès de ce cadre stratégique de la GMV dépend fortement de l'engagement actif et de la participation des bénéficiaires et des parties prenantes à son développement et à sa mise en œuvre. Les principaux bénéficiaires de l'IGF sont les petits exploitants agricoles, les pêcheurs et les ménages pastoraux, ainsi que d'autres acteurs de l'économie et des paysages ruraux. Cependant, de nombreuses institutions locales, régionales, nationales et internationales bénéficieront également des paysages restaurés de la GMV et sont des acteurs clés pour garantir son succès.

Ces autres bénéficiaires et parties prenantes représentent des organismes internationaux et des décideurs gouvernementaux, des agents techniques et des ONG, des institutions scientifiques et universitaires, des organisations communautaires et agricoles, pastorales et forestières, des groupes de femmes et de jeunes, des médias, des entreprises rurales, d'autres organismes du secteur privé et diverses entités de financement et d'investissement. La définition des rôles et responsabilités respectifs des diverses parties prenantes et des bénéficiaires est importante pour concevoir une coordination et une collaboration structurées entre toutes les parties. Il s'agit notamment (mais pas exclusivement) des éléments suivants :

Niveau local

- Ménages ruraux et leurs membres ;
- Groupes et institutions communautaires ;
- Organisations, associations et coopératives de femmes ;
- Groupes de jeunes ;
- Groupes de petits exploitants agricoles ;
- Organisations de pasteurs ;
- Gestionnaires et groupes de petits exploitants forestiers ;
- Acteurs de la chaîne de valeur de l'arboriculture et des ressources naturelles ;
- Entreprises locales ;
- Transformateurs, transporteurs et autres intermédiaires de la chaîne de valeur ;
- Organisations confessionnelles et chefs spirituels ;
- les groupes d'influence et les médias (campagnes axées sur des thèmes précis) ;
et
- les autorités locales formelles et informelles et les organisations territoriales.

Niveau infranational

- Autorités régionales de l'État ;
- Chefferies et autres autorités communautaires traditionnelles ;
- Chambres régionales d'agriculture ;
- Chambres de commerce régionales ;
- Acteurs régionaux du secteur privé dans les chaînes de valeur agricoles en amont et en aval ; et
- les comités communautaires de gestion des ressources naturelles.

Niveau national

- Chefs d'État et de gouvernement ;
- les ministères de tutelle (finances, agriculture, ressources naturelles, environnement, développement rural, éducation, santé, etc) ;
- Institutions politiques nationales telles que les points focaux nationaux de la Convention de Rio ;
- les organisations nationales d'agriculteurs
- les réseaux nationaux de femmes
- Les institutions nationales de recherche ;
- les entités du secteur privé
- les institutions religieuses ;
- les ONG nationales ;

- les filiales nationales d'ONG internationales ; et
- les réseaux médiatiques (radio, télévision et presse, influenceurs des médias sociaux, etc.)

Niveau régional

- Les institutions techniques régionales responsables de la mise en œuvre des actions telles que le PAAGGW, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), le Centre de prévision et d'application du climat de l'IGAD (ICPAC) et le Centre africain d'application de la météorologie pour le développement (ACMAD) ;
- Les institutions financières régionales telles que la BAD ;
- Les centres régionaux de recherche agricole tels que le Centre de coordination de la recherche et du développement agricoles pour l'Afrique australe (CCARDESA), le Conseil pour la recherche et le développement agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre (CORAF) et l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre (ASARECA) ;
- Les organisations régionales d'agriculteurs telles que la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU), le Réseau des organisations d'agriculteurs et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFF) ;
- les réseaux régionaux de femmes (REFACOF) ; et
- les CER telles que l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Niveau continental

- LA CUA ;
- les structures politiques et techniques de l'UA telles que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), le Comité technique spécialisé (CTS) et le Comité des représentants permanents (CRP) ;
- Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) ;
- Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) ;
- Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) ;
- Centre pour la recherche forestière internationale-Centre mondial d'agroforesterie (CIFOR-ICRAF) ;
- Institut des ressources mondiales (WRI) ;
- ONG internationales opérant en Afrique ; et
- l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO).

Niveau international

- Agences des Nations unies (par exemple, le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUE, la FAO, le PNUD, l'ONU-Habitat, l'ONU-Femmes) ;
- Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) ;

- Institutions de l'accord multilatéral sur l'environnement (UNCCD, UNCBD, UNFCCC) ;
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- les institutions financières internationales (Banque mondiale, FIDA, FEM) ;
- les principaux donateurs et partenaires (UE et donateurs bilatéraux) ; et
- les fondations internationales.

2.7 Méthodologie et processus de validation

La stratégie de la GMV a été élaboré en partant du principe qu'il s'agit d'un document fondé sur des données probantes et sur l'expérience, qui s'appuie sur des sessions de consultation avec des individus, des institutions et des représentants de différents groupes thématiques et parties prenantes. Les principaux efforts entrepris sont les suivants :

- L'examen des évaluations formelles et informatives, des évaluations et des enseignements tirés, ainsi que des questionnaires et des entretiens pour comprendre les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces.
- L'examen des documents produits par les organismes régionaux et nationaux.
- Une analyse de la littérature, des entretiens et des contributions écrites pour caractériser l'état socio-écologique de l'Afrique.
- un large éventail de réunions virtuelles et d'entretiens avec des personnes, des agences et des groupes d'acteurs concernés, y compris des consultations ciblées avec des partenaires de la société civile et des ONG, des groupes d'agriculteurs, des groupes de jeunes et des scientifiques.
- Un événement de validation virtuelle a été organisé avec les CER et les États membres de l'UA et d'autres parties prenantes (31 octobre 2023).
- Une consultation a été organisée lors de la 8e réunion du comité directeur régional de la GMV à Addis-Abeba, en Éthiopie, avec des représentants de l'UA, des institutions de la GMV, des États membres, des CER et des représentants de la société civile, de la recherche et des universités, du secteur privé et de la communauté des bailleurs de fonds.
- La stratégie de la GMV a été présenté au Comité directeur technique spécialisé le 16 novembre 2023.
- Le projet de cadre stratégique de la GMV a été adopté par la réunion ministérielle à condition que des modifications spécifiques y soient apportées.
- A venir : Présentation aux chefs d'État africains lors du sommet de l'UA du 14 au 18 février 2024.

Les contributeurs à l'élaboration du cadre stratégique de la GMV et plus de détails sur la méthodologie peuvent être trouvés dans l'annexe 2.



CHAPITRE 3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

3.1 Renforcer la résilience grâce à la Grande Muraille Verte

3.1.1 La Grande Muraille Verte, un intégrateur pour faire face et répondre à des crises multiples

Comprendre comment de multiples facteurs et moteurs interagissent en tant que système nécessite une nouvelle approche pour les planificateurs et les décideurs politiques. De plus en plus, les défis coïncidant et s'additionnant, tels que le changement climatique, les migrations, les conflits, la dégradation des sols, la pénurie d'eau, la perte de biodiversité et d'autres facteurs, sont décrits comme une polycrise.

L'interaction du continent africain avec le reste du monde s'accompagne d'autres problèmes, notamment la pandémie de COVID-19, l'éclatement de conflits mondiaux, l'évolution de l'héritage des puissances coloniales, la montée constante des autocraties, l'influence de la propagande, les perturbations dues à l'émergence de l'intelligence artificielle, l'instabilité financière mondiale, la crise migratoire régionale, le risque nucléaire et les déficits croissants en matière d'alimentation, d'eau, de travail, de sûreté et de sécurité. À ce titre, le présent cadre stratégique de la GMV reconnaît que l'humanité, et l'Afrique en particulier, est confrontée à une confluence de forces environnementales, sociales, technologiques, financières et économiques, naturelles et autres, qui interagissent avec une imprévisibilité, une rapidité et une puissance croissantes. En outre, dans le passé, de nombreuses entités ont traité les conflits, le climat et les migrations

comme des processus distincts et non liés. Plus récemment, les travaux de recherche ont cherché à déterminer comment ces facteurs interagissent et comment ils doivent être traités de manière intégrée afin de réduire les risques, d'obtenir des résultats plus équitables et d'être durables à long terme (figure 3). À cet égard, des commentateurs tels que Michael Lerner (Lerner, 2023) suggèrent que pour surmonter une polycrise, il faut modifier le système dans son ensemble et aborder les problèmes de manière holistique. Cette approche permettra à son tour de renforcer la résilience de la communauté, de manière plus transformatrice et durable, face aux tensions et incertitudes considérables.

À cet égard, une grande partie de ce qui est proposé dans la stratégie de la GMV pourrait permettre de suivre les secteurs et les zones géographiques sous l'angle de la "polycrise" et de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre et l'apprentissage sur le terrain, en examinant de plus près les relations entre les multiples facteurs et en identifiant les possibilités d'action collective.

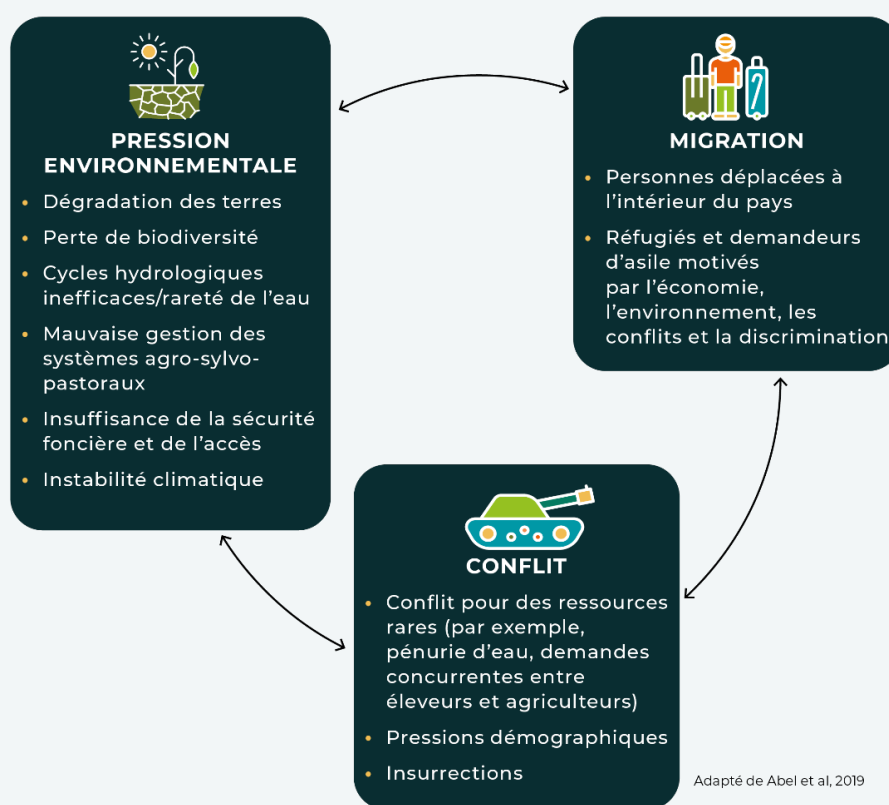


Figure 3 : Interrelations entre la pression environnementale, les conflits et les migrations.

Une approche intégrée du renforcement de la résilience

Les effets du changement climatique devraient interagir avec les facteurs de migration existants, tels que la pauvreté, les conflits, le manque d'opportunités et la marginalisation politique, et les exacerber. Cette interaction complexe doit être appréhendée à la fois de manière dynamique et comme un phénomène réparti dans l'espace. Alors que les migrations climatiques se produiront probablement à l'intérieur des pays, et de plus en plus dans les villes, un soutien est également nécessaire pour l'adaptation au climat et le renforcement de la résilience dans les zones rurales, ainsi que pour la planification et les services urbains.

Dans le même ordre d'idées, l'inversion de la dégradation des terres, l'amélioration de la collecte de l'eau et de l'humidité du sol, et la promotion d'un couvert végétal plus

important et plus diversifié peuvent être mieux compris comme apportant des avantages aux régions rurales et urbaines - en reliant les services écosystémiques (y compris l'atténuation des sécheresses et des inondations) entre eux, en fournissant des moyens de subsistance qui peuvent stabiliser la migration, et potentiellement réduire les sources de conflit entre les utilisateurs de ressources à l'échelle locale et régionale.

Le changement climatique a un impact sur les moyens de subsistance des éleveurs et des agriculteurs, provoquant une concurrence pour des ressources rares, car il modifie les schémas de migration pastorale, concentrant souvent le bétail et exacerbant les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Une étude de cas sur le Darfour, au Soudan, montre comment la désertification et les conditions météorologiques imprévisibles ont accru les tensions entre les communautés pastorales et agricoles. Au Mali, au Niger et au Burkina Faso, le changement climatique a également affaibli les moyens de subsistance et facilité la propagation des groupes djihadistes qui recrutent des éleveurs (Freeman, 2017 ; Tarif, 2022). Du point de vue de la sécurité, le changement climatique agit comme un multiplicateur de menaces, aggravant les tensions sociales et politiques préexistantes dans la région. En outre, la sécurité humaine est également affectée par de nombreux autres facteurs, notamment les maladies infectieuses, l'insécurité alimentaire, les migrations forcées et les problèmes de santé mentale.

Les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets doivent impérativement favoriser une approche socio-écologique intégrée du renforcement de la résilience, qui prenne en compte les capacités locales à restaurer les terres et les communautés en tant que systèmes couplés. Lorsque la dégradation des sols, la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont aggravées par les effets du climat, les membres de la communauté peuvent être exploités ou recrutés par des groupes armés, ce qui entraîne une forte prévalence des conflits et de la violence.

Les recherches sur l'environnement, les migrations et les conflits climatiques montrent que les facteurs environnementaux ne sont pas, à eux seuls, la cause directe des migrations ou des conflits. Les facteurs sociaux, politiques et économiques qui interviennent déterminent si et comment les changements environnementaux entraînent des migrations ou des conflits. Une politique sensible aux conflits climatiques nécessite un renforcement de la gouvernance, de l'adaptation, de la gestion des migrations et du développement inclusif.

La GMV reflète bon nombre de ces éléments en mettant l'accent sur les causes profondes et les moteurs de la dégradation de l'environnement, ce qui permet aux gestionnaires des terres d'agir, tout en encourageant les mécanismes locaux et régionaux de partage d'informations entre les différents niveaux de gouvernance, le renforcement des capacités entre les secteurs et un engagement fondamental envers les acteurs et les conditions locales qui influencent la planification et la mise en œuvre des projets.

La GMV offre la possibilité de résoudre les problèmes en adoptant une approche transfrontalière de la cocréation de solutions plus efficaces en termes de mise en œuvre, de coopération sud-sud et d'apprentissage croisé à l'échelle locale et régionale, et plus efficaces en termes de retour sur investissement.

La restauration de la santé des paysages est un cadre stratégique puissant de la GMV qui peut atténuer les différentes facettes de la polycrise, en renforçant simultanément la résilience climatique, la diversité biologique et la quantité et la qualité de l'eau, tout en offrant de nombreux avantages stabilisateurs aux communautés dont la vie et les moyens de subsistance dépendent des fonctions écosystémiques sous-jacentes.

3.1.2 La Grande Muraille Verte en tant qu'intégrateur de multiples objectifs et engagements politiques

Intégration de l'initiative de la Grande Muraille verte dans les trois conventions de Rio, le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Agenda 2030.

Plusieurs accords internationaux et processus de dialogue abordent les défis, préoccupations et opportunités interdépendants qui sont pertinents pour les efforts de restauration des terres dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'eau, notamment la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la Convention des Nations unies sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Ces accords internationaux se concentrent chacun sur différents aspects de la durabilité environnementale, mais ils se recoupent à bien des égards, la restauration des terres et les moyens de subsistance servant de pilier central à tous leurs objectifs primordiaux.

Restauration des paysages :

- Elle s'attaque directement aux problèmes de la désertification et de la dégradation des sols, en réhabilitant les terres dégradées, en améliorant la santé des sols et en rétablissant la fonctionnalité des écosystèmes. Les écosystèmes restaurés sont plus résistants à la sécheresse, à l'érosion et à d'autres formes de dégradation des sols.
- Contribuer à la diversité biologique en augmentant la diversité biologique aérienne et souterraine et en créant et en restaurant des habitats pour les espèces végétales et animales. Des paysages plus diversifiés sont mieux à même de s'adapter à des conditions changeantes.
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique par le piégeage du carbone grâce, par exemple, au reboisement, au boisement, à l'agroforesterie et à d'autres pratiques de gestion durable des terres (GDT).
- Les pratiques de gestion durable des terres restaurent la résilience des écosystèmes, augmentant ainsi la capacité d'adaptation des populations et de la nature aux effets du changement climatique.
- Fournir des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi à des millions de personnes vulnérables en améliorant la productivité des paysages et en offrant des possibilités d'emploi et d'activités entrepreneuriales découlant de chaînes de valeur positives pour la nature.
- Contribuer à la réduction des risques de catastrophe en renforçant la résilience des fonctions et services écosystémiques et les capacités d'adaptation grâce à diverses sources de revenus.
- Elle réunit les avantages du renforcement de la résilience en tant que résultat de l'augmentation des actifs naturels, humains, sociaux, culturels et institutionnels.

En outre, d'autres processus de l'agenda mondial incluent l'attention collective des États membres de l'ONU et de l'UA sur les systèmes alimentaires non durables, la déforestation, la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'Agenda 2030 et ses 17 ODD. La restauration est un thème central de ce programme de transformation et est liée à la réalisation de presque tous les ODD, y compris l'action climatique (objectif 13), la sécurité alimentaire (objectif 2), la conservation de la biodiversité (objectif 15), la réduction de la pauvreté (objectif 1) et la santé (objectif 3). La cohérence des politiques n'est pas

seulement intrinsèquement bénéfique, elle est également importante pour garantir des résultats sur le terrain et les résultats nets. Un meilleur alignement peut renforcer la mise en œuvre des engagements de restauration et améliorer la complémentarité et les avantages mutuels entre les objectifs. Une meilleure cohérence des politiques peut également améliorer les synergies pour aider à résoudre les compromis, coordonner les flux financiers et rationaliser le suivi et l'évaluation (S&E).

Les priorités stratégiques de ces processus de dialogue encadrent les efforts collectifs nécessaires à la mise en place d'un programme intégré de développement à long terme, à faibles émissions, résilient au changement climatique et au bien-être humain. Chaque cadre fixe également des objectifs, des calendriers et des lignes directrices qui informent les actions nationales et guident l'engagement des parties prenantes au sens large.

Le défi et l'opportunité de la mise en œuvre de ces multiples éléments au niveau national consistent à trouver des moyens de les coordonner, de suivre les progrès et d'améliorer la cohérence de la mise en œuvre des politiques et des programmes entre ces initiatives. Des efforts actifs pour définir et identifier les possibilités de synergie entre les conventions sur l'environnement et le développement ont progressé grâce à des ateliers spécialement organisés aux niveaux national et régional. Des propositions sont identifiées pour l'harmonisation des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) pour l'UNCBD, des objectifs nationaux volontaires en matière de LDN pour l'UNCCD, et des contributions déterminées au niveau national (CDN), des plans nationaux d'adaptation (PAN) et des plans de développement à faible émission à long terme associés à l'UNFCCC, ainsi que des plans et programmes pour d'autres conventions et accords sur l'environnement. Ils mettent l'accent sur l'importance du renforcement des capacités, de la sensibilisation du public et de l'éducation, qui sont essentiels pour développer une mise en œuvre synergique des conventions et des éléments de l'agenda mondial qui s'y rapportent. La véritable convergence de ces conventions de Rio pourrait favoriser la conservation, l'utilisation durable et la restauration des ressources terrestres.

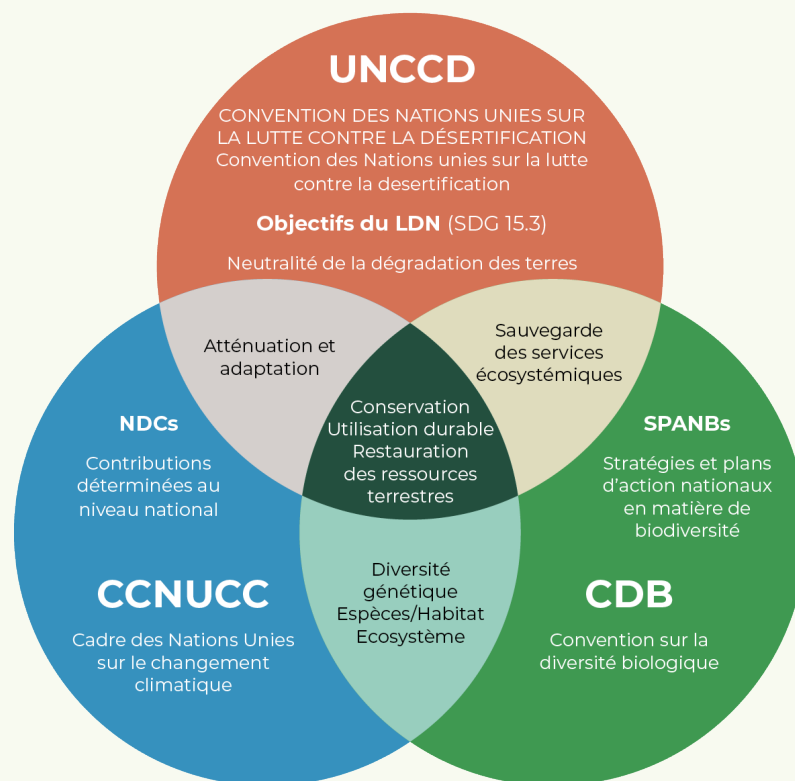


Figure 4 : Restauration des terres et conventions de Rio (UNCCD, 2022).

Intégration des objectifs et engagements continentaux

La GMV est une initiative phare de l'UA qui vise à atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, à savoir la transformation socio-économique de l'Afrique. L'IGF et sa mission de restauration massive des terres dégradées s'alignent sur plusieurs aspirations clés et objectifs de développement de l'Agenda 2063, notamment :

- **Aspiration 1.** Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, dans laquelle la restauration des terres favorise la gestion durable des terres, améliore la productivité agricole grâce à des chaînes de valeur et des pratiques de gestion des terres fondées sur la nature, préserve les écosystèmes et soutient les moyens de subsistance des populations rurales.
- **Aspiration 2.** Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine, auquel la restauration des terres contribue en encourageant l'engagement communautaire, la cohésion sociale et la responsabilité partagée pour les ressources naturelles, en soutenant l'autosuffisance locale et l'action collective.
- **Aspiration 3.** Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit. La restauration des terres nécessite une gouvernance et des réglementations efficaces, notamment en ce qui concerne la propriété des terres et des arbres, afin de garantir un accès équitable aux ressources et de promouvoir les pratiques de gestion durable des terres et le partage des bénéfices entre les parties prenantes.
- **Aspiration 4.** Une Afrique pacifique et sûre est possible grâce à des écosystèmes restaurés qui contribuent à la stabilité et à la résilience, réduisent les conflits sur les ressources et soutiennent la sécurité générale.
- **Aspiration 5.** Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique dans laquelle la restauration des terres respecte et intègre les connaissances traditionnelles et les pratiques indigènes de GDT tout en incorporant des cultures, des plantes médicinales, des arbres et du bétail culturellement significatifs.
- **Aspiration 6.** Une Afrique dont le développement est piloté par les populations, qui s'appuie sur le potentiel offert par les Africains, en particulier les femmes et les jeunes, et qui s'occupe des enfants. La restauration des terres peut créer des opportunités pour l'engagement des jeunes, le développement des compétences et l'emploi dans le domaine de l'agriculture durable et de la gestion des ressources naturelles. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans la gestion des terres, de la biodiversité et de l'eau ainsi que dans la restauration des paysages et, à ce titre, la restauration des terres peut également créer des opportunités pour l'autonomisation des femmes, les droits sur les ressources, les compétences et l'emploi.
- **Aspiration 7.** Une Afrique forte, unie, résiliente et influente en tant qu'acteur et partenaire mondial. La restauration des paysages, la santé des écosystèmes, la productivité des systèmes forestiers, agricoles et pastoraux et leur gouvernance sous-tendent le potentiel des pays et des régions d'Afrique à être unis, économiquement viables et à former un partenaire mondial résilient.

Alors que les rapports indiquent que les progrès de l'Agenda 2063 se sont principalement concentrés sur la déstabilisation gouvernementale, la défense et la sécurité dans les cinq régions, il est nécessaire de se concentrer sur l'autonomisation des populations locales et des écosystèmes qui leur servent de moyens de subsistance et de fondements culturels.

En Afrique, il existe plusieurs plans et actions pour lesquels la GMV est mise en avant (figure 5).



Figure 5 : La Grande Muraille verte contribue aux plans, actions, cadres et stratégies indicatifs de l'Afrique (Regreening Africa, 2023).

Intégration pour soutenir les systèmes alimentaires résilients

La position commune africaine sur les systèmes alimentaires (2021), ancrée dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), est issue de vastes processus de consultation et d'itération avec les États membres de l'UA, qui ont mis en évidence leurs aspirations et priorités essentielles. Il s'agit notamment d'assurer la résilience des systèmes alimentaires, d'améliorer les technologies de production et d'en garantir l'accès, ainsi que l'innovation, la biotechnologie et l'intégration. Les solutions qui ont été identifiées pour accélérer l'action sont les suivantes : une alimentation sûre et nutritive, une consommation et une production durables, une production à grande échelle respectueuse de la nature, des moyens de subsistance équitables, la répartition de la valeur et l'accès aux technologies et ressources d'amélioration de la production et de la productivité. Le Forum africain sur les systèmes alimentaires de Dar es Salaam (septembre 2023) et le Sommet africain sur le climat de Nairobi (septembre 2023) renforcent les aspects d'inclusivité et mettent l'accent sur la dégradation des terres et des

écosystèmes dans leurs communiqués respectifs. Ceux-ci soulignent en outre le rôle clé de la restauration menée au niveau local, qui est au cœur de l'Initiative mondiale pour l'eau et s'aligne bien sur l'orientation politique plus large des États membres et de la société civile, des investisseurs du secteur privé et des acteurs de la chaîne de valeur.

La GMV utilise une approche systémique et intègre des actions liées à la mise en place de systèmes alimentaires résilients dans son programme de soutien à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'amélioration de la résilience des moyens de subsistance. À mesure que la GMV se développe en Afrique, elle joue un rôle d'intégrateur clé, contribuant à l'atténuation des polycrises actuelles et interdépendantes, à la robustesse des écosystèmes, à la résilience des vies et des moyens de subsistance grâce à la santé des terres, à l'efficacité du cycle de l'eau, à l'amélioration de la diversité biologique, ainsi qu'à l'adaptation aux effets du changement climatique et à l'atténuation de ces effets.

3.2 Aperçu de la situation socio-écologique

La compréhension et l'interprétation de la base de données biophysiques, écologiques et socio-économiques constituent une dimension importante d'un cadre stratégique de la GMV pertinent et axé sur la demande. Cette section propose un examen de haut niveau des tendances et des moteurs émergents importants au niveau mondial et continental et fait le point sur ces développements significatifs autour desquels la stratégie de la GMV doit s'intégrer et réagir. Il est également important de cartographier les principaux facteurs de changement afin que l'Afrique puisse anticiper ces changements et adapter ses pratiques en conséquence. Ces données étayent les décisions relatives aux actions et aux stratégies proposées par l'UA dans la stratégie décennale pour la GMV. Au fur et à mesure que de nouvelles données et projections fondées sur des preuves deviennent disponibles, les actions spécifiques du cadre stratégique de la GMV peuvent être mises à jour ou adaptées. Des données à résolution plus fine au niveau national et infranational fourniront le contexte local nécessaire pour orienter les options d'interventions stratégiques aux niveaux national et infranational. En outre, il convient de noter que si les impacts du changement climatique sont présentés comme une dimension dans cette section, il est essentiel de souligner que le climat change de plus en plus et continuera d'exacerber les opportunités et les défis existants et futurs.

3.2.1 Dimensions de l'écosystème

Augmentation des effets du changement climatique dans les environnements arides et semi-arides d'Afrique.

Le changement climatique a des répercussions importantes et variées sur les ressources naturelles en Afrique. La grande vulnérabilité du continent à la variabilité et au changement climatiques, associée à sa dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et à une économie tributaire des ressources naturelles, le rend particulièrement sensible aux effets néfastes d'un climat changeant. La figure 6 donne un aperçu des effets actuels et prévus du climat sur les températures et les précipitations dans différentes régions d'Afrique. Pour remédier aux vulnérabilités climatiques du continent, la stratégie et le plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2023) décrivent les principales mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires au cours des dix prochaines années.

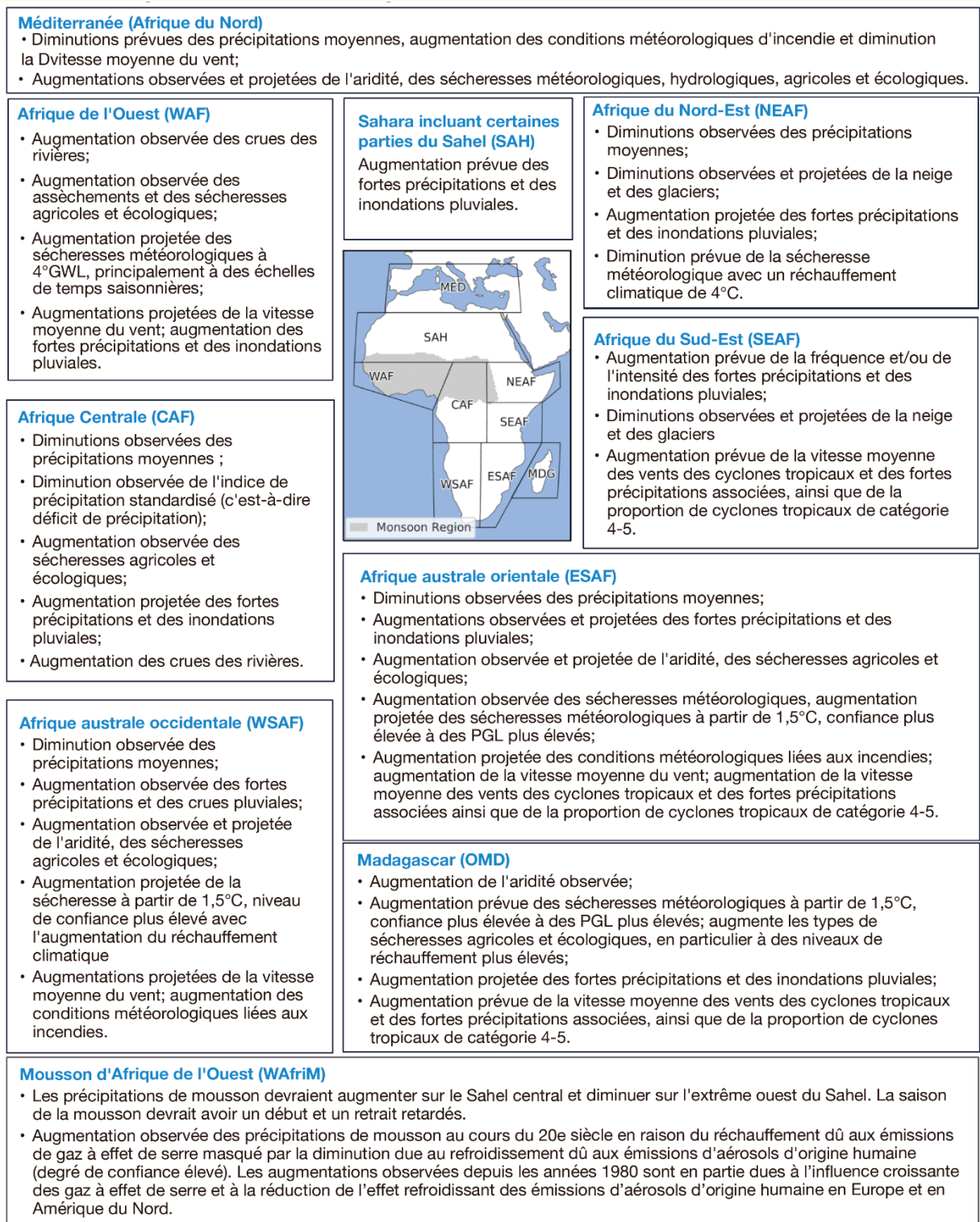


Figure 6 : Impacts du changement climatique prévus et observés (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2022).

Le changement climatique exerce une pression croissante sur l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture, affectant la production alimentaire, la qualité des aliments et la stabilité des récoltes, avec des conséquences négatives de grande ampleur pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Ces effets devraient s'aggraver jusqu'au milieu du siècle, certaines zones de production alimentaire devenant impropres à la production, ce qui augmentera le nombre de personnes menacées par la faim, la

malnutrition et la mortalité liée à l'alimentation. En outre, le changement climatique exposera de plus en plus les travailleurs extérieurs et les animaux au stress thermique, réduira la capacité de travail de l'homme, affectera négativement la santé des travailleurs et des animaux, et réduira la production et la productivité du bétail. Les projections indiquent que les cultures et le bétail des zones arides et semi-arides d'Afrique seront particulièrement touchés. C'est ce que montre la figure 7, qui illustre le stress des cultures lié à la sécheresse agricole, et la figure 8, qui montre le stress thermique du bétail. En outre, l'évolution de la productivité des prairies jusqu'au milieu du siècle aura des répercussions négatives sur les moyens de subsistance de plus de 180 millions de personnes. Les changements dans la composition des espèces et la structure des forêts tropicales devraient entraîner une baisse de la production. Au Sahel en particulier, les projections indiquent un déplacement des frontières entre les systèmes de production pastoraux et agropastoraux, les cultures devenant de plus en plus difficiles à mettre en œuvre dans ces derniers.

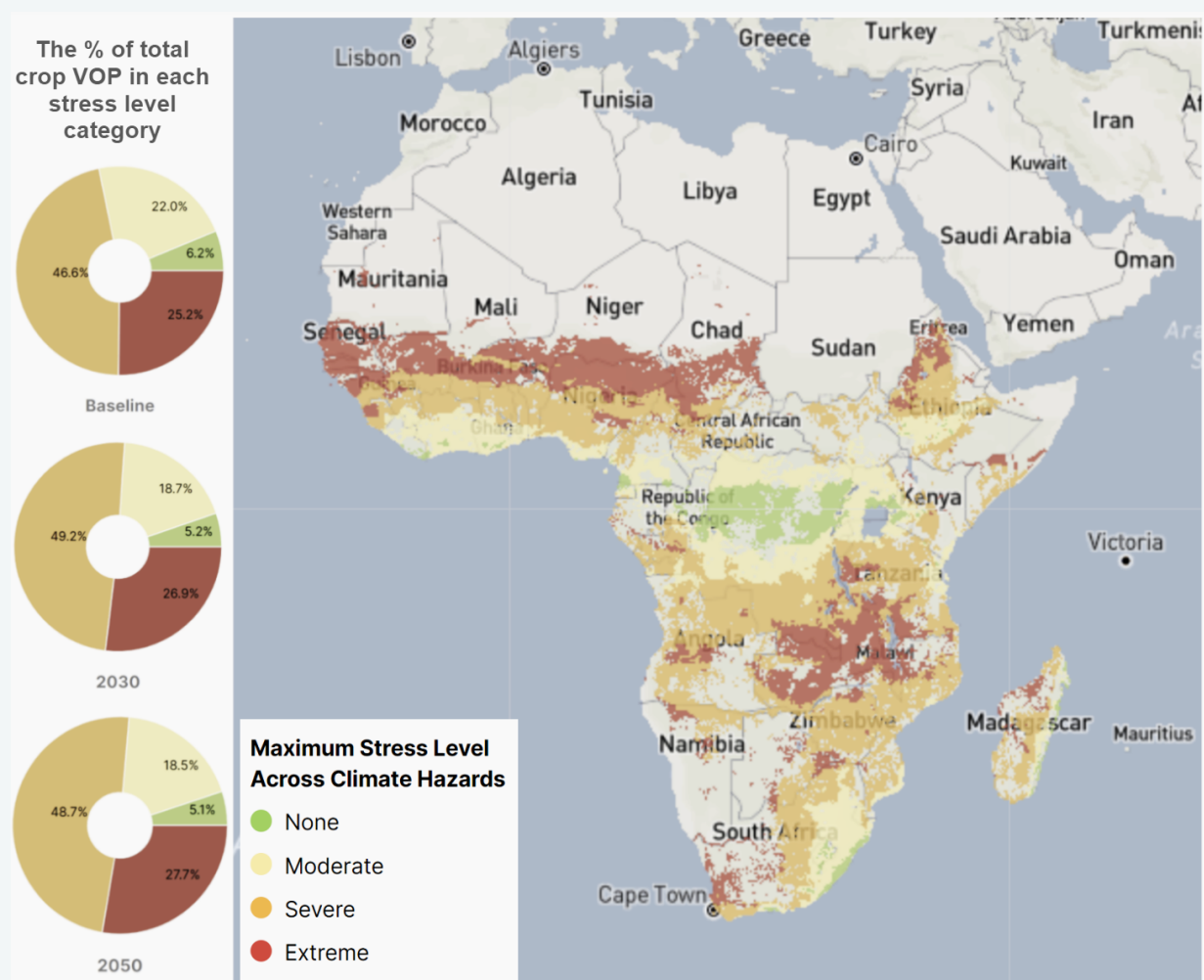


Figure 7 : Niveaux de stress projetés pour les cultures en raison de la sécheresse en 2050 dans le cadre du RCP 4.5 en utilisant l'indice d'aridité de Thornthwaite (CGIAR, 2022).

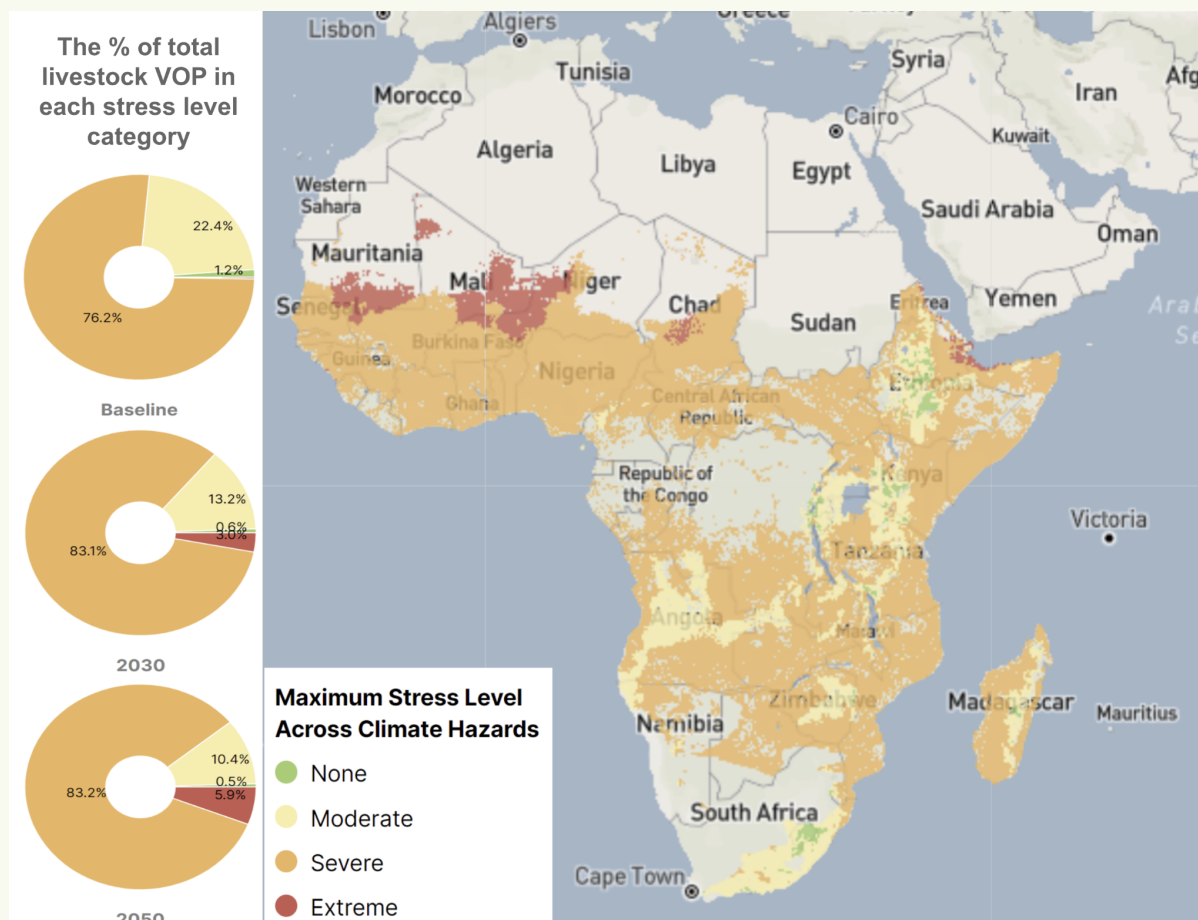


Figure 8 : Projection du stress thermique du bétail pour 2050 dans le cadre du RCP 4,5 (CGIAR, 2022).

Il existe de nombreuses options d'adaptation susceptibles de réduire les effets du climat dans différents contextes socioculturels, économiques et géographiques, bien que la faisabilité de bon nombre d'entre elles (et leurs limites) soient encore largement inconnues. Les approches basées sur les écosystèmes, telles que la restauration des terres et l'agroforesterie, ont le potentiel de renforcer la résilience au changement climatique avec de multiples co-bénéfices, bien que les compromis et les bénéfices varient en fonction des contextes socio-écologiques spécifiques. Par exemple, l'expansion du sylvo-pastoralisme dans les zones arides et semi-arides pourrait contribuer à fournir du fourrage et de l'ombre au bétail, à piéger le carbone et à réduire l'érosion des sols. La figure 9 illustre certains des avantages et des inconvénients de l'expansion de l'agroforesterie, ainsi que les conditions climatiques et socio-économiques qui permettent son utilisation.



Figure 9 : Vue d'ensemble des interventions liées à l'agroforesterie (CGIAR, 2022)).

Encadré 1. Zones arides africaines

Les zones arides sont définies comme des terres où le rapport entre les précipitations annuelles et l'évapotranspiration potentielle annuelle moyenne, également connu sous le nom d'indice d'aridité (IA), ne dépasse pas 0,65. Les zones arides africaines couvrent les deux tiers du continent, dont les trois cinquièmes des terres agricoles, et abritent les deux cinquièmes de la population. En outre, si l'on prend en compte les zones arides "présomées" (zones qui contiennent des caractéristiques de zones arides mais dont l'IA est supérieur ou égal à 0,65), la superficie couverte est bien plus importante (figure 10) (FAO, 2019).

Les zones sèches sont hyper-arides, arides, semi-arides et sub-humides sèches, et sont des régions où la production primaire est limitée par la disponibilité de l'eau. Ces zones se caractérisent également par des précipitations faibles et irrégulières, des sécheresses, des vagues de chaleur et des inondations occasionnelles. Les caractéristiques biophysiques distinctes des zones arides les rendent très sensibles aux effets négatifs du changement climatique. La hausse des températures, les modifications des précipitations et des régimes pluviométriques, l'utilisation des terres, la disponibilité des nutriments, le carbone atmosphérique et les autres émissions de gaz à effet de serre sont les principaux facteurs de l'expansion sans précédent des zones arides. En outre, les zones arides sont associées à une dégradation substantielle des sols et sont extrêmement vulnérables aux chocs environnementaux graves. Malgré cela, les résultats d'une évaluation mondiale de la FAO en 2019 (FAO, 2019) démontrent que les zones arides africaines ne sont pas des terres en friche, mais des paysages productifs dotés d'un potentiel économique et d'une valeur environnementale considérables. La

valeur économique des écosystèmes des zones arides est décrite plus en détail ci-dessous.

La figure 11 montre les zones arides d'Afrique avec les délimitations de l'utilisation des terres. Comme on pouvait s'y attendre, ces zones hyper-arides et arides sont dominées par d'autres terres et des prairies, et les catégories semi-arides et sub-humides sèches sont dominées par les prairies, suivies par les forêts et les terres cultivées (Sacande et al., 2022).

Cependant, les simulations de modèles montrent clairement que la poursuite du réchauffement climatique rendra les zones arides de la planète plus sèches au fil du temps. Les modèles climatiques prévoient une évapotranspiration élevée et des niveaux d'humidité du sol plus faibles dans les régions arides et semi-arides d'Afrique, ce qui suggère que certaines prairies tropicales pourraient devenir plus sèches et impropres à l'agriculture (Schmidhuber et Tubiello, 2007).

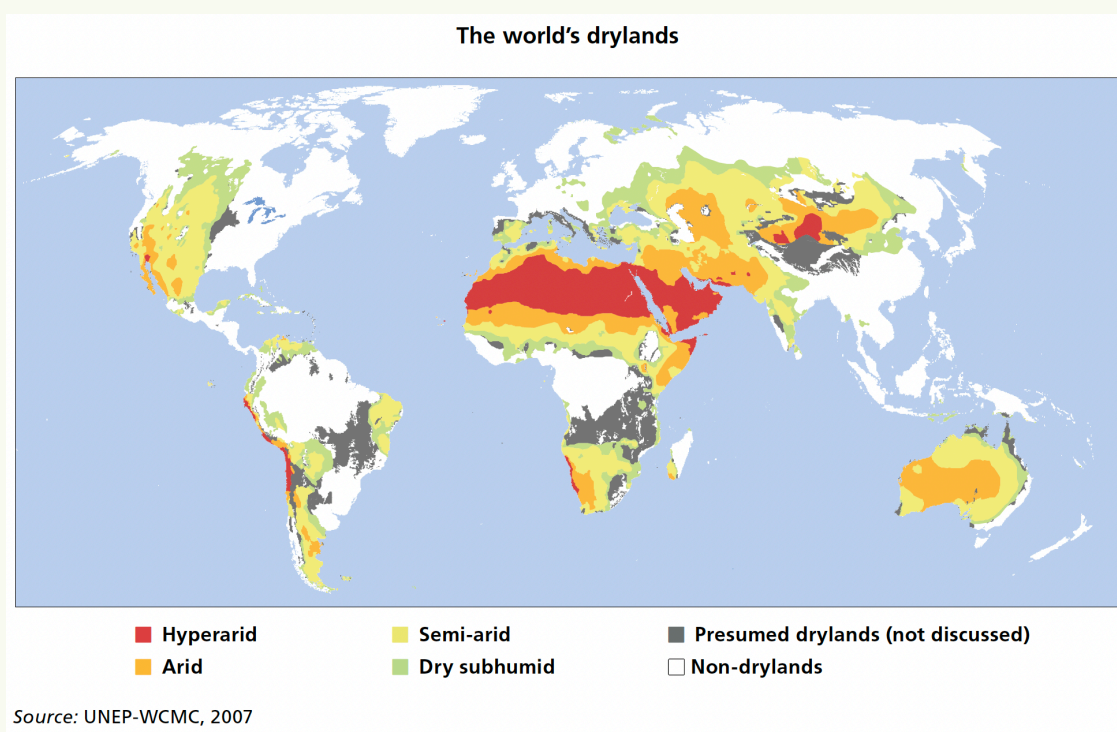


Figure 10 : Zones arides mondiales présentant les différents types de zones arides africaines (FAO, 2019).

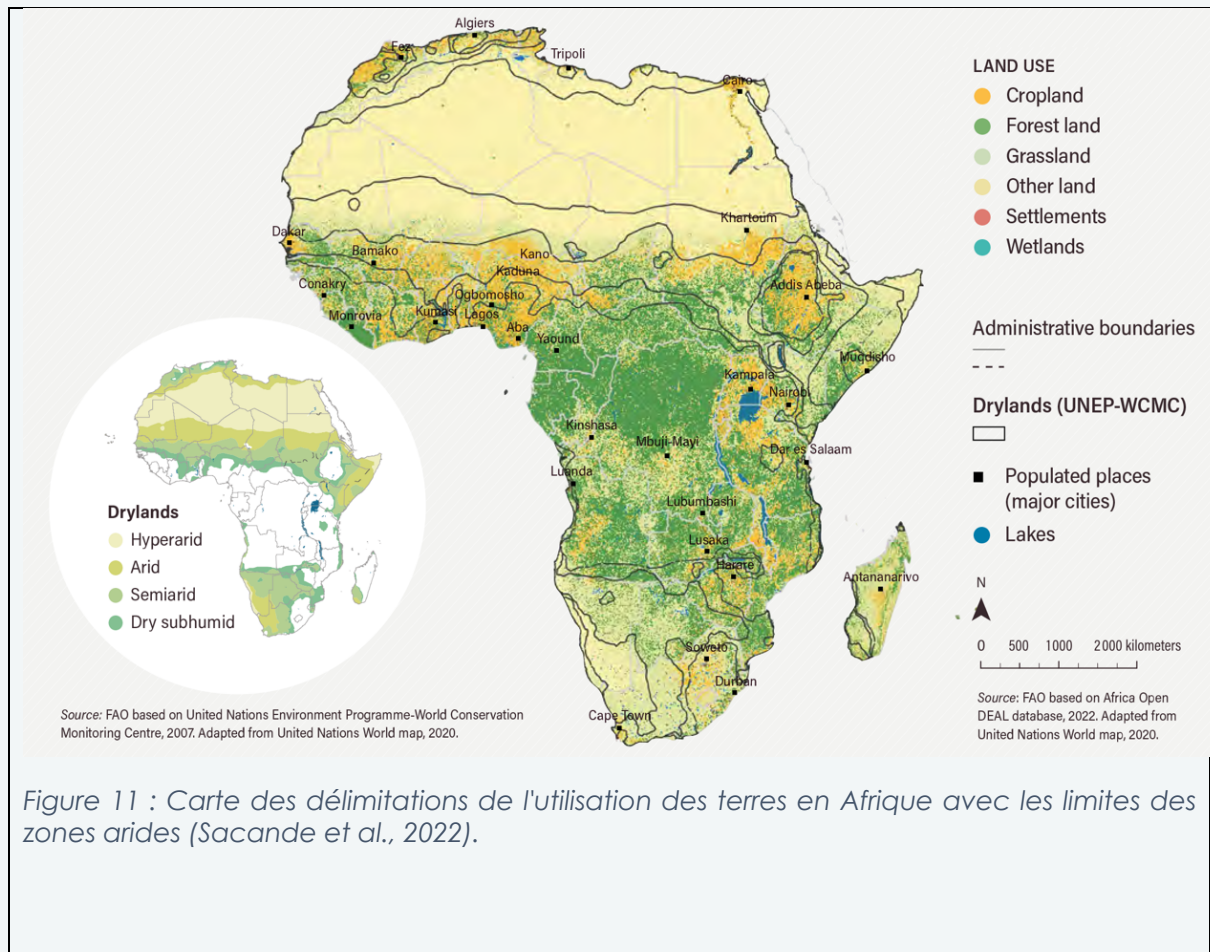


Figure 11 : Carte des délimitations de l'utilisation des terres en Afrique avec les limites des zones arides (Sacande et al., 2022).

Augmentation de la dégradation et de l'érosion des sols. En 2021, la FAO a indiqué qu'en Afrique, jusqu'à 65 % des terres productives sont dégradées, tandis que 45 % des terres africaines connaissent une désertification croissante (Berrahmouni et Mansourian 2021). L'érosion des sols est reconnue depuis longtemps comme un processus majeur de dégradation des terres qui entraîne des pertes de productivité et de diversité biologique, une diminution de la résilience des paysages et une vulnérabilité accrue au changement climatique.

Grâce à une évaluation de l'érosion des sols basée sur le cadre de surveillance de la dégradation des terres (LDSF) et les données d'observation de la terre de la plate-forme du spectroradiomètre imageur à résolution modérée (Vägen et Winowiecki, 2019), il est évident que les données sur la dynamique de la santé des terres, y compris le potentiel d'érosion et le carbone organique du sol, peuvent aider à cibler les interventions visant à restaurer les terres dégradées et à suivre la restauration au fil du temps (figure 12). En utilisant la même méthodologie, la figure 13 montre plus de détails sur le pourcentage d'érosion dans les 11 pays de la GMV (Vägen, 2023. Regreening Africa).

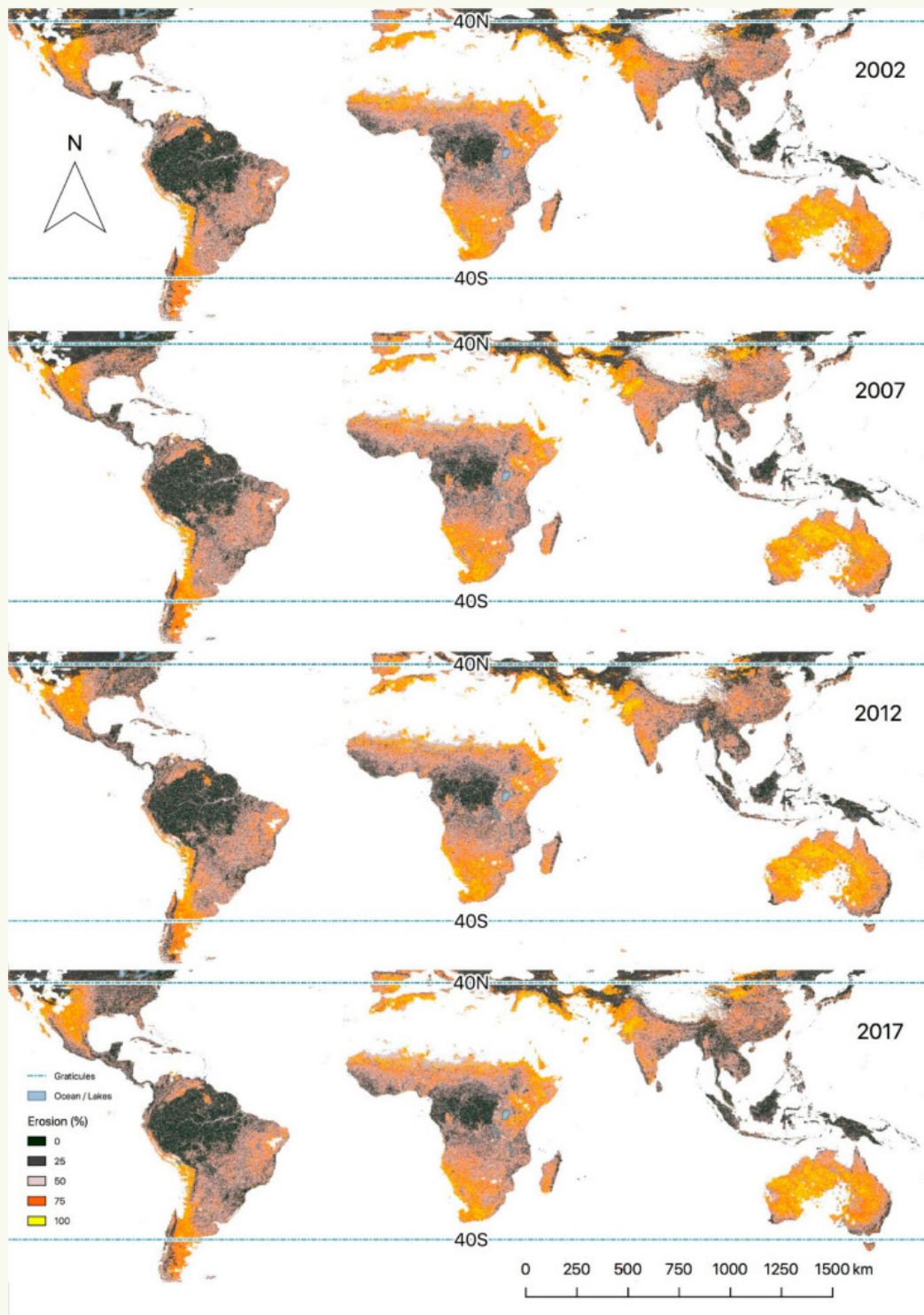


Figure 12 : Probabilités prédites d'érosion du sol dans les tropiques mondiaux. Le modèle de prévision a été développé sur la base de l'imagerie MODIS pour la période 2005-2017, en faisant correspondre les composites annuels aux années de collecte des données de terrain de LDSF et en l'ajustant aux données composites annuelles de réflectance pour 2002, 2007, 2012 et 2017. Les zones hyperarides (c'est-à-dire les déserts) et les zones dont l'altitude est supérieure à 4 300 m ont été masquées (c'est-à-dire les zones blanches sur la carte) (Vagen et Winowiecki, 2019).

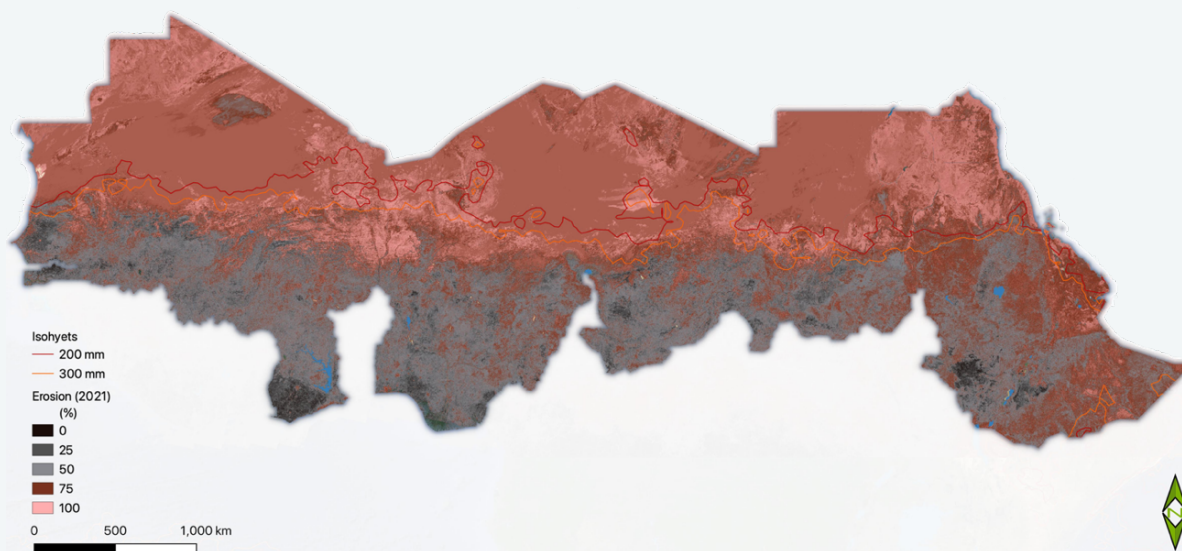


Figure 13 : Pourcentage d'érosion (2021) dans l'ensemble de l'IAEOSG (Vågen, 2023).

L'escalade du stress hydrique. L'insécurité de l'eau en Afrique, en particulier dans certains pays et dans certaines régions, reste un défi important. En outre, il existe également des différences marquées dans la disponibilité de l'eau au sein des pays en raison de la variabilité spatiale et temporelle des précipitations qui affecte l'approvisionnement en eau (Nkiaka et al., 2021). Le stress hydrique en Afrique subsaharienne (ASS) provient d'une myriade de sources, notamment de pratiques de gestion de l'eau non durables, de précipitations peu fiables et irrégulières, de l'augmentation des températures liée au changement climatique et de la demande accrue d'eau pour la production alimentaire, l'industrie et l'accroissement de la population, entre autres. D'ici 2050, la demande en eau en Afrique subsaharienne devrait monter en flèche de 163 %, principalement en raison d'une augmentation de l'utilisation de l'eau, surtout pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau domestique. L'utilisation inefficace de l'eau et la gestion non durable des terres et de l'eau, si elles ne sont pas transformées de manière significative en conditions plus réparatrices et résilientes, menacent de faire baisser le produit intérieur brut (PIB) de la région de 6 % (WRI, 2023) (figure 14a et b).

Bien que l'Afrique soit dotée d'abondantes ressources en eaux souterraines, leur exploitation est actuellement entravée par des ressources financières limitées et un manque de soutien institutionnel (Cobbing, 2020). Alors que la recherche a établi les facteurs biophysiques du stress hydrique en Afrique subsaharienne, Nkiaka et al. ont souligné le besoin urgent d'évaluer le niveau de stress hydrique (faible, modéré ou élevé) dans les pays et les bassins afin que des mesures puissent être mises en place pour atténuer le risque socio-économique posé par le stress hydrique en Afrique. Les données relatives à la qualité de l'eau en Afrique sont extrêmement rares, et les preuves existantes suggèrent que la qualité de l'eau est un problème critique et croissant en Afrique et qu'elle pourrait potentiellement exacerber le stress hydrique à l'avenir (Liu et al., 2017). La qualité de l'eau est exprimée par la concentration de certains polluants. La mauvaise qualité de l'eau en Afrique a été attribuée à plusieurs facteurs, notamment les composés dangereux naturellement présents dans le sol, tels que les nitrates et l'arsenic, les

caractéristiques des aquifères, y compris la profondeur, le type et le taux de recharge des eaux souterraines, l'exploitation minière, la pollution industrielle par les hydrocarbures, la lixiviation des produits agrochimiques, le changement d'affectation des sols entraînant une augmentation des charges sédimentaires, les rejets d'eaux usées non traitées ou les fuites de polluants organiques et microbiens et l'intrusion de l'eau de mer, en particulier dans les zones côtières (Nkiaka et al., 2021).

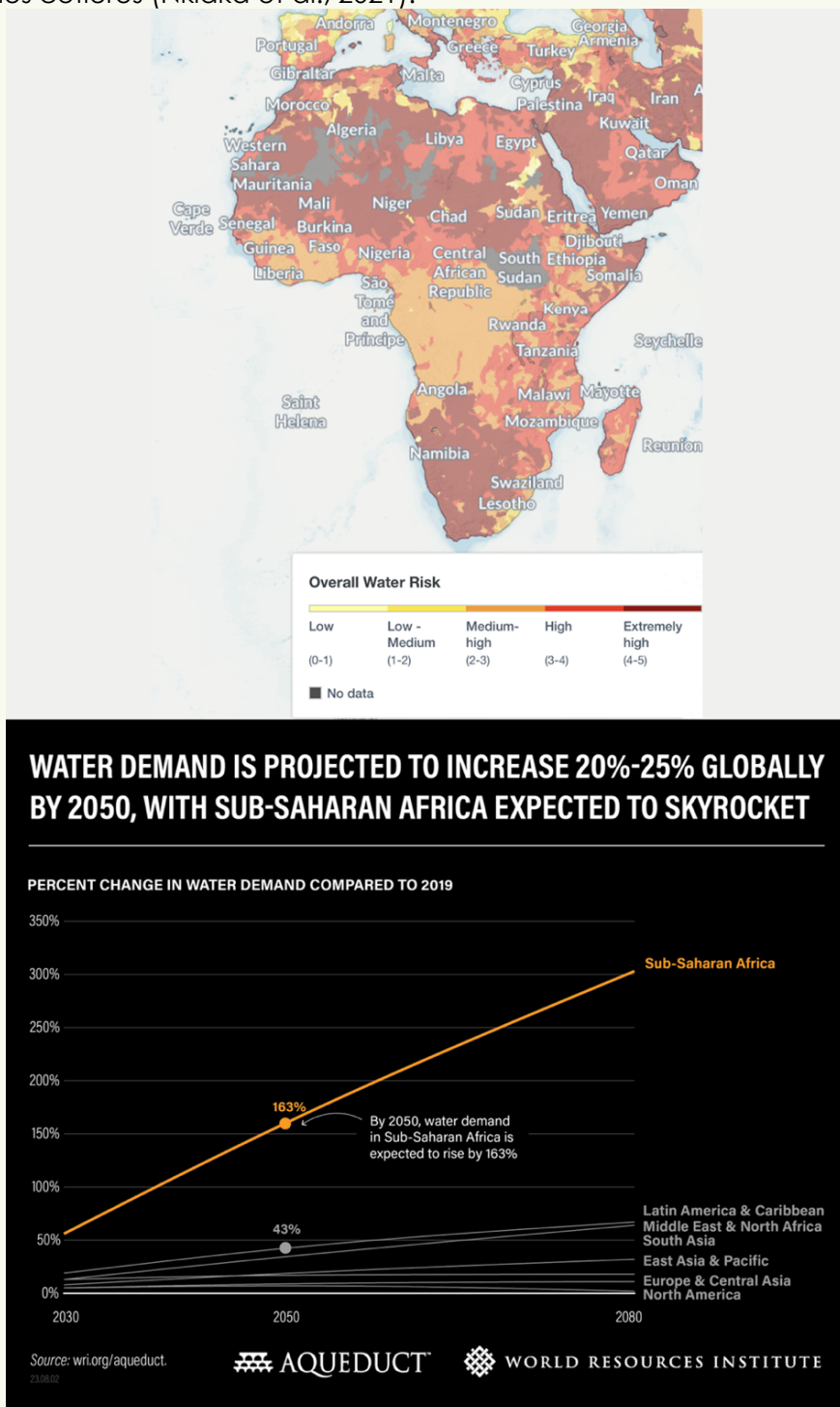


Figure 14 : Risque de stress hydrique sur le continent (a) et demande en eau prévue d'ici 2050 en Afrique subsaharienne (b) (WRI, 2023).

Propagation des incendies de forêt. Les incendies de forêt constituent une menace croissante pour les zones arides en raison de l'augmentation des possibilités d'allumage par l'homme, de la propagation d'herbes et d'arbustes envahissants sujets aux incendies, de la température de surface et des conditions de sécheresse. L'augmentation spectaculaire de la prévalence des feux de forêt au cours des dernières décennies constitue une menace sérieuse pour la sécurité humaine, les infrastructures, la production agricole, les ressources culturelles, les écosystèmes indigènes et le fonctionnement des bassins hydrographiques. Le phénomène est particulièrement répandu en Afrique, où jusqu'à 9 % du continent sont brûlés chaque année, ce qui représente 70 % de la superficie brûlée au niveau mondial. Des incendies plus importants pendant la saison sèche entraînent des déficits de précipitations pendant la saison humide pouvant aller jusqu'à 30 mm. Par conséquent, l'occurrence et l'impact des incendies de forêt doivent être réduits par la prévention, la préparation et la gestion avant les incendies. Les mesures prises après les incendies, telles que le contrôle de l'érosion et la replantation dans les zones brûlées, contribuent à réduire les effets immédiats des incendies et l'implantation d'herbes non indigènes, réduisant ainsi le risque d'incendies futurs.

La sous-évaluation économique, sociale et environnementale de la diversité biologique dans les zones arides et plus largement. La richesse de la diversité biologique et des écosystèmes naturels de l'Afrique est à la base des besoins de la population en matière d'alimentation, d'eau, d'énergie, de santé et de moyens de subsistance (CESA, 2022). Alors que le continent africain abrite 25 % des espèces de mammifères et 20 % des espèces d'oiseaux du monde, la valeur économique de la nature en Afrique pour les moyens de subsistance est bien documentée par la Plateforme intergouvernementale de politique scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et décrite par le Centre d'études stratégiques pour l'Afrique (2022) (figure 15). Les zones arides africaines abritent d'énormes niveaux de biodiversité et fournissent une variété de biens et de services écosystémiques inestimables. Il s'agit, entre autres, de la nourriture et de l'alimentation, des habitats et des abris, du bois de chauffage et du bois d'œuvre, de la protection contre l'érosion, de la séquestration du carbone (et de l'émergence, dans certains cas, de marchés du carbone connexes), de la protection de la biodiversité, de la récolte sauvage de médicaments et du tourisme basé sur la faune et la flore, la culture et les paysages. Ces services contribuent largement à la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique.

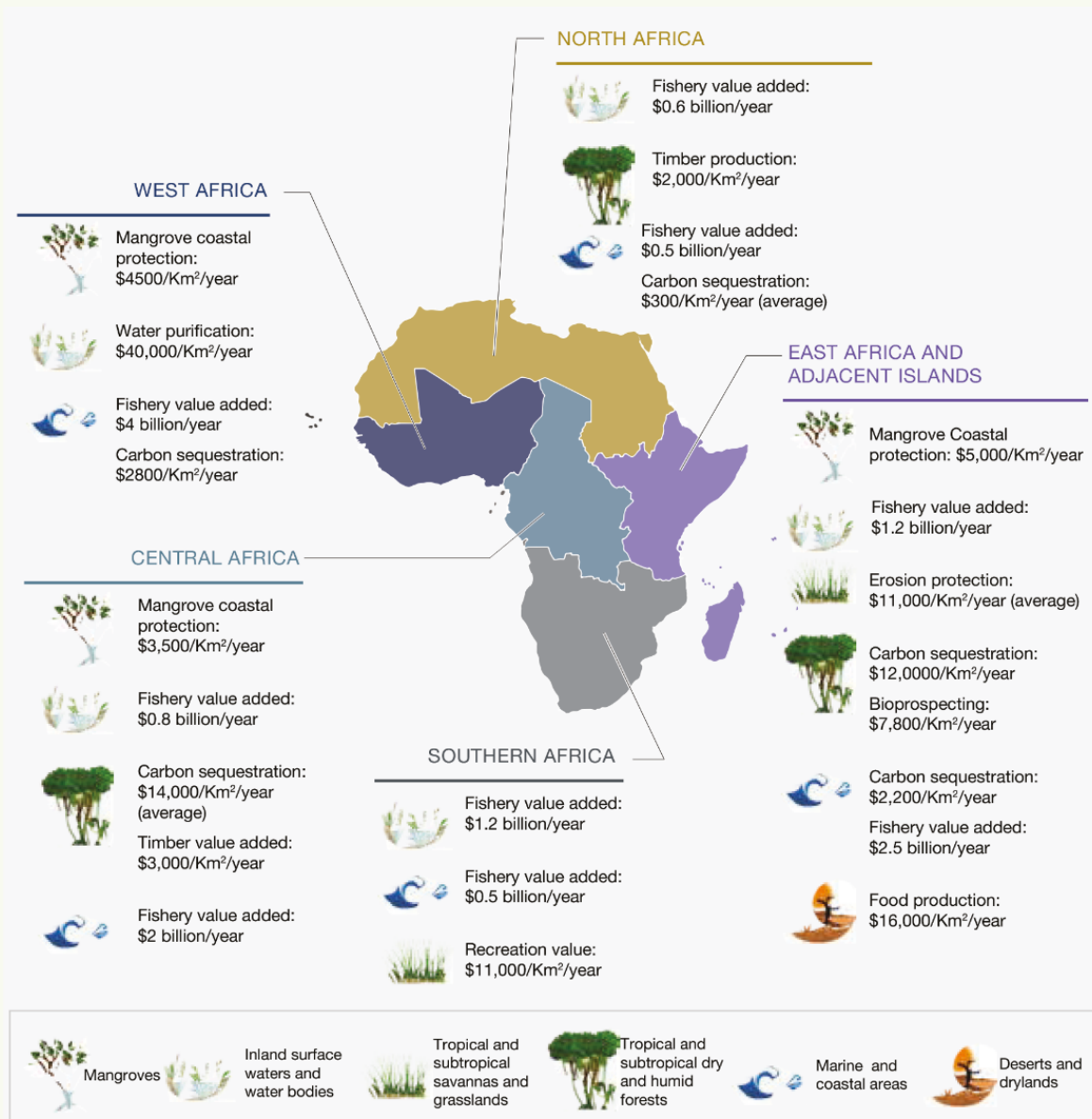
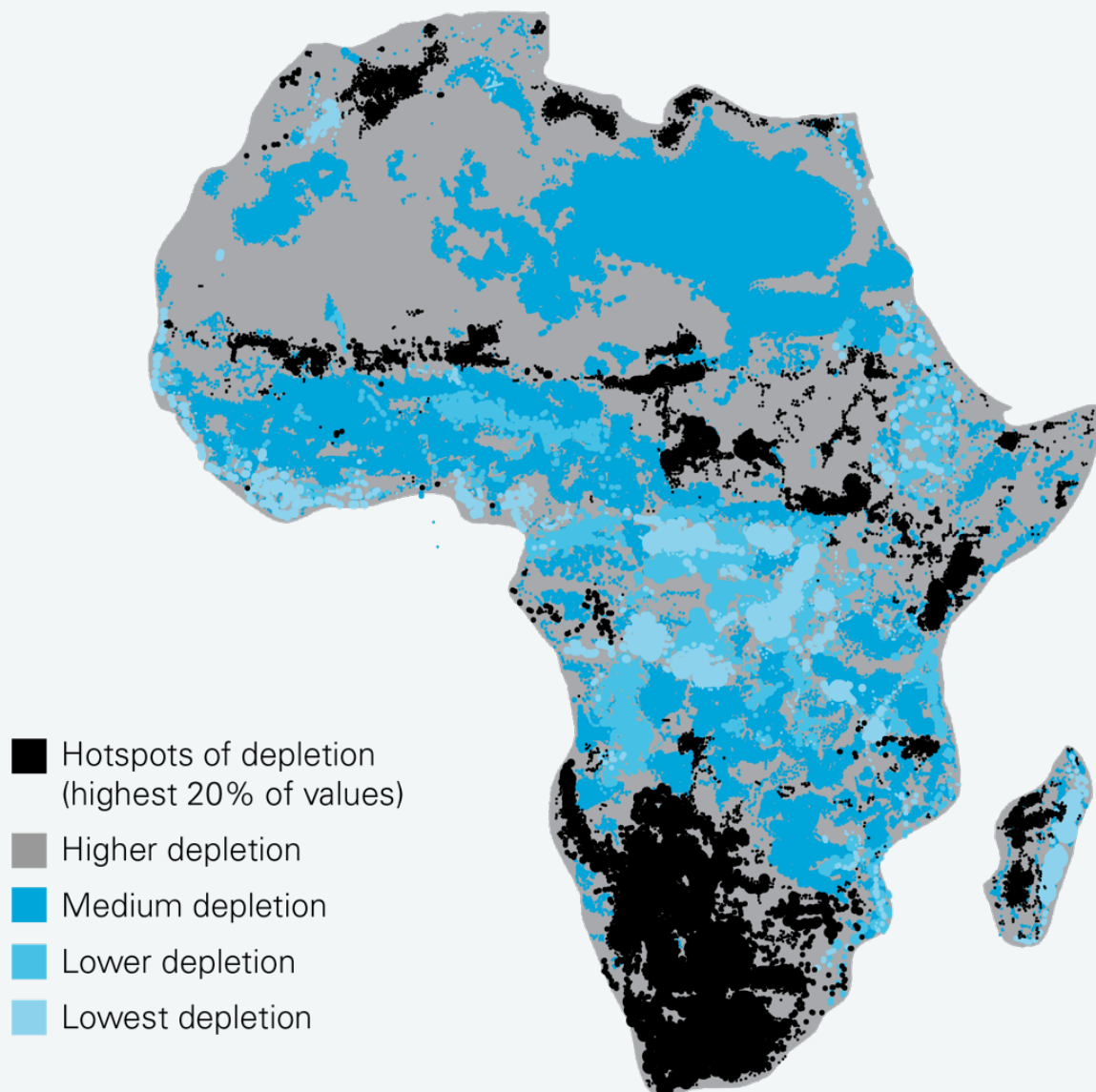


Figure 15 : Valeurs économiques des moyens de subsistance tirés de la nature (Hussain, 2023).

Perte de la diversité biologique. Bien que la valeur de la biodiversité africaine soit bien connue, elle continue de disparaître. Il s'agit là d'une préoccupation majeure qui a des implications écologiques, économiques et sociales de grande ampleur pour le continent. Les facteurs contribuant au déclin de la biodiversité du continent comprennent la déforestation et la conversion des terres, la surexploitation des plantes, des arbres, des ressources animales et halieutiques, la modification des habitats et l'invasion par des espèces invasives. Les pratiques non durables de gestion des terres, ainsi que l'expansion rapide des infrastructures, entraînent des pertes de diversité biologique en surface et dans le sol. La construction de barrages, par exemple, a entraîné la baisse du niveau des eaux et le quasi-effondrement des écosystèmes aquatiques dans certains lacs d'Afrique, notamment le lac Tchad et le lac Turkana (Avery et Tebbs, 2020 ; Gao et al., 2011). Les efforts de préservation et de restauration de la diversité biologique sont cruciaux pour la santé des écosystèmes, mais aussi pour le bien-être des personnes qui dépendent directement ou indirectement de ces écosystèmes pour leurs ressources et leurs services.



- Hotspots of depletion (highest 20% of values)
- Higher depletion
- Medium depletion
- Lower depletion
- Lowest depletion

Source: Natural Capital Finance Alliances

Figure 16 : Niveaux de perte de diversité biologique en Afrique (Hussain, 2023).

Encadré 2. Les terres forestières

Forêts. Le couvert arboré en Afrique varie considérablement d'une région à l'autre et d'une écozone à l'autre. Le couvert arboré comprend à la fois les forêts et les zones non forestières avec des arbres dispersés, y compris les arbres hors forêt (ATF), qui contribuent tous deux à l'équilibre écologique global du continent. Les subdivisions des terres forestières pour 2019 en Afrique indiquent que les terres forestières se composent de 38,8 % de feuillus à feuilles caduques, de 31,5 % de feuillus à feuilles persistantes et de 22,4 % de feuillus mélangés. Viennent ensuite les forêts mixtes (feuillus-conifères), les autres plantations et les forêts riveraines (Sacande et al., 2022). La répartition géographique des terres forestières en Afrique en 2019 est présentée dans la figure 17.

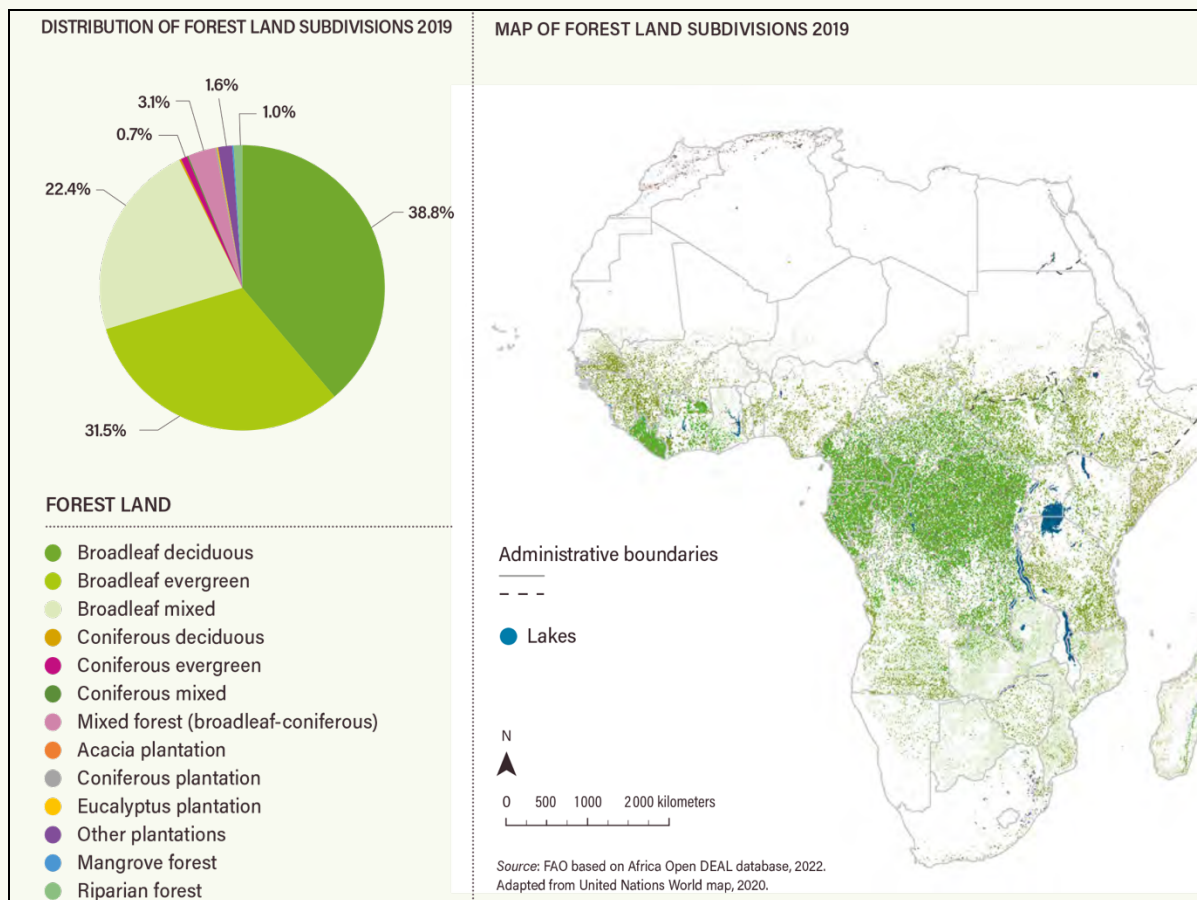


Figure 17 : Distribution des subdivisions forestières (Sacande et al., 2022).

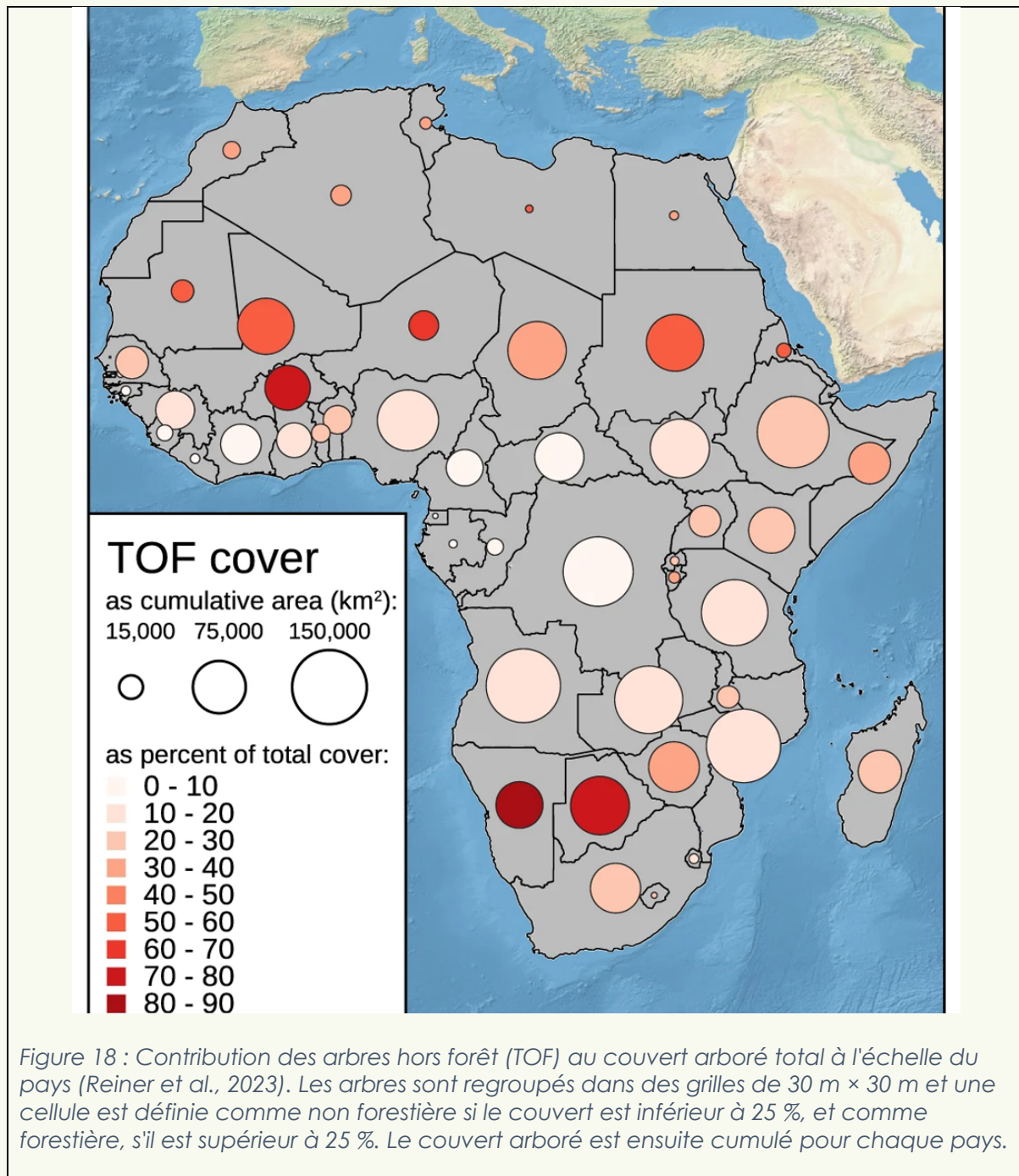
Les forêts des zones arides. En Afrique, les forêts des zones arides sont importantes pour les moyens de subsistance, le bétail, l'énergie et la diversité biologique, entre autres. Le statut des forêts des zones arides par région est décrit dans le tableau 2 (Haddad et al., 2022).

Tableau 2 : Tendances et statut des forêts des zones arides au niveau régional en Afrique (Haddad et al., 2022).

TENDANCES ET ÉTAT DES FORÊTS DES ZONES ARIDES AU NIVEAU RÉGIONAL	
Régions	Situation et tendances
L'Afrique du Nord	L'Afrique du Nord est principalement menacée par la dégradation des sols et la déforestation. Les principaux facteurs de dégradation sont l'urbanisation, les changements démographiques, la mondialisation du commerce et l'expansion de l'agriculture. Les politiques de sédentarisation des pasteurs nomades et mobiles entraînent le surpâturage et la dégradation des sols dans certaines zones de la région.

<p>Afrique occidentale et centrale</p>	<p>Ces régions sont principalement touchées par la variabilité du climat et le changement d'affectation des terres, ce qui perturbe la quantité d'eau disponible pour la végétation et accentue la dégradation des terres, en particulier après l'expansion des terres agricoles et la perte des terres pastorales. Localement, le surpeuplement et l'augmentation de la production animale ont réduit la productivité des pâturages et la fertilité des sols.</p>
<p>L'Afrique de l'Est</p>	<p>L'Afrique de l'Est a souffert d'une grave dégradation des forêts et des zones boisées des zones arides, avec des pertes importantes en termes de diversité biologique et de services écosystémiques. Le taux élevé de déforestation et de dégradation des forêts des zones arides est dû à la croissance démographique, au changement d'affectation des terres au profit des terres cultivées, à la récolte excessive de bois de chauffage et d'autres produits, aux incendies de forêt, au changement climatique et à l'échec des politiques. L'intensification du pâturage du bétail est également une cause de dégradation et de désertification, en particulier autour des points d'eau et dans les vallées, en raison du passage d'un pastoralisme traditionnel à des systèmes de production plus axés sur le marché. Les initiatives de conservation interdisant le pastoralisme réduisent également la disponibilité des pâturages, ce qui accroît la pression sur les écosystèmes des zones arides.</p>
<p>Afrique du Sud</p>	<p>L'Afrique australe souffre également d'un déclin des forêts et des zones boisées, mais à un rythme plus lent, avec des facteurs similaires à ceux d'autres régions africaines. Le pastoralisme est toujours pratiqué, mais l'élevage industriel à grande échelle s'est répandu, entraînant une dégradation importante des sols.</p>

Arbres en dehors des forêts (TOF). Plus de 25 % des arbres d'Afrique se trouvent en dehors des forêts. Les arbres hors forêt jouent un rôle crucial dans l'environnement (atténuation du climat, biodiversité, protection des sols, régulation du microclimat, gestion de l'eau, atténuation de la sécheresse), l'économie (génération de revenus et soutien des moyens de subsistance, y compris le fourrage, le bois, les noix, les fruits, le bois de chauffage, les produits forestiers non ligneux (PFNL), entre autres) et le bien-être social (nutrition, utilisations culturelles et traditionnelles). Les arbres hors forêt sont décrits dans la figure 18 (Reiner et al., 2023).



Augmentation de l'étendue et de la densité des arbres dans le cadre de la régénération naturelle gérée par les agriculteurs. La RNA est une approche de restauration durable des terres qui implique que les agriculteurs gèrent activement la croissance et la repousse des arbres et des arbustes à partir des systèmes racinaires et des souches existants sur leurs terres. Sa popularité s'est accrue en tant que moyen de restaurer les paysages dégradés. Les principaux exemples en Afrique de l'Ouest proviennent du sud du Niger, qui s'étend sur de vastes régions de Maradi et de Zinder, et de la plaine du Séno au Mali. Au Niger, l'arbre dominant est *Faidherbia albida*, qui augmente la fertilité des sols et la production agricole (figure 19). La méthodologie de cartographie de l'United States Geological Survey (USGS) est produite manuellement (ce qui est plus précis que la cartographie automatisée), en utilisant l'analyse visuelle des images, les données de terrain et la connaissance du terrain.

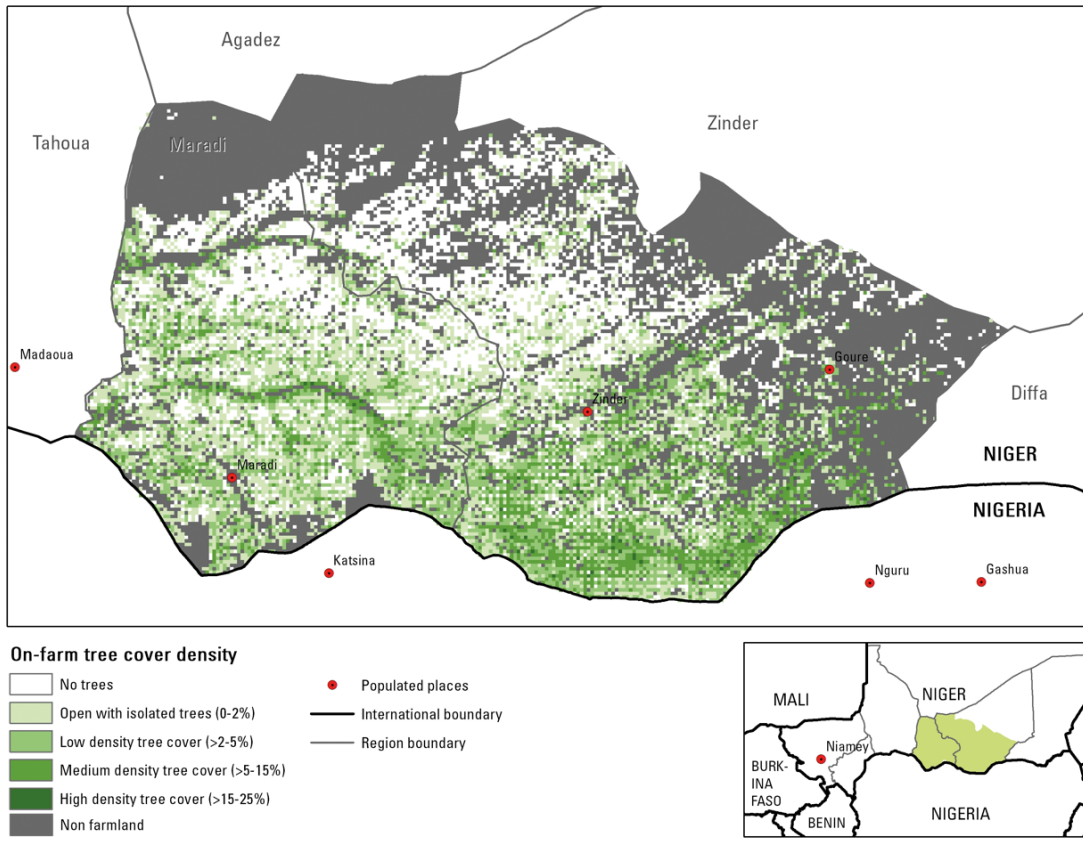
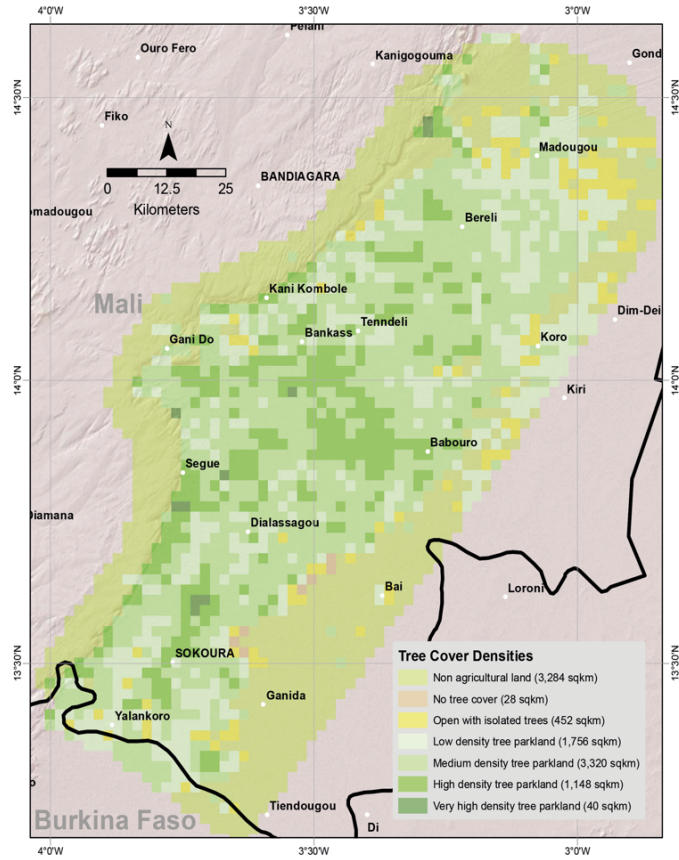


Figure 19 : étendue et densité du couvert végétal au Niger et au Mali (avec l'aimable autorisation de Gray Tappan, U.S. Geological Survey, EROS Center).

Augmentation des données permettant de déterminer si les arbres conviennent aux scénarios de changement climatique. L'aptitude des différentes espèces d'arbres utilisées dans les pratiques de restauration des terres telles que l'agroforesterie, la plantation d'arbres et la RNA peut changer en fonction de différents scénarios climatiques. L'Atlas climatique mondial de l'agroforesterie permet aux utilisateurs de voir l'aptitude de base et l'aptitude projetée selon deux différents scénarios socio-économiques partagés (SSP) - 1-2.6 et 3-7.0. La figure 20 montre les changements prévus pour *Faidherbia albida*. Dans cet exemple, les prédictions semblent montrer que *Faidherbia albida* devient d'une adéquation limitée en Afrique de l'Ouest dans les deux SSP. Le fait de disposer de ce type d'informations permet aux agriculteurs, aux scientifiques et aux planificateurs de mieux comprendre ce à quoi il faut s'attendre en fonction des différents scénarios climatiques et de planifier en conséquence.

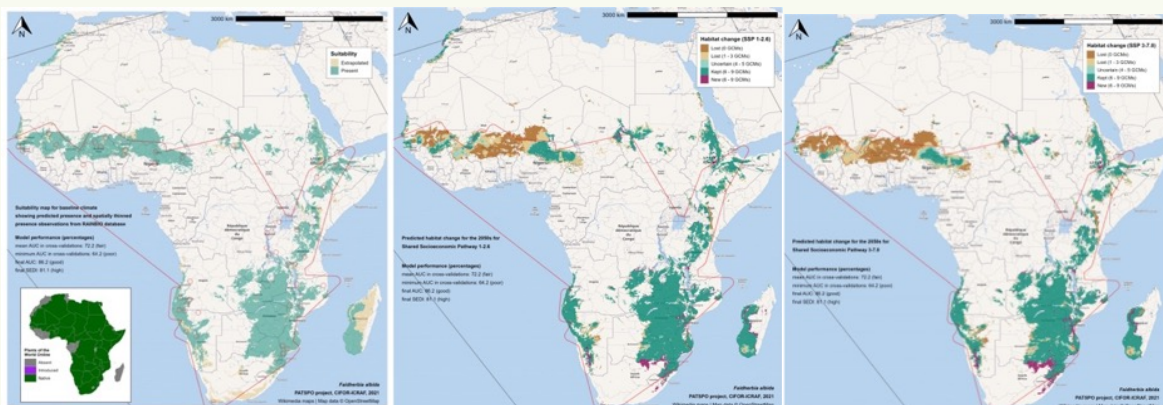





Figure 20 : Cartes prédictives de l'adéquation pour *Faidherbia albida* en tant que référence et dans le cadre de SSP de 1-2,6 et 3-7,0 (Kindt et al., 2021)

Augmentation de la recherche et des connaissances sur l'adéquation des pratiques de restauration pour réduire les émissions de carbone. Alors qu'une myriade de pratiques de restauration des terres est actuellement mise en œuvre à travers l'Afrique, il est important de comprendre les avantages de ces pratiques pour l'atténuation et l'adaptation au climat. Le projet Regreening Africa du Centre mondial d'agroforesterie a collaboré avec le World Overview of Conservation Approaches and Technologies (WOCAT) et le Carbon Benefits Project (CBP) pour évaluer l'impact de diverses pratiques de restauration des terres sur l'atténuation du changement climatique. Les résultats présentés dans la figure 21 peuvent fournir aux gestionnaires des terres des informations précieuses sur les pratiques appropriées dans un climat changeant. Par exemple, ces résultats préliminaires suggèrent que dans un climat tropical sec, la RNA a un potentiel de séquestration du carbone plus élevé sur un type de sol argileux à haute activité que sur un sol sablonneux. Dans un climat tempéré chaud et humide sur un sol argileux à forte activité en Éthiopie, la technologie des enclos a montré le potentiel de séquestration le plus élevé, ce qui suggère que dans des conditions plus humides dans les prairies, l'exclusion du bétail peut suffire à encourager la régénération, la nécessité d'une gestion par les agriculteurs pouvant augmenter à mesure que les précipitations diminuent. Bien que ces théories doivent être testées, elles fournissent des informations qui devraient être prises en compte pour promouvoir l'adoption de pratiques de gestion durable des sols dans différentes combinaisons sol-climat et dans le cadre d'un climat changeant.

	PRATIQUES/ TECHNOLOGIE	CLIMAT	TYPE DE SOL	BILAN GES (T CO ₂ E HA-1 YR-1) ANALYSE SUR 20 ANS	PRINCIPALES SOURCES/ PUITS
LE NIGER  Régions de Tillabéri, Filingué, Ouallam, Téra et Tahoua	Régénération naturelle assistée (RNA)	Tropical Sec	Sablonneux	-2.1	Biomasse
LE GHANA  Communauté de Widnaba dans le district de Baku Ouest, Upper Est, Ghana	Régénération Naturelle Gérée par l'Agriculteur (RNGA)	Tropical Sec	AHA*	-5	Biomasse
L'ÉTHIOPIE  Amhara	Gestion Communautaire des Zones Fermées (Enclos naturel d'Acacia et de Gravelia sp. - à l'exclusion des animaux)	Chaud Humide Tempéré	AHA	-7.7	Biomasse

*Argile à haute activité

Figure 21 : Réduction des émissions de CO₂ associée à des pratiques indicatives de restauration des terres au Niger, au Ghana et en Éthiopie (E. Milne, Carbon Benefits Project et WOCAT).

Croissance des systèmes pastoraux et sylvopastoraux. L'élevage est l'un des secteurs à la croissance la plus rapide en Afrique, contribuant à hauteur de 30 à 80 % au PIB agricole. L'élevage domestique se développe en réponse à ce potentiel économique. Avec une augmentation prévue de la population à 2,2 milliards d'habitants d'ici 2050, on prévoit que la consommation moyenne par personne sera de 25 kg de viande et de 65 kg de lait par an (Sunga, 2020 dans ILRI, UICN, FAO, WWF, PNUE et ILC, 2021). Bien que le type de bétail varie (chameaux, bovins, moutons, chèvres, poulets, etc.), tout comme le type d'élevage (zéro pâturage, pâturage local, pâturage extensif ou nomade, etc.), ce secteur soutient des millions de moyens de subsistance et dépend de la gestion du bétail et des paysages pour produire des cultures, des herbes, des arbustes, des arbres pour le pâturage et le fourrage. La figure 22 montre les types de subdivisions des prairies, y compris les prairies, les prairies avec des arbustes ou des arbres ou les deux, et les zones arbustives (Sacande et al., 2022). Un élevage bien géré peut être un moyen efficace de restauration des terres.

L'élevage, en particulier le pastoralisme, est considéré comme une activité clé pour la sécurité alimentaire, le développement durable et la résilience dans les zones arides. On observe également un regain d'intérêt pour le sylvopastoralisme, une forme d'agroforesterie qui associe le pâturage à la sylviculture, ce qui favorise les relations écologiques entre les animaux et les plantes ligneuses (Haddad et al., 2022).

L'agroforesterie et le sylvopastoralisme sont considérés comme les principales voies de restauration des forêts dans les zones arides.

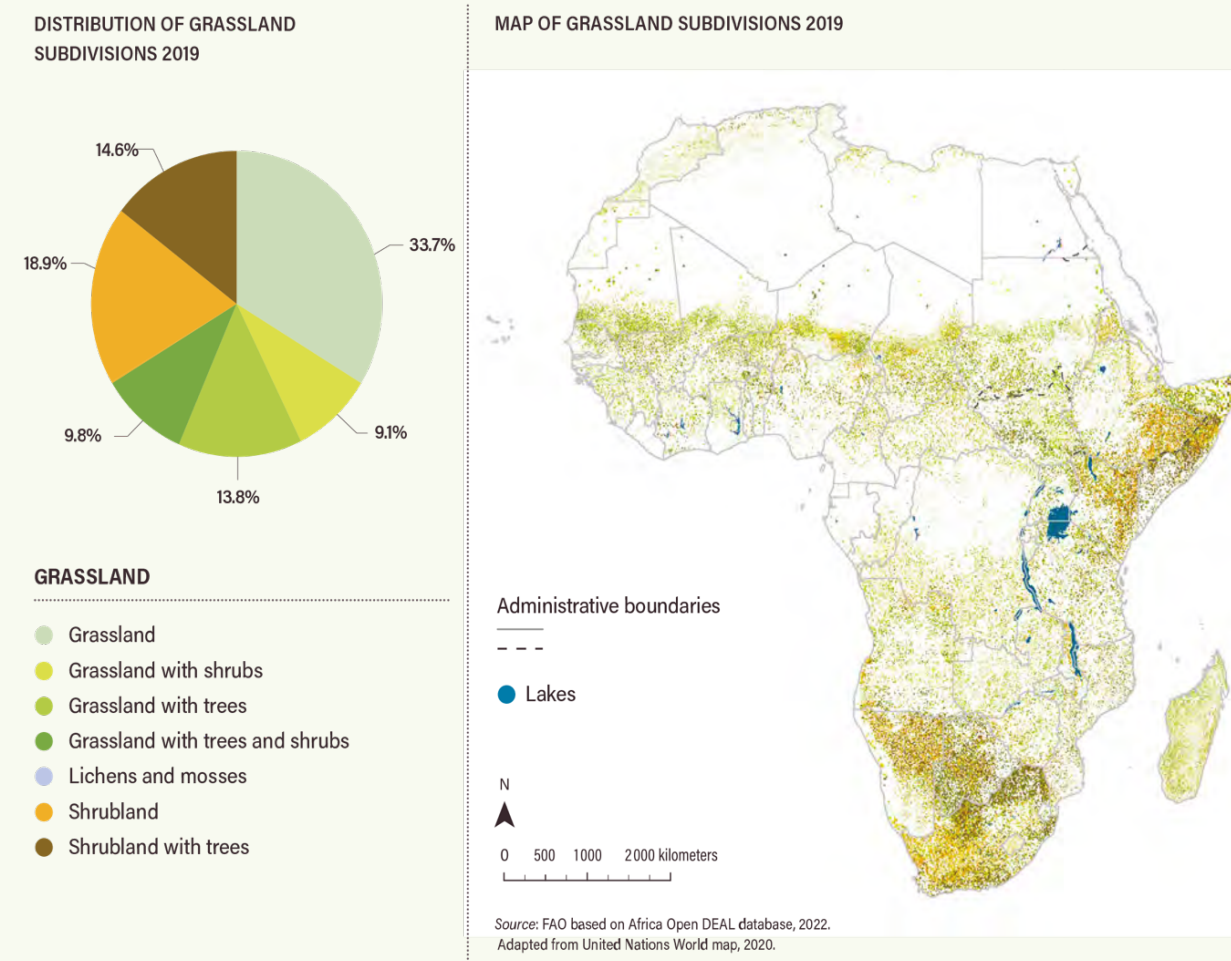


Figure 22 : Distribution des types de prairies et carte des subdivisions des prairies en Afrique (Sacande et al., 2022).

3.2.2 Dimensions sociales

Augmentation des migrations et des déplacements internes. Environ 16,5 millions de déplacements internes ont été enregistrés en Afrique subsaharienne en 2022, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le fait que le nombre de déplacements dus à des catastrophes a presque triplé pour atteindre 7,4 millions, le chiffre le plus élevé jamais enregistré pour la région (GRID, 2023). Les déplacements internes résultant de conflits et de violences ainsi que de catastrophes sont présentés par pays dans la figure 23a. La figure 23b illustre également les tendances croissantes dans le temps (2013-2022) pour l'Afrique subsaharienne.

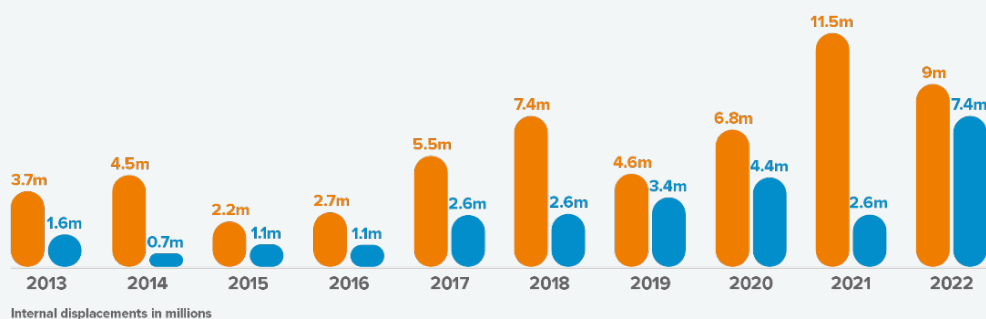
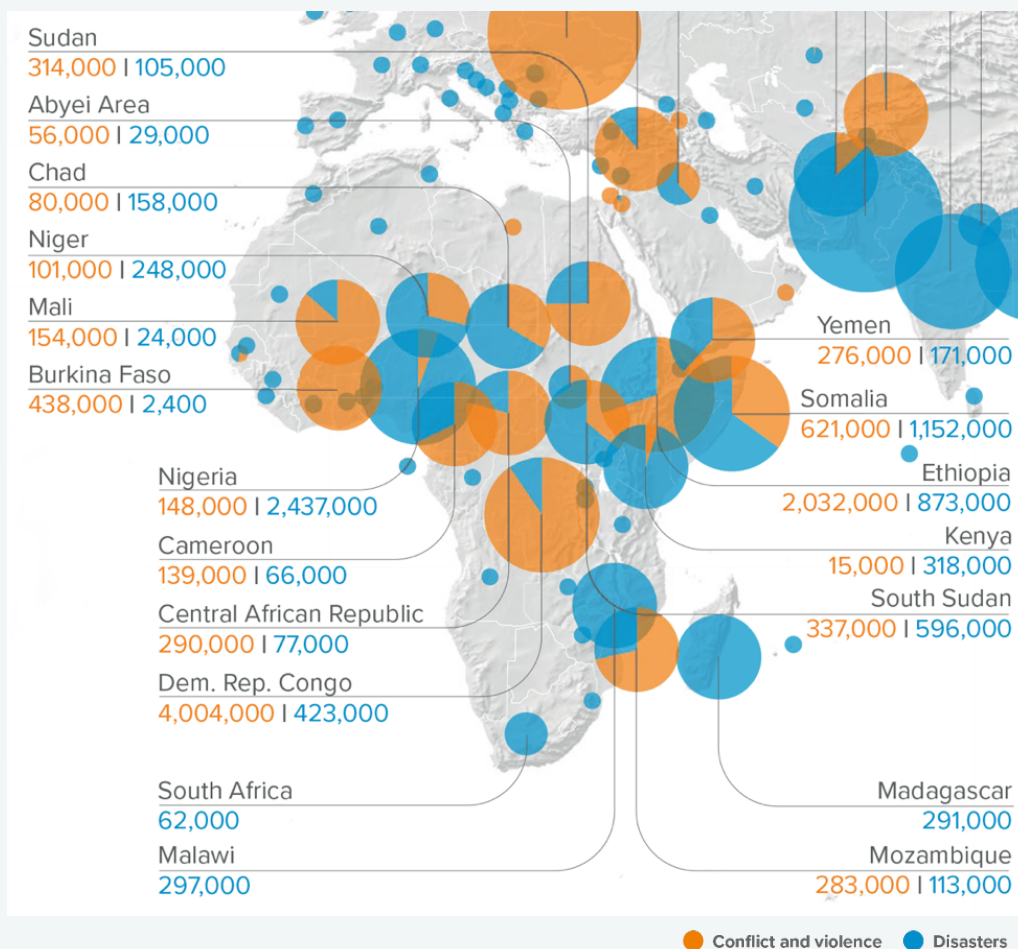


Figure 23 : a) Déplacements internes résultant de conflits et de violences (orange) et de catastrophes (bleu) en Afrique subsaharienne en 2022, et b) tendance des déplacements entre 2013 et 2022 (GRID 2023).

Les guerres et les conflits sont concentrés de manière disproportionnée dans les régions arides, tandis que les pays en proie à des conflits armés sont touchés de manière disproportionnée par la variabilité du climat et les phénomènes climatiques extrêmes. Les conflits ont des causes multiples, notamment la concurrence pour les ressources, les tensions ethniques, la mauvaise gouvernance et des facteurs historiques tels que le colonialisme. Le projet ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project) fournit des mises à jour mensuelles sur les dates, les acteurs, les lieux, les décès et les types de violence politique et de manifestations signalées (acleddata.com). Les analyses d'ACLED peuvent être utilisées pour tester des scénarios en vue d'une planification future.

De plus en plus de cas de climat et de conflits. Le changement climatique et d'autres stress environnementaux exacerbent la pénurie de terres et d'eau et les pertes de production alimentaire, ce qui entraîne souvent des perturbations et des conflits (CRDI, 2021). Les conflits réduisent la capacité des personnes, des systèmes et des institutions à s'adapter aux effets du changement climatique. Les conflits et les impacts du changement climatique poussent les populations à se déplacer et contribuent par la suite à de nouveaux cycles de tension et d'utilisation non durable des ressources naturelles dans d'autres régions. À mesure que les effets du changement climatique s'intensifient, le risque de déplacement forcé et de migration s'accroît, l'augmentation du nombre de personnes augmentant la pression sur les communautés d'accueil et la probabilité que les tensions s'aggravent. La figure 24 montre que les anomalies de température et les déplacements internes de populations dans les forêts arides et autres zones boisées, ainsi que dans les zones agrosylvopastorales, sont interconnectés.

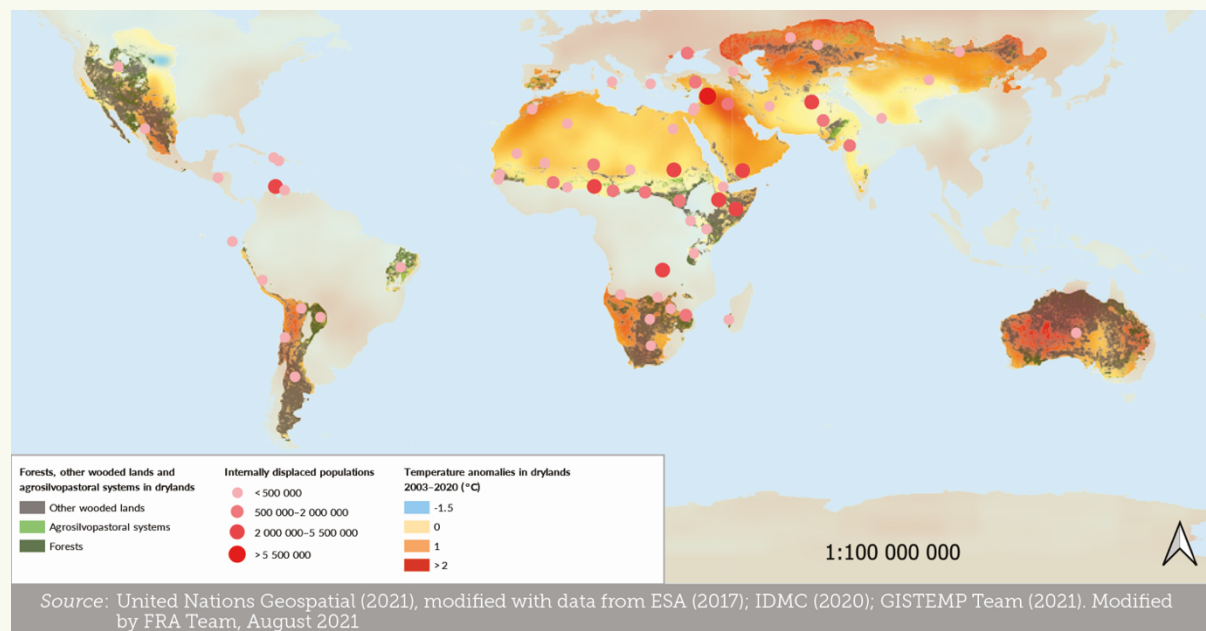


Figure 24 : L'interconnexion entre les anomalies de température et les déplacements internes de populations dans les forêts et autres zones boisées des zones arides et dans les zones agrosylvopastorales (FAO, CGIAR et CARE, 2021).

La croissance économique et la concurrence accrue pour les ressources naturelles de l'Afrique. L'Afrique a connu une croissance économique notable ces dernières années, ses vastes ressources naturelles jouant un rôle essentiel dans cette transformation. La richesse du continent en minéraux essentiels, en réserves énergétiques et en terres arables a attiré l'attention et les investissements du monde entier. Cependant, cette riche base de ressources a également alimenté une concurrence intense entre les puissances internationales et les entreprises qui cherchent à s'assurer un accès et une influence en Afrique. Cette concurrence a suscité des inquiétudes quant à la répartition équitable des bénéfices, à la durabilité environnementale et au risque de tensions géopolitiques. Alors que l'Afrique poursuit sa croissance économique, une gouvernance efficace et une gestion durable des ressources seront essentielles pour garantir que ses richesses naturelles se traduisent par un développement inclusif et une prospérité à long terme pour ses diverses nations et communautés. En outre, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, causée par les tensions géopolitiques et la pandémie de COVID-19, entraîne une remise en question de l'approvisionnement et une plus grande concurrence pour les ressources.

Inégalités croissantes. Bien que l'Afrique ait fait des progrès considérables en matière de croissance économique et de développement, des inégalités persistent entre les pays et les différents groupes, ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci. L'inégalité des revenus reste un problème crucial, avec un fossé croissant entre les riches et les pauvres dans de nombreux pays africains. Les disparités entre les zones rurales et urbaines persistent, les centres urbains bénéficiant souvent d'un meilleur accès aux ressources et aux opportunités, ce qui exacerbe les schémas de migration et l'expansion des bidonvilles. L'inégalité entre les hommes et les femmes reste préoccupante, même si des progrès ont été réalisés dans certains domaines, tels que la représentation politique des femmes. En outre, les inégalités en matière d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services de base persistent, les groupes marginalisés, notamment les minorités ethniques et les réfugiés, étant confrontés à des défis disproportionnés. La lutte contre ces inégalités multifformes reste un défi majeur pour les gouvernements africains et les organisations internationales qui s'efforcent de promouvoir un développement inclusif et durable sur le continent.

L'insécurité alimentaire et la sous-alimentation. Dans les régions arides d'Afrique, la majorité de la population (85 %) vit de l'agriculture pluviale de subsistance et du pastoralisme. Les principales cultures de subsistance sont le blé, le riz, le maïs, le sorgho et le millet. La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, notamment la variabilité des précipitations, les températures élevées, les sécheresses irrégulières et l'évolution des conditions agro-écologiques, a considérablement affecté l'agriculture dans les zones arides, avec de grandes incertitudes depuis les années 1980. Le rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2023 fait état de la prévalence de la sous-nutrition entre 2005 et 2022. Les données du tableau 3 montrent une augmentation globale de la sous-alimentation dans la plupart des régions au cours de cette période, la plus forte augmentation en pourcentage étant observée en Afrique australe. Si l'Afrique moyenne a connu une baisse, celle-ci est en train de s'estomper.

Prevalence of undernourishment (%)										
	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*
WORLD	12.1	8.6	7.9	7.8	7.5	7.6	7.9	8.9	9.3	9.2
AFRICA	19.2	15.1	15.8	16.6	16.5	16.6	17.0	18.7	19.4	19.7
Northern Africa	6.2	4.7	5.4	5.7	6.0	6.0	5.8	6.0	6.9	7.5
Sub-Saharan Africa	22.5	17.6	18.2	19.1	18.9	19.1	19.5	21.6	22.2	22.5
Eastern Africa	31.7	23.8	24.6	26.2	26.2	26.0	26.7	28.1	28.4	28.5
Middle Africa	31.9	22.5	23.3	24.7	23.7	24.4	24.8	27.6	28.5	29.1
Southern Africa	5.1	7.2	9.3	8.3	7.8	7.7	8.3	9.5	10.0	11.1
Western Africa	12.2	10.8	10.6	10.7	10.6	11.1	11.0	13.7	14.5	14.6

Tableau 3 : Prévalence de la sous-alimentation dans les régions africaines, 2005-2022 (FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, 2023).

L'impact des catastrophes sur l'alimentation et l'agriculture. La FAO (2023c) a présenté des données inédites sur l'impact des interactions entre les aléas et d'autres éléments du risque de catastrophe par des facteurs de risque et des chocs sous-jacents qui ont des répercussions en cascade sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ces facteurs affectent différents systèmes et secteurs et sont transfrontaliers. Ils comprennent le changement climatique, la pauvreté et l'inégalité, la croissance démographique, mais aussi l'apparition de pandémies, des pratiques telles que l'utilisation et la gestion non durables des terres, les conflits armés et la dégradation de l'environnement. Les impacts

négatifs affectent les chaînes de valeur et les systèmes agroalimentaires et exacerbent par la suite l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation. Cette compréhension souligne la nécessité de développer et d'intégrer la réduction des risques de catastrophes multisectorielles et multirisques dans les politiques et les programmes.

Une population africaine en augmentation. Au cours de la période 2015-2020, la population africaine a augmenté de 1 % à 4 % (figure 25). On estime que la population africaine atteindra 1,71 milliard d'habitants d'ici 2030 et 2,49 milliards d'ici 2050 (worldometer.com). Bien qu'elle offre de nombreux avantages et opportunités, la croissance significative de la population du continent entraînera une expansion des infrastructures, une augmentation de la consommation des ressources, la conversion d'espaces sauvages en terres agricoles et urbaines, ainsi qu'un excès de déchets. Cette situation exercera à son tour une pression supplémentaire sur les zones arides de l'Afrique.

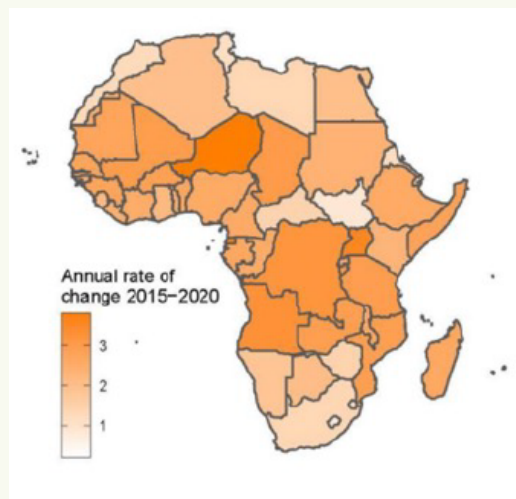


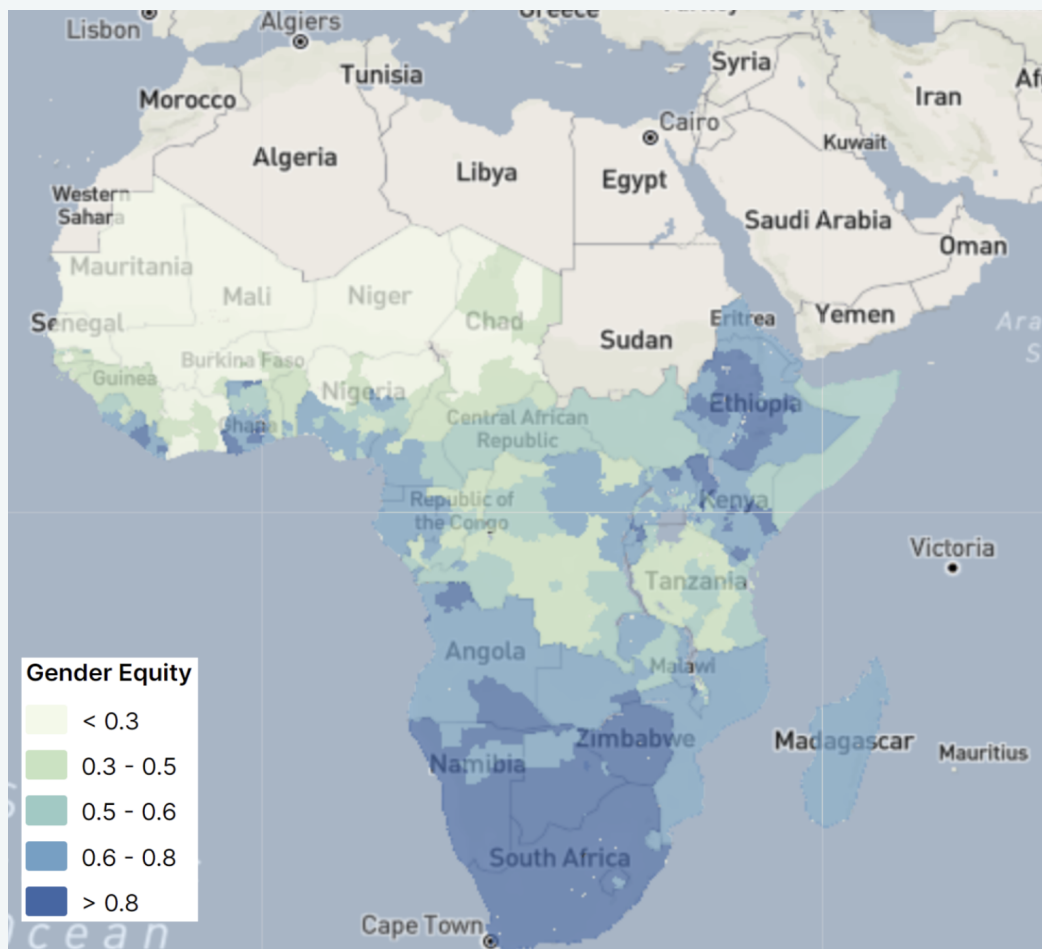
Figure 25: Annual rate of change in population during 2015-2020.

Augmentation de la population des jeunes. L'Afrique est considérée comme le continent le plus jeune du monde. En 2022, 40 % de la population était âgée de 15 ans ou moins. Si le pourcentage croissant de jeunes peut être considéré comme une ressource précieuse pour la croissance économique et l'innovation, la transformation de ce potentiel en dividende démographique dépend de l'éducation, du développement des compétences, de l'esprit d'entreprise et des possibilités d'emploi. Il est essentiel de planifier des actions pour lutter contre le chômage et le sous-emploi. Ces innovations dépendront de l'éducation et du développement des compétences, de l'esprit d'entreprise, de la technologie et de l'innovation, de l'autonomisation des jeunes, de l'accessibilité des soins de santé et de l'engagement dans les processus décisionnels.

Accroissement de l'écart entre les hommes et les femmes et défis liés aux droits fonciers des femmes. Le protocole de Maputo sur les droits des femmes, un traité historique adopté en 2003 par l'UA (CUA, 2003), a contribué à faire progresser les droits des femmes en Afrique dans divers domaines tels que le droit à la santé et à la reproduction, à l'héritage, au bien-être économique et social, à l'éducation et à la formation, à l'accès à la justice et à une protection égale devant la loi, ainsi qu'à l'élimination des pratiques préjudiciables. Toutefois, le protocole s'est heurté à des difficultés concernant sa mise en œuvre et son application au niveau national (WEF, 2023). La possession de terres par les femmes contribue positivement à l'emploi absolu des femmes (Wamboye, 2021). Malgré ces résultats, la proportion de femmes

propriétaires de terres en Afrique subsaharienne est inférieure de 40 % à celle des hommes : environ 30 % des femmes possèdent des terres en Afrique subsaharienne, contre 70 % des hommes. En outre, les femmes acquièrent généralement ces terres soit en les achetant sur le marché, soit en se mariant. Au-delà des droits de propriété foncière, Slavcheska et d'autres (2016) suggèrent de prendre en compte les droits de gestion des terres et les droits économiques, qui présentent diverses opportunités d'investissement et d'autonomisation pour les femmes et les filles.

Il est bien connu que si les femmes jouent un rôle central dans l'utilisation des ressources forestières dans les zones arides de l'Afrique subsaharienne, les traditions patriarcales locales continuent d'entraver leur participation effective à la gestion des terres et des ressources arboricoles et au partage des bénéfices (Marin et Kuriakose, 2017). Il est urgent de combler le fossé entre les hommes et les femmes dans les programmes de restauration des ressources naturelles et des paysages, où des innovations sont nécessaires pour favoriser efficacement des processus de transformation du genre qui peuvent changer les normes restrictives qui privent les femmes de leur pouvoir (Cronkleton et al., 2021). Il est important que les politiques et les interventions qui cherchent à promouvoir l'équité entre les sexes reconnaissent et prennent en compte la diversité des femmes (âge, revenu, éducation ou origine ethnique) et la façon dont cela peut créer des relations différenciées avec la terre et les ressources naturelles (Chigbu et al., 2019). La figure 26 met en évidence cette nécessité, car les zones présentant les niveaux les plus élevés de stress thermique humain et de sécheresse agricole sont également celles où l'autonomisation des femmes est la plus faible, ce qui limite la capacité d'adaptation de ces régions.



a)



b)

Figure 26 : a) Équité moyenne entre les hommes et les femmes en Afrique ; b) Représentation des femmes dans les zones de stress dû à la chaleur et à la sécheresse. (CGIAR, 2023)

Une urbanisation rapide. Les villes africaines devraient accueillir les deux tiers de la population totale du continent d'ici 2050 (OCDE et Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2020), soit 950 millions d'habitants supplémentaires. Bien que les mégapoles retiennent l'attention, une grande partie de la croissance urbaine africaine a lieu dans des villes petites et moyennes (OCDE/UNECA/BAD, 2022).

Les terres urbaines se développent donc à un rythme incontrôlé qui dépasse la capacité des États membres à fournir des services de base et des abris, selon les recherches analysant les tendances effectuées par des centres tels que le Centre de recherche africain (Watson et Agbola, 2013) et le Centre africain pour les villes. En conséquence, les experts en planification ont conclu qu'une grande partie du développement urbain en Afrique n'est pas réglementée, pas planifiée et pas transparente (Watson et Agbola, 2013). Dans ce contexte, il est particulièrement difficile de trouver des solutions fondées sur la nature pour répondre à cette tendance à l'accélération de l'urbanisation, qui soient à la fois inclusives et transparentes. Les données d'Africapolis (figure 27) montrent la répartition et la taille des zones urbaines en 2020.

L'élargissement et l'approfondissement des processus de planification en vue de la résilience et de résultats démocratiques et équitables impliquent également de les relier aux paysages ruraux qui alimentent et nourrissent les villes de multiples façons (Forster et Getz-Escudero, 2014). Un impératif urgent en matière de politique et de recherche est d'accorder la priorité à cet aspect en liaison avec d'autres demandes spatialement explicites et à forte intensité de données pour la LDN, la conservation de la biodiversité et le développement respectueux du climat à l'échelle du territoire et du paysage. Parmi les efforts particuliers visant à intégrer la planification urbaine à ces objectifs politiques connexes, on peut citer le renforcement des CDN par l'action climatique urbaine (Urban Leds, 2020) et les travaux visant à intégrer les SPANB dans la planification urbaine et régionale (Oliveira, 2014).

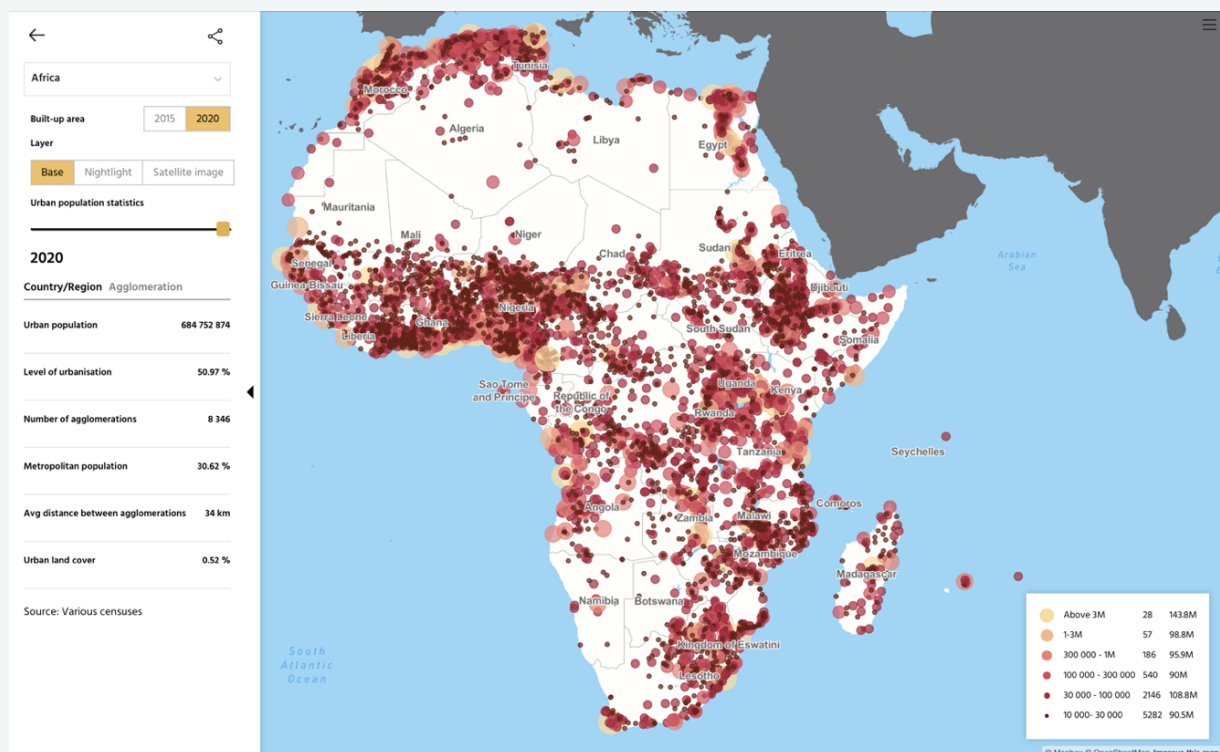


Figure 27 : Taille et localisation des populations urbaines en Afrique en 2020 (Africapolis, 2020).

La multiplication des campagnes de désinformation. La désinformation (la diffusion intentionnelle de fausses informations) est devenue monnaie courante dans le monde et en Afrique. Ces campagnes sont de plus en plus sophistiquées et difficiles à détecter. Elles visent souvent à semer la méfiance et à accroître la probabilité d'une déstabilisation politique. À une époque marquée par des crises multiples, des flux d'informations fiables et fondés sur des faits constituent un aspect important du renforcement massif de la résilience. Les campagnes de désinformation les plus nombreuses se situent au Mali, au Nigeria, en Libye, au Soudan, en Afrique du Sud et au Mozambique. Toutefois, à ce jour, il n'y a que très peu de pays n'ayant fait l'objet d'aucune campagne de désinformation découverte, notamment le Maroc, le Sahara occidental, Bissau, Conakry, le Liberia, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Congo, la Namibie, le Botswana, la Zambie, le Malawi, le Tchad, le Soudan du Sud, le Rwanda et le Burundi au moment de la publication de la documentation du Centre d'études stratégiques pour l'Afrique (2022).

L'accélération de l'innovation technologique. Les avancées technologiques ont entraîné des changements dans l'efficacité de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires, ainsi que dans la production, la disponibilité et l'utilisation de l'énergie. En outre, elles apportent de nouvelles opportunités et des dynamiques changeantes, notamment une révolution numérique et de nouvelles opportunités significatives dans le domaine de la biotechnologie. Cela inclut, par exemple, des avancées dans les domaines des capteurs à distance (par exemple, l'internet des objets), de l'analyse des données volumineuses et de l'apprentissage automatique. Les applications agricoles de la biotechnologie offrent également des opportunités massives pour les agriculteurs africains et l'industrie agricole, en améliorant la résistance à la sécheresse, à la chaleur et aux parasites - par exemple.

En outre, les technologies relatives au climat, aux écosystèmes des zones arides et forestières et à la surveillance de l'eau ont progressé. Par exemple, des méthodes permettant de détecter et de quantifier l'expansion relative des zones arides, la dégradation des sols et les niveaux d'eau ont été mises au point. Les techniques de télédétection et la modélisation spatiale sont des outils couramment utilisés pour quantifier les tendances spatio-temporelles du changement d'utilisation des terres dans les zones arides. Au cours des quatre dernières décennies, l'avènement des observations terrestres a permis d'améliorer la disponibilité des données dans les zones arides au niveau mondial. Il s'agit notamment des progrès de l'imagerie satellitaire et de la télédétection multispectrale.

La robotique équipée de capteurs avancés peut surveiller et gérer des écosystèmes fragiles avec une précision sans précédent, en détectant les signes précoces de dégradation, les espèces envahissantes ou le stress induit par le climat. L'intelligence artificielle, grâce à l'analyse des données et à la modélisation prédictive, nous permet d'optimiser l'allocation des ressources et d'élaborer des stratégies de gestion des terres résilientes. Le codage génétique à barres contribue à la conservation de la biodiversité en identifiant et en préservant les caractéristiques génétiques uniques des espèces indigènes, ce qui favorise la résilience des écosystèmes. Ces technologies de pointe peuvent aider l'Afrique à relever les défis posés par le changement climatique et les activités humaines, en garantissant la vitalité et la durabilité à long terme de nos écosystèmes arides.

L'essor des outils numériques de financement. La Fintech est une percée dans l'industrie financière et se concentre sur l'amélioration des services à l'aide de la technologie dans le cadre des structures réglementaires existantes. Pour l'Afrique, la FinTech comprend les paiements et les envois de fonds, les prêts et les financements, les assurances, Investec, les finances personnelles, la chaîne de blocs et les services bancaires ouverts. Selon Tamasiga et al. (2022), il existe cinq trajectoires de recherche futures : la technologie et les instruments de la finance numérique ; la réglementation, les politiques et les FinTech vertes ; l'atténuation des risques climatiques grâce aux FinTech ; les FinTech et la qualité de l'environnement ; les finances vertes et l'atténuation du changement climatique. Ces trajectoires sont décrites plus en détail à la section 5.3.1.

Augmentation des investissements de la diaspora africaine en Afrique. De nombreux Africains vivant à l'étranger fournissent une assistance technique et transfèrent de l'argent dans leur pays d'origine pour soutenir le commerce, l'impact social et le développement durable. Le financement d'entreprises par la diaspora africaine a atteint 6,5 milliards USD en 2022. La diaspora joue un rôle important dans la réalisation des ODD et l'exploitation de l'AfCFTA, tout en soutenant et en renforçant les économies africaines et en amortissant les chocs et les incertitudes rencontrés par les pays africains. La diaspora africaine est considérée comme une partie prenante importante du développement, mais les membres de la diaspora sont rarement considérés comme des investisseurs sociaux et d'impact. Pour concrétiser les investissements de la diaspora sur le continent africain, le marché plus large de l'investissement d'impact doit reconnaître ces investisseurs, leur faire confiance et collaborer avec eux afin de modifier les perceptions du risque et de la valeur des investissements dans les marchés émergents (Simmonds et Gueye, 2023).

3.2.3 Résumé

L'Afrique connaît des changements considérables et continuera à se développer et à évoluer pendant la durée de vie du présent cadre stratégique de la GMF. La GMF est particulièrement bien placée pour répondre aux crises susmentionnées, aux tendances émergentes et aux opportunités économiques et sécuritaires croissantes qui se présentent dans toute l'Afrique. En outre, la stratégie de la GMV répondra aux tendances actuelles et anticipées des changements sociaux et environnementaux qui se produisent sur le continent grâce à un plan et à un cadre de coordination solides qui peuvent aider les pays africains à atteindre une trajectoire de développement inclusive, multiéchelle et transformatrice qui sert les objectifs et les aspirations du continent africain dans son ensemble. En outre, elle peut aider à coordonner les actions des pays africains afin de renforcer leur contribution à la réalisation globale de multiples objectifs, engagements et stratégies locaux et internationaux, y compris le développement résilient au changement climatique.



CHAPITRE 4. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS POUR UN NOUVEAU PARADIGME

4.1 Défis à relever

Bien que l'initiative GGWI reste l'une des initiatives les plus inspirantes de l'Afrique pour l'Afrique, elle n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'était fixés, à savoir restaurer des millions d'hectares de terres. Au cours des dernières années, la GMV a fait l'objet de plusieurs évaluations, notamment :

- L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Grande Muraille verte et la voie à suivre jusqu'en 2030 (UNCCD, 2020) ;
- L'évaluation indépendante de l'accélérateur de la Grande Muraille verte (UNCCD, 2023) ;
- Transparency International Governance Mapping and Assessment for the Sahara and the Sahel Initiative (2023) ; et
- En 2022, une série de consultations virtuelles a été entreprise par l'Initiative du CGIAR sur la résilience climatique (ClimBeR) pour faire le point sur les questions clés de la GMV dans des domaines tels que les relations institutionnelles et les partenariats, la recherche et le monde universitaire, la promotion des pratiques et le développement

des capacités, les mécanismes de financement et l'alignement, ainsi que les politiques et l'environnement favorable (Neely, 2023).

En outre, une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) a été réalisée par le biais de multiples consultations et d'une enquête (annexe 3). Une synthèse des principaux résultats des évaluations est présentée dans ce chapitre. Pour atteindre la vision et les objectifs ambitieux décrits dans le présent cadre stratégique de la GMV, il convient de relever les défis identifiés et de s'y attaquer de front. Ces obstacles, qui sont décrits plus en détail ci-dessous, peuvent être regroupés dans les catégories suivantes :

- Problèmes de gouvernance et de relations institutionnelles ;
- Défis liés à la participation et aux partenariats ;
- Difficultés techniques ;
- Problèmes de suivi, d'établissement de rapports et de vérification (MRV) ;
- Environnement politique et difficultés liées au soutien politique ; et
- les obstacles liés au financement et aux mécanismes de financement.

Les défis et les enseignements tirés du processus AFOM et de l'analyse des évaluations antérieures ont servi de base à l'élaboration du présent cadre stratégique de la GMV. En outre, ce cadre stratégique de la GMV met en évidence les domaines clés auxquels il convient d'accorder de l'attention et de se concentrer en envisageant un nouveau paradigme ou la GMV 2.0.

4.1.1 Défis en matière de gouvernance et de relations institutionnelles

Coordination entre les entités de la GMV. La faible coordination entre la CUA, le PAAGGW, les CER, les points focaux nationaux et les coalitions non étatiques a été soulignée comme l'un des principaux obstacles à la réalisation des buts et objectifs de l'IGF. L'absence de coordination suffisante s'est traduite par un manque de clarté et de cohérence dans les lignes de communication, le suivi et les rapports, le soutien technique et les allocations de fonds. En outre, les problèmes de coordination au sein des structures et des processus organisationnels ont entravé les capacités de mise en œuvre à tous les niveaux, ainsi que l'échange et le flux d'informations aux niveaux régional et national.

Rôles et responsabilités. Les rôles et responsabilités de la CUA, des CER, du PAAGGW et d'autres organes d'influence de la GMV en matière de politique, de coordination, de soutien technique et de mise en œuvre ne sont toujours pas clairs. Il sera particulièrement important de clarifier les rôles des différents acteurs au fur et à mesure que de nouveaux pays et régions adhéreront à la GMV.

Transparence. Bien que certaines politiques aient été mises en place pour garantir la transparence, nombre d'entre elles ne sont pas publiées ou ne sont pas suffisamment détaillées. La divulgation des procédures reste un défi, tout comme les mécanismes d'accès à l'information, y compris les informations limitées sur les sites web officiels. Les informations disponibles sur le site web de l'Initiative mondiale pour la protection des forêts de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que sur les sites web du PAAGGW et des agences nationales, sont très limitées.

Responsabilité et intégrité. La GGWI ne dispose pas d'un cadre de responsabilité approprié pour régir la prise de décision et il existe peu de mécanismes de responsabilité

et d'intégrité applicables. Par exemple, les représentants de l'Initiative mondiale ne sont pas officiellement tenus d'expliquer leurs décisions ou de rendre compte de leurs résultats aux acteurs extérieurs. À cet égard, l'insuffisance des rapports présentés aux donateurs bilatéraux et multilatéraux s'est traduite par le passé par une réduction du financement des activités de l'IGF. Le PAAGGW dispose d'une charte de gouvernance et d'éthique (PAAGGW, 2018), qui ne fait toutefois pas référence à des politiques en matière de conflits d'intérêts, à des codes de conduite ou à des mécanismes de mise en œuvre.

Suivi des progrès, de l'impact et du retour sur investissement. Il n'existe pas de mécanismes clairs et convenus pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs de la GMV. Par conséquent, il est difficile d'articuler le retour sur investissement de l'impact des projets et programmes de la GMV. L'accélérateur de la GMV a démontré son engagement dans les domaines du suivi et de la mesure de l'impact en élaborant un tableau annuel de suivi de l'impact et en nommant un expert en S&E dans chacun des 11 États membres. L'audit institutionnel et organisationnel du PAAGGW prévu par ONU Environnement et la Banque africaine de développement soutiendra cette priorité.

Collaboration entre les secteurs et les ministères. La mise en œuvre efficace du GMV nécessite une collaboration étroite en matière de conception, de financement et de mise en œuvre des programmes entre les ministères responsables de l'agriculture, de l'environnement, du changement climatique, du développement rural, de l'éducation, des finances et de la planification. Dans la pratique, sa mise en œuvre a souvent été confiée à des entités nationales nouvellement créées, dont le cadre institutionnel, les mandats, les ressources financières et humaines et les pouvoirs d'élaboration des politiques varient. Dans de nombreux pays, le mandat de ces agences n'était pas clair et leur capacité était limitée, ce qui a entraîné des difficultés liées à la coordination du travail des ministères de tutelle. Les coalitions nationales, telles que promues par l'accélérateur de la GMV, sont destinées à soutenir le développement de stratégies de la GMV intégrées dans les stratégies nationales de développement des États membres.

Priorités environnementales. Dans certains cas, les préoccupations environnementales nationales n'ont pas été suffisamment prises en compte et il a été difficile d'intégrer les changements environnementaux dans les stratégies, politiques et plans d'action sectoriels ou intersectoriels.

Ressources humaines et financières nécessaires à la coordination du GMV. Les attributions du PAAGGW n'ont pas été clairement délimitées par rapport à celles de l'UA, qui a maintenu un secrétariat pour la GMV. L'unité de coordination créée par la CUA ne dispose pas de ressources suffisantes - tant humaines que financières - pour assurer la coordination de la supervision du GMV.

Bilan des projets associés à la GMV. Bien qu'il existe une myriade de projets et de programmes contribuant à la GMV, il n'y a pas eu d'exercice d'inventaire pour évaluer pleinement l'ampleur des activités passées et en cours, ainsi que pour déterminer s'il existe des lacunes dans l'attribution des projets ou des chevauchements/redondances entre les projets.

Projets labellisés par la GMV. Le GMV ne dispose pas d'un ensemble de critères clairs pour déterminer ce qui peut être considéré comme un projet de GMV.

Adhésion au GMV. Alors que le PAAGGW dispose d'un format pour les demandes des États membres, il n'existe pas de processus d'enregistrement formel pour l'adhésion à la GMV de pays ou de régions en dehors du PAAGGW.

4.1.2 Defis en matière de participation et de partenariat

Approches collaboratives. Il existe une tension permanente entre les approches descendantes et les approches collaboratives, à de multiples échelles, dans les pays de la GMV. Étant donné que la dégradation des sols et leur restauration dépendent en grande partie du comportement des personnes vivant sur les terres, il est essentiel d'inclure les communautés dans les processus, de manière significative. La meilleure façon d'y parvenir est de collaborer étroitement avec les autorités de district, les chefferies, les communautés et les organisations de la société civile locales, et de leur confier des pouvoirs de décision et des ressources. Les communautés locales, les agriculteurs et les éleveurs sont des partenaires, des leaders et des gardiens essentiels, mais dans de nombreux cas, ils n'ont pas été consultés de manière adéquate. Cela est particulièrement vrai pour les groupes vulnérables au climat, tels que les femmes et les jeunes.

Assurer la participation. Malgré la valeur accordée à l'importance de la participation, le cadre et les mécanismes du GMV pour garantir la participation ne sont, en réalité, pas bien définis et sont essentiellement informels. Les statuts de la GMV n'exigent pas que l'initiative consulte la société civile ni qu'elle garantisse une participation significative de celle-ci. Au niveau régional, la consultation repose en grande partie sur le soutien d'un ensemble d'organes consultatifs spécialisés, axés sur la sensibilisation, le plaidoyer et la mobilisation des ressources, plutôt que sur une participation plus large et substantielle des acteurs non étatiques.

Engagement à long terme. L'engagement des OSC est essentiellement informel et non systématique. L'engagement à long terme avec les autres partenaires de mise en œuvre et les communautés est insuffisant, ce qui souligne la nécessité de partenariats plus formels motivés par les priorités de la GMV en matière de restauration massive des paysages. Des mécanismes politiques inclusifs peuvent être mis en place pour permettre aux différentes parties prenantes de présenter officiellement leurs points de vue et leurs priorités.

L'appropriation et l'engagement de la communauté. Il est essentiel que les communautés s'engagent à passer à l'échelle supérieure, ce qui suppose qu'elles perçoivent les avantages d'un engagement dans la restauration des terres. Il est nécessaire d'exploiter et d'encourager la capacité de mobilisation des communautés locales et des organisations d'agriculteurs en faveur de la restauration des paysages. L'appropriation et l'implication des communautés nécessitent des stratégies d'engagement plus sophistiquées pour être comprises, acceptées, soutenues et mises en œuvre par les communautés locales qui bénéficieront des projets. Il est donc tout aussi essentiel de former et d'habiliter les communautés à mettre en œuvre et à entretenir les activités de restauration des terres que de créer un sentiment d'appropriation du projet par la communauté. Le PAAGGW a développé le concept d'unités communautaires et de développement durable intégré comme outil de consultation avec les communautés de base, mais on ne sait pas si ces unités fonctionnent dans les pays. En outre, des ressources suffisantes devraient être acheminées vers les communautés pour soutenir les actions correspondantes.

4.1.3 Défis techniques

Technologies et capacités appropriées. Pour que les populations et les gouvernements locaux s'approprient pleinement les projets sur une longue période, il faut mettre en place des technologies et des mécanismes appropriés qui apportent un soutien à long terme aux capacités et à l'adaptation. L'importance de la mise en place d'un système de suivi ou de contrôle pour les projets de BPE a été reconnue - un système qui dure au moins cinq à dix ans et qui comprend une stratégie de sortie et de durabilité. Ces mécanismes doivent tenir compte de la durée de vie des projets et des périodes de crédit correspondantes pour la fourniture de services environnementaux tels que la séquestration du carbone pendant plusieurs décennies et pour garantir la viabilité réelle des projets au-delà de la période de mise en œuvre. La grande hétérogénéité de la zone de la GMV signifie qu'une réponse uniforme n'est pas valable et que les réponses sont spécifiques au contexte et à l'emplacement. Il est donc difficile de garantir l'adoption de pratiques appropriées. Bien que cette hétérogénéité signifie que les pratiques et les approches uniformes ne sont pas appropriées, elle confirme l'hypothèse selon laquelle la délégation de la prise de décision et de la gestion aux communautés et aux autorités locales optimise souvent l'allocation des ressources et l'obtention de résultats.

Rôle de la recherche scientifique. La place et le rôle de la science et de la recherche dans la mise en œuvre de l'initiative ne sont pas suffisamment mis en évidence et il n'existe pas de programme de recherche global. Un programme de recherche collaboratif et axé sur la demande, destiné à soutenir l'extension efficace de la restauration des paysages et du renforcement de la résilience, contribuera aux efforts visant à accélérer l'impact de l'initiative. Par exemple, on dispose de peu d'informations sur les résultats et le rapport coût-efficacité des différentes options de mise à l'échelle ou sur la manière dont les pratiques de restauration se comporteront en cas d'augmentation des effets du changement climatique. Il est possible de renforcer les liens entre la science, la pratique et la politique pour obtenir des résultats plus efficaces. Les partenariats dans ce domaine sont essentiels et offrent de nombreuses possibilités.

Disponibilité des données, partage des données et utilisation des données probantes et de l'expérience. En général, les données probantes et leur utilisation ne sont souvent pas intégrées de manière efficace dans la conception des projets, la prise de décision et la gestion adaptative des programmes. Les institutions gouvernementales manquent souvent de données et il est difficile de favoriser la synergie entre les bases de données ou autour des meilleures pratiques. Une approche systématique de l'exploitation des connaissances indigènes et des pratiques durables au niveau communautaire fait également souvent défaut. La diffusion de l'information au niveau local doit être renforcée, tout comme le partage de l'information d'une manière accessible afin qu'elle puisse être facilement utilisée et mise en œuvre. La diffusion rapide de simples téléphones Android dans les paysages de la GMV offre de nouvelles possibilités d'impliquer les gens dans la collecte et le partage de données, ainsi que dans la fourniture d'informations sur mesure et d'outils de développement des capacités. La science citoyenne en est un exemple, comme en témoigne la croissance quasi exponentielle de l'application Regreening utilisée dans les paysages africains. La FAO a développé un effort approfondi en matière de données ouvertes pour montrer le statut des différentes utilisations des terres, de la santé des terres et des dimensions connexes (Sacande et al., 2022). Les outils d'aide à la décision, tels que l'Atlas de l'adaptation agricole, offrent une plateforme accessible pour exploiter les données des modèles et des méta-analyses (CGIAR, 2022).

Le manque d'investissement dans le développement des capacités, la gestion des connaissances, l'apprentissage mutuel et la communication. Si la formation au niveau local existe, elle a été jugée insuffisante et devrait être liée à des incitations et à ce qui est nécessaire pour changer les comportements. Les capacités doivent être renforcées à la fois en termes de compétences techniques et de compétences non techniques pour soutenir la facilitation, l'organisation et la gouvernance au niveau local. Un apprentissage croisé efficace entre les partenaires de mise en œuvre, les communautés et les agriculteurs offre une occasion importante de partager des expériences et de résoudre des problèmes en commun. Un système de gestion des connaissances normalisé et harmonisé est nécessaire pour un échange de connaissances, une évaluation et une vérification, une analyse des données, un suivi, des rapports et une prise de décision fondée sur des données probantes qui soient efficaces et efficaces.

Les incitations sont importantes. L'interaction entre les incitations et la gestion des terres est visible partout et à toutes les échelles. Elle conduit parfois à la dégradation (par exemple, la fabrication de charbon de bois à partir d'arbres fruitiers), et parfois à la restauration (par exemple, la commercialisation des PFNL au niveau des coopératives). Les utilisateurs des terres suivront des stratégies qui maximisent les revenus et minimisent les risques, tout comme les acteurs du secteur privé en amont et en aval des chaînes de valeur rurales. Il est important d'inciter les jeunes à devenir des agripreneurs et des entrepreneurs travaillant sur les NbS.

4.1.4 Répondre aux préoccupations en matière de suivi, d'établissement de rapports et de vérification

Cohérence du suivi, de l'évaluation, de l'apprentissage et de l'établissement de rapports. La GMV n'a pas encore élaboré de cadre commun et cohérent de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et d'établissement de rapports pour guider les entités de la GMV. À ce jour, chaque agence rend compte de ses progrès en utilisant différents indicateurs, mesurés de différentes manières. Il est donc difficile de comprendre les progrès réalisés. De nombreux rapports sur la GMV font état de chiffres très variables, allant de 4 % à 18 % de la zone cible restaurée à ce jour. Le développement d'une approche cohérente et systématique est essentiel pour permettre une compréhension factuelle de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, et pour donner aux donateurs l'assurance que leurs ressources sont utilisées à bon escient. L'élaboration d'un cadre d'indicateurs a été l'une des priorités de l'Accélérateur de la GMV de la CCD.

Capacité à améliorer le MRV. Le manque d'expertise et de capacité en matière de MRV a entravé l'adhésion à des normes comparables. Un effort concerté est nécessaire pour renforcer les capacités de MRV au sein des différentes institutions, à l'échelle requise, et pour garantir le financement de leur continuité.

Données comparables et partage. La nécessité d'un tableau de bord pour saisir les résultats des efforts de suivi et d'évaluation et pour fournir aux décideurs les informations nécessaires, quasiment en temps réel, pour l'établissement de rapports, la réflexion et la gestion adaptative a été soulignée.

4.1.5 Environnement politique et défis liés au soutien politique

La vision de la GMV. Pour diffuser les messages clés de la GMV et obtenir un soutien politique à sa vision, une sensibilisation sera nécessaire tant au niveau technocratique qu'au niveau local. Cela nécessite des campagnes de sensibilisation et de diffusion à grande échelle, avec des messages clés traduits dans les conclusions de publicités pertinents et spécifiques. Cela inclut un langage non technique pour un public général peu versé dans le langage scientifique, ainsi que des résultats traduits dans les langues et dialectes locaux.

Soutien politique à la GMV. Malgré le soutien politique et l'attention internationale, la GMV est confrontée à d'importants défis, notamment des déficits de financement, des obstacles logistiques et un engagement soutenu de la part des communautés. Dans de nombreux pays, les activités ne bénéficient pas d'un financement substantiel au titre des budgets nationaux. L'engagement à long terme des gouvernements nationaux, tant sur le plan politique que financier, sera nécessaire pour atteindre les objectifs à long terme de la GMV.

Approche intersectorielle. La plupart des politiques sont sectorielles et ne mettent pas l'accent sur la complémentarité et les synergies qui peuvent être exploitées dans le cadre d'approches intégrées et intersectorielles. En outre, le financement reste au niveau des départements sectoriels et n'incite pas à la coordination intersectorielle et à la conception technique.

Élaboration de politiques fondées sur des données probantes. L'examen des politiques de nombreux pays régissant l'utilisation des terres dans les zones de la GMV suggère qu'elles ont été élaborées en faisant peu référence aux conclusions de la recherche scientifique, en s'engageant peu dans la recherche et en reconnaissant peu les pratiques traditionnelles efficaces et évoluant de manière pragmatique.

Absence de politiques en matière de droits fonciers et forestiers. Des règles de tenure claires, tant pour la terre que pour les arbres, sont essentielles pour la gestion prudente, la régénération et l'exploitation durable des ressources naturelles (Abasse et al., 2023). Dans de nombreux contextes, les systèmes fonciers sont des compositions à plusieurs niveaux, avec différents éléments de la biomasse produite sur une parcelle donnée appartenant à différentes personnes, ou à différentes cohortes définies en fonction de l'âge, du sexe ou de l'appartenance ethnique. La gestion d'une partie de la biomasse, le plus souvent des arbres, est souvent étroitement circonscrite par des mesures administratives complexes (par exemple, des permis d'élagage). Un régime foncier efficace peut prendre la forme d'une propriété privée, d'une gestion communale ou de systèmes hybrides, mais il doit être clairement défini et reconnu par les autorités juridiques coutumières et formelles.

4.1.6 Financement et mécanismes de financement

Des délais d'investissement et une approche programmatique. Le financement des partenaires techniques et financiers est généralement axé sur des projets spécifiques à court terme. Ils ne financent pas de manière cohérente ou collaborative des programmes globaux et intégrés. Le financement au niveau des projets crée souvent une concurrence pour les ressources entre les différentes entités de la GMV et une incapacité à garantir un financement à long terme.

Financement basé en Afrique. L'incapacité des gouvernements africains à fournir les fonds nécessaires à la GMV est considérée comme une menace. Les priorités et les investissements dans l'agriculture des zones arides sont souvent inadéquats. La GMV est, par définition, une initiative ambitieuse et à long terme. Il faudra peut-être des décennies pour que certains des avantages des actions menées dans les zones arides se manifestent.

Flux de financement. Les pays ont identifié les flux de financement comme un défi et un soutien est nécessaire pour localiser et surmonter les goulets d'étranglement à plusieurs niveaux.

Échelle, coordination et nouveaux mécanismes de financement. La GMV est une entreprise ambitieuse dans un espace géographique extrêmement vaste qui nécessite une coordination entre plusieurs pays, implique de nombreux niveaux de gouvernance et couvre des millions d'hectares. Si l'on n'aborde pas et n'améliore pas constamment les questions de gouvernance et d'institutions, ainsi que les défis du MRV, l'augmentation des nouvelles sources de financement (y compris les sources innovantes et privées) et des instruments et mécanismes financiers à l'échelle au-delà du financement traditionnel basé sur les subventions, sera sérieusement entravée. Les mécanismes permettant d'acheminer les ressources vers les autorités locales et le leadership local, ainsi que les capacités, sont considérés comme essentiels pour atteindre les objectifs de transposition à plus grande échelle.

Les promesses de financement par rapport aux financements réalisés sur le terrain. Des sommes considérables ont été promises depuis la 15e session de la Conférence des parties (COP15), mais très peu de ces fonds ont été mis en œuvre sur le terrain.

La prise en compte des enseignements tirés au cours des 15 dernières années de manière solide et substantielle devrait garantir que la portée géographique et l'ambition croissantes de la GMV sont tout à fait à portée de main.

Au cours des deux dernières années, l'initiative s'est développée. Les 11 pays sahariens et sahéliens associés au PAAGGW ont inspiré plus de 30 autres pays, issus de l'ensemble du continent et comprenant des États insulaires tels que les Seychelles et Madagascar, à développer leurs propres initiatives inspirées de la GMV en s'appuyant sur les processus de l'UA. La GMV est devenue une initiative pan-continentale visant à encourager une approche intégrée et holistique du développement rural, de la réhabilitation des terres et du renforcement de la résilience face à la crise climatique. Le fait que la GMV se concentre naturellement sur les paysages et leurs habitants, y compris des dizaines de millions de petits exploitants agricoles, d'éleveurs et de résidents des villes de marché rurales, en fait une approche radicalement nouvelle pour de nombreux gouvernements participants, généralement plus en phase avec les besoins de développement de la capitale et des grandes villes qu'avec ceux des communautés rurales éloignées et difficiles d'accès.

Aujourd'hui, la GMV se trouve à la croisée des chemins. Sa popularité croissante auprès des États membres africains et des partenaires internationaux, illustrée par les engagements en faveur de la GMV pris lors du sommet One Planet en janvier 2020, lui confère le mandat de transformer le destin d'une grande partie du continent africain.

4.2 Vers un nouveau paradigme : La Grande Muraille Verte 2.0

La quasi-totalité des observateurs et les entités de la GMV elles-mêmes ont reconnu les défis susmentionnés. La reconnaissance du fait que le sort de la GMV repose sur les communautés locales, que l'assistance technique et le développement des capacités sont souvent plus importants que les investissements en capital, que la décentralisation et la délégation de l'autorité sont cruciales pour réussir, et que l'exploitation des processus écosystémiques pour stimuler la productivité primaire nette des paysages (et fournir ainsi une base pour améliorer les moyens de subsistance, la nutrition, les revenus, la résilience, la protection de la biodiversité et l'augmentation du carbone du sol) se répand et commence à se traduire par des stratégies, des protocoles et des projets.

La stratégie de la GMV permet d'influencer le changement fondamental des systèmes, en modifiant les différents aspects et parties du système existant et les modèles actuels d'interaction entre ces parties - pour finalement former des parties et des modèles qui constituent de nouveaux systèmes qui entraîneront un changement et augmenteront la probabilité d'atteindre le résultat souhaité en matière de résilience des paysages et des moyens de subsistance. Un changement de système dans la résilience des paysages et des moyens de subsistance se concentre sur une transition vers des NbS résilients, des réformes politiques et de gouvernance, des changements de comportement, un engagement communautaire, une connectivité, une gestion adaptative et des transformations économiques liées à la santé des fonctions et des services des écosystèmes.

Ce cadre stratégique de la GMV offre donc une occasion précieuse d'informer et de renforcer la prise de décision, de développer la résilience et d'incorporer les approches les plus réussies et les leçons apprises, pour i) mettre en œuvre la restauration des paysages à grande échelle ; ii) adopter des approches et un leadership participatifs multipartites, multisectoriels et multi-échelles ; iii) intégrer la science et les connaissances spécialisées des chercheurs, des scientifiques citoyens et des connaissances indigènes/traditionnelles ; iv) inclure le suivi, la réflexion, l'apprentissage et l'évaluation de la gestion des écosystèmes ; v) inclure des cadres et des indicateurs de suivi, de réflexion, d'apprentissage et de gestion adaptative ; v) donner la priorité et explorer de nouvelles voies et incitations financières par le biais de chaînes de valeur basées sur la restauration des terres et d'autres mécanismes de financement innovants ; vi) renforcer l'alignement et la cohésion des politiques ; et vii) prendre en compte l'incertitude et adopter une planification prévisionnelle.

Voici quelques normes indicatives qui peuvent éclairer la formulation du cadre politique et les interventions promues dans le cadre de la GMV dans ses plus de 30 pays membres. Elles peuvent guider le développement de cette deuxième itération de la GMV et faciliter les changements nécessaires à l'intensification massive des efforts de restauration des terres et au renforcement de la résilience des populations que ces paysages soutiennent.

Engager toutes les parties prenantes. L'engagement et l'inclusion sont essentiels pour atteindre les résultats souhaités et les aspirations des diverses parties prenantes, institutions, disciplines et secteurs à tous les niveaux. Cela signifie qu'il faut promouvoir

efficacement l'inclusion entre i) la science, la pratique et la politique ; ii) le marché, les secteurs public et civil ; iii) les femmes, les hommes et les jeunes agriculteurs et pasteurs ; iv) le large éventail de ministères concernés ; et v) les organes décisionnels imbriqués, y compris les autorités et les dirigeants locaux. Les projets et les programmes peuvent être conçus et mis en œuvre conjointement dans le cadre de partenariats avec les communautés scientifiques et techniques, les acteurs de la société civile, les membres des communautés agricoles et pastorales et les décideurs politiques. Il est important de veiller à ce que tous les efforts de restauration et les politiques locales soutiennent le leadership local et le bien-être des femmes, des hommes et des jeunes, et renforcent la portée, l'efficacité et les synergies de leurs organisations grâce à une intégration horizontale et verticale et à des liens avec d'autres acteurs locaux.

Assurer une coordination efficace. La mise en œuvre réussie du cadre stratégique de la GMV nécessite une coordination structurée et efficace entre les différents organismes associés à la GMV, y compris des rôles et des responsabilités clairs associés à l'élaboration des politiques, à la coordination et à la gestion, au soutien technique et à la mise en œuvre, à la communication et au partage des connaissances, ainsi qu'au suivi et à l'établissement de rapports. La coordination s'étend également à divers partenaires, secteurs et parties prenantes au sein des différents niveaux de gouvernance (local, national, régional et continental) et entre eux.

Adopter une approche systémique. Le changement de système nécessite une approche systémique. Les dimensions économiques, environnementales, sociales, culturelles, institutionnelles et politiques associées à la restauration et à la résilience des paysages sont à la fois complexes et interconnectées. On comprend mieux que les pratiques et les approches qui favorisent la restauration et la résilience des paysages peuvent à la fois renforcer la diversité biologique, accroître l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et mettre en place des cycles de l'eau plus efficaces qui permettent d'augmenter la quantité et la qualité de l'eau. Une plus grande cohésion et une meilleure intégration entre les secteurs, les politiques, les engagements et les rapports peuvent accroître l'efficacité, l'impact et le retour sur investissement.

Utiliser des approches structurées fondées sur des données probantes et sur l'expérience. La prochaine phase d'élaboration des politiques, de planification, de conception, de prise de décision, de mise en œuvre et de gestion adaptative nécessitera un effort soutenu pour s'assurer qu'elle s'appuie sur des données probantes et sur l'expérience. Le soutien à l'apprentissage continu et à la réflexion sur la base d'expériences et d'éléments probants à intervalles réguliers permet de faire preuve de souplesse pour apporter les changements nécessaires afin d'obtenir des résultats plus efficaces.

Développer les capacités, modifier les comportements, partager les connaissances et étendre les pratiques qui fonctionnent. Depuis l'élaboration de la dernière stratégie, des progrès ont été réalisés dans le domaine des pratiques évolutives et éprouvées qui améliorent les fonctions et les services des écosystèmes et renforcent la résilience des moyens de subsistance. Les efforts de développement des capacités et des compétences ont également bénéficié de l'intégration de la science du comportement pour soutenir le changement à plus long terme et augmenter l'adoption des pratiques. Les nouvelles technologies, les applications et la plus

grande portée des téléphones mobiles facilitent les échanges de connaissances et d'expériences au sein des groupes de parties prenantes et entre eux. Les techniques structurées de mise à l'échelle ont également progressé au profit de la GMV.

Attirer et déployer des capitaux. Il existe de plus en plus de possibilités de capter et de canaliser les ressources provenant de divers flux et modèles de financement qui encouragent et soutiennent la restauration des paysages. Il peut s'agir de plateformes d'investissement et de marchés de financement vert qui encouragent et récompensent les activités contribuant à la régénération et à la résilience des systèmes naturels par les gestionnaires des terres. Les partenaires du secteur privé investissent de plus en plus dans des chaînes de valeur fondées sur des pratiques respectueuses de la nature, qui sont considérées comme un moyen d'accroître la richesse locale tout en contribuant à la restauration des terres. Les associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA), principalement gérées par des femmes, mettent en œuvre avec succès depuis des décennies des modèles autonomes de financement endogène pour des activités privées et collectives, y compris la restauration et la gestion des pâturages (dont elles sont les principales bénéficiaires). Les VSLA peuvent à la fois tirer parti de sources de financement externes grâce à leur propre financement et constituer une source de dirigeants compétents et dignes de confiance, ainsi que de compétences en matière de gouvernance et de gestion.

Analyser l'horizon avec l'analyse prospective. Un engagement structuré, une planification fondée sur des données probantes et une conception centrée sur l'être humain sont essentiels pour garantir que la GMV travaille avec toutes les parties prenantes, qu'elle vise un avenir collectif souhaité et qu'elle s'appuie sur les données probantes, l'expérience et les projections actuelles. Pour ce faire, il convient de recourir à des processus de co-conception, de co-planification, de co-implémentation, de co-contrôle et de co-responsabilisation. Ces processus doivent reconnaître que l'avenir est inconnu et qu'il faut en tenir compte autant que possible pour améliorer la résilience à long terme. L'analyse prospective fournit un cadre et un ensemble d'outils interactifs permettant de planifier des niveaux élevés d'incertitude et de complexité et d'être à l'aise avec l'orientation stratégique, la feuille de route et la capacité de résilience, d'agilité et d'adaptation à un monde en constante évolution.

L'encadré 3 décrit des approches et des pratiques indicatives pour soutenir la restauration des paysages et le renforcement de la résilience, la prise de décision collaborative et fondée sur des données probantes, ainsi que le suivi du changement.

Encadré 3. | Approches indicatives pour soutenir la restauration et le renforcement de la résilience dans le nouveau paradigme

Approches de restauration des paysages et de renforcement de la résilience

Les approches paysagères reconnaissent les interconnexions entre l'homme et la nature dans les endroits où les utilisations productives des terres - telles que l'agriculture, l'élevage et l'exploitation minière - sont en concurrence avec les objectifs environnementaux et de biodiversité (Landscapes for Our Future, 2023).

La gestion des ressources naturelles fait référence à l'utilisation durable des principales ressources naturelles, telles que la terre, l'eau, l'air, les minéraux, les forêts, la pêche, la flore et la faune sauvages (Muralikrishna et Manickam, 2017).

La gestion intégrée des bassins versants fait référence à l'utilisation, à la gestion et à l'investissement dans de multiples ressources interdépendantes au sein d'un bassin versant et tient compte de la gestion durable et de la protection de toutes les ressources écologiques d'un bassin versant, des forêts naturelles et des autres utilisations des terres, ainsi que des eaux souterraines (Tang et Adesina, 2022).

La gestion durable des terres est l'utilisation des ressources terrestres, y compris les sols, l'eau, les animaux et les plantes, pour la production de biens destinés à satisfaire les besoins humains, tout en assurant simultanément le potentiel productif à long terme de ces ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales (Sommet de la Terre des Nations unies, 1992).

Les approches fondées sur les écosystèmes se concentrent sur la restauration des écosystèmes et l'amélioration des services écosystémiques afin de protéger la société contre les effets négatifs du changement climatique. Les approches fondées sur les écosystèmes abordent les liens cruciaux entre le changement climatique, la biodiversité et la gestion durable des ressources (Nautman et al., 2011).

La réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes est la gestion durable, la conservation et la restauration des écosystèmes pour réduire les risques de catastrophe, dans le but de parvenir à un développement durable et résilient (Estrella et Saalis-maa, 2013).

L'agroécologie est une approche holistique et intégrée qui applique simultanément des concepts et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables (FAO, 2023).

Les approches fondées sur la nature impliquent de travailler avec la nature pour relever les défis sociétaux, en apportant des avantages à la fois au bien-être humain et à la diversité biologique (Initiative NbS, 2023).

Les approches positives pour la nature comprennent l'agriculture de conservation systémique, l'agroforesterie, la gestion des bassins fluviaux, les bio-intrants, la gestion intégrée de la fertilité des sols, la conservation des sols et de l'eau et le recyclage des

nutriments. En particulier, le maintien des arbres dans les paysages, la prévention de la déforestation et la promotion de la restauration des paysages sont d'une importance capitale pour prévenir l'érosion des sols, réguler les ressources en eau et protéger les services environnementaux essentiels au maintien de la production à de multiples échelles, du niveau régional au niveau mondial (Jaramillo et al., 2023).

L'agriculture régénératrice décrit des pratiques agricoles et de pâturage qui, entre autres avantages, inversent le changement climatique en reconstituant la matière organique du sol et en rétablissant la diversité biologique des sols dégradés, ce qui entraîne une diminution du carbone et améliore le cycle de l'eau (Regeneration International, 2019).

Les approches de reverdissement utilisent des techniques agroforestières éprouvées, adaptées aux besoins des agriculteurs dans des contextes socio-écologiques variés (Regreening Africa, 2019).

L'agriculture Evergreen intègre les arbres aux cultures vivrières et au bétail afin de créer des systèmes agricoles plus durables et plus productifs pour les familles de petits exploitants (EverGreen Agriculture Partnership, 2017).

L'agriculture biologique est un système holistique de gestion de la production qui favorise et améliore la santé des agroécosystèmes, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et l'activité biologique des sols. Elle met l'accent sur l'utilisation de pratiques de gestion de préférence à l'utilisation d'intrants non agricoles, considérant que les conditions régionales requièrent des systèmes adaptés localement. Pour ce faire, on utilise, dans la mesure du possible, des méthodes agronomiques, biologiques et mécaniques, plutôt que des matériaux synthétiques (Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius, 1999).

La gestion communautaire des ressources naturelles est la gestion des ressources naturelles dans le cadre d'un plan détaillé élaboré et approuvé par tous les acteurs concernés. Les communautés gèrent les ressources et disposent des droits légaux, des institutions locales et des incitations économiques nécessaires pour assumer la responsabilité de l'utilisation durable de ces ressources. Dans le cadre d'un plan de gestion des ressources naturelles, les communautés deviennent les principaux responsables de la mise en œuvre, assistées et contrôlées par des services techniques. (Sources : CBNRM Net (2001), Soefftestad (1999), USAID (2000).

La permaculture est une approche de la gestion des terres et de la conception des établissements qui adopte les dispositions observées dans les écosystèmes naturels florissants. Elle comprend un ensemble de principes de conception dérivés de la pensée systémique globale. La permaculture intègre la terre, les ressources, les personnes et l'environnement par le biais de synergies mutuellement bénéfiques (Permaculture Research Institute, 2023 ; Topa, 2020).

L'éco-agriculture désigne une approche de la gestion des paysages visant spécifiquement à atteindre simultanément et durablement trois objectifs, à savoir la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, la fourniture de produits agricoles et le soutien de moyens de subsistance viables pour les populations locales (EcoAgriculture Partners, 2023).

Les systèmes agricoles intégrés prennent en compte l'innovation dans l'agriculture pour maximiser la production grâce à l'utilisation optimale des ressources locales, le recyclage efficace des déchets agricoles à des fins productives, les systèmes locaux dirigés par la communauté pour la conservation de l'eau, l'agriculture biologique et le développement d'un mélange judicieux d'activités génératrices de revenus telles que les produits laitiers, la volaille, la pêche, l'élevage de chèvres, le lombricompostage et d'autres (Behera et France, 2023).

L'agriculture de conservation utilise des cultures de couverture, la rotation des cultures et un labourage minimal pour produire des cultures annuelles. Elle protège les sols, évite les émissions et séquestre le carbone (Project Drawdown, 2023).

L'agriculture intelligente en matière d'eau est une pratique éprouvée de gestion des sols pour gérer l'eau et augmenter les rendements (Catholic Relief Services, 2023). L'agriculture intelligente face au climat est une approche intégrée de la gestion des paysages - terres cultivées, bétail, forêts et pêcheries - qui permet de relever les défis interdépendants de la sécurité alimentaire et du changement climatique (Banque mondiale, 2021).

L'agriculture nutritionnelle intelligente est un ensemble de technologies et de pratiques agricoles et agro-industrielles qui contribuent à l'amélioration de la nutrition et à l'augmentation de la productivité et des revenus non agricoles et agro-industriels (Banque mondiale, 2020).

La restauration des paysages forestiers est le processus continu de rétablissement de la fonctionnalité écologique et d'amélioration du bien-être humain dans les paysages forestiers déboisés ou dégradés. Cette approche permet de restaurer un paysage entier afin de répondre aux besoins actuels et futurs et d'offrir de multiples avantages et utilisations des terres au fil du temps (UICN, n.d.).

L'agroforesterie est le nom collectif des systèmes et technologies d'utilisation des terres dans lesquels les plantes pérennes ligneuses (arbres, arbustes, palmiers, bambous, etc.) sont délibérément utilisées sur les mêmes unités de gestion des terres que les cultures agricoles et/ou les animaux, dans une certaine forme d'arrangement spatial ou de séquence temporelle.

Les systèmes agrisylvicoles sont une combinaison de cultures et d'arbres, comme les cultures en couloir ou les jardins familiaux.

Les systèmes sylvopastoraux combinent la sylviculture et le pâturage d'animaux domestiques sur des pâturages, des terrains de parcours ou à la ferme. Les trois éléments, à savoir les arbres, les animaux et les cultures, peuvent être intégrés dans ce que l'on appelle les systèmes agrosylvopastoraux et sont illustrés par des jardins familiaux impliquant des animaux ainsi que des arbres dispersés sur des terres cultivées utilisées pour le pâturage après les récoltes (FAO, 2015).

Intégration d'arbres et d'arbustes

La régénération naturelle gérée par les agriculteurs est la gestion sélective des arbres et arbustes qui se régénèrent naturellement à partir de souches, de graines ou de racines. Cette pratique implique également l'adaptation des connaissances locales en matière de gestion des espèces d'arbres qui se régénèrent et est généralement pratiquée dans les zones agricoles (voir l'encadré 4 pour plus de détails).

La régénération naturelle assistée est un terme utilisé principalement pour la régénération des forêts dégradées dans les zones communales, mais il est également utilisé au Sahel de manière interchangeable avec la RNA. La méthode vise à accélérer ou à réduire les obstacles à la régénération naturelle des forêts, tels que la dégradation des sols, la concurrence avec les mauvaises herbes et les perturbations (par exemple, les incendies, le pâturage et la récolte du bois).

La régénération naturelle gérée par le pastoralisme consiste à renforcer la résilience et la capacité de charge de la production animale en accordant une attention particulière à la diversité des fourrages pour le bétail dans le cadre de plans de gestion sylvopastorale, afin de réhabiliter les zones dégradées par la régénération et la gestion des arbres et des arbustes.

Le jardinage domestique avec des arbres consiste à aménager un jardin près de la maison qui comprend des arbres et/ou des arbustes.

La plantation et la culture d'arbres consistent à faire pousser délibérément des arbres adaptés à des sites afin de leur conférer une valeur environnementale et/ou des moyens de subsistance.

Le greffage est une technique de multiplication végétative permettant d'obtenir rapidement les qualités souhaitées en termes de taille, de goût, de couleur/texture et de résistance aux maladies des fruits, à partir de variétés améliorées de la même espèce.

Les centres de ressources ruraux sont des centres d'apprentissage par les pairs sur la plantation d'arbres, la production de matériel, la culture et la gestion. Ils servent de point de contact local pour le conseil, l'éducation et la vulgarisation afin d'atteindre les objectifs des arbres et d'autres entreprises agricoles. Lorsque des terres sont disponibles, ils peuvent fournir des sources de scions et de semences améliorées par le biais de blocs mères, de jardins potagers et d'autres aides aux intrants.

Les systèmes sylvopastoraux combinent la sylviculture et le pâturage d'animaux domestiques sur des pâturages, des terrains de parcours ou à la ferme (FAO, 2015).

(Définitions tirées de Regreening Africa (2023), sauf indication contraire).

Gestion du bétail et des pâturages

La gestion participative des parcours collabore avec les institutions coutumières dans les zones pastorales arides afin de renforcer les capacités des communautés à gérer leurs parcours. Le processus comprend la création de comités de gestion qui élaborent des plans de gestion des ressources favorisant la résilience au changement climatique, comme la restauration des zones de pâturage (Bullock et al., 2022 ; Flintan et al., 2022).

Le pâturage planifié holistique est un processus de planification qui permet de faire face simplement à la grande complexité à laquelle les gestionnaires de bétail sont confrontés quotidiennement pour intégrer la production animale à la production végétale, faunique et forestière, tout en veillant à la régénération continue des terres, à la santé et au bien-être des animaux, et à la rentabilité (Savory, 2015).

Le pâturage adaptatif sur plusieurs parcelles utilise des densités élevées de bétail pendant de courtes durées entre de longues périodes de repos du fourrage afin de catalyser la croissance accélérée de l'herbe. Il ne s'agit pas d'un système programmé ou normatif, mais d'une approche très observatrice et adaptative qui déplace les animaux en fonction de la réaction de la terre (Standard Soil, 2023).

Le pâturage régénératif est une pratique agricole fondée sur des principes qui consiste à renforcer la santé des sols en gérant le bétail sur des fourrages pérennes et annuels, d'une manière qui favorise la santé des humains et des écosystèmes, la rentabilité des exploitations agricoles et la résilience des communautés et des systèmes alimentaires (Pasture Project, 2023).

Le pâturage contrôlé fait référence à tout système dans lequel le producteur contrôle le modèle de pâturage du bétail et peut impliquer le pâturage saisonnier, les enclos, les clôtures physiques ou sociales, les rotations, les réserves de pâturage, la régulation du pâturage et de la mobilité (Liniger et Studer, 2019).

Les enclos consistent à exclure le bétail des sites dégradés pour permettre à la végétation indigène de se régénérer afin de fournir du fourrage et de la biomasse ligneuse, de réduire l'érosion des sols et d'augmenter l'infiltration des eaux de pluie (Aerts et al., 2008).

Le tourisme animalier et naturel implique l'utilisation et la gestion de la valeur de la nature et de la faune dans les parcs, les réserves, les zones protégées et les conservatoires en gérant et en collectant les revenus des touristes et en protégeant la terre et les animaux contre le braconnage ou l'interférence des utilisations et des usagers de la terre (Liniger et Studer, 2019).

Indigenous and native plant species

Promotion et utilisation d'espèces végétales indigènes. Les cultures vivrières indigènes et les espèces indigènes d'arbres, d'arbustes et d'herbes favorisent la production d'aliments sains et riches en nutriments, fournissent la diversité génétique nécessaire pour soutenir la résilience des écosystèmes et résister aux effets du changement climatique, et apportent

une valeur sociale dans le contexte de la restauration et de la résilience des terres (Akinola et al., 2020 ; Chomba et al., 2020).

Pratiques de conservation des sols et de l'eau

Les pratiques de conservation des sols et de l'eau couvrent un certain nombre de pratiques destinées à conserver et à améliorer la santé des sols et à améliorer l'infiltration de l'eau et la capacité de rétention de l'eau dans les paysages. Ces pratiques peuvent impliquer l'intégration de fosses de zaï, de digues en pierre, de tranchées, de bassins de stockage de l'eau, de cultures en courbes de niveau, de cultures en billons et sillons, de paillage, de cultures de couverture, de plantations de cultures, de bandes herbeuses et d'arbres sur la même parcelle, entre autres (Regreening Africa, 2023 ; wocat.org).

Prise de décision, planification et gestion inclusives et collaboratives

La gestion adaptative est définie dans l'ADS 201.6 comme "une approche intentionnelle de prise de décisions et d'ajustements en réponse à de nouvelles informations et à des changements de contexte". La gestion adaptative ne consiste pas à modifier les objectifs au cours de la mise en œuvre, mais à changer la voie utilisée pour atteindre les objectifs en réponse aux changements (USAID, 2018).

L'approche des parties prenantes pour une prise de décision fondée sur les risques et les preuves (SHARED). Le processus SHARED est une méthode adaptée à l'engagement des parties prenantes, à la gestion des relations et à l'établissement de partenariats multipartites et intersectoriels. Le processus SHARED est fondé sur le principe de la promotion des approches systémiques et de la prise de décision inclusive et fondée sur des données probantes (Neely et al., 2021).

La planification participative est un processus par lequel une communauté entreprend d'atteindre un objectif socio-économique donné en diagnostiquant consciemment ses problèmes et en définissant un plan d'action pour résoudre ces problèmes (FAO, 2003).

La planification de l'utilisation des terres est l'évaluation systémique du potentiel des terres et de l'eau, des alternatives d'utilisation des terres et des conditions économiques et sociales afin de sélectionner et d'adopter des options d'utilisation des terres (FIDA, 2014).

La planification participative de l'utilisation des terres rassemble les parties prenantes afin de développer une vision commune et de convenir d'une marche à suivre - dans ce cadre, les conflits liés à l'utilisation des terres peuvent être résolus. Elle permet notamment aux groupes marginalisés de participer, notamment les femmes, les jeunes, les éleveurs, les pêcheurs et les chasseurs-cueilleurs (FIDA, 2014).

Gouvernance paysagère. L'approche intégrée de la gouvernance, connue sous le nom de gouvernance paysagère, offre une alternative prometteuse aux modèles conventionnels et sectoriels pour régir les multiples utilisations des terres au sein des paysages ruraux.

La conception et le développement centrés sur les humains est une technique de résolution des problèmes qui place les personnes réelles au centre du processus de

développement, ce qui permet de créer des produits et des services qui trouvent un écho et sont adaptés à des publics spécifiques (Landry, 2020).

Jeux sérieux, y compris les jeux de rôle. Les jeux sérieux sont une méthode axée sur l'activité dans laquelle des relations économiques ou sociopolitiques complexes sont simulées dans le cadre d'un scénario de jeu illustratif. Ils offrent un espace où les communautés, les autorités et les gouvernements peuvent générer un consensus sur la gestion, l'utilisation, le partage et la conservation des ressources naturelles. Ils offrent un environnement sûr qui encourage l'ouverture autour de questions autrement délicates ou litigieuses - et incitent les parties prenantes à voir les compromis des différentes décisions et à rechercher celles qui permettraient d'atteindre les résultats souhaités (Madani et al., 2017).

Surveillance des changements dans la restauration des terres

Le cadre de surveillance de la dégradation des terres est une méthode complète d'évaluation de la santé des sols et des terres, depuis le terrain jusqu'à l'utilisation d'analyses de données nouvelles et avancées. La santé des terres désigne généralement le degré d'équilibre et de durabilité de l'intégrité du sol, de la végétation, de l'eau et de l'air, ainsi que des processus écologiques.

TerraFund/TerraMatch MRV AFR100 connecte les champions locaux de la restauration des terres au capital et à l'assistance technique par le biais d'un système en ligne de confiance qui vérifie leur travail, soutient leur croissance et suit leurs progrès (AFR100, 2023).

Vital Signs fournit des données en temps quasi réel et des outils de diagnostic aux dirigeants du monde entier pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière d'agriculture et à suivre leurs résultats (Conservation International, 2023).

La vérification des résultats écologiques est un protocole de suivi basé sur les résultats pour les environnements de prairies. Il s'agit d'une méthodologie pratique et évolutive d'évaluation des sols et des paysages qui permet de suivre les résultats en matière de biodiversité, d'eau, de santé des sols et de fonction des écosystèmes (c'est-à-dire le cycle de l'eau, le cycle minéral, le flux d'énergie et la dynamique des communautés) (Savory, 2023).

La méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration fournit un cadre flexible et abordable permettant aux pays d'identifier et d'analyser rapidement le potentiel de restauration des paysages forestiers et de localiser des zones spécifiques d'opportunité au niveau national ou infranational (UICN et WRI, 2014).

Regreening App engage les agriculteurs et les exécutants à suivre les pratiques de restauration sur le terrain par le biais d'une collecte de données assistée par les citoyens (Commission européenne, n.d.).

AfriScout dote les éleveurs d'Afrique de l'Est des connaissances numériques et de la formation nécessaires pour pratiquer le pâturage régénératif à l'échelle du paysage afin de restaurer les prairies dégradées, de préserver les moyens de subsistance traditionnels et de lutter contre le changement climatique (Global Communities, 2022).

Encadré 4. Régénération naturelle gérée par les agriculteurs : Un grand succès de restauration des terres dans les pays de la GMV

Qu'est-ce qui fonctionne bien à grande échelle et qui peut être déployé pour atteindre les objectifs de la GMV ? Il existe une pratique de restauration des terres qui s'est avérée extrêmement populaire et peu coûteuse et qui s'est répandue sur des dizaines de millions d'hectares dans les pays de la GMV. Avec des investissements supplémentaires modestes et un environnement politique favorable, elle a le potentiel de s'étendre à des dizaines de millions d'hectares supplémentaires dans les pays de la GMV. C'est l'histoire de la RNA. De nombreux exemples de création à grande échelle de nouveaux parcs agroforestiers ont vu le jour dans le Sahel ouest-africain. Les agriculteurs de nombreuses régions d'Afrique (Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Éthiopie et Malawi) protègent et gèrent la régénération naturelle des arbres sur leurs exploitations afin de créer de nouveaux parcs agroforestiers. Dans certains cas, ils encouragent également la régénération naturelle en dehors de l'exploitation, sur des terres communes, afin de créer de nouvelles forêts de seconde génération (par exemple, la forêt de Humbo, dans le sud de l'Éthiopie).



Figure 28 : La RNA des arbres a été massivement augmentée dans les terres cultivées du Niger.

Depuis le milieu des années 1980, les petits exploitants agricoles des régions densément peuplées du sud du Niger (précipitations de 400 à 600 mm par an) protègent et gèrent les arbres et les arbustes qui se régénèrent spontanément sur leurs terres agricoles. Alors qu'ils ne possédaient que 2 ou 3 arbres par hectare dans les années 1980, ils en ont aujourd'hui 20, 40, 60 par hectare, voire plus. Ce faisant, les agriculteurs ont commencé à revendiquer la propriété des arbres qu'ils avaient plantés dans leurs propres champs.

L'intervention extérieure a d'abord joué un rôle de catalyseur, mais la propagation spontanée de la pratique d'un agriculteur à l'autre et d'un village à l'autre a rapidement atteint des proportions exponentielles. Il y a quelques années, l'étendue totale de la RNA au Niger était estimée à 7 millions d'hectares. Le gouvernement nigérien affirme qu'elle a maintenant dépassé les 10 millions d'hectares et a récemment mis à jour sa réglementation forestière pour soutenir davantage l'expansion de la RNA.

La RNA se développe également dans de grandes parties du Mali, du Sénégal, de l'Éthiopie, du Malawi et d'autres pays de la GMV. La RNA a explosé dans les plaines du Séno au Mali il y a quelques années, lorsque les agriculteurs ont été informés que leurs droits de gérer les arbres sur leurs terres agricoles seraient protégés. Selon les estimations, la RNA couvre aujourd'hui quelque 21 millions d'hectares de terres agricoles au Sahel.

La clé du succès de la RNA réside dans l'éventail des avantages dont bénéficient les ménages qui mettent en œuvre cette pratique. Le sol devient plus fertile. L'eau est stockée dans le sol de manière plus efficace. Les rendements des cultures sont augmentés et stabilisés. Le fourrage produit par les arbres augmente la production du bétail. Les fruits, les noix et les feuilles sont récoltés pour la consommation ou la vente et peuvent être récoltés pour le marché.

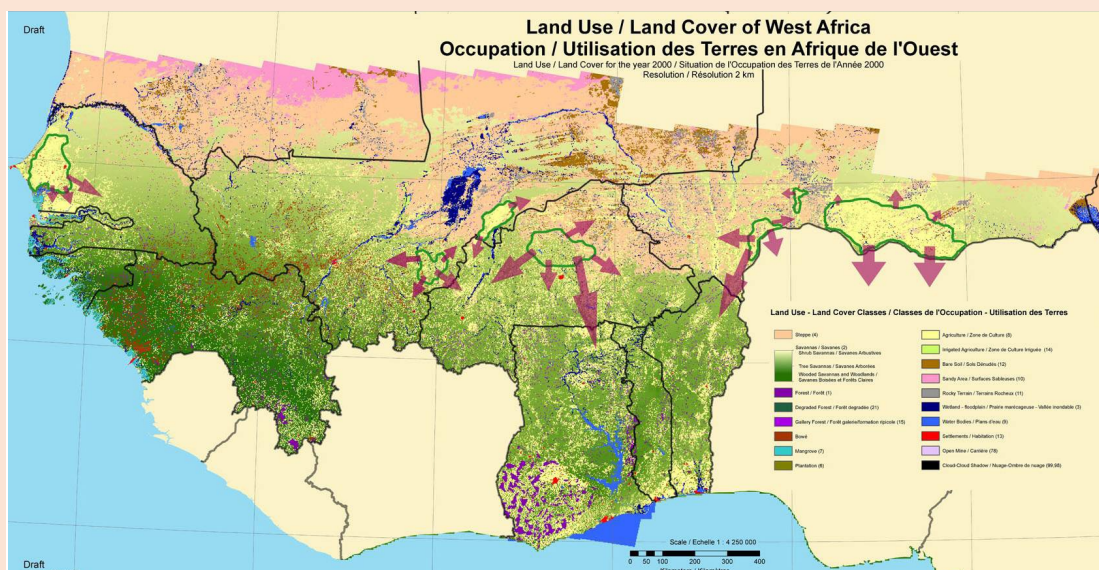


Figure 29: Directions de l'expansion principale de la RNA en Afrique de l'ouest (Gray Tappan, US Geological Survey).

Les coûts de soutien à l'expansion de la RNA sont très modestes. Au Niger, ils ont été estimés à moins de 20 USD par hectare. Comment, par conséquent, les futurs investissements de la GMV peuvent-ils stimuler l'expansion de la RNA ?

Six étapes simples ont été identifiées :

1. Identifier et comprendre les succès de la RNA déjà obtenus dans chaque pays.
2. Créer un mouvement de base pour diffuser la pratique.
3. S'assurer que les politiques soutiennent et encouragent la RNA.

4. Faire passer le message grâce à des efforts de communication efficaces en milieu rural.
5. Renforcer les chaînes de valeur pour la commercialisation des produits issus de la RNA.
6. Étudier les lacunes dans les connaissances qui pourraient faciliter le processus d'expansion.

Il s'agit là de la clé de la poursuite et de l'expansion de la réussite de la RNA en matière de restauration des terres. Leur mise en œuvre permettra à la RNA d'être un exemple brillant des meilleurs impacts qui peuvent être obtenus à l'avenir - dans l'ensemble de la GMV.

Encadré 5. Développer l'agriculture intelligente face au climat

Il existe une vaste base de données et de nombreux exemples de cas nationaux qui mettent en évidence les principaux avantages que les approches et les innovations de la CSA peuvent apporter au continent. En améliorant la planification, l'intégration, l'appropriation, la mise en œuvre et l'extension, la CSA offre aux pays africains des solutions pratiques pour atteindre les multiples objectifs fixés dans les plans nationaux d'agriculture et de développement, le programme du PDDAA et, plus généralement, l'Agenda 2063 du continent. Les pratiques et les technologies de l'ASC peuvent à la fois accroître la productivité agricole de l'Afrique, favoriser son adaptation au climat, réduire les émissions de carbone et renforcer la résilience des paysages.

U'EST-CE QUE L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT ?

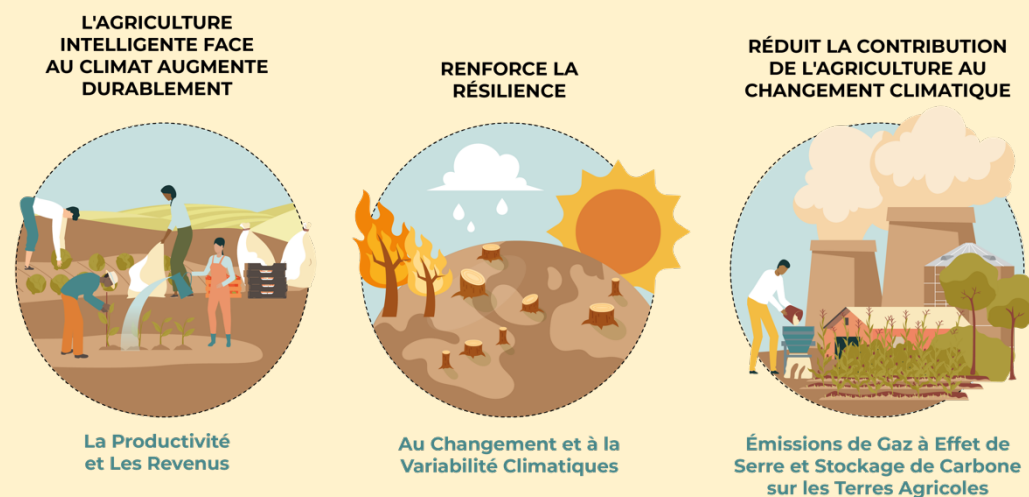


Figure 30 : L'agriculture intelligente face au climat offre une solution "triple gagnant".

La CSA n'est pas seulement un ensemble de pratiques, mais une approche visant à développer les politiques techniques et les conditions d'investissement pour parvenir à un développement agricole durable pour la sécurité alimentaire dans le cadre du

changement climatique (FAO, 2013). Par conséquent, les points d'entrée de la CSA varient du développement de technologies et de pratiques aux modèles et scénarios de changement climatique, en passant par les technologies de l'information, les régimes d'assurance et les processus visant à renforcer l'environnement institutionnel et politique favorable, en mettant l'accent sur les groupes marginalisés. Parmi les diverses approches visant à développer l'ASC dans les pays africains, on peut citer

Regroupement de technologies CSA pour la réhabilitation de paysages dégradés en Éthiopie

En Éthiopie, les zones de Doyogena, Kacha bira, Hadero et Duna de la région des nations, nationalités et peuples du Sud (SNNP) sont connues pour leurs pentes abruptes et leurs fortes précipitations, ce qui les rend très sensibles à l'érosion des sols. Le changement climatique entraîne une plus grande variabilité de l'intensité des précipitations, un stress hydrique, la déforestation, l'érosion des sols, une grave dégradation et fragmentation des terres, une baisse de la fertilité des sols, une pénurie d'aliments pour le bétail et une augmentation de l'incidence des maladies et des ravageurs des cultures et du bétail. Une collaboration entre Inter Aide, Accelerating Impacts of CGIAR Climate Research for Africa (AICCRA), l'Institut météorologique éthiopien, la Commission nationale de gestion des risques de catastrophes, le ministère de l'agriculture, le ministère de la santé, les sociétés de radiodiffusion Fana et Ethiopian, et l'Alliance of Bioversity & CIAT aide plus de 37 000 agriculteurs et éleveurs à mieux anticiper les événements liés au climat et à prendre des mesures préventives en regroupant les pratiques de l'ASC pour réhabiliter les paysages dégradés. Ces pratiques comprennent la conservation intégrée des sols et de l'eau, la gestion de la fertilité des sols, la gestion des résidus de culture, la plantation en ligne, la rotation des cultures, la rotation et l'intensification des céréales et des légumineuses, et les systèmes agroforestiers stratifiés intelligents face au climat, qui se connectent aux grandes priorités éthiopiennes telles que le Programme de gestion durable des terres (SLMP), le Projet de paysages résilients et de moyens de subsistance (RLLP) et son lien avec un important projet de la Banque mondiale Programme de résilience des systèmes alimentaires pour l'Afrique orientale et australe (FSRP-ESA).

Adoption réussie de l'application RiceAdvice pour augmenter durablement les rendements au Mali

RiceAdvice est une application Android gratuite qui fournit des conseils spécifiques à l'exploitation pour une gestion optimale des nutriments, des mauvaises herbes et d'autres bonnes pratiques agricoles afin d'améliorer la durabilité et les rendements. Elle peut être utilisée par les petits exploitants agricoles, les agents de vulgarisation, le secteur privé et les agences de développement qui ont accès à un appareil Android (smartphone ou tablette). RiceAdvice facilite également l'accès des agriculteurs au financement, en particulier aux prêts, en tant qu'assurance pour de bons rendements face au changement climatique. Au Mali, environ 16 225 agriculteurs, dont 4 957 femmes, ont bénéficié de recommandations personnalisées grâce à RiceAdvice. Les agricultrices ont obtenu des résultats remarquables, avec des augmentations de rendement moyennes (1,0 t/ha) supérieures à celles des agriculteurs (0,8 t/ha).

Munda Makeover promeut les meilleures pratiques agricoles en Zambie

En Zambie, Munda Makeover, une émission de télé-réalité destinée aux agriculteurs, met l'accent sur la CSA. L'émission promeut les meilleures pratiques agricoles pour la production et la commercialisation des cultures, des arbres et du bétail, les services d'information sur les marchés et la coopération entre agriculteurs, et encourage la consommation d'aliments nutritifs et les pratiques culinaires propres pour aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique. L'accent est mis sur les besoins de la famille d'agriculteurs, avec une attention particulière pour les femmes. Les petites et moyennes entreprises agroalimentaires (PME) sont présentées dans l'émission comme des acteurs essentiels. Les PME fournissent aux agriculteurs des technologies rentables et bien conçues, ainsi que les services nécessaires pour améliorer les exploitations et mobiliser leur potentiel agricole. L'objectif de Munda Makeover est d'accroître la productivité des exploitations agricoles de manière durable, d'améliorer les bénéfices et de renforcer l'adaptation au changement climatique, dans le but principal d'offrir un avenir africain intelligent sur le plan climatique, grâce à la science et à l'innovation dans le domaine de l'agriculture.

(Pour plus d'informations sur les avantages de l'extension de la CSA en Afrique, voir <https://aicra.cgiar.org/>.)



CHAPITRE 5. AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION

Quatre axes d'intervention stratégique soutiennent la réalisation de la vision et des objectifs de la GMV :

- **Axe d'intervention stratégique 1** : Renforcer le leadership, la gouvernance et l'engagement politique.
- **Axe d'intervention stratégique 2** : adopter des approches de restauration transformatrice, de gestion résiliente des écosystèmes et de développement durable.
- **Axe d'intervention stratégique 3** : Améliorer la mise en œuvre de la restauration de paysages résilients par la mobilisation des ressources, les partenariats, l'inclusion, l'échange de connaissances et le développement des capacités.
- **Axe d'intervention stratégique 4** : tirer parti des efforts et des systèmes de connaissances existants.

Chaque axe d'intervention stratégique comporte des domaines d'intervention clés et des suggestions d'actions.

5.1 Axe d'intervention stratégique 1 : Renforcer le leadership, la gouvernance et l'engagement politique

L'axe d'intervention stratégique 1 améliore le leadership, la coordination, la coopération, la gouvernance et l'engagement politique nécessaires pour soutenir et permettre efficacement les efforts de restauration et de résilience des paysages à toutes les échelles.

Domaine d'intervention 5.1.1 Susciter et garantir l'engagement politique nécessaire à la réalisation des objectifs de la Grande Muraille Verte

ACTIONS SUGGÉRÉES

- Les États membres et les institutions politiques **devraient collaborer pour préparer, fournir et adopter des documents politiques qui analysent les rapports coûts/bénéfices de diverses mesures de restauration du paysage par des interventions dures et douces** visant à assurer la résilience tout en améliorant les conditions de vie des populations dans les zones rurales de la GMV. Les analyses se concentreront sur l'amélioration de la compréhension du fonctionnement des agroécosystèmes et des économies rurales dans les zones arides et garantiront une compréhension commune de ce qui est susceptible de fournir le meilleur rendement pour les investissements les plus faibles pour les groupes d'utilisateurs spécifiques et en particulier les femmes ; et ce, à travers les institutions étatiques, les ministères et les agences de mise en œuvre.
- **Veiller à ce que, à toutes les échelles, les dirigeants comprennent et soulignent la primauté de la restauration et de la résilience des paysages** par le biais de politiques et d'investissements en tant qu'approche permettant de renforcer la résilience et d'accroître les avantages des cycles hydrologiques transfrontaliers, d'améliorer la nutrition et les revenus des populations rurales, d'accroître la qualité de l'eau et l'accès à celle-ci pour des usages domestiques et productifs, de réduire les conflits et d'atténuer les déplacements de population.
- **Rehausser le profil politique de la GMV** au plus haut niveau, sur la base de cette compréhension, en en faisant une initiative multisectorielle, multi-agences et multi-échelles qui maximise la probabilité que la pauvreté rurale, la dégradation des terres, la résilience climatique et la perte de biodiversité soient effectivement traitées dans l'ensemble des zones d'intervention de la GMV et des territoires nationaux plus vastes.
- Renforcer les chances des États membres d'atteindre les objectifs de la GMV en matière de moyens de subsistance, de développement rural et d'écosystèmes en **alignant leurs politiques et engagements nationaux et en activant, soutenant et renforçant les coalitions multipartites et multiéchelles** qui incluent un large éventail d'acteurs de la société civile, en particulier les organisations communautaires et celles qui représentent les femmes, les petits exploitants agricoles et les groupes marginalisés.
- Organiser **une série d'événements d'exposition, de réflexion et de dialogue** aux niveaux régional et national, tout au long de la période de mise en œuvre. Ces événements impliqueront de multiples parties prenantes, des décideurs

nationaux et régionaux, en particulier des femmes, ainsi que des agriculteurs et des éleveurs locaux qui dirigent les efforts de restauration. Ces événements examineront les réussites en matière de restauration des terres et de résilience, vérifieront sur le terrain les décisions politiques et les adapteront de manière itérative aux sources de données actualisées.

- Inciter les CER à **effectuer une comptabilité du capital naturel ou du triple bilan au niveau régional et national** qui se lie à l'évaluation commerciale à moyen et long terme autour des entreprises basées sur les terres et des vulnérabilités du système.
- **Partager l'expérience et les engagements politiques** qui font le point sur les progrès accomplis par le biais de réunions du comité spécial des chefs d'État, des champions de la GMV et d'analystes et de chercheurs de haut niveau.
- **Rendre compte à l'Assemblée générale de l'UA des indicateurs de progrès transformationnels** ventilés par sexe et obtenir des ressources pour permettre un suivi efficace des décisions de l'UA sur la mise en œuvre de la GMV.

Domaine d'intervention 5.1.2 Renforcer le leadership, la gouvernance, l'efficacité et la transparence de l'initiative de la Grande Muraille Verte et de ses agences

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Examiner les capacités des entités du GMV, des ministères concernés et des autorités infranationales en matière de réflexion systémique, de gestion des risques et de gestion des incertitudes dans le cadre de la planification de défis intégrés complexes.**
- **Créer et approuver des mécanismes et un soutien pour les pays qui rejoignent la GMV.**
- **Définir des critères clairs pour étayer les efforts considérés comme contribuant à la GMV.**
- **Définir et articuler clairement les relations entre les organisations** qui influencent la réalisation des objectifs de la GMV, notamment les directions et départements de l'UA, la GMV, les CER, l'Agence panafricaine, l'accélérateur de la GMV, la GMV de la SADC, les pays pionniers ou autonomes et d'autres.
- **Revoir et, le cas échéant, adapter les mandats et les protocoles** d'établissement de rapports des principales organisations qui participent à la réalisation des objectifs de la GMV ou qui l'influencent.
- **Catalyser de solides mécanismes de coordination** nationale entre l'entité nationale de la GMV et les ministères compétents (finances, planification, agriculture, environnement, éducation, santé, etc.), avec le soutien des points focaux nationaux pour les conventions de Rio et des représentants nationaux des agences des Nations unies et des bailleurs de fonds (FAO, FEM, GCF, PNUE, FIDA, PAM, UE, etc.).
- **Créer des mécanismes de consultation** réguliers avec diverses parties prenantes de la société civile, de la communauté scientifique, du secteur

privé, des autorités locales et des membres de la communauté, y compris des groupes agricoles, pastoraux, de jeunes et de femmes.

- **Créer un conseil consultatif** composé de représentants non étatiques afin de permettre à différents groupes de parties prenantes de participer et de soutenir un processus décisionnel inclusif.
- **Les interventions de GMV doivent être gérées selon les principes de la gestion adaptative**, ce qui nécessite un suivi rigoureux et une adaptation rapide des plans, des protocoles et des procédures, ainsi qu'un financement en fonction des résultats obtenus.
- **Définir des indicateurs solides et des moyens de mesurer l'intégration intersectorielle dans la planification, l'examen des données et la prise de décision.**
- **Développer et adopter des protocoles** de communication et de rapport clairs et communs pour la CUA, le PAAGGW, les organes de bonne gouvernance et les agences nationales de bonne gouvernance.
- **Créer des opportunités pour renforcer le leadership et la responsabilité en matière de restauration des paysages et de résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance** aux niveaux régional, national, infranational et local, en accordant une attention particulière aux femmes en tant qu'acteurs et bénéficiaires clés.

Domaine d'intervention 5.1.3 Positionner, aligner et intégrer les efforts de la Grande Muraille verte dans des politiques, des mandats et des engagements interdépendants à des échelles imbriquées

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Aux niveaux mondial et continental, cartographier les points d'appui de la GMV en matière de résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance** pour i) les accords multilatéraux sur l'environnement et les ODD ; ii) l'Agenda 2063 ; iii) la Plateforme africaine commune sur le système alimentaire ; et iv) d'autres politiques et stratégies connexes des agences de l'UA, telles que la stratégie et le plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient, et l'AFRI00.
- **Au niveau national, cartographier les points de levier de la restauration des écosystèmes et de la résilience des moyens de subsistance associés aux engagements nationaux** dans le cadre de la CNULCD, de la CNUDB et de la CCNUCC et de ses actions en tant que contributions aux plans de réduction des émissions à long terme, aux CDN, aux PAN, aux plans nationaux LDN, au défi de Bonn et aux plans d'action nationaux visant à enrayer la perte de biodiversité, aux PANB, aux plans de développement nationaux et à d'autres politiques nationales pertinentes.
- **Aux niveaux national, infranational et local, communiquer les relations entre les engagements et les objectifs, et soutenir les actions intégrées** qui se soutiennent mutuellement pour réaliser les aspirations locales en matière de résilience des paysages et des moyens de subsistance.

Domaine d'intervention 5.1.4 Approfondir et élargir la collaboration entre divers partenariats en faveur de la résilience à différentes échelles

ACTIONS SUGGÉRÉES

- Là où elles existent, **continuer à soutenir des coalitions de la bonne gouvernance fortes et inclusives au niveau national**, qui incluent le secteur privé et la société civile et qui travaillent à toutes les échelles.
- Les entités responsables de la bonne gouvernance et les ministères compétents **devraient coopérer pour créer des partenariats fonctionnels entre les représentants des communautés, de la pratique, de la science, de la recherche, de l'université et de la politique, à toutes les échelles - de la communauté à la nation.**
- Les entités de la GMV, les ministères compétents et les autorités locales devraient **coordonner leurs travaux afin de concevoir et de faciliter les services publics qui contribuent à la réalisation des objectifs de la GMV**, en mettant particulièrement l'accent sur les organismes affectant les activités agricoles, pastorales et forestières, les ressources en eau ainsi que les écoles.
- Les entités de la GMV, **les ministères compétents et les autorités locales devraient renforcer et encourager les capacités des acteurs locaux**, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, et leur donner un rôle central et les ressources nécessaires pour mobiliser les parties prenantes locales et pour planifier et contrôler la mise en œuvre de la GMV au niveau local.
- Les entités de la GMV, les ministères de tutelle concernés et les autorités locales **devraient encourager la croissance d'entreprises agroalimentaires enracinées et dirigées localement**, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, y compris les chaînes de valeur locales, nationales et internationales respectueuses de la nature, en facilitant leur formalisation, en veillant à ce qu'elles aient accès à la formation et au soutien, et en promouvant des partenariats avec des organismes nationaux ou internationaux du secteur privé.
- **Identifier et soutenir les champions à différentes échelles** afin qu'ils travaillent intentionnellement aux niveaux local, infranational, national et régional pour consolider et exploiter les opportunités et les synergies.
- **Soutien au plaidoyer pour promouvoir des campagnes nationales de restauration des terres et de résilience et la mobilisation de groupes au niveau local** pour accélérer la mise à l'échelle des pratiques de restauration des paysages et de renforcement de la résilience.
- **Célébrer et mettre en évidence les meilleures pratiques en créant des processus d'attribution** et de reconnaissance qui récompensent l'action collective et encouragent le partage des leçons et l'innovation.

Domaine d'intervention 5.1.5 Analyser les obstacles et les incitations à la création d'un cadre économique et institutionnel plus favorable à une gouvernance efficace, à la résilience, à la stabilité et à la sécurité

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Procéder à un examen rigoureux des obstacles et des causes sous-jacentes de l'impasse en matière de gouvernance, de coordination et de leadership** dans l'ensemble de la cascade politique (niveaux continental, régional, national, infranational et local, y compris les structures formelles et informelles).
- **Élaborer et suivre des mécanismes de renforcement mutuel et établir des objectifs mesurables** pour la transition vers des objectifs liés de gouvernance efficace, de résilience, de stabilité politique et de sécurité humaine.
- **Utiliser des outils de suivi MRV pour améliorer la responsabilisation et l'établissement de rapports sur le financement et les actions connexes.**
- **Entreprendre une analyse des cadres nécessaires pour attirer les investissements verts** nationaux et étrangers, stimuler les investissements fondés sur la nature et créer des possibilités d'emplois verts qui conduisent à l'amélioration du niveau de vie et à la GDT.
- **Élaborer un cadre pour une coopération et un soutien internationaux efficaces, y compris une collaboration Sud-Sud et Nord-Sud**, afin de stimuler la gestion des connaissances et la mobilisation des ressources.

5.2 Axe d'intervention stratégique 2 : Co-concevoir et mettre en œuvre des voies vers la restauration, la résilience et le développement transformateurs

Cet axe d'intervention stratégique articule les stratégies et les actions qui contribueront directement à la résilience des paysages et des moyens de subsistance, notamment l'amélioration de la santé des terres et des sols, la diversité biologique, l'efficacité des cycles de l'eau, les revenus tirés d'une agriculture respectueuse de la nature, les efforts pastoraux et forestiers et les activités entrepreneuriales connexes, ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux infranational et local.

Domaine d'intervention 5.2.1 Renforcer les capacités administratives, scientifiques, de mise en œuvre et d'engagement pour adapter et étendre la restauration des paysages et la gestion des écosystèmes

ACTIONS SUGGÉRÉES

Promouvoir une plus grande cohérence et améliorer les liens qui se renforcent mutuellement entre l'agriculture, la santé des forêts et la gestion des écosystèmes à différentes échelles :

- **Se concentrer sur la santé et la productivité des terres et des sols pour renforcer la résilience** afin d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus ruraux, dans le respect des principes d'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.
- **Regrouper les pratiques agroécologiques, fondées sur la nature et reposant sur des systèmes de gestion** des connaissances harmonisés qui sont alignés sur les valeurs des utilisateurs des ressources et les normes culturelles sans exacerber les dynamiques de pouvoir inégales et qui soutiennent la santé des sols et des terres, les cycles efficaces de l'eau et la diversité biologique au sein des paysages agricoles, pastoraux et forestiers.
- **Assurer l'autonomisation des utilisateurs des terres et des communautés, en particulier des personnes privées de leurs droits**, en leur fournissant les compétences, les outils et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques fondées sur la nature.
- **Développer des compétences de base en matière d'engagement et de facilitation au niveau local** afin de soutenir la bonne gouvernance et le développement de l'innovation.
- **S'appuyer sur les mécanismes existants ou en créer de nouveaux pour la planification participative imbriquée de la résilience des paysages, des bassins versants et de l'utilisation des terres à toutes les échelles.**
- **Promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles**, l'amélioration des fonctions des écosystèmes et l'augmentation de la fourniture durable de services écosystémiques.
- **Mettre en place des mécanismes pour une gouvernance inclusive des terres, des arbres, de l'eau et des autres ressources.**
- **Élaborer des plans, des pratiques et des ressources accessibles tournés vers l'avenir et dirigés localement en matière de résilience au climat et de préparation aux catastrophes**, en tenant compte des données et des prévisions selon différents scénarios.
- **Adopter les principes de gouvernance de la gestion adaptative** fondée sur l'examen structuré de l'expérience et des données par les parties prenantes, en vue d'un apprentissage constant et d'une amélioration de la prise de décision.

Domaine d'intervention 5.2.2 Promouvoir un leadership inclusif et des entreprises économiques résilientes basées sur la terre et des activités entrepreneuriales pour les hommes, les femmes et les jeunes

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Promouvoir des structures de gouvernance qui reconnaissent et soutiennent les femmes en tant que chefs de file des initiatives de restauration des terres et de la gestion globale des risques**, et soutenir les interventions qui favorisent un équilibre plus équitable dans les charges de travail et dans le partage des avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes.
- **Encourager fortement la participation et le leadership des femmes et des jeunes dans le développement rural, les activités de restauration des écosystèmes et les activités entrepreneuriales.**
- Analyser l'état actuel des droits, des contraintes et des opportunités des femmes dans la zone de la GMV, à plusieurs échelles, afin de **faciliter et de garantir l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources naturelles, leur participation aux activités économiques, ainsi que leur participation et leur leadership dans les structures de gouvernance économique et des ressources naturelles.**
- **Promouvoir les emplois verts** dans les zones rurales par le développement de la bioénergie, comme le charbon bio, et de l'énergie solaire et éolienne.
- **Optimiser le potentiel d'emploi des jeunes et des femmes.**
- **Maximiser le nombre de personnes habilitées** par la vision de la GMV et engagées de manière bénéfique dans les objectifs de restauration dans les zones rurales.
- **Les entités de la GMV et les ministères compétents devraient encourager le codéveloppement et la cogestion d'interventions ciblées sur l'égalité des sexes avec les coopératives de femmes locales.**
- **Mettre en place et soutenir un conseil consultatif de la jeunesse actif pour la GMV.**
- **Promouvoir l'autonomisation économique afin de permettre aux femmes et aux jeunes** des zones rurales de participer à des activités économiques rentables et d'en tirer profit.
- **Élaborer des structures d'incitation avec des représentants des personnes souffrant de handicaps différents afin de faciliter leur accès aux emplois ruraux et aux systèmes de soutien à l'entrepreneuriat.**
- **Promouvoir un équilibre plus équitable dans les charges de travail et dans le partage des avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes.** La décision de promouvoir des chaînes de valeur particulières devrait être prise à la suite d'une analyse participative du travail et des revenus ruraux en fonction du sexe, et privilégier celles qui sont susceptibles de profiter le plus directement aux femmes.
- **Simplifier l'enregistrement, la formalisation et les autres règles régissant la création d'entreprises** dans les zones de la GMV afin d'inciter les jeunes, en particulier, à trouver des sources de revenus.
- **S'appuyer sur l'esprit d'entreprise des jeunes ruraux pour renforcer leur engagement et leur leadership dans les entreprises et les chaînes de valeur**

agricoles, pastorales et basées sur les produits naturels. Il convient de les encourager en leur donnant accès à des technologies innovantes, à des conseils commerciaux, financiers et autres, et en facilitant la formalisation de leurs entreprises (et de celles des autres).

Domaine d'intervention 5.2.3 Investir dans des chaînes de valeur intégrées et des emplois qui favorisent la santé des terres, l'efficacité des cycles de l'eau et la diversité biologique.

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Promouvoir et renforcer les capacités et les compétences pour une gestion intégrée des paysages et des systèmes agricoles** basée sur des pratiques agroécologiques, positives pour la nature, reverdissantes et intelligentes qui contribuent à la durabilité des nutriments, de l'eau, de la santé des sols, de la productivité et de la diversité biologique en surface et dans le sol. Il s'agit notamment de la gestion holistique des pâturages, du compostage, des pratiques de conservation des sols et de l'eau, de l'agroforesterie, des systèmes sylvopastoraux, de la rotation des cultures et des banques de semences, entre autres).
- **Adopter, déployer et renforcer les services mobiles de conseil et d'orientation** axés sur la demande, en coordination avec la société civile, les ONG et d'autres conseillers techniques.
- **Soutenir l'innovation d'agriculteur à agriculteur et l'innovation dirigée par l'agriculteur.**
- **Entreprendre des processus d'analyse et de développement du marché qui encouragent la croissance d'entreprises agroalimentaires et de chaînes de valeur à caractère positif ancrées localement**, en facilitant leur formalisation, en veillant à ce qu'elles aient accès à la formation et au soutien, aux compétences commerciales et financières, et en promouvant des partenariats avec des organismes nationaux ou internationaux du secteur privé. Ces entreprises pourraient inclure les PFNL, les produits alimentaires dérivés des arbres, la valeur ajoutée pastorale, etc.
- **Promouvoir des chaînes de valeur fondées sur la nature (arbres, cultures, plantes)** pour soutenir les moyens de subsistance, ainsi que la nutrition, la santé des sols et la santé des écosystèmes.
- **Améliorer les marchés pour les PFNL** afin de renforcer l'engagement des populations à protéger leurs ressources naturelles.
- **Promouvoir les chaînes de valeur de l'élevage, y compris le développement de produits à forte valeur ajoutée qui contribuent à l'amélioration des systèmes de gestion des paysages.** Se concentrer sur le développement de systèmes diversifiés de production d'arbres et d'herbes fourragères, basés sur des approches de gestion des pâturages qui restaurent la couverture des terres, la diversité biologique et le cycle de l'eau, telles que le pâturage adaptatif et multi-paddock.
- **Créer la capacité des utilisateurs locaux des terres à s'engager dans des chaînes de valeur renforcées et à en tirer profit.**
- **Créer des mécanismes autonomes, y compris des formations/apprentissages payants**, pour aider directement les agriculteurs et les gestionnaires des terres à mettre en œuvre des pratiques qui gèrent et protègent les fonctions et les services des écosystèmes.

- **Déployer la télédétection, la surveillance de la santé des terres, la fintech et d'autres technologies** pour estimer la valeur des services environnementaux fournis et proposer des paiements pour ces services, et récompenser les agriculteurs, les éleveurs, les gestionnaires de forêts et les communautés locales pour la gestion et la protection des écosystèmes - en veillant à ce que ces systèmes de paiement pour les services environnementaux n'exacerbent pas les inégalités et les différences de pouvoir existantes, et que toutes les structures d'incitation prennent en compte les avantages à court et à long terme pour les petits agriculteurs, et soient négociées de manière transparente avec tous les membres de la communauté.

Domaine d'intervention 5.2.4 Investir dans des infrastructures résistantes au climat et dans l'accès aux énergies renouvelables

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Promouvoir et populariser l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables**, y compris l'énergie solaire et l'énergie basée sur la biomasse, en adoptant des politiques visant à encourager les investissements dans les énergies renouvelables à l'échelle locale. Il pourrait s'agir d'interventions telles que l'allègement de la TVA sur les panneaux solaires ou les cuiseurs à l'éthanol, des prêts bon marché par le biais d'institutions de microcrédit pour faciliter les investissements dans des systèmes photovoltaïques à l'échelle du village, et la promotion de clôtures vivantes d'arbres et d'arbustes qui sont élagués ou taillés en taillis pour fournir du bois de chauffage pour la cuisine.
- **Encourager l'entrepreneuriat dans le domaine de l'énergie rurale** en facilitant l'adoption de systèmes de paiement fintech, en offrant des allègements fiscaux aux investissements dans les énergies renouvelables et en facilitant la formalisation des petites entreprises d'énergie rurale.
- **Construire les infrastructures nécessaires pour assurer la connectivité** des communications et les incubations pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Domaine d'intervention 5.2.5 Promouvoir la restauration des terres et la résilience menées par les communautés en élargissant les approches socio-écologiques et politiques, les outils et les options contextualisées

ACTIONS SUGGÉRÉES

- Les entités de la GMV, les ministères compétents et les autorités locales **doivent collaborer pour les renforcer afin de garantir que les femmes, les ménages et les communautés disposent de droits de propriété et d'utilisation clairs sur leurs ressources naturelles**, et qu'ils peuvent les gérer comme ils l'entendent. Cela peut nécessiter de modifier des règles et réglementations inadaptées, de renforcer les capacités en matière de principes et d'approches pour une gestion efficace des ressources naturelles au niveau communautaire (CBNRM) et de développer et de fournir de nouveaux mécanismes d'application au niveau communautaire.

- **Promouvoir des mécanismes de gouvernance locale pour les ressources naturelles** qui sont dirigés, évolués ou adaptés localement et appliqués localement par une combinaison d'autorités locales, de chefs de village et d'utilisateurs locaux des ressources naturelles, y compris des agriculteurs et des agricultrices, des agropasteurs, des pasteurs transhumains et leurs chefs ou des comités de ressources naturelles formés localement qui conviennent de règles élaborées et appliquées par la communauté telles que des règlements et des conventions locales.
- **Développer la capacité financière des conseils locaux** pour soutenir les initiatives de restauration menées par les communautés.
- **Catalyser les changements de comportement concernant l'organisation et la gestion des ressources naturelles** en comprenant comment influencer par des incitations, des compétences et des cadres socioculturels dans chaque contexte.
- **Développer et diffuser, par le biais d'un programme de formation des formateurs, une boîte à outils itérative pour le changement de comportement qui tient compte de l'hétérogénéité des contextes dans les zones de la GMV.** Cette boîte à outils permettrait de comprendre exactement quels sont les facteurs qui empêchent les gens d'adopter les comportements promus, tout en s'attaquant aux obstacles identifiés.
- **Partager l'expérience et la connaissance des règlements qui permettent une restauration et une résilience des paysages** plus réussies dans et entre les pays, les communautés, les quartiers et les districts.
- **Faciliter l'apprentissage croisé entre les communautés** en utilisant les communications mobiles/numériques, les outils de science citoyenne et les visites croisées. Il s'agit là de moyens puissants pour faire connaître une gestion réussie des terres, des forêts et des pâturages, et faciliter l'adoption rapide de pratiques innovantes et performantes.
- Les transactions financières devraient, dans la mesure du possible, **être effectuées au moyen de systèmes de paiement mobiles, qui facilitent une comptabilité transparente** et offrent des coûts de transaction réduits pour les petits paiements.
- Les écoles primaires, secondaires et les universités **devraient intégrer une compréhension des principes et pratiques agroécologiques** et fondés sur la nature dans les supports de cours et mettre l'accent sur les exercices pratiques.
- **Collaborer pour renforcer le régime foncier et les droits de propriété afin de garantir** que les femmes, les ménages et les communautés disposent de droits de propriété et d'utilisation clairs sur leurs ressources naturelles, qu'ils utilisent un système de partage transparent des bénéfices et qu'ils puissent les gérer comme ils l'entendent.
- **Analyser les obstacles culturels et autres** à la restauration des terres au niveau local.
- Encourager le développement et la mise en place de **nouveaux mécanismes d'application communautaires.**
- **Soutenir l'élaboration conjointe, par les autorités locales, les municipalités, les chefs de village, les agriculteurs locaux et les dirigeants pastoraux, de règles,**

de règlements et de conventions en matière de gouvernance des ressources naturelles locales.

- **Mettre en place un programme de prospective communautaire, d'examen de la gouvernance locale et de co-imagination des pratiques et des investissements.**
- **Promouvoir les liens numériques afin de créer des paysages restaurés "locaux" et connectés.**
- **Catalyser et soutenir les campagnes et les mouvements de restauration au niveau local.**

Domaine d'intervention 5.2.6 Promouvoir la restauration des terres et le renforcement de la résilience menés par les communautés en élargissant les approches, outils, pratiques et options fondés sur la nature, l'agroécologie et le reverdissement

Les résultats de dizaines d'années de recherche et les enseignements tirés des pratiques de gestion indigènes et traditionnelles sont sans équivoque : en travaillant avec les processus naturels, plutôt qu'en cherchant à les supplanter par des infrastructures et des intrants matériels, il est possible de réaliser des progrès rapides dans la productivité totale des facteurs de production des paysages. Outre une meilleure nutrition et des revenus plus élevés, ces progrès se traduisent par de nombreux autres avantages sociaux et écosystémiques, allant d'une plus grande biodiversité à une plus grande résilience et à un meilleur captage du carbone dans les sols. Mieux encore, ces approches sont presque toujours moins coûteuses à mettre en œuvre que celles qui nécessitent des investissements plus importants.

ACTIONS SUGGÉRÉES

Promouvoir d'urgence l'adoption de plans d'adaptation comprenant une série de pratiques de reverdissement pour la restauration et la préservation des ressources naturelles vulnérables menacées par la dégradation, le changement climatique et l'appauvrissement de la diversité biologique.

- **Favoriser la régénération des arbres** par des pratiques simples et très rentables telles que la RNA, la régénération naturelle assistée (RNA) et d'autres pratiques similaires, qui ont déjà été répandues efficacement sur des dizaines de millions d'hectares par des millions de familles d'agriculteurs.
- **Promouvoir la plantation d'arbres avec des espèces soigneusement sélectionnées** et souhaitées par les communautés locales, qui offrent des avantages financiers et nutritionnels importants aux ménages, et qui sont plantées dans des niches spécifiques (par exemple, les propriétés familiales, les berges des cours d'eau).
- **Promouvoir des interventions simples et largement éprouvées de restauration des terres** et du cycle de l'eau dans le cadre d'une approche intégrée des bassins versants, y compris des pratiques telles que les zaïs, les demilunes, les digues et les lignes de force, là où elles s'intègrent le mieux dans le paysage.
- **Tirer parti de l'utilisation du compost issu du fumier animal, du paillage et d'autres apports des pratiques agricoles de conservation** pour accroître la fertilité des sols.

- **Promouvoir des approches permacoles** simples axées sur l'utilisation efficace et la réutilisation de l'eau et des eaux usées, le mélange d'espèces cultivées compatibles et la rotation des cultures dans les champs arables.
- **Encourager les communautés à conserver, échanger et commercialiser les semences**, car elles sont adaptées aux conditions biophysiques uniques qui prévalent localement.
- **Optimiser la gestion des systèmes de pâturage** du bétail en encourageant le pâturage adaptatif sur plusieurs parcelles afin d'améliorer la productivité des terres de pâturage. Renforcer l'impact bénéfique du fumier et de la fragmentation par les sabots des animaux des croûtes solides du sol.
- **Encourager la régénération des arbres dans les terres de pâturage afin de restaurer** et de rendre plus productifs les systèmes arbre-gazon, tels que les approches sylvopastorales.
- **Encourager la régénération et la plantation d'arbres** le long des cours d'eau dégradés afin de réduire l'érosion des sols, de restaurer et d'augmenter les flux d'eau et d'accroître la biodiversité.
- **Intégrer les éleveurs nomades dans les plans de gestion des ressources naturelles à l'échelle du paysage** et les inciter clairement à y participer, par exemple en régénérant ou en plantant des espèces d'arbres fourragers le long des corridors qui leur sont réservés.
- **Appliquer des mesures visant à empêcher la propagation d'espèces végétales envahissantes.**
- **Améliorer l'efficacité des ressources**, y compris les systèmes alimentaires durables qui restaurent les ressources naturelles et soutiennent les moyens de subsistance.
- **Encourager la cohérence communautaire pour la restauration des paysages** et la résilience en facilitant l'expansion des revenus provenant des PFNL, y compris les fruits, les noix, le fourrage, le miel, les médicaments médicaux et le bois de chauffage.

Domaine d'intervention 5.2.7 Investir dans un soutien scientifique coordonné et fondé sur l'expérience et dans la création d'un cadre de suivi commun

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Convenir d'une liste commune d'indicateurs sociaux, économiques et de santé des écosystèmes pour le processus**, l'impact et le changement de comportement, ainsi que d'un cadre de suivi, et s'engager à les mesurer régulièrement à long terme en s'appuyant sur le guide de définition des indicateurs de l'accélérateur de la GMV (2021), y compris des indicateurs tels que:
 - **sociaux** : retard de croissance chez les enfants, tendances en matière de fréquentation scolaire, tendances en matière d'insécurité, immigration et émigration au sein de la communauté, disponibilité et diversité des aliments, obstacles et opportunités pour les jeunes et les femmes.
 - **Économiques** : revenus des ménages, revenus des femmes, revenus des jeunes, taux de création d'entreprises rurales formellement reconnues, évolution de la quantité et de la variété des biens achetés et vendus par les

membres de la communauté, évolution de la densité des boutiques de village et de la fréquence des taxis-brousse.

- **Biophysique** : carbone aérien et souterrain, pH du sol, profondeur d'enracinement du sol, biodiversité du sol, infiltration des eaux de pluie, productivité primaire nette, couverture végétale des terres et diversité (arbres, arbustes, prairies, cultures).
- **Élaborer et approuver des mécanismes de présentation des données** au moyen de tableaux de bord facilement accessibles, basés sur des appareils mobiles, afin de faciliter la prise de décision et la gestion adaptative.
- **Utiliser des mécanismes et des cadres de suivi communautaires scientifiquement étayés.**
- **Construire un capital humain, institutionnel et social** pour les représentants de la recherche, du développement, de l'éducation, de la vulgarisation et du soutien spécifiques aux sols durables, à la terre, à l'eau, aux nutriments et à la biodiversité afin de renforcer la résilience des paysages et les moyens de subsistance durables.
- **Réaliser des analyses prospectives aux niveaux régional et national** afin de comprendre les causes sous-jacentes et les principaux moteurs de la dégradation et de la régénération des terres et d'analyser les incertitudes et la meilleure façon d'y remédier.
- **Encourager les équipes scientifiques transdisciplinaires ou multidisciplinaires** motivées à aborder plus efficacement les dimensions systémiques et à promouvoir le changement de système.
- **Créer des liens intentionnels entre les chercheurs africains transdisciplinaires et les citoyens scientifiques** afin de suivre en collaboration les progrès liés à la santé des terres, aux cycles de l'eau, à l'occupation des sols et à la diversité, en vue d'alimenter les bases de données continentales.
- **Intégrer des dialogues fondés sur des données probantes et des expériences** au niveau local afin de soutenir la gestion adaptative locale.
- **Intégrer une planification, une prise de décision et une mise en œuvre, un suivi, un apprentissage, une évaluation et une gestion adaptative** accessibles et fondés sur des données probantes et des expériences.
- **Faciliter l'apprentissage croisé entre les communautés** par l'utilisation de communications mobiles et d'outils de science citoyenne, ainsi que des visites croisées pour faciliter l'adoption rapide de pratiques innovantes et performantes.

5.3 Axe d'intervention stratégique 3 : Améliorer la mise en œuvre de la restauration de paysages résilients par la mobilisation de ressources, les partenariats, l'inclusion, l'échange de connaissances et le développement des capacités

Cet axe se concentre sur les moyens et les mécanismes qui sous-tendent les actions décrites aux points 5.1 et 5.2.

Domaine d'intervention 5.3.1 Améliorer les flux financiers et la mobilisation des ressources

Tout au long de l'histoire de la GMV, la mobilisation des ressources et les flux de ressources financières se sont révélés être une dimension essentielle qui a contribué à la réussite de la mise en œuvre, l'a retardée ou l'a niée. Si des ressources ont été mises à disposition par différents donateurs et par le biais de différents mécanismes, d'autres ressources ont été promises et n'ont pas été mises à disposition. La GMV jouant un rôle d'intégrateur dans les accords environnementaux multilatéraux et les stratégies de l'UA, il est possible d'évaluer la manière dont les ressources ont été mises à disposition et allouées, de garantir des investissements cohérents et à long terme de la part des donateurs et de l'Afrique, de débloquer les flux de ressources qui n'ont pas été exploités pour la mise en œuvre, de veiller à ce que les ressources parviennent aux niveaux infranational et communautaire, et de créer un mécanisme de responsabilisation et de transparence renforçant les flux de financement et les résultats.

Encadré 6. Pourquoi investir dans la restauration des paysages ?

Il existe une multitude d'informations sur les coûts de l'inaction en matière de restauration de la santé des terres. Ces coûts environnementaux, économiques et sociaux comprennent, entre autres, la perte de services écosystémiques, une vulnérabilité accrue au changement climatique et aux risques de catastrophes, une baisse de la productivité agricole associée à une augmentation des besoins en intrants, les risques sanitaires associés, les impacts sociaux et communautaires tels que la perte des moyens de subsistance, les migrations et les déplacements, ainsi que les conflits liés aux ressources. Les coûts de la dégradation des terres et des sols en Afrique sont estimés à 65 milliards USD et devraient atteindre des milliers de milliards d'ici 2050 si aucune mesure n'est prise (Commission européenne, 2020 et UNCCD, 2018 dans Raes et al., 2023).

Ces chiffres sont stupéfiants en termes de coûts de l'inaction et lorsqu'ils sont combinés au coût des investissements actuels qui vont à l'encontre de la restauration des terres, des flux financiers nuisibles à la nature/négatifs (Deutz et al., 2020), les chiffres sont encore plus élevés. Les flux financiers négatifs, ceux qui ont un impact négatif direct sur la nature, sont estimés à 7 000 milliards USD par an (PNUE, 2023).

S'il est important de souligner les risques de ne rien faire et la manière d'éliminer les investissements dommageables, des études démontrent la solide rentabilité économique de l'investissement dans la restauration des terres. À l'échelle mondiale, les avantages économiques de la gestion durable des terres ont été estimés à 75,6 billions USD (ELD, 2015). Ding et al. (2017) ont constaté que pour chaque investissement de 1 USD, qu'il soit public ou privé, "les actions nettes zéro et positives pour la nature, y compris la conservation et la restauration des écosystèmes, pourraient générer 7 à 30 USD de plus dans l'économie au sens large". De Groot et al. (2013) ont indiqué que la restauration des prairies peut rapporter jusqu'à 35 USD pour 1 USD investi. Les investissements dans les interventions de restauration des terres ont un énorme potentiel de rendement sur le plan économique, social et environnemental et doivent être considérés comme tels lors de l'affectation des investissements.

Actuellement, les investissements mondiaux dans les NbS s'élèvent à 200 milliards d'USD, avec un besoin d'investissement annuel qui devrait tripler d'ici 2030 pour atteindre 542 milliards d'USD (PNUE, 2023), l'accent étant mis sur la protection, la GDT et la restauration (PNUE, 2023). En Afrique, les besoins d'investissement sont estimés à 21 milliards d'USD par an (PNUE, 2023), mais d'autres scénarios (Roe et al., 2021) montrent que les besoins de financement en Afrique pourraient être plus importants.

Encadré 7. Finance verte pour la restauration des paysages

La mobilisation des capitaux des secteurs public et privé en faveur d'initiatives positives pour la nature offre la possibilité d'accélérer les solutions innovantes et évolutives vers la résolution des crises de la biodiversité et du climat tout en promouvant la GDT et en générant des retours sur investissement financiers et sociaux (Gómez et al., 2023 ; PNUE, 2023).

Le modèle d'entreprise FinTech, qui se concentre sur l'amélioration des services à l'aide de la technologie dans le cadre des structures réglementaires existantes, est considéré comme une percée majeure dans l'industrie financière. Cette innovation perturbatrice est le fruit de la nouvelle économie du partage, d'un environnement gouvernemental favorable et, bien sûr, de la technologie de l'information numérique (Tamasiga et al., 2022). Elle est considérée comme révolutionnaire pour le secteur car elle peut réduire les coûts, améliorer la qualité des services et renforcer la capacité du système financier à absorber une série de chocs (OCDE, 2009 dans Tamasiga et al., 2022). Cela est avantageux compte tenu des risques encourus, en particulier pour le financement des NbS (PNUE, 2023). En Afrique, l'écosystème FinTech comprend les paiements et les envois de fonds, les prêts et les financements, les assurances, InvesTec, les finances personnelles, la chaîne de blocs et l'open banking.

Bien que différent des FinTech, il existe également un domaine qui se concentre sur la réalisation d'objectifs environnementaux et écologiques associés, par exemple, à la santé des terres, à l'adaptation et à l'atténuation du climat et à la diversité biologique. Dans le contexte de ce que l'on appelle le **Web 3.0**, la prochaine génération d'internet met l'accent sur la décentralisation, l'interopérabilité et le contrôle des données par l'utilisateur. Les technologies émergentes offrent la possibilité de développer et de s'engager dans des plateformes à source ouverte où les communautés de base peuvent aligner leurs valeurs sur la culture locale et démontrer les résultats positifs de la nature, en tirant parti des données et des outils de rapport à faible coût, tout en attirant des investissements de sources extérieures.

À titre d'exemple, le **Regen Network** est une plateforme et un écosystème basés sur la blockchain qui se concentre sur la conservation environnementale et écologique, la durabilité et l'agriculture régénératrice, en créant une place de marché pour les services écosystémiques afin de suivre les pratiques durables dans l'agriculture et la gestion des terres. Regen Network incite et récompense les activités qui contribuent à la régénération et à la durabilité des systèmes naturels (par exemple, la séquestration des sols, le renforcement de la biodiversité et l'amélioration de la santé des sols) en permettant aux

agriculteurs et aux gestionnaires des terres d'identifier, de valoriser et d'échanger des crédits de services écosystémiques vérifiés.

Le financement intégré du paysage est une approche et un ensemble d'outils en cours d'élaboration qui permettent de financer des portefeuilles d'investissements multi-projets et multi-secteurs alignés sur des objectifs convenus au niveau local dans l'ensemble des paysages. Le financement intégré des paysages utilise l'optique des paysages pour permettre des investissements locaux qui, ensemble, soutiennent et restaurent les ressources naturelles dont dépendent les moyens de subsistance et les économies à long terme. Au niveau du paysage, de nouveaux modèles financiers émergent pour coordonner différents flux financiers afin de s'aligner sur les objectifs du paysage et de cibler des résultats multiples. Il s'agit notamment de fonds spécifiques aux paysages, de fonds paysagers qui investissent dans plusieurs paysages, de collaborations d'investisseurs et de fondations basées sur le lieu, d'institutions de financement du développement axées sur le paysage et d'obligations paysagères.

La plupart des partenariats paysagers bénéficieront de services de soutien financier, car ils partagent le même besoin d'accès et d'information en temps opportun. Ces prestataires de services peuvent travailler avec des partenaires, des développeurs d'entreprises, des agences gouvernementales ou des OSC pour développer des opportunités d'investissement qui soutiennent la mise en œuvre des plans de paysage convenus. Ils peuvent également orienter les financements existants vers des activités alignées sur le plan ou agréger les opportunités d'investissement. L'approche comprend l'accès à de nouveaux flux de financement, l'alignement des flux existants et l'atténuation des aspects nuisibles ou inappropriés. Les stratégies de financement paysager s'appuient sur les acteurs du continuum financier des institutions publiques, privées et civiques. La planification coordonnée de ces investissements peut améliorer les performances des entreprises et des projets et accélérer la transformation régénérative à l'échelle du paysage (S. Scherr, communication personnelle, septembre 2023).

ACTIONS SUGGÉRÉES

- Veiller à ce que **les institutions africaines soient pleinement responsables de la mobilisation et de l'exploitation des ressources financières** pour la mise en œuvre de la GMV.
- La CUA devrait **élaborer une stratégie de mobilisation** des ressources axée sur le principe selon lequel "l'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de l'initiative" et exploiter les ressources traditionnelles, novatrices et en carbone. Cette stratégie peut être liée à d'autres initiatives connexes telles que la stratégie de mobilisation des ressources de l'EIDD.

- Les États membres de la CUA situés dans les zones arides **devraient s'engager à allouer un pourcentage de leur budget national** à la mise en œuvre de la GMV.
- La CUA **doit plaider en faveur d'un financement du climat basé sur la contribution de la GMV** aux biens publics et aux avantages environnementaux mondiaux, notamment en débloquant les ressources qui ont été promises mais ne se sont pas concrétisées.
- **Synergie des sources d'investissement dans la GMV** provenant des donateurs internationaux et des agences de développement, du financement climatique, des accords multilatéraux et bilatéraux, des investissements du secteur privé, des organisations philanthropiques et des budgets nationaux.
- **Synergie des capacités nationales et locales de mobilisation des ressources financières nationales et internationales.**
- **Intégrer les autorités infranationales dans les initiatives de financement** et veiller à ce que la restauration des terres fasse partie intégrante des plans de développement.
- **Encourager les acteurs du secteur privé dans les activités basées sur les ressources naturelles** telles que l'écotourisme, les énergies renouvelables et la transformation des ressources naturelles, à développer leurs investissements dans la RSE et la valeur partagée, comme moyen de garantir un financement durable - en veillant à ce que le financement soit également disponible pour les hommes, les femmes et tous les groupes communautaires confrontés à des différences d'accès au capital.
- **Encourager l'application de cadres ESG** pour entreprendre l'évaluation des empreintes carbone et sociales au niveau des entreprises. Les critères ESG devraient être appliqués pour évaluer la durabilité à long terme et les impacts éthiques des investissements des entreprises. Les facteurs environnementaux font référence aux émissions de CO₂, à la gestion des déchets, à l'utilisation des ressources, etc. Les facteurs sociaux comprennent les pratiques de travail, les droits de l'homme, les engagements communautaires, entre autres.

Domaine d'intervention 5.3.2 Développer des partenariats créatifs et une coordination efficace

SOUS-STRATÉGIES ET ACTIONS PROPOSÉES

Coordination entre les partenaires existants. Le manque de coordination entre les agences, institutions et coalitions continentales, régionales et nationales existantes de la GMV s'est révélé être un obstacle majeur à la réalisation des objectifs ambitieux. Une meilleure coordination nécessitera une analyse institutionnelle et un examen des agences et institutions existantes de la GMV, ainsi que l'élaboration de mécanismes de coordination portant sur les rôles et responsabilités essentiels, les stratégies de communication et d'échange de connaissances, les relations claires entre les organismes scientifiques, pratiques et politiques, la collecte de fonds et la cohérence des politiques, ainsi que la volonté politique. Une coordination efficace permet d'harmoniser les efforts, d'utiliser efficacement les ressources et d'atteindre les objectifs de l'initiative.

- **Réaliser une analyse et une cartographie institutionnelles afin de clarifier les rôles et responsabilités** respectifs des différentes agences et institutions de la GMV, des CER, des coalitions nationales et des accords intersectoriels.
- **Tester les accords de coordination en fonction de différents facteurs et incertitudes** afin de s'assurer que les capacités de coordination et de fonctionnement institutionnel sont en place.
- **Clarifier et garantir l'accord sur les flux de ressources, l'utilisation et les mécanismes** de responsabilité entre les institutions et les agences.

Intégrer les partenariats entre les communautés, les pratiques, les sciences et les politiques. Un partenariat dynamique entre les communautés, les acteurs du développement, les gouvernements et les institutions de recherche permet d'étendre à grande échelle des pratiques adaptées au contexte. Il génère également des preuves essentielles et facilite l'échange de connaissances afin de renforcer l'impact et d'influencer efficacement les politiques. Les efforts de restauration des terres ont peu de chances d'aboutir à des résultats durables s'ils n'impliquent pas les propriétaires fonciers, les gestionnaires des terres et les communautés locales.

- Aux niveaux régional, national et infranational, **recenser les groupes d'acteurs et les institutions représentatives de la communauté, de la science, de la pratique et de la politique** qui soutiennent et peuvent soutenir l'intensification massive de la restauration et de la résilience des paysages.
- **Créer des mécanismes pour relier les scientifiques, les praticiens et les décideurs politiques** afin de consolider une compréhension commune des obstacles à l'intensification de la restauration et de la résilience des paysages.
- **Concevoir conjointement des mesures pour mettre en œuvre des stratégies** et des pratiques ainsi que des cadres de suivi.
- **Concevoir des mécanismes visant à fournir des données probantes et de l'expérience pour éclairer les changements de politique et d'investissement** afin de permettre l'intensification de la restauration et de la résilience des paysages.
- **Concevoir des mécanismes permettant de fournir des données probantes et de l'expérience aux praticiens afin de les aider à gérer les paysages de manière adaptative** dans des conditions changeantes.

Partenariats entre les secteurs marchand, public et civil. Les partenariats et la collaboration entre les secteurs du marché, public et civil sont essentiels pour relever des défis socio-écologiques complexes et intensifier la restauration et la résilience des terres. Bien qu'il existe des processus et des plateformes multipartites pour établir de meilleurs liens entre les acteurs publics/gouvernementaux et les acteurs de la société civile, ainsi que des partenariats public-privé, et que leur importance soit reconnue, les partenariats solides entre les secteurs du marché/privé, public/gouvernemental et de la société civile sont généralement difficiles à établir.

- **Développer des partenariats formels entre les entités gouvernementales nationales, les praticiens de la restauration des terres et les dirigeants des communautés, et les entreprises du secteur privé.**

- **Encourager les partenariats dans le développement, la mise en œuvre et le partage des bénéfices des chaînes de valeur et des entreprises favorables à la nature.**
- **Tirer parti des initiatives de RSE et des investissements à impact**, des obligations vertes, de l'agriculture durable, des investissements pastoraux et forestiers et des paiements pour les services écosystémiques.
- **Développer la sensibilisation et le partage d'expériences, de preuves et de capacités** entre le secteur privé, la société civile, le secteur de la recherche et les agents techniques gouvernementaux.

Partenariat avec des organisations confessionnelles. Les populations des zones arides d'Afrique ont invariablement des croyances religieuses qui jouent un rôle clé dans leurs choix de vie. Les institutions religieuses auxquelles elles appartiennent sont les gardiennes des valeurs éthiques et culturelles, notamment la protection de l'environnement naturel et la prise en charge des membres vulnérables de la société. Ces institutions religieuses ont souvent une grande capacité d'influence sur l'opinion publique ; elles disposent de vastes réseaux qui s'étendent des capitales aux communautés rurales les plus reculées. En outre, les chefs religieux dans les contextes ruraux africains sont souvent bien disposés à plaider en faveur de la restauration des terres. Cela fait partie de la "gestion de la terre" que les traditions abrahamiques encouragent. De même, l'environnement est présent dans de nombreux aspects des pratiques religieuses traditionnelles. Les forêts confessionnelles d'Éthiopie constituent la majeure partie des terres boisées restantes dans les hauts plateaux éthiopiens, et les petites parcelles de forêt dense visibles sur les images satellite de la région de Casamance, au Sénégal, sont des bosquets sacrés. Travailler en étroite collaboration avec les chefs religieux et les communautés religieuses pour mettre en œuvre la GMV permettra d'améliorer son adoption, de soutenir les changements de comportement et de s'assurer que ses avantages dureront longtemps dans le futur.

- **Travailler directement avec les chefs religieux** de différentes confessions, le cas échéant, dans le cadre des efforts visant à créer des paysages résilients aux niveaux national, infranational et communautaire.
- **Travailler directement avec les OSC et les ONG confessionnelles** qui se concentrent sur la restauration des paysages, la résilience et la gestion des bassins versants.

Partenariat avec les chefs traditionnels et les gardiens du savoir indigène en Afrique. Les chefs traditionnels africains possèdent une connaissance approfondie de leurs écosystèmes locaux et ont développé des pratiques durables au fil des générations. Leur partenariat peut aider à intégrer ces connaissances écologiques traditionnelles dans les projets de restauration et de renforcement de la résilience, en veillant à ce que les efforts de restauration soient culturellement appropriés et alignés sur les écosystèmes locaux. En tant que personnalités très respectées au sein de leurs communautés, les chefs traditionnels jouent un rôle crucial dans l'engagement et la mobilisation des membres de la communauté en faveur des initiatives de restauration. Leur implication peut contribuer à instaurer la confiance, à encourager la participation et à garantir que les efforts de restauration sont menés par la

communauté et qu'ils n'excluent personne. En outre, les projets de restauration impliquent souvent la revitalisation de paysages culturels et de sites patrimoniaux, pour lesquels ces chefs peuvent fournir des informations précieuses sur la signification et le symbolisme. Dans les zones où les efforts de restauration et de renforcement de la résilience peuvent se heurter à des résistances ou à des conflits, le partenariat avec les chefs traditionnels peut aider à surmonter ces difficultés et à promouvoir une coexistence pacifique. Ils peuvent partager leurs connaissances et leur expertise avec les praticiens de la restauration, les chercheurs et les décideurs politiques.

- **Créer des partenariats intentionnels et solides avec les chefs coutumiers** pour s'assurer que les efforts de restauration sont conçus et mis en œuvre dans une optique de durabilité à long terme, en veillant à ce que les approches soient intergénérationnelles.
- **Créer des mécanismes de récupération et de valorisation des connaissances locales** qui peuvent contribuer à la restauration et à l'adaptation, dans l'intérêt de la société.

Domaine d'intervention 5.3.3 Assurer un leadership et une participation inclusifs, en particulier des femmes et des jeunes

Le leadership inclusif fait référence à un style de leadership qui valorise et encourage la participation active et l'engagement d'individus issus de milieux divers, y compris les femmes et les jeunes. Il reconnaît l'importance de la diversité des points de vue et des expériences dans les processus de prise de décision et vise à créer un environnement dans lequel chacun se sent valorisé et inclus.

Il est important de s'occuper activement de l'engagement des femmes et des jeunes lorsque l'on travaille à l'échelle locale avec des agriculteurs, des éleveurs, des habitants des forêts et d'autres gestionnaires des terres. Il s'agira notamment d'exploiter et de renforcer les capacités des coopératives locales et des organisations communautaires, tout en partageant des informations par l'intermédiaire de réseaux de femmes, de jeunes et d'autres réseaux, ainsi que par des approches d'agriculteur à agriculteur. La transparence, le respect et l'engagement continu et significatif, ainsi que l'autonomisation du leadership des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des agriculteurs, des éleveurs et des autorités locales sont essentiels pour obtenir des résultats efficaces et tangibles en matière de restauration des terres et de renforcement de la résilience.

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Augmenter la représentation des femmes et des jeunes dans les politiques de restauration des terres et de renforcement de la résilience et les règlements administratifs** notamment sur l'accès à la terre et aux ressources arborées.
- **Soutenir les innovations et l'apprentissage social qui catalysent les changements dans les normes et les comportements socioculturels** afin de promouvoir une plus grande équité entre les sexes et les jeunes dans l'accès aux terres et aux ressources naturelles, le pouvoir de décision et le partage des bénéfices des interventions.

- **Créer un environnement favorable, y compris des cadres réglementaires, des programmes d'investissement et des normes économiques** pour accroître la participation des femmes et des jeunes.
- **Renforcer la participation, les capacités et le leadership des femmes et des jeunes** dans la coconception inclusive, les processus de codéveloppement et la mise en œuvre et le suivi des efforts de restauration des terres et de renforcement de la résilience.
- **Améliorer l'éducation, le partage des connaissances et la sensibilisation aux approches transformatrices en matière de genre et de jeunesse.**
- **Mener régulièrement des programmes de sensibilisation et de plaidoyer** sur l'égalité des jeunes et des sexes, l'inclusion et le leadership dans les politiques, programmes, protocoles et processus de renforcement de la résilience.
- **Veiller à ce que les pratiques de reverdissement, de régénération et de renforcement de la résilience** tiennent compte du genre et de la jeunesse, le cas échéant.
- **Veiller à ce que les groupes communautaires composés de personnes de sexe et d'âge différents qui gèrent des ressources naturelles, des paysages agricoles, pastoraux ou forestiers disposent des compétences techniques et de planification, de gestion et de suivi nécessaires.**
- **Supprimer les obstacles à l'accès au financement des projets de restauration des terres** menés par les jeunes et les femmes et accroître les incitations financières et le soutien financier et technique aux organisations de jeunes et de femmes.
- **Créer et soutenir des campagnes et des mouvements communautaires locaux** ainsi que l'apprentissage mutuel sur la restauration des paysages et le renforcement de la résilience.
- **Veiller à ce que les femmes et les jeunes participent au niveau communautaire au suivi** et au partage des informations relatives à la résilience des paysages et des moyens de subsistance.
- **Promouvoir les jeunes et les femmes dans les activités entrepreneuriales et la production, la transformation et la commercialisation des chaînes de valeur positives pour la nature.**

Domaine d'intervention 5.3.4 Développement des capacités et échange de connaissances basés sur le renforcement des compétences et le changement de comportement

Le développement des capacités pour la restauration des paysages et la résilience des moyens de subsistance devrait être un processus continu et adaptatif, adapté aux besoins et au contexte spécifiques des parties prenantes et des institutions à différentes échelles. Le développement des capacités s'appuie sur la diversité existante des compétences et des capacités des différentes parties prenantes. Il convient d'élaborer et de mettre en œuvre une sous-stratégie de renforcement des capacités pouvant être appliquée aux niveaux régional, national, infranational et local.

Capacité institutionnelle en matière de gouvernance, de coordination, de transparence et d'élaboration des politiques. Les compétences et les capacités institutionnelles sont essentielles pour gérer efficacement et réaliser avec succès les ambitions d'envergure de la GMV.

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Développer les capacités à mettre en œuvre des approches, un engagement, des consultations,** une organisation, des communications et un partage des connaissances intersectoriels, multipartites et multi-échelles.
- **Développer des capacités et des approches de conception, de planification, de mise en œuvre et de suivi structurées, inclusives et fondées sur des données probantes,** permettant la flexibilité et l'apprentissage à partir de données et d'expériences pour soutenir la gestion adaptative.
- **Élaborer une initiative normalisée et harmonisée de gestion des connaissances** afin de favoriser l'efficacité et l'efficience de l'échange de connaissances, de l'évaluation et de la vérification, de l'analyse des données, du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de décision fondée sur des données probantes.
- **Développer les capacités de réflexion systémique, d'analyse des causes et des liens.**
- **Renforcer les capacités d'analyse prospective** pour soutenir les préparatifs en vue d'aborder les questions et les moteurs très incertains et à fort impact.
- **Développer des compétences dans la facilitation de la conception centrée sur l'homme et des approches centrées sur l'homme.**
- **Développer des compétences non techniques pour catalyser les mouvements sociaux** en faveur de la restauration des paysages et de la résilience des moyens de subsistance, en veillant à ce que les partenariats avec les mouvements sociaux soient développés de manière équitable et qu'ils soient centrés sur leur leadership.
- **Créer des modules d'apprentissage autodirigés et interdisciplinaires** avec une certification sur la gouvernance et la gestion des paysages.
- **Encourager le développement professionnel lié aux compétences essentielles.**
- **Développer des capacités stratégiques pour la conception de politiques et de règlements systémiques** basés sur l'analyse des causes profondes et la mise en œuvre.
- **Promouvoir la capacité des groupes de GCRN à appliquer les procédures parlementaires** en organisant des réunions efficaces, en formant et en soutenant des comités d'action et en enregistrant les actions et les décisions.

L'éducation formelle. L'éducation formelle, de l'école primaire à l'université, est un moyen important de développer les capacités de réflexion critique et systémique, les compétences non techniques et techniques, la conception centrée sur l'homme et l'économie, en jetant les bases de la compréhension des dimensions de la restauration des paysages et de la résilience des moyens de subsistance, ainsi que de la manière d'y parvenir. À toutes les échelles, l'apprentissage pratique et les possibilités de recherche peuvent être appliqués.

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Intégrer la formation à l'agroécologie, aux fonctions et services écosystémiques, à la gestion des paysages et aux principes de résilience** dans l'enseignement primaire jusqu'à l'université, en favorisant l'interconnexion des cours existants, adaptés à chaque niveau, sur l'environnement et les ressources en eau, le développement socio-économique, l'agriculture, les mathématiques, l'écriture, les arts, la physique, la chimie, la santé humaine et la nutrition, le droit et la gouvernance, etc.
- **Développer les capacités des enseignants du primaire et du secondaire** à former les élèves à l'agroécologie, à la gestion des paysages et aux principes de résilience.
- Le cas échéant, **intégrer des stages et des exercices** liés aux jardins familiaux, aux pépinières, à l'agroforesterie, aux systèmes pastoraux et sylvopastoraux et à la gestion des forêts.
- **Créer des opportunités de science citoyenne et de recherche** pour les étudiants et leur apprendre à interpréter les preuves et les données.

Développement des compétences techniques locales. La restauration et la résilience des paysages se produisent au niveau local, et le développement des compétences pour restaurer les paysages doit donc être réalisé au niveau de la communauté, tout en développant l'apprentissage croisé entre les communautés et d'une communauté à l'autre. Il existe de nombreux modèles de formation au reverdissement, à la régénération, à l'agroécologie et autres modèles connexes développés par des services consultatifs gouvernementaux, des organisations de la société civile et des ONG, des agences des Nations unies et, dans certains cas, le secteur privé. Ces formations sont généralement axées sur la formation des formateurs, la formation des dirigeants agricoles, la formation par les pairs et les écoles de terrain. Les ressources naturelles interdépendantes, les compétences en matière de gestion des paysages et des bassins versants, et les compétences intelligentes constituent la base du modèle de prestation de CRS, et soulignent l'importance de développer des compétences de base et de mesurer les changements de comportement des gestionnaires des terres et des décideurs locaux qui conduisent à la restauration des paysages et au renforcement de la résilience. Les boîtes à outils et les formations basées sur des menus peuvent offrir aux hommes, aux femmes et aux jeunes agriculteurs, aux éleveurs et aux habitants des forêts des possibilités de s'appuyer sur les connaissances, l'expérience et les preuves locales pour gérer la base de ressources naturelles en vue de la résilience et d'améliorer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et financière des ménages.

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Réaliser une évaluation des approches et des modules de formation** utilisés en Afrique pour développer les compétences de base et soutenir les changements de comportement des utilisateurs des terres qui soutiennent la restauration des paysages, la terre, l'eau et la diversité biologique pour la productivité agricole, pastorale et forestière, les chaînes de valeur positives pour la nature et l'amélioration des moyens de subsistance.
- **Élaborer, selon les besoins, une boîte à outils consolidée basée sur un menu** pour le développement des capacités au niveau local pour la restauration des terres et le renforcement de la résilience dans différents contextes, ainsi que des mécanismes et des incitations pour mener à bien la formation des leaders agricoles, pastoraux et forestiers et le suivi de la réussite.
- **Créer une plateforme de mise en réseau** des formateurs pour échanger les leçons apprises et adapter facilement le développement des compétences sur la base de l'expérience et des preuves.
- **Organiser des formations sur des cadres de suivi comparables au niveau local** et sur des outils de science citoyenne.
- **Organiser des formations pour l'élaboration de plans de sensibilisation menés à l'échelon local.**
- **Promouvoir des expositions et des journées sur le terrain pour que les agriculteurs, les éleveurs et les autres gestionnaires des terres puissent partager leurs réussites, leurs expériences et leur expertise.**

Domaine d'intervention 5.3.5 Utiliser des outils d'engagement et de planification

Il existe de nombreux outils d'engagement et de planification qui contribuent à la réalisation de la vision et des objectifs de la GMV. Certains de ces outils sont mis en évidence ici et il est recommandé de les utiliser en fonction du contexte. Le cas échéant, des suggestions d'actions ou d'approches sont incluses.

Analyse prospective. L'analyse prospective est un processus systématique et participatif permettant d'examiner le passé et le présent afin d'envisager et de préparer d'autres futurs, ce qui nous permet de prendre aujourd'hui des décisions stratégiques en vue de l'avenir souhaité. L'analyse prospective fournit un cadre et un ensemble d'outils interactifs pour planifier des niveaux élevés d'incertitude et de complexité et se familiariser avec l'orientation stratégique, la feuille de route et la capacité de résilience, d'agilité et d'adaptation à un monde en mutation. Pour soutenir la stratégie décennal de la GMV et élaborer des actions de mise en œuvre, il est possible de s'appuyer sur les enseignements tirés du passé tout en tenant compte de l'évolution rapide du monde, de la complexité croissante et des incertitudes critiques auxquelles il faut faire face. L'analyse prospective permet de se préparer à un avenir souhaité et changeant et d'accélérer le rythme de réalisation des piliers et des objectifs de la GMV.

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Investir dans la consolidation de l'analyse des tendances** et des moteurs dans les secteurs concernés et procéder à une analyse régulière des données actuelles en vue de les intégrer dans la stratégie de la GMV et d'informer la gestion adaptative.
- **Utiliser l'analyse prospective pour élaborer des questions sans réponse** autour desquelles des preuves et des modèles pratiques peuvent être développés (par exemple, dans quelle mesure les investissements actuels dans les pratiques de restauration des terres sont-ils durables et que peut-on mettre en place pour se préparer à différents résultats du changement climatique).
- **Mener un processus d'engagement inclusif des parties prenantes** en s'appuyant sur l'approche SHARED afin de développer une vision solide et partagée pour la stratégie de la GMV.
- **Mener des processus participatifs d'analyse prospective** pour la stratégie globale de la GMV et sa mise en œuvre, l'adapter à différentes échelles et l'appliquer à différents intervalles et sujets. Les exemples pourraient inclure : un processus d'analyse prospective pouvant être utilisé pour développer des plans de transformation au niveau national guidés par les coalitions nationales de la GMV et engageant les parties prenantes de la communauté au niveau national ; une analyse prospective pour concevoir une plateforme efficace de partage des connaissances pour la GMV ; et l'application d'une analyse prospective pour caractériser l'influence politique efficace et la sensibilisation.
- **Appliquer l'analyse prospective pour planifier conjointement entre les scientifiques, les praticiens et les décideurs politiques** en utilisant une perspective systémique pour mettre en œuvre des pratiques intégrées de restauration des terres pour les systèmes agricoles et pastoraux.

- **Développer la capacité d'un réseau d'experts en analyse prospective affiliés à la GMV** afin de faciliter les processus d'analyse prospective pour les priorités de la GMV, en créant une culture de la prospective pour soutenir les processus de planification, d'apprentissage et d'adaptation pour la GMV.

Approches à plus grande échelle. La mise à l'échelle des approches de restauration implique d'étendre et d'adapter les stratégies et pratiques de restauration des terres qui ont fait leurs preuves pour couvrir de plus grandes zones soumises à divers défis environnementaux et socio-économiques. La communauté de pratique sur la mise à l'échelle propose des principes et des stratégies d'évaluation et de planification (par exemple, Scaling Scan) pour le changement des systèmes et la mise à l'échelle massive de la restauration des terres et d'autres pratiques et approches (Woltering et Jacobs, 2021 ; Wyss et al., 2023a et b).

Systèmes d'information géographique (SIG) et données spatiales. Ils permettent la collecte, l'analyse et la visualisation de données spatiales provenant de multiples secteurs et peuvent être utilisés pour identifier les zones nécessitant une restauration, évaluer l'impact des activités de restauration et suivre les progrès au fil du temps.

Cartographie participative et des parties prenantes et analyse du pouvoir. Cette approche aide à identifier, catégoriser et comprendre les relations de pouvoir et la dynamique structurelle des parties prenantes impliquées dans les projets de restauration des terres, ce qui permet un engagement et une communication efficaces avec différents groupes, tels que les communautés locales, les agences gouvernementales, les ONG et les propriétaires fonciers privés. Faire participer les communautés locales et les parties prenantes à des exercices de cartographie afin d'identifier les zones d'importance écologique, les sites de restauration potentiels et les priorités des communautés (Neely et al., 2020).

Les cadres de planification de la restauration (définition des objectifs, évaluation des sites, conception de la restauration, mise en œuvre et suivi), fournissent une approche structurée de la planification et de la mise en œuvre des projets de restauration des terres. Par exemple, la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (ROAM) et le diagnostic de restauration (Hanson et al., 2015 ; Laestadius et al., 2014).

La planification participative de l'utilisation des terres (PLUP) est une approche visant à donner aux communautés les moyens d'affirmer leurs droits d'utiliser, de posséder et de gérer en particulier les terres coutumières et gérées par les communautés et dans la pratique et les dialogues sur les politiques locales et nationales (les deux extrémités). La PLUP peut être utilisée pour prévenir ou résoudre les conflits liés à l'utilisation des terres, se défendre contre l'accaparement des terres, planifier la gestion durable des ressources naturelles et la résilience des paysages et des moyens de subsistance, renforcer l'appropriation et permettre une prise de décision inclusive en matière d'utilisation des terres. La PLUP est une approche fondée sur les droits qui garantit une gouvernance foncière inclusive et sensible au genre, en particulier pour ceux dont les droits ne sont pas pleinement reconnus (Both Ends ; Girma et al., 2021).

Systèmes d'aide à la décision. Ces outils utilisent des modèles et des algorithmes pour aider à la prise de décision en matière de restauration des terres. Ils peuvent aider à hiérarchiser les sites de restauration sur la base de critères écologiques, sociaux et économiques, et à optimiser l'allocation des ressources pour un impact maximal.

Plateformes de collaboration en ligne. Ces plateformes facilitent la collaboration et le partage d'informations entre les parties prenantes impliquées dans les projets de restauration des terres et de renforcement de la résilience, en permettant la communication en temps réel, le partage de documents et la gestion des tâches, assurant ainsi une coordination et un engagement efficaces. Des applications sociales telles que WhatsApp peuvent être utilisées pour le partage d'informations à l'intérieur d'une même échelle et d'une échelle à l'autre.

Outils de suivi et d'évaluation. Aident à suivre les progrès et l'efficacité des activités de restauration des terres. Ils comprennent des technologies de télédétection, des applications de collecte de données sur le terrain et des logiciels d'analyse de données pour évaluer les indicateurs écologiques, mesurer la séquestration du carbone et évaluer les avantages socio-économiques de la restauration. Ces outils sont détaillés au chapitre 6.

Domaine d'intervention 5.3.6 Développer des communications, des approches de plaidoyer et une visibilité efficaces

Bien que la GMV ait fait l'objet d'une myriade d'efforts de visibilité depuis sa création, les communications, les informations et les messages la concernant ont souvent été dispersés et difficilement accessibles. Les communications internes au sein et entre les agences et les institutions, ainsi qu'avec les différentes parties prenantes, offrent également la possibilité de coordonner et de catalyser les changements systémiques nécessaires. Une approche de plaidoyer devrait être directement intégrée à la visibilité et à la communication. Le présent cadre stratégique de la GMV est axé sur la fusion des différents aspects de la GMV et, pour ce faire, une stratégie de visibilité et de communication cohérente, ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre et à son maintien, seront nécessaires. La stratégie de communication et de visibilité est un plan qui décrit comment les agences, les institutions, les partenaires et les parties prenantes de la GMV identifieront et communiqueront efficacement les messages clés, et augmenteront sa visibilité à l'intérieur et à travers de multiples échelles pour ses divers publics cibles. Il s'agit d'identifier les messages clés, de sélectionner les canaux de communication appropriés et de mettre en œuvre des tactiques pour atteindre et impliquer le public cible à tous les niveaux, y compris les campagnes locales, nationales et mondiales pour la restauration des paysages et l'augmentation de la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance. Aux fins du cadre stratégique général de la GMV, les médias doivent être considérés comme un groupe de parties prenantes et un partenaire.

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Évaluer les efforts historiques de visibilité et de communication de la GMV et leur impact.**
- **Élaborer un plan de visibilité et de communication cohérent qui**
 - Définit des messages clés adaptés aux buts et objectifs du cadre stratégique de la GMV à différentes échelles.

- Clarifie les publics cibles parmi les groupes de parties prenantes, les partenaires et le grand public.
 - Comprend un plan de contenu flexible et déploie les messages clés, les voies de communication, la forme des médias et les calendriers.
 - Articule les méthodes de mesure de l'impact de la communication.
- **Élaborer un plan de plaidoyer qui comprend**, par exemple
 - Une action urgente pour étendre la restauration des paysages et les systèmes agrosylvopastoraux résilients.
 - Des investissements dans la mobilisation de mouvements et de campagnes locaux, infranationaux et nationaux qui peuvent soutenir la mise à l'échelle massive des efforts de restauration des terres et de renforcement de la résilience.
 - Amener les décideurs politiques aux niveaux régional, national et infranational à dialoguer avec les agriculteurs, les éleveurs et les habitants des forêts afin de comprendre leurs efforts fructueux et de souligner pourquoi des politiques et des règlements favorables sont nécessaires.
 - Créer des opportunités spécifiques pour partager les preuves de la réussite de la restauration des paysages et du renforcement de la résilience afin d'éclairer la conception et l'élaboration des politiques.
 - Sur la base des dispositions institutionnelles, **élaborer une approche de communication interne et de partage des connaissances** qui soutienne la coordination et la gestion adaptative de la mise en œuvre du cadre stratégique de la GMV.

5.4 Axe stratégique 4 : Tirer parti des efforts existants

Cet axe se concentre sur les efforts, initiatives et stratégies existants et à venir qui peuvent être exploités et qui peuvent facilement contribuer aux buts et objectifs de la GMV et avec lesquels la GMV devrait travailler en étroite collaboration pour une coordination et des synergies efficaces.

5.4.1 Restauration des paysages, gestion des bassins versants et renforcement de la résilience

- **La Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes** est un appel à la protection et à la revitalisation des écosystèmes dans le monde entier, dans l'intérêt des populations et de la nature. Elle vise à mettre un terme à la dégradation des écosystèmes et à les restaurer afin d'atteindre les objectifs mondiaux. Ce n'est qu'avec des écosystèmes sains que nous pourrions améliorer les moyens de subsistance des populations, lutter contre le changement climatique et stopper l'effondrement de la biodiversité. La Décennie des Nations unies s'étend de 2021 à 2030, ce qui correspond également à l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement et à la date que les scientifiques considèrent comme la dernière chance d'empêcher un changement climatique catastrophique. L'Assemblée générale des Nations unies a

proclamé la Décennie des Nations unies à la suite d'une proposition d'action émanant de plus de 70 pays de toutes les latitudes. Le programme phare de restauration mondiale de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) intitulé **La Grande Muraille verte pour la restauration des écosystèmes et la paix (GGW Flagship)** travaillera dans le paysage transfrontalier traversant le Burkina Faso et le Niger où la restauration des forêts et des paysages est fondamentale pour maintenir les moyens de subsistance des communautés agro-pastorales et renforcer leur résilience aux effets du changement et de la variabilité climatiques. Le Flagship va i) contribuer à la restauration des bassins versants et des terres agricoles dégradés ; ii) renforcer la gestion intégrée des écosystèmes forestiers importants pour l'atténuation et l'adaptation ; et iii) soutenir la mise en œuvre de micro-projets pour les activités génératrices de revenus et la réduction de la pauvreté.

- **La campagne "EverGreening the Earth"** mobilise actuellement des efforts massifs pour restaurer les forêts, les terres agricoles et les pâturages dégradés, en utilisant ce que nous avons déjà appris sur la mise en œuvre réussie de la restauration, mais à une échelle beaucoup plus grande. L'initiative vise à absorber de grandes quantités de carbone dans les paysages régénérés, tout en garantissant des avantages synergiques pour les moyens de subsistance des populations rurales, en particulier les habitants les moins bien lotis des zones arides africaines. L'objectif de la campagne est de capturer 20 milliards de tonnes de CO₂ par an dans l'atmosphère d'ici à 2050 grâce à des processus de restauration des paysages qui prennent soin de la terre. Elle se concentre sur la réalisation de six objectifs qui mettent l'accent sur le piégeage du CO₂ en développant des solutions de reverdissement très rentables. Il s'agit notamment de la RNA des terres forestières, de la RNA des arbres sur les terres agricoles, de l'incorporation d'arbustes légumineux dans les systèmes agricoles et de la régénération des systèmes pastoraux par le biais de pratiques sylvopastorales. Ces pratiques ont déjà été appliquées à des dizaines de millions d'hectares et ont permis d'améliorer les moyens de subsistance et la résilience des populations les plus pauvres des pays en développement.
- La campagne est menée par la **Global EverGreening Alliance**, dont les 92 membres comprennent d'importantes ONG de développement et de conservation du monde entier, qui se sont engagées à unir leurs capacités pour restaurer les terres dégradées par la diffusion de systèmes basés sur les arbres. L'alliance a été le fer de lance de plusieurs grands programmes multi-pays de reverdissement mis en œuvre dans les zones arides d'Afrique. Elle a également lancé, en 2022, Restore Africa, qui vise à restaurer 1,9 million d'hectares de terres et à soutenir directement 1,5 million de familles de petits exploitants agricoles à travers 6 pays d'Afrique (soit 9 millions de personnes au Kenya, en Éthiopie, au Malawi, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie).
- La première phase (2017-2023) du programme **Reversing Land Degradation by Scaling-up Evergreen Agriculture (Regreening Africa)**, financé par l'UE, a joué un rôle décisif en catalysant la réalisation des engagements mondiaux, régionaux et nationaux dans huit pays africains. En généralisant les pratiques de gestion durable des sols, Regreening Africa a soutenu plus de 600 000 ménages, couvrant près d'un million d'hectares de terre. Le coût de la mise en œuvre des pratiques de reverdissement varie de 30 à 100 euros par hectare, en fonction du contexte spécifique. L'impact du programme a également stimulé un effort plus large pour

restaurer des dizaines de millions d'hectares de terres dégradées dans toute l'Afrique. Une deuxième phase de Regreening Africa sera lancée en 2024.

- Le programme **Knowledge for Great Green Wall Action (K4GGWA)** vise à permettre la GDT et les moyens de subsistance à l'appui de la GMV et à accélérer les progrès vers ses objectifs. Le programme régional se concentrera principalement sur les 11 pays membres du PAAGGW. Lorsque cela est possible et approprié, son action régionale offrira également un soutien aux sept autres pays qui mettent en œuvre des activités liées à la GMV avec l'aide de l'UE. L'ensemble de ces pays constitue la zone la plus large de la GMV. La K4GGWA est conçue pour compléter et renforcer l'action d'une diversité de parties prenantes au niveau national et régional. Pour ce faire, elle s'attaquera à trois objectifs spécifiques : i) améliorer l'adoption et l'efficacité des pratiques de GDT, de restauration des terres et de gestion intégrée des paysages dans la zone élargie de la GMV ; ii) améliorer la surveillance de la santé des terres et de la végétation et le ciblage des interventions dans la zone élargie de la GMV ; et iii) améliorer les environnements politiques et institutionnels favorables à la GDT et aux moyens de subsistance dans la zone élargie de la GMV.
- **La Mosaïque du Sahel** vise à amorcer la pompe du développement économique en créant des emplois verts, en améliorant les moyens de subsistance et en renforçant la résilience au changement climatique grâce à la restauration à grande échelle d'agroécosystèmes dégradés. La vision est de codévelopper jusqu'à 100 paysages régénérateurs de 100 000 hectares chacun, appelés zones spéciales de régénération, grâce à une approche de la gestion des terres centrée sur la communauté. Ces zones combinent les systèmes de gouvernance, les connaissances techniques et la vision communautaire nécessaires pour restaurer les écosystèmes dégradés. Au-delà de la simple augmentation des revenus, ces zones peuvent donner aux agriculteurs et aux éleveurs la capacité d'investir dans leur avenir et la stabilité nécessaire pour attirer les investisseurs extérieurs.
- **Le Défi de Bonn** est un effort mondial visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici à 2020 et 350 millions d'hectares d'ici à 2030. Il a été accueilli et lancé par l'Allemagne et l'UICN à Bonn le 2 septembre 2011, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la restauration des forêts et des paysages, et vise à mettre en œuvre les conventions de Rio et d'autres résultats du Sommet de la Terre de 1992. Depuis 2016, 14 pays africains ont approuvé la Déclaration visionnaire de Kigali - un engagement panafricain pour accélérer les interventions de restauration des paysages forestiers à l'appui du Défi de Bonn.
- **L'AFR100** est une initiative de l'AUDA-NEPAD qui s'inscrit dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. Elle vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030. L'AFR100 contribue également au Défi de Bonn, à l'Initiative pour des paysages africains résilients (ARLI), à l'Agenda 2063 de l'UA, aux ODD et à d'autres objectifs. L'AFR100 applique les meilleures pratiques pour garantir la réussite des efforts de restauration.
- Dans le cadre de l'AFR100, le WRI et ses partenaires ont lancé **Restore Local**, une initiative visant à donner un élan à cet objectif majeur en soutenant les champions locaux de la restauration. Les projets de restauration menés localement ont de 6 à 20 fois plus de chances de réussir à long terme et d'apporter des avantages

environnementaux et économiques à leurs communautés. Sur une période de quatre ans, Restore Local contribuera à la remise en état des forêts, des rivières et des sols agricoles fertiles en apportant le soutien nécessaire aux organisations locales qui travaillent déjà avec les petits exploitants agricoles sur ce problème. En aidant les champions de la restauration à amplifier leur travail, Restore Local démontrera non seulement l'efficacité de cette approche, mais plantera les graines d'un mouvement visant à restaurer non seulement les terres, mais aussi à développer les moyens de subsistance et les opportunités.

- **L'Initiative pour des paysages résilients en Afrique (ARLI)** de l'AUDUA-NEPAD est mise en œuvre par le biais de la restauration des forêts et des écosystèmes, de la conservation de la biodiversité, de l'agriculture intelligente face au climat et de la gestion des pâturages. Le Groupe de la Banque mondiale et le WRI soutiennent la mobilisation de ressources financières et techniques provenant de sources multiples pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies spécifiques à chaque pays. L'ARLI mobilise les pays africains et les partenaires pour tirer parti des interventions sectorielles et garantir collectivement l'intégrité, la résilience, la restauration et la gestion durable des paysages dans toutes les régions.
- **Le Programme intégré de résilience du PAM au Sahel et sa mise à l'échelle (2023-2028)** s'appuie sur les résultats de la période 2018-2022 au cours de laquelle 3 millions de personnes ont été aidées et 220 300 acres de terres ont été restaurées, la prochaine phase permettra de i) Continuer à se concentrer sur la qualité de la mise en œuvre, consolider les gains de résilience et adapter les paquets de soutien dans les sites existants afin d'ouvrir la voie à des systèmes alimentaires locaux résilients avant le retrait progressif ; ii) Étendra les activités à de nouveaux sites, en assurant la continuité du paysage pour restaurer les écosystèmes et contribuer à la GMV, et en garantissant une approche nexus délibérée dans les zones tampons contingentes ; iii) Renforcera davantage l'intégration du programme, en insistant notamment sur les liens avec la protection sociale sensible aux chocs, la programmation de la chaîne de valeur et le financement des risques de catastrophe ; et iv) Renforcera la complémentarité avec les partenaires pour faciliter l'accès à la terre, renforcer les investissements dans les systèmes alimentaires locaux (traitement des aliments, transformation, technologies de production agricole innovantes, pertes post-récolte, etc.), renforcer les liens avec les investissements locaux dans les domaines de l'énergie et de l'eau, et renforcer la cohésion sociale. Le PAM a également mis en place un réseau universitaire sahélien pour la résilience (REUNIR) afin de faciliter le partage des connaissances, de faire progresser l'institutionnalisation des outils de résilience et d'aider à former la future génération d'experts en résilience.
- **La Banque africaine de développement.** La BAD mobilise et alloue des ressources pour l'investissement dans les pays africains. Elle fournit également des conseils politiques et une assistance technique pour soutenir les efforts de développement de l'Afrique. En 2021, la Banque s'est engagée à contribuer à hauteur de 6,5 milliards USD à l'accélérateur de la GMV par le biais de projets à l'appui de piliers clés, notamment Desert to Power, Africa Adaptation Acceleration Program, Technologies for African Agricultural Transformation, Adaptation Benefit Mechanisms, ainsi que d'autres initiatives et mécanismes. La biodiversité et la restauration des terres dégradées sous-tendent également les cinq grandes priorités de la Banque qui consistent à fournir des cultures résilientes au climat pour la sécurité alimentaire, à faciliter l'accès aux énergies renouvelables, à soutenir la

conservation et la promotion de l'agro-biodiversité, à protéger les écosystèmes, à améliorer les moyens de subsistance et à sortir des millions de personnes de la pauvreté.

- **Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** soutient depuis longtemps la GMV et continue d'élaborer des programmes et des projets visant à promouvoir ses objectifs de restauration et de GDT et à en soutenir la mise en œuvre.
- Le Programme d'approche intégrée du FEM sur **la promotion de la durabilité et de la résilience pour la sécurité alimentaire en ASS (FS-IAP)** est un effort multi-agences visant à promouvoir la durabilité et la résilience à travers la gestion des terres, de l'eau, des sols, des arbres et des ressources génétiques qui sous-tendent la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique. Le programme, lancé dans le cadre du FEM-6 (2014), couvre 12 pays des zones arides de l'Afrique subsaharienne, notamment le Burkina Faso, le Ghana, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et l'Éthiopie, qui se trouvent dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.
- **Les programmes d'impact du 7e cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-7, 2018)** offrent aux pays du Sahel la possibilité de programmer des ressources pour soutenir les objectifs de la GMV. C'est notamment le cas du Programme d'impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et la restauration (FOLUR) dirigé par la Banque mondiale ; et des Paysages durables des zones arides, dirigé par la FAO. Ces deux programmes utilisent une approche intégrée pour mettre en œuvre la gestion durable des terres et atteindre les objectifs volontaires fixés par les pays dans le cadre du programme LDN. La restauration des paysages productifs est un élément important, en particulier dans les systèmes agroforestiers dégradés. Par ailleurs, de nombreux pays de la GMV, tels que l'Éthiopie (600 millions d'USD) et le Nigeria (250 millions d'USD), ont déjà lancé des opérations de suivi de la GDT à grande échelle à l'aide de financements de la Banque mondiale. Cela illustre l'effet de levier des programmes précédents au fil du temps. Programme d'impact de la gestion durable des forêts sur les paysages durables des zones arides. Doté d'un financement de 104 millions d'USD dans le cadre du cycle de financement 7 du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'un cofinancement de plus de 800 millions d'USD, le programme d'impact de la gestion durable des forêts sur les paysages durables des zones arides s'appuie sur les enseignements tirés de l'expérience et vise à faire progresser les avantages pour l'environnement à l'échelle mondiale. Le programme favorise la résilience des systèmes agro-écologiques et des forêts dans trois groupes géographiques de zones arides : les miombo/mopanes d'Afrique australe, les savanes d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, et les prairies tempérées, les savanes et les zones arbustives d'Asie centrale. Le projet adopte une approche "un pays, un champion" et souligne l'importance de la hiérarchisation des interventions et des besoins pour une collaboration Sud-Sud efficace, en s'appuyant sur les réseaux nationaux régionaux existants tels que la SADC-GGV. Conçue pour être extensible au-delà des frontières des 11 pays ciblés, cette intervention met particulièrement l'accent sur les défis communs en matière de gestion, en reconnaissant l'importance des engagements transfrontaliers en faveur de la restauration des zones arides, de la gestion des paysages à l'échelle et de la conservation de la biodiversité. Un projet de 2 millions de dollars intitulé "Exploiter la GMV pour un Sahel durable et résilient" est mis en œuvre avec le soutien du PNUE. Ce projet offre l'occasion de s'engager avec toutes les parties prenantes de la GMV afin de favoriser un dialogue constructif avec les pays et d'étoffer une vision à plus long

terme. En fin de compte, il servira de véhicule pour un programme qui pourrait mobiliser des investissements plus importants. En plus d'établir un lien direct avec d'autres efforts en cours, le FEM considère que cette initiative est essentielle pour générer des informations et des connaissances précieuses. Cela a alimenté le processus de planification stratégique pour le 8e cycle de reconstitution des ressources (FEM-8) qui a débuté en juillet 2022. L'initiative garantira également la prise en compte des intérêts et des engagements des pays du Sahel et de divers partenaires internationaux (FEM, 2023).

- **Le Fonds vert pour le climat (FVC)** collabore avec le FEM pour renforcer et amplifier l'impact des investissements du FVC dans la GMV en exploitant les liens avec les projets antérieurs/en cours/futurs du FEM, notamment le projet d'appui régional à l'adaptation au changement climatique de la GMV soutenu par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le projet Exploiter la GMV pour un Sahel durable et résilient dans le cadre du FEM-8, y compris le FPMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), parmi d'autres. Le GCF contribue au soutien du Burkina Faso, du Tchad, de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Soudan et considère cela comme un soutien au GMV. Cela inclut les propositions de financement du GCF, les propositions d'approbation simplifiée et la préparation dans 11 pays du GGW en tant que soutien intégral aux pays pour atteindre leur ambition climatique et les objectifs des SDG. Plus précisément, l'effort vise à i) améliorer la gestion des connaissances et les échanges en accélérant l'adoption des meilleures pratiques et l'apprentissage et en informant les politiques et les investissements à travers les projets du GCF et d'autres ; ii) cartographier les technologies d'innovation et de transformation numérique et construire un écosystème ; et iii) établir une unité de soutien et une structure de gouvernance pour le RSP de la GMV. Le PSR est mis en œuvre pour une période de six ans avec un financement total de 12 millions USD. Le RSP n'est pas un mécanisme d'octroi de subventions mais se concentrera sur le partage des connaissances et la complémentarité entre les programmes et projets du GCF et du GEF afin de maximiser les impacts.
- **Le projet GCF Scaling-Up Resilience in Africa's GGW (SURAGGWA)**, mis en œuvre par la FAO et s'appuyant sur son engagement à long terme en faveur de la GMV, propose d'opérer un changement de paradigme urgent et majeur dans six pays vulnérables au changement climatique (Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad) au sein de la GMV de l'UA. Le projet éliminera les obstacles à une meilleure résilience et à une plus grande atténuation, grâce à (i) l'élargissement des pratiques de restauration réussies avec des espèces indigènes ; (ii) l'appui au développement de chaînes de valeur des PFNL résilientes au climat et à faible émission pour soutenir les moyens de subsistance des communautés vulnérables ; et (iii) le renforcement des institutions régionales et nationales de la GMV.
- **Palladium's Regeneration** a reçu la subvention du Bezos Earth Fund pour la restauration locale en Afrique. Il s'agit d'un partenariat entre Palladium et Systemiq qui travaille en Afrique de l'Est et de l'Ouest pour soutenir les entreprises durables de cacao et de café. Le projet soutiendra et fera passer à l'échelle 14 petites et moyennes entreprises locales africaines qui sont déjà impliquées dans des activités de restauration des terres en tant que champions de la restauration. Les entreprises gèreront 6 500 hectares de terre et le financement soutiendra la construction et l'affinement des plans d'affaires et la facilitation des négociations

avec les entreprises internationales et locales pour l'achat de leurs produits. Le projet se déroule au Kenya, en République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et au Burundi. Les équipes de Palladium travaillent en étroite collaboration avec l'AFR100.

- **L'initiative sur l'économie de la dégradation des terres (ELD)** a été créée en 2011 par l'UNCCD, le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et la Commission européenne. L'initiative est coordonnée et soutenue par le Secrétariat de l'ELD, qui est hébergé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). L'initiative met en avant les valeurs de la terre pour informer, promouvoir et développer des solutions foncières en vue d'un changement transformateur. L'ELD est une initiative mondiale qui jette des ponts entre la science, la politique et la pratique. L'objectif ultime de l'ELD est de stimuler l'action et l'investissement en faveur de la gestion durable des terres et de la restauration des écosystèmes.
- **Futures Agribusiness (FAGRIB)** est à la tête d'un partenariat international engagé dans la transposition à plus grande échelle de la GMV, appelé **African Regenerative Carbon Stewardship (ARCS)**. Ce partenariat comprend de nombreuses organisations spécialisées et des groupes locaux. La mission de l'ARCS est de libérer la puissance de la capture et du stockage du carbone naturel en l'associant à des solutions basées sur le marché. En combinant le développement de la chaîne de valeur et la restauration des paysages, le FAGRIB soutient la devise "Grown in the GGW", afin de promouvoir les futurs systèmes alimentaires et la restauration des écosystèmes dans toute l'Afrique. Chaque pays dispose d'un ensemble de produits demandés qui peuvent être superposés verticalement dans les exploitations agricoles et dans les forêts grâce à l'agroforesterie. Ensemble, ces combinaisons de cultures stimulent l'économie verte et aident les agriculteurs à optimiser la production et les rendements de plusieurs cultures commerciales. Des jardins forestiers à l'agroforesterie optimisée et à la commercialisation, FAGRIB forme des groupes d'agriculteurs à l'agroforesterie afin de répondre aux besoins environnementaux de leurs exploitations et de saisir les opportunités de marché qui s'offrent à eux. La FAGRIB a des bureaux aux États-Unis, au Canada, en Haïti et en Afrique, en Côte d'Ivoire, au Togo et en Guinée.
- **One Billion Trees for Africa** (Un milliard d'arbres pour l'Afrique) est une réponse de première ligne et multigénérationnelle à la dégradation du climat. Sa mission est de planter, faire pousser et entretenir un milliard d'arbres afin de restaurer les écosystèmes dégradés et la biodiversité et de lutter contre la déforestation, tout en améliorant les moyens de subsistance et la capacité des communautés africaines à atténuer le changement climatique, à s'y adapter et à s'en prémunir.
- **Tree Aid** promeut des projets locaux qui plantent des arbres et s'assurent que les arbres prospèrent pour fournir de la nourriture et des revenus, et que les communautés prennent soin de l'environnement à l'avenir. Les projets se concentrent sur les zones arides d'Afrique, en particulier au Burkina Faso, au Ghana, au Mali, au Niger, en Éthiopie et au Sénégal. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de Tree Aid, d'ici 2028, 220 000 hectares de terre seront restaurés, 12 millions d'arbres seront cultivés, des comités de gestion des paysages et des plans de gestion efficaces et représentatifs seront mis en place, les communautés appliqueront leurs connaissances et leurs compétences pour restaurer leurs

paysages, et les partenariats seront renforcés entre les communautés, le gouvernement municipal et les structures de leadership traditionnelles.

- **1000 paysages pour 1 milliard de personnes (1000L)** est une coalition d'organisations qui cherche à faire progresser les efforts déployés au niveau des paysages locaux pour soutenir et restaurer les écosystèmes, renforcer la prospérité rurale et le bien-être des communautés, et faire face au changement climatique, en catalysant l'inspiration pour une action collaborative. D'ici 2030, le partenariat paysager vise à fournir des solutions durables à travers 1 000 paysages pour 1 milliard de personnes - en alignant les actions pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat, d'eau, d'alimentation, de terres et de biodiversité. De 2019 à 2023, le 1000L a mis en place de vastes réseaux de partenaires pour développer l'apprentissage afin de renforcer les partenariats paysagers ; pour développer une compréhension commune du paysage parmi les parties prenantes ; pour développer une vision et une stratégie à long terme convenues pour le changement du paysage ; pour développer un plan d'action à court terme pour la mise en œuvre ; et pour financer le plan d'action et suivre les impacts et les apprentissages. 1000L a conçu et testé ses ressources en collaboration avec des partenariats paysagers au Cameroun, en RDC, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Malawi, en Namibie, au Niger, en Tanzanie et en Afrique du Sud. Les plus de 40 partenaires de 1000L soutiennent activement plus de 50 paysages en Afrique, y compris ceux soutenus par EcoAgriculture Partners, Commonland, Conservation International, Rainforest Alliance et le PNUD. À partir de 2024, les ressources, les services et les réseaux de 1000L seront disponibles pour les utilisateurs dans toute l'Afrique. Ensemble, la coalition s'efforcera de faire progresser le mouvement des paysages collaboratifs, de renforcer les partenariats paysagers et de mobiliser et relier les alliés des partenariats paysagers dans les domaines de la finance, de la politique, de la recherche et des affaires.

5.4.2 Un sol et une eau sains

- **L'Initiative pour les sols en Afrique (SIA)** est l'initiative de la CUA qui fournit un cadre à long terme pour guider les investissements et les efforts visant à améliorer la santé et la résilience des sols africains dans tous les sous-secteurs agricoles pour les avantages simultanés de l'augmentation de la productivité agricole, de l'amélioration de la disponibilité de l'eau, de l'augmentation de la résilience agricole aux effets du changement climatique et d'autres chocs. L'EIDD est coordonnée sous la direction d'un Comité technique établi par la CUA et dirigé par l'AUDA-NEPAD en tant que président et le FARA en tant que co-président. L'EIDD sera une priorité du PDDAA. Le document cadre de l'EIDD a un horizon de 40 ans correspondant à l'Agenda 2063. Tout comme l'Agenda 2063 et le CAADP, l'EIDD sera mise en œuvre par phases consécutives de 10 ans. Le Plan d'action africain pour les engrais et la santé des sols (AFSH-AP) (2024-2034) fournit le plan de mise en œuvre pour les dix premières années du cadre de l'ISA. Le plan d'action AFSH-AP sera présenté lors du prochain sommet africain sur les engrais et la santé des sols, qui devrait se tenir en mars 2024. Si l'ISA est combinée à d'autres initiatives qui soutiennent le développement d'un meilleur accès à des marchés attrayants, cela transformera les petits exploitants et les systèmes agricoles émergents en

entreprises rurales rentables pour des moyens de subsistance durables, en soutenant les systèmes agricoles commerciaux pour qu'ils pratiquent une gestion durable des sols et apportent leurs connaissances par le biais du transfert de technologie. Le cadre de l'ISA met particulièrement l'accent sur l'importance des agriculteurs et des communautés d'Afrique en tant que champions du changement et agents de la transformation agricole de l'Afrique dans le respect des priorités nationales.

- **La Coalition pour l'action sur la santé des sols (C4ASH)** a été créée pour assurer une large mise en œuvre des résultats du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (2021). L'objectif principal de la CA4SH est d'améliorer la santé des sols à l'échelle mondiale en s'attaquant aux principaux obstacles en matière de mise en œuvre, de suivi, de politique et d'investissement qui empêchent les agriculteurs d'adopter et d'étendre des pratiques saines pour les sols. Le CA4SH s'aligne sur les travaux de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et en tire parti. Le CA4SH est une approche multipartite visant à renforcer, faciliter et accélérer l'adoption et la généralisation de pratiques de restauration de la santé des sols ayant des effets sur la productivité et la croissance économique, les moyens de subsistance ruraux, la protection de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que sur la gestion des ressources naturelles. Elle vise à améliorer la santé des sols dans l'ensemble des paysages en intégrant les considérations relatives à la santé des sols dans les politiques menées dans les domaines du développement, de l'environnement et du changement climatique, ainsi que dans les chaînes de valeur ; en augmentant considérablement le nombre d'hectares de terres faisant l'objet de pratiques améliorées pour la santé des sols ; en développant la recherche en cours de développement sur les pratiques de santé des sols, le suivi et l'évaluation, ainsi que les outils et mécanismes financiers ; et en augmentant considérablement les investissements dans la santé des sols, en les multipliant par 5 à 10 par rapport aux engagements de financement actuels.
- **WOCAT** est un réseau mondial de longue date sur la GDT qui promeut la documentation, le partage et l'utilisation des connaissances pour soutenir l'adaptation, l'innovation et la prise de décision en matière de GDT. WOCAT est un pionnier de l'action transformatrice pour la GDT. Le réseau crée un espace innovant pour le partage et la mise à l'échelle des bonnes pratiques afin de lutter contre la dégradation des terres, le changement climatique et la perte de biodiversité. WOCAT héberge la base de données mondiale standardisée WOCAT SLM, qui est la base de données désignée par l'UNCCD pour rendre compte des meilleures pratiques SLM. WOCAT est formalisé par un accord-cadre entre sept partenaires du consortium, dont la FAO, la GIZ, le Centre international de recherche agricole dans les zones sèches (ICARDA), le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), le Centre international de référence et d'information sur les sols (ISRIC), l'Alliance Bioersity et le CIAT, le Centre pour le développement et l'environnement (CDE). La base de données et le secrétariat sont hébergés par le CDE, Université de Berne. Plusieurs groupes régionaux ancrent WOCAT dans différentes régions du monde. Ils servent de catalyseurs pour l'intégration de la GDT et du LDN dans les agendas stratégiques et pour le renforcement des capacités par le biais de la coopération Sud-Sud (SSC) avec d'autres clusters

et partenaires afin de mettre en œuvre et d'étendre la GDT. Le Cluster régional SSA est le premier Cluster mis en place. Il est dirigé par l'alliance partenaire du consortium WOCAT, Bioversity et CIAT, en collaboration avec LandDev et AUDA-NEPAD.

- **Le Partenariat mondial pour les sols (GSP)** a été établi en 2012 en tant que mécanisme pour développer un partenariat interactif fort et renforcer la collaboration et la synergie des efforts entre toutes les parties prenantes. Des utilisateurs des terres aux décideurs politiques, l'un des principaux objectifs du GSP est d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la gestion durable des sols. Depuis sa création, le SPG est devenu un partenariat important dans le cadre duquel les questions mondiales relatives aux sols sont discutées et abordées par de multiples parties prenantes. Les principaux résultats démontrent que le partenariat était nécessaire pour combler une lacune dans la promotion de la gestion durable des sols. Parmi les nombreux résultats obtenus, le GSP a établi des partenariats régionaux sur les sols, développé les capacités des pays en développement en matière de cartographie numérique des sols, élaboré des lignes directrices volontaires pour la gestion durable des sols et mis en place des systèmes nationaux d'information sur les sols.

5.4.3 Systèmes pastoraux et sylvopastoraux

- **Le cadre politique de l'UA pour le pastoralisme en Afrique** contient des principes directeurs et transversaux, deux objectifs principaux et un ensemble de stratégies pour chaque objectif. Les deux objectifs du cadre sont les suivants : i) assurer et protéger la vie, les moyens de subsistance et les droits des populations pastorales et garantir un engagement à l'échelle du continent en faveur du développement politique, social et économique des communautés pastorales et des zones pastorales ; et ii) renforcer la contribution de l'élevage pastoral aux économies nationales, régionales et continentales. L'objectif 1 comprend la nécessité de reconnaître les droits, les contributions économiques existantes et les contributions potentielles futures des pasteurs au développement, avec les processus politiques et stratégiques connexes nécessaires pour élaborer des politiques pastorales appropriées et intégrer pleinement le pastoralisme dans les programmes et plans de développement nationaux et régionaux. L'objectif 2 se concentre sur les principaux atouts des zones pastorales, à savoir les parcours pastoraux et le bétail. Il met l'accent sur la nécessité d'améliorer la gouvernance des parcours pastoraux et de garantir ainsi l'accès aux parcours pour les éleveurs. L'implication des institutions pastorales traditionnelles est considérée comme un élément central de ce processus. Les stratégies de l'objectif 2 comprennent également la protection et le développement du bétail pastoral, la gestion de la sécheresse basée sur les risques et le soutien à la commercialisation du bétail pastoral et des produits de l'élevage sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.
- **Année internationale des pâturages et des éleveurs (2026)**. Les Nations unies ont déclaré 2026 Année internationale des pâturages et des éleveurs, reflétant le rôle important que jouent les pâturages sains dans la création d'un environnement durable, d'une croissance économique et de moyens de

subsistance résistants pour les communautés du monde entier. Cela permettra de sensibiliser et de défendre la valeur des parcours sains et du pastoralisme durable, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités et d'accroître les investissements responsables dans le secteur de l'élevage pastoral. Cela inclut les pratiques de gestion durable des sols, l'amélioration ou la restauration des écosystèmes, l'accès équitable aux marchés, la santé du bétail et l'élevage. L'Année internationale des pâturages et des éleveurs sera mise en œuvre par la FAO en tant qu'agence chef de file.

- **Sustainable Investments for Large-Scale Rangeland Restoration (STELARR)** est un projet du FEM, exécuté par l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), qui vise à inverser la dégradation et à améliorer la productivité des terres de parcours dans le monde entier grâce à des chaînes de valeur durables pour l'élevage, réduisant ainsi la pauvreté et garantissant les moyens de subsistance, avec des bénéfices inclusifs pour les femmes et les jeunes. En Afrique, le projet se déroulera en Afrique du Nord. Les deux résultats comprennent : i) l'augmentation des investissements dans la restauration des pâturages ; et ii) le renforcement des engagements nationaux et internationaux en faveur de la restauration des pâturages et des investissements.
- **Le projet de résilience et de reboisement intensif pour la sauvegarde des territoires et des écosystèmes au Sénégal (RIPOSTES)**. Le ministère sénégalais de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, l'UE et la FAO ont lancé le RIPOSTES en novembre 2022. L'objectif du projet est de contribuer au renforcement des capacités des communautés à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets grâce à la GDT. Il vise la mise à l'échelle et la saturation de 50 000 hectares avec des options de restauration améliorant le couvert forestier au profit de 10 000 ménages sénégalais de 13 communes (35 000 hectares directement facilités dont 5 000 hectares de boisés communautaires et 15 000 hectares par l'adoption par influence).
- **La Gestion Holistique de l'Institut Savory** est un cadre de conception et de prise de décision centré sur l'homme et la nature, avec des procédures de planification stratégique associées qui aboutissent à des résultats socialement sains, financièrement viables et écologiquement régénérateurs. L'une de ses procédures de base est le pâturage planifié holistique, qui établit des régimes de pâturage permettant des temps de récupération adéquats des plantes, le maintien de communautés de plantes vivaces et l'augmentation de la couverture et de la fertilité du sol qui équilibrent la complexité sociale, économique et écologique. Le pâturage planifié holistique s'est avéré être une voie d'action viable dans le cadre des régimes fonciers communaux et des systèmes écologiques de l'Afrique. Sa capacité à restaurer les paysages à grande échelle repose sur les ressources locales que sont le bétail, les communautés pastorales, les connaissances traditionnelles et les procédures de pâturage planifié holistique qui garantissent que le bétail se trouve au bon endroit, au bon moment et qu'il a le bon comportement. En respectant les délais de rétablissement des plantes, les banques de semences indigènes dormant dans le sol trouvent les bonnes conditions pour germer et se développer sans la pression continue du pâturage. Ces variétés de semences locales sont souvent les mieux adaptées aux conditions locales et sont plus

résistantes au changement climatique, à la variabilité du climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Cette voie d'action reconnaît formellement la contribution des diverses zones de pâturage de l'Afrique, des pâturages indigènes, des parcours, des savanes, des forêts claires, des corridors riverains, des zones de transhumance, des forêts sclérophylles sèches et humides et des velds aux économies africaines, à l'héritage culturel, à la biodiversité, à la préservation de l'habitat et aux services écosystémiques. Le pâturage planifié holistique est donc une voie d'action vitale et nécessaire pour la réussite de la GMV. Avec les centres de formation de l'Institut Savory au Kenya, au Zimbabwe et en Afrique du Sud, il existe de nombreuses possibilités de partager les pratiques de gestion des pâturages et les cadres de suivi locaux qui augmentent la résilience des paysages grâce à l'élevage.

- **Le projet régional de soutien au pastoralisme au Sahel de la Banque mondiale (PRAPS-2)**, dans sa deuxième phase (2021), investira dans des systèmes de santé animale plus robustes ; construira, réhabilitera ou modernisera des infrastructures essentielles telles que des unités vétérinaires, des postes d'inspection frontaliers, des enclos de vaccination, des marchés aux bestiaux et des aires de repos le long des routes de transhumance et de commerce ; améliorera l'accès à des ressources naturelles mieux sécurisées et mieux gérées, y compris de nouvelles zones de pâturage et de nouveaux points d'eau. Les investissements visant à améliorer les chaînes de valeur de l'élevage créeront davantage d'opportunités de revenus, de la production à la commercialisation. Les systèmes d'alerte précoce et les activités de prévention des crises pastorales seront également renforcés.

5.4.4 Énergies renouvelables

- **L'initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI)** est une initiative inclusive, transformatrice, détenue et dirigée par l'Afrique, qui vise à accélérer et à intensifier l'exploitation du potentiel du continent en matière d'énergies renouvelables. Initiative phare de l'UA, l'AREI vise à produire au moins 300 gigawatts (GW) d'énergie renouvelable d'ici à 2030. L'AREI a deux objectifs principaux : i) contribuer au développement durable, à l'amélioration du bien-être et à un développement économique sain en garantissant un accès universel à des quantités suffisantes d'énergie propre, appropriée et abordable ; et ii) aider les pays africains à passer à des systèmes d'énergie renouvelable qui soutiennent leurs stratégies de développement à faible émission de carbone tout en renforçant la sécurité économique et énergétique, y compris dans le secteur agricole.
- **L'initiative "Desert to Power" (DtP)** vise à exploiter l'énergie solaire pour générer 10 GW de capacité supplémentaire afin de fournir de l'électricité propre à 250 millions de personnes par l'intermédiaire de projets publics, privés, en réseau et hors réseau d'ici à 2030. Les valeurs stratégiques distinctives de l'initiative DtP sont qu'elle rassemble : i) des pays présentant des degrés similaires de pauvreté énergétique, confrontés à de graves risques liés au changement climatique mais offrant de grandes opportunités ; et ii) une coalition internationale de donateurs pour lutter contre le changement climatique en surmontant les obstacles politiques et réglementaires afin d'attirer les investissements massifs du secteur privé nécessaires au développement de l'énergie solaire. L'initiative

DtP devrait mobiliser 30 milliards d'USD d'ici 2030 pour le déploiement de 10 GW de capacité supplémentaire d'énergie solaire dans les 11 pays du Sahel, dont 3 milliards d'USD pour les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). La BAD s'est engagée à verser 2 milliards d'USD.

5.4.5 Changement climatique et agriculture résiliente au changement climatique

- **La stratégie et le plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032)** soutiennent la réalisation de la vision 2063 de l'UA en définissant des principes, des priorités et des domaines d'action pour une coopération climatique renforcée et un développement résilient au climat à long terme. La stratégie fournit un aperçu des actions harmonisées et coordonnées pour répondre aux impacts du changement climatique, soutenant ainsi la planification d'un avenir à faibles émissions pour le continent. La stratégie définit les principaux paramètres et priorités pour renforcer les capacités d'adaptation de l'Afrique et exploiter les avantages du potentiel d'atténuation du continent. Elle vise à garantir que les institutions, les stratégies et les décisions relatives à la gestion des risques climatiques et au développement résilient au climat soient intégrées et mises en œuvre en tant qu'aspect central de la réalisation du développement durable, tel qu'encadré par l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 des Nations unies. La stratégie s'appuie sur l'engagement du continent à garantir une approche multilatérale efficace pour lutter contre le changement climatique par le biais de la CCNUCC et de l'Accord de Paris adopté dans ce cadre, tout en mettant l'accent sur l'accès équitable au développement durable et à l'éradication de la pauvreté et en reconnaissant les besoins spécifiques et les circonstances particulières des pays africains.
- **Le Sommet africain sur le climat** qui s'est tenu à Nairobi du 4 au 6 septembre 2023 a préparé, approuvé et adopté la Déclaration de Nairobi et l'appel à l'action pour servir de base à la position commune de l'Afrique dans le processus mondial de lutte contre le changement climatique jusqu'à la COP 28 et au-delà, et a demandé à la CUA d'élaborer un cadre de mise en œuvre et une feuille de route à l'appui de la Déclaration. L'une des priorités de la déclaration est d'améliorer les systèmes alimentaires durables pour l'Afrique, de tirer parti de financements nouveaux et innovants et de renforcer la capacité de réaction des populations vulnérables grâce à l'EbA et à la gestion durable de ses ressources naturelles.
- **L'initiative de financement vert inclusif du GCF (IGREENFIN Phase I)** : L'écologisation des banques agricoles et du secteur financier pour favoriser la résilience climatique de l'agriculture à faible émission des petits exploitants dans les pays du GGW. Ce programme transversal du GCF, mis en œuvre par le FIDA, améliore l'accès au crédit et à l'assistance technique pour les agriculteurs locaux, les organisations d'agriculteurs, les coopératives et les micro- et petites entreprises afin de mettre en œuvre une agriculture et une agroforesterie résilientes au climat et à faibles émissions. Le programme couvre les 11 pays de la GMV ainsi que la Côte d'Ivoire et le Ghana.
- **Le programme intégré de gestion des risques climatiques pour l'Afrique du GCF** : Building the resilience of smallholder farmers to climate change impacts in seven Sahelian countries of the GGW, mis en œuvre par le FIDA, permettra de

développer, de renforcer et d'accroître la résilience et les capacités d'adaptation des petits exploitants agricoles et des communautés rurales de sept PMA de la région. L'effort portera sur le renforcement des capacités et le développement institutionnel en matière de gestion intégrée des risques climatiques. La réduction des obstacles à l'accès à l'assurance agricole pour les gouvernements et les petits exploitants afin d'améliorer la résilience et de renforcer les systèmes météorologiques et d'information sur le climat sera essentielle.

- **La feuille de route exponentielle de Conservation International** pour des solutions climatiques naturelles est une feuille de route visant à accélérer rapidement la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à renforcer les puits de carbone naturels grâce à une meilleure gestion de nos paysages naturels et de travail. Il s'agit de la première étape pour tracer la voie et les étapes que le monde doit suivre pour accélérer les contributions de la nature à l'atténuation du climat, conformément à la loi sur le carbone pour la nature. La deuxième innovation clé réside dans le fait que les voies d'action sont organisées autour des changements dans les modes d'interaction des personnes avec la terre plutôt que des changements dans la quantité de carbone dans les différents types de couverture terrestre. Cela implique de mettre l'accent sur les personnes qui vivent et travaillent sur la terre, principalement les agriculteurs, les éleveurs, les forestiers, les populations autochtones et les communautés locales, ainsi que les gestionnaires des terres publiques. La capacité de ces groupes à gérer les terres est soutenue par d'autres groupes de personnes que nous appelons les acteurs habilitants : les décideurs politiques, le secteur financier, les entreprises et les mouvements sociaux. La feuille de route prévoit que pour éliminer et séquestrer près de 5 Gt de CO₂ par an d'ici 2050, il faudra qu'un nouveau secteur mondial de la restauration émerge et restaure au moins 350 millions d'hectares de forêts et de zones humides d'ici 2050.
- **L'atlas de l'adaptation agricole du CGIAR** est un outil d'aide à la décision qui facilite la prise de décisions éclairées concernant les interventions liées aux petits exploitants agricoles en Afrique subsaharienne. L'atlas fournit des informations spatiales à haute résolution sur les risques climatiques, l'exposition et la capacité d'adaptation, tout en proposant des solutions d'adaptation adaptées à des régions et à des objectifs spécifiques, qu'il s'agisse d'accroître la résilience des cultures dans des conditions de sécheresse ou de promouvoir l'équité entre les sexes tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture. Soutenues par la méta-analyse Evidence for Resilient Agriculture (ERA), ces solutions s'appuient sur des preuves scientifiques solides concernant leurs impacts positifs et négatifs, leur adéquation à diverses régions et scénarios climatiques, et leurs combinaisons efficaces.

5.4.6 Diversité biologique

- L'OMS, par l'intermédiaire de son département Environnement, changement climatique et santé, l'UICN et le réseau Friends of Ecosystem-based Adaptation (FEBA) mettent en place un **nouveau groupe de travail d'experts sur la biodiversité, le climat, One Health et NbS**. D'éminents experts engagés dans l'interface science-politique de la santé publique, de la biodiversité et du changement climatique collaboreront à une initiative innovante menée par l'OMS et l'UICN afin de guider les décideurs vers un avenir plus sain, plus vert et plus durable alors qu'ils relèvent les défis de l'ère post-COVID-19. Partant du principe qu'une grande partie des solutions aux menaces communes pour l'environnement et la santé publique auxquelles nous sommes confrontés ne peuvent être trouvées que par un échange de connaissances itératif, intersectoriel et interdisciplinaire, le groupe de travail catalysera l'élaboration de politiques cohérentes et inclusives, fondées sur des données probantes, qui favorisent une reprise saine, aident à prévenir les risques sanitaires futurs associés à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique, et tracent une voie commune vers la réalisation des ODD.

5.4.7 Villes vertes

- **Le projet "Villes vertes pour la restauration des écosystèmes de la GMV"** vise à améliorer la résilience climatique et alimentaire des villes secondaires de la GMV et à réduire leur empreinte environnementale. Le projet vise à adopter et à mettre en œuvre des politiques locales, à renforcer les liens fonctionnels entre la ville et la campagne, à construire des infrastructures vertes et à favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat vert ancré dans la région. Le projet travaille au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal en mettant l'accent sur la gestion durable des terres et la récupération des sols pour l'adaptation au changement climatique.

5.4.8 Soutien scientifique et universitaire

- **L'Alliance pour l'accélération de l'excellence scientifique en Afrique (AESA)** a été créée en 2015 grâce à un partenariat entre l'Académie africaine des sciences (AAS), l'AUDA-NEPAD, les partenaires fondateurs et les partenaires financiers mondiaux, et grâce à une résolution du sommet des chefs de gouvernement de l'UA. L'AESA a pour mission d'améliorer la science africaine pour et par les Africains en établissant des programmes, en mobilisant des fonds pour la recherche et le développement (R&D) et en gérant des programmes de science, de technologie et d'innovation (STI) à l'échelle du continent qui promeuvent les esprits les plus brillants, en renforçant les meilleurs environnements scientifiques possibles en Afrique, en encourageant l'excellence scientifique, en inspirant et en encadrant les leaders émergents de la recherche, et en accélérant et en traduisant la recherche et les innovations en produits, politiques et pratiques qui amélioreront et transformeront les vies en Afrique.
- **La surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité en Afrique (GMES et Afrique)** est une initiative conjointe de la CUA et de l'UE qui vise à répondre aux besoins croissants des pays africains en matière d'accès et d'utilisation des données d'observation de la Terre (OT) pour la mise en œuvre de politiques de développement durable sur le continent. Le programme s'appuie sur

l'infrastructure et les capacités établies par des projets antérieurs tels que PUMA (Préparation à l'utilisation de Meteosat deuxième génération en Afrique), AMESD (Surveillance africaine de l'environnement et du développement durable) et MESA (Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique). Le programme renforce la capacité des décideurs et des planificateurs africains à concevoir, mettre en œuvre et contrôler les politiques nationales, régionales et continentales, tout en promouvant la gestion durable des ressources naturelles grâce à l'utilisation de données d'observation de la Terre et d'informations dérivées.

- **L'Université des sciences agricoles de Sassari, en Italie**, propose un programme de doctorat en sciences agricoles avec un cursus international sur la dégradation des terres et la désertification. L'Université de Sassari, en collaboration avec l'Université "Nazi Boni" - Bobo Dioulasso (Burkina Faso), l'Université "Aube Nouvelle"- Ouagadougou (Burkina Faso), l'Université d'Awassa (Éthiopie) et avec le soutien de Desertnet International (DNI), a récemment lancé en 2021 un nouveau programme de doctorat international sur la désertification et la dégradation des terres. L'objectif global est de promouvoir le renforcement des capacités scientifiques des jeunes chercheurs, en particulier ceux du Sud, pour traiter des questions de dégradation des terres et de désertification. Le thème de recherche de ce programme est consacré à toutes les formes de dégradation des terres, c'est-à-dire "la perte de productivité ou d'utilité réelle ou potentielle des terres en raison de facteurs naturels ou anthropiques qui affectent la production et la sécurité alimentaires, les moyens de subsistance, ainsi que la production et la fourniture d'autres biens et services de l'écosystème". Dans ce contexte, la désertification est considérée comme une forme de dégradation des terres survenant dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches du monde entier.

5.4.9 Gestion des risques

- **L'African Risk Capacity (ARC)**, une initiative phare de l'UA, renforce les capacités des gouvernements africains à identifier leurs risques climatiques, à planifier les catastrophes climatiques et à accéder au capital à des moments critiques. En tant que pool de risques de catastrophe dirigé et détenu par l'Afrique, créé avec le capital-risque des partenaires donateurs, l'ARC a déjà déboursé 36 millions d'USD en quatre ans d'opérations, ce qui a permis d'aider les pays touchés par la sécheresse. Le programme de renforcement des capacités de l'ARC vise à préparer les gouvernements africains à une gestion efficace des risques de catastrophe par l'introduction d'outils et de processus qui favorisent une réponse multidisciplinaire de la part des gouvernements. Dans le cadre de ce programme, des experts des principaux services gouvernementaux suivent une formation et doivent franchir des étapes dans la modélisation des risques, la planification des mesures d'urgence et le transfert des risques, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées sur la souscription d'une assurance.

5.4.10 Développer des approches et des projets à plus grande échelle

- **L'analyse de la mise à l'échelle** est un outil pratique pour le développement d'une ambition de mise à l'échelle et pour évaluer les éléments clés (technique, sensibilisation/demande, analyse de rentabilité, chaînes de valeur, financement, connaissances et compétences, collaboration, leadership, gouvernance, preuves et apprentissage) pour la préparation à la mise à l'échelle qui soutiendra l'ambition. En Afrique, l'approche a été utilisée dans le cadre du programme Africa Rising Innovations, pour la gestion des bassins versants au Lesotho (CRS), au Ghana et en Éthiopie (Triple S), entre autres.
- **Le projet SURWAGWA du GCF** permettra un changement de paradigme urgent et majeur dans six pays extrêmement vulnérables au changement climatique (Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Tchad) dans le cadre du GMV de l'UA adopté en 2007. Le projet s'appuie sur l'Action de la FAO contre la désertification (AAD) et se concentre sur l'élimination des obstacles à une résilience accrue et à une plus grande atténuation grâce à i) l'intensification des pratiques de restauration réussies avec des espèces indigènes ; ii) le soutien au développement de chaînes de valeur des PFNL résilientes au climat et à faible émission pour soutenir les communautés vulnérables ; et iii) le renforcement des institutions régionales et nationales de l'IGF.



CHAPITRE 6. LE SUIVI, L'ÉVALUATION, L'APPRENTISSAGE ET L'ADAPTATION

La stratégie de la GMV couvre une période de dix ans, au cours de laquelle de multiples agences, institutions et parties prenantes aux niveaux local, national, régional, continental et international travailleront en étroite collaboration pour garantir la réalisation de la vision, des buts et des objectifs de la GMV. Le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et l'adaptation (SAEA) fournissent le cadre et les processus par lesquels ces composantes sont intégrées et soutiennent la conception, la gestion, la mise en œuvre et l'achèvement adaptatifs des actions au sein du cadre stratégique de la GMV. Un plan d'AMDE qui soutient le changement de système et l'extension massive de la restauration du paysage et de la résilience des moyens de subsistance nécessaires sera élaboré et budgétisé dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre. Les ressources humaines et les capacités nécessaires à la mise en œuvre d'une approche MELA efficace devront être intégrées à l'échelle continentale, régionale, nationale et infranationale. Les éléments essentiels à convenir pour lancer la stratégie de la GMV seront i) l'élaboration d'un tableau de bord multi-échelle et comparable permettant de suivre les progrès environnementaux, sociaux, économiques, institutionnels et politiques ; et ii) un processus d'établissement de rapports bisannuels.

6.1 Suivi des progrès

Le plan MELA à développer sera appliqué à différentes dimensions et, dans la mesure du possible, inclura des données de référence et saisira les changements dans les indicateurs comportementaux, institutionnels, politiques, sociaux et biophysiques, selon les besoins, autour des éléments suivants :

Changements institutionnels. L'augmentation massive de la résilience des écosystèmes et de l'humanité nécessite des dispositions institutionnelles, des comportements et des relations qui coordonnent et gèrent de manière adaptative et efficace l'impact de la résilience. Voici quelques exemples de changements qui peuvent soutenir l'accélération de l'impact :

- Évaluation des capacités institutionnelles, y compris des structures, des connaissances et des capacités au niveau communautaire pour soutenir les résultats souhaités de la GMV.
- Fonctionnement des relations et des comportements des institutions et des agences de la GMV.
- une gestion adaptative efficace au niveau des institutions et des agences
- Coordination efficace entre les institutions et les agences.
- Relations et engagement efficaces entre les parties prenantes, les secteurs et les échelles multiples.
- Utilisation d'un suivi, d'une réflexion et d'une adaptation fondés sur les faits et l'expérience dans le cadre de la planification, de la prise de décision et de la gestion.
- Capacité à gérer les risques et l'incertitude associés aux polycrises.
- Responsabilité en matière d'investissement d'impact.
- Capacité d'établir un triple bilan ou une comptabilité des ressources naturelles.

Changements politiques. Il a été démontré, par exemple au Niger, qu'un changement modeste du cadre politique ou juridique peut libérer les niveaux auxquels les communautés locales peuvent appliquer les pratiques de restauration des paysages et de renforcement de la résilience (Sendzimir et al., 2011). Il est important d'évaluer les politiques et les règlements pour s'assurer qu'ils s'attaquent aux causes profondes du problème qu'ils sont censés guider et pour déterminer s'ils favorisent ou entravent la restauration des paysages et le renforcement de la résilience.

- Analyse des politiques existantes aux niveaux régional, national et infranational qui permettent ou désactivent les efforts de restauration des terres et de renforcement de la résilience.
- L'établissement ou la modification de politiques au niveau national et de règlements au niveau infranational qui s'attaquent aux obstacles sous-jacents et créent un environnement propice aux efforts de restauration des terres et de renforcement de la résilience.

- Élaboration de plans intégrés et intersectoriels qui soutiennent la mise en œuvre des efforts de mise à l'échelle afin de contribuer à de multiples engagements et objectifs nationaux et internationaux.
- Intégration des terres (pâturages, terres agricoles et terres forestières) et du régime foncier et de la sécurité des arbres.

Modification de la résilience des paysages et des écosystèmes. Les facteurs de dégradation des terres et des sols, de perte de diversité biologique et d'inefficacité des cycles de l'eau sont, entre autres, la conversion de l'utilisation des terres, les pratiques non durables de gestion agricole, pastorale et forestière et l'insécurité foncière. Les indicateurs permettant d'évaluer la santé des terres pour la GMV ont été conçus, par exemple, par un processus consultatif mené par la Décennie de la restauration des écosystèmes et l'accélérateur de la GMV de la CNULCD ont été publiés dans le Guide de définition des indicateurs de l'accélérateur de la GMV (CNULCD, 2021), y compris un cadre de résultats pour soutenir les piliers de la PAAGGW.

Le GGWSSI de l'UA (2017) a publié un document sur le cadre de résultats (RFD) pour établir un consensus et une appropriation sur les objectifs partagés, faciliter l'accord sur les résultats attendus et les ressources, servir d'outil de communication, établir la base pour concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation et servir de référence pour les changements anticipés (LDN, utilisation et gestion durables des ressources biologiques, gouvernance efficace, et revenus et emplois décents pour les femmes et les jeunes).

Un certain nombre d'outils sont en cours de développement et d'utilisation pour surveiller les changements dans les conditions de santé du sol et de l'écosystème qui peuvent informer l'utilisation de pratiques de reverdissement et de productivité. Cela a peut-être été considéré comme un défi pour assurer la cohérence et la comparabilité entre les outils. Quelques exemples largement utilisés à travers l'Afrique comprennent ceux qui lient la télédétection avec des enquêtes et des mesures sur le terrain telles que le LDSF qui peut être utilisé à travers les utilisations des terres (LDSF, CIFOR-ICRAF), les outils communautaires pour les mesures locales de la santé des terres telles que la vérification des résultats écologiques (EOV) (EOV, Savory Institute), et les applications de science citoyenne telles que l'application Regreening App. Bien que la restauration soit souvent un processus lent, il est essentiel de pouvoir suivre les changements au fil du temps.

À mesure que davantage de pays et de régions rejoignent la GMV, il sera important de s'assurer qu'il existe des indicateurs et des outils de mesure communs et que les indicateurs mesurés soutiennent différents buts et objectifs associés aux CDN, aux plans d'action pour la biodiversité et aux LDN (par exemple, la santé des terres et des sols, les cycles de l'eau, la diversité biologique aérienne et souterraine, et le piégeage du carbone).

Parmi les exemples d'indicateurs de base du LDN de la CNULD figurent la couverture des terres, la productivité de la végétation et le carbone organique du sol. Le guide de définition des indicateurs de l'accélérateur GGW de la CCD (CCD, 2021) inclut la couverture des terres sur différents types d'utilisation des terres, les gaz à effet de serre séquestrés par les pratiques et à travers les chaînes de valeur, l'énergie durable

produite, les zones soumises à des pratiques de conservation des sols et de l'eau, les zones de bassins versants restaurés, les zones de dunes de sable stabilisées, les points d'eau établis, parmi d'autres. Dans la note d'orientation sur le cadre de résultats de l'initiative GMV, les indicateurs de base qui sont suivis pour soutenir les cinq piliers du PAAGGW sont mis en évidence et comprennent : le changement de la couverture des terres, le nombre d'opportunités d'emploi, la quantité d'équivalents de gaz à effet de serre séquestrés, la quantité d'énergie renouvelable consommée ou substituée, et le nombre total de bénéficiaires.

Les indicateurs de santé des sols et des terres associés à l'EIDD et au LDSF sont décrits dans la figure 31.



Figure 31 : Cadre d'indicateurs LDSF (Vagen et Winowiecki, 2023).

Changements dans le bien-être et les moyens de subsistance. La résilience sociétale basée sur la résilience des paysages repose sur des mesures du bien-être des individus, des ménages et des communautés, ainsi que sur l'amélioration des moyens de subsistance. Il existe un large éventail d'indicateurs qui reflètent ces éléments, notamment la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les revenus tirés des activités agricoles, pastorales et forestières, l'emploi et l'engagement dans des opportunités entrepreneuriales, l'accès aux intrants productifs (informations, semences, nutriments, eau, terre, énergie, etc.) D'autres indicateurs peuvent représenter les capacités, les compétences et les comportements, les réseaux sociaux et les filets de sécurité, les capacités d'adaptation et de survie, l'exposition aux conflits ou aux catastrophes naturelles. Nombre de ces indicateurs sont différenciés en fonction du sexe et de l'âge.

Parmi les exemples d'indicateurs sociétaux de l'accélérateur de la GMV, on peut citer les opportunités de travail contre rémunération, l'emploi par le biais des chaînes de valeur de la GMV, les personnes bénéficiant des chaînes de valeur de la GMV, les opportunités d'emploi créées dans le domaine de la restauration et de la conservation vertes, les producteurs utilisant des pratiques de gestion des sols et de l'eau, les communautés bénéficiant de terres protégées, et les ménages bénéficiant de terres restaurées. Le projet Regreening Africa mesure l'étendue des pratiques de restauration, l'intensité des pratiques, la diversité des pratiques et l'équité au sein des ménages (Regreening Africa, 2023). CRS considère les indicateurs communautaires liés à la gestion des bassins versants autour de la bonne gouvernance, de la participation et du leadership transformateurs, de l'apprentissage et de l'adaptation pour une bonne performance, et du réseautage, de la négociation et du plaidoyer efficaces, y compris les comportements et les preuves comportementales qui peuvent être contrôlées (CRS, 2021). La CARE Community Scorecard est une méthode de gouvernance participative qui se concentre sur l'amélioration des services et des processus de l'administration locale (CARE, 2013). Oxfam propose un tableau de bord des politiques de soins pour évaluer l'environnement des politiques publiques en matière de soins (Butt et al., 2021).

Actions suggérées

- **Développer un ensemble cohérent d'indicateurs** pour le plan MELA qui peuvent être facilement mesurés et précis peut impliquer de
- **Convenir d'un ensemble critique d'indicateurs comparables** pour former un tableau de bord qui peut être mesuré localement et à grande échelle à l'aide d'outils de mesure harmonisés.
- **Développer des capacités plus larges** pour l'utilisation des outils de mesure et l'analyse des données.
- **Garantir la capacité au niveau local** d'évaluer la santé environnementale et le bien-être social, de suivre les changements et de tenir des registres.
- **Convenir de méthodes pour communiquer les données** de manière accessible afin de soutenir la gestion adaptative et la prise de décision à différentes échelles.

6.2 Apprentissage et évaluation pour une gestion adaptative

L'apprentissage global et l'évaluation font partie intégrante de la gestion adaptative qui permet aux praticiens, aux dirigeants, aux gestionnaires et aux décideurs politiques de prendre des décisions fondées sur des preuves et des expériences afin d'améliorer les processus et les pratiques de manière flexible tout en répondant aux complexités et aux incertitudes des systèmes et des programmes dynamiques.

En pratique, cela signifie que les parties prenantes, notamment les praticiens, les utilisateurs des terres, les scientifiques et les décideurs, travaillent ensemble dans le cadre de processus d'engagement réguliers afin d'interroger et de réfléchir sur les données probantes et l'expérience et de proposer les changements nécessaires. L'approche de l'apprentissage réflexif conjoint développée par le centre de décision SHARED pour le reverdissement de l'Afrique en est un exemple (figure 32).

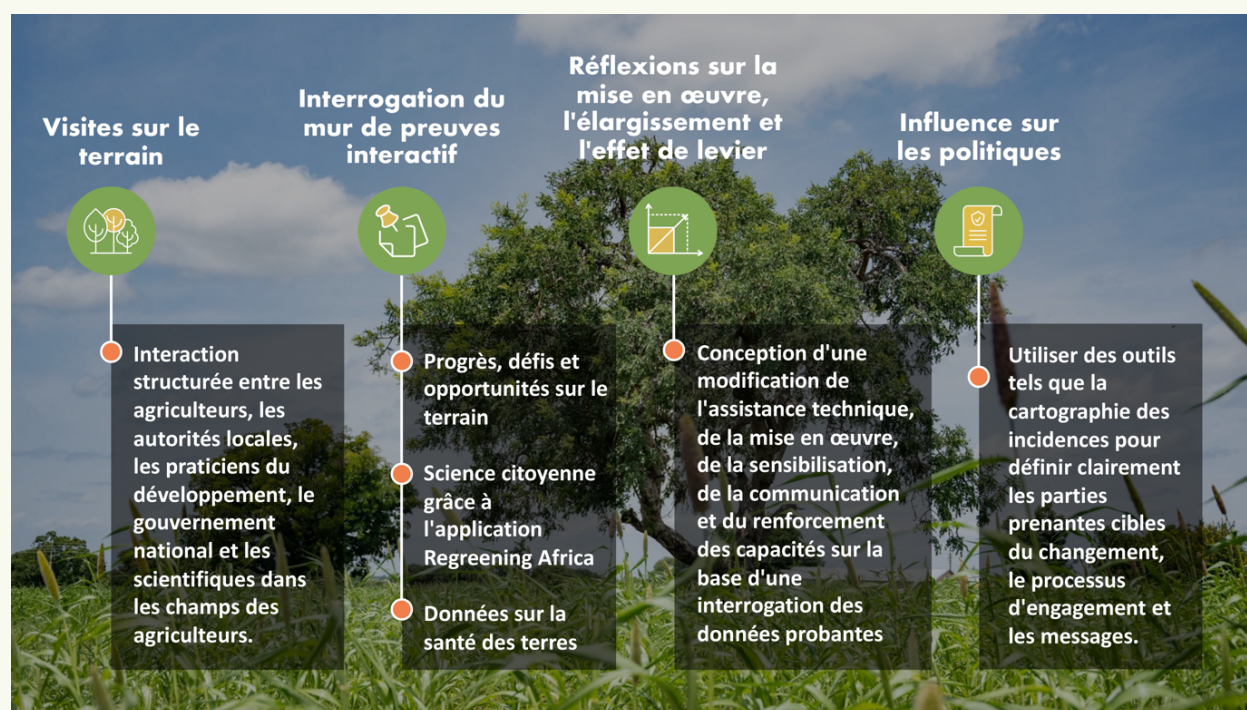


Figure 32 : Processus de suivi, de réflexion, d'apprentissage et de planification adaptative (Regreening Africa, 2023).

Ces processus peuvent être conçus à différentes échelles, de sorte que les efforts d'apprentissage réflexif conjoints locaux et infranationaux puissent être menés et agrégés aux échelles nationale, régionale et continentale à intervalles réguliers (par exemple, une fois par an). Les capacités peuvent être renforcées pour faciliter ces processus à différentes échelles et les résultats peuvent être utilisés dans le cadre d'échanges d'apprentissage entre pays et régions.

6.3 Élaboration du plan de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et d'adaptation

Le plan MELA pour la stratégie de la GMV comprendra l'élaboration et l'utilisation d'un tableau de bord, ainsi qu'une structure de rapport bisannuelle. Ceux-ci seront utilisés pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des axes et des activités du cadre stratégique de la GMV, ce qui permettra à l'UA, aux partenaires et à toutes les parties concernées de suivre facilement :

- les calendriers et les échéances
- le niveau de réussite de la restauration du paysage et de la résilience des moyens de subsistance à travers le continent ;
- Les indicateurs clés à suivre à différentes échelles ;
- Les sources de données, la collecte, la gestion et l'assurance qualité ;
- Comment les données seront analysées et rendues visuellement accessibles ;
- Mécanismes de retour d'information pour améliorer les interventions à différentes échelles ;
- Questions relatives à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficience, à l'impact et à la durabilité des interventions proposées ; et
- la contribution des différentes parties prenantes, institutions, agences et partenaires aux réalisations.

Le plan inclura les processus et flux MELA afin de s'assurer qu'il informe la gestion adaptative locale à continentale pour atteindre les buts et objectifs du cadre stratégique de la GMV. Il soutiendra également les plans d'action et les engagements complémentaires relatifs à la gestion durable des sols, à l'amélioration de la diversité biologique, à l'efficacité du cycle de l'eau, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

ACTIONS SUGGÉRÉES

- **Élaborer un plan MELA inclusif** pour la stratégie de la GMV.
- **Élaborer des indicateurs clés et un tableau de bord.**
- **Élaborer un tableau de bord décisionnel facilement accessible** pour évaluer les progrès à plusieurs échelles.
- **Développer les capacités de la CUA, des organisations partenaires, des agences, des autorités locales et des parties prenantes à mettre en œuvre les approches MELA.**



CHAPITRE 7. MODALITÉS DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE

Les accords conclus entre les institutions, les agences, les partenaires et les parties prenantes sont essentiels pour garantir que les efforts de mise en œuvre associés au cadre stratégique de la GMV visent et atteignent les buts et les objectifs décrits. La réalisation des buts et objectifs du cadre stratégique de la GMV dépend de la clarté des rôles et des responsabilités, de mécanismes de coordination clairs et de principes d'engagement à l'intérieur et à l'extérieur des échelles, des secteurs et des parties prenantes. De nouveaux flux d'informations, de communications et de ressources financières permettront une coordination, une mise en œuvre et une gestion adaptative efficaces.

Pour mettre en œuvre ce cadre stratégique de la GMV, il faut tirer parti des atouts des différentes agences, régions et États membres et modifier le mode de gouvernance et la situation de la GMV par rapport aux institutions et agences qui y ont contribué par le passé.

La stratégie de la GMV étant destinée à harmoniser les efforts des différentes agences, institutions, régions et pays pour contribuer à l'intensification massive de la restauration des paysages et du renforcement de la résilience, ce chapitre passe en revue les

rôles actuels des différentes organisations, agences, initiatives et partenaires. **Les modalités de coordination doivent être affinées sur la base des discussions futures entre les organes officiels de la GMV et les autres parties prenantes concernées.**

Il est également impératif de définir des critères plus spécifiques pour l'adhésion à la GMV. Ces critères sont généralement conçus pour garantir que les membres ou les participants non seulement partagent les objectifs généraux de l'initiative, mais contribuent aussi activement à leur réalisation. Les critères spécifiques dépendent souvent de la nature et des objectifs de l'initiative, mais les thèmes généraux tournent autour de l'alignement sur les principes de l'initiative, d'une démonstration claire de l'engagement en faveur de la restauration des paysages et du changement climatique, ainsi que d'un engagement en faveur de la transparence par le biais de rapports et de validations réguliers.

7.1 Organismes de l'initiative de la Grande Muraille verte et institutions de soutien à différentes échelles

7.1.1 Organismes continentaux et régionaux

Cette section présente les organismes officiels associés à l'UA et à la GMV au niveau continental, ainsi que les agences et organismes partenaires et de soutien qui entretiennent une relation de longue date avec la GMV ou qui sont très utiles pour atteindre les objectifs de la GMV.

Organes officiels

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

La GMV est une initiative phare de la CUA. Au sein de la CUA, la GMV est hébergée au sein de la Direction SEBE du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (ARBE). Le SEBE est chargé de mettre en œuvre les politiques, programmes et stratégies de la CUA en matière d'agriculture, de développement rural, d'économie bleue et d'environnement durable, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063, aux plans à moyen terme associés et à d'autres cadres juridiques et politiques continentaux clés.

A cet égard, la CUA cherche à :

- Renforcer les actions coordonnées en vue de la mise en œuvre de l'initiative.
- Renforcer le plaidoyer politique lié à la mise en œuvre de la GMV.
- Mobiliser des ressources pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'initiative.
- Fournir un soutien technique aux États membres.
- Assurer la transposition à plus grande échelle et l'extension des meilleures pratiques parmi les États membres.
- fournir des rapports d'avancement au sommet de l'UA.

L'AU-SAFGRAD est l'un des bureaux techniques spécialisés de la CUA, qui relève du département de l'ARBE. L'UA-SAFGRAD contribue à la réalisation de la recherche agricole, au transfert et à la commercialisation des technologies ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles en facilitant et en coordonnant l'utilisation des talents scientifiques des institutions de recherche nationales et régionales pour renforcer la sécurité alimentaire, promouvoir l'agriculture durable et le développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales et urbaines des zones semi-arides de l'Afrique. L'objectif de l'UA-SAFGRAD est de contribuer à la sécurité alimentaire durable des petits producteurs agricoles et des autres acteurs de la chaîne dans la zone semi-aride de l'Afrique en les aidant à renforcer leur résilience aux crises et aux chocs.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION AFRICAINE - NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

L'AUDA-NEPAD est l'agence de mise en œuvre de l'UA et son mandat est double : coordonner et exécuter des projets prioritaires régionaux et continentaux pour promouvoir l'intégration régionale en vue de la réalisation accélérée de l'Agenda 2063 ; et renforcer la capacité des États membres de l'UA et des organes régionaux en apportant un soutien consultatif fondé sur la connaissance, en entreprenant la mobilisation des ressources et en servant d'interface technique du continent avec toutes les parties prenantes du développement de l'Afrique et les partenaires du développement. Dans le domaine de travail "Gouvernance des ressources naturelles et sécurité alimentaire", des programmes clés sont coordonnés par l'AUDA-NEPAD, notamment l'AFR100 et le SAWAP à l'appui de la GMV.

AGENCE PANAFRICAINNE POUR LA GRANDE MURAILLE VERTE

L'Agence panafricaine pour la Grande Muraille Verte a été créée en 2010 par une décision du Sommet de l'UA appelant les États membres à se réunir et à créer une structure pour améliorer la mise en œuvre des 11 pays de la GMV au sein de l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille Verte. Le rôle du PAAGGW est de superviser et de coordonner la mise en œuvre et le suivi dans les États membres et d'assurer la coordination technique de toutes les activités liées à la GMV dans les pays auxquels il est affilié. Bien que la CMAE ait recommandé que le PAAGGW soit mis en œuvre en tant qu'organe subsidiaire de la CUA, la clarification de la relation entre l'UA et le PAAGGW reste nécessaire (Transparency International, 2023). Le PAAGGW travaille avec de nombreuses CER (dont les membres se chevauchent souvent) dont les États membres participent au programme. Il s'agit notamment du COMESA, de la CEN-SAD, de la CEEAC, de la CEDEAO et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Les CER sont des groupements régionaux d'États africains qui se sont développés individuellement et dont les rôles et les structures diffèrent. En règle générale, l'objectif des CER est de faciliter l'intégration économique régionale entre les États membres de leurs régions respectives et par le biais de la Communauté économique africaine au sens large. Comme le prévoient les divers traités et protocoles d'accord, les

relations entre les CER et l'UA sont étroitement liées, de sorte que les CER en sont les éléments constitutifs. Les CER sont de plus en plus impliquées dans la coordination des intérêts des États membres de l'UA dans des domaines plus larges tels que la paix et la sécurité, le commerce et l'intégration économique, le développement et la gouvernance. L'UA reconnaît huit CER, à savoir l'UMA, le COMESA, la CEN-SAD, la CAE, la CEEAC, la CEDEAO, l'IGAD et la SADC. Les relations de travail entre l'UA et les CER sont basées sur des principes de pseudo-subsidiarité.

COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE GRANDE MURAILLE VERTE

La SADC est l'une des CER reconnues par l'UA. La GMV de la SADC a été lancée en 2015 après la 13e COP de la CCD, grâce à une demande de la conférence de la SADC. Le chef des ministres de l'environnement de la SADC de l'époque a exprimé la nécessité d'étendre la GMV à l'Afrique australe, afin de relever les défis environnementaux et climatiques transfrontaliers propres à la région. En mai 2022, l'UA a annoncé son intention d'étendre le projet de la GMV à la SADC, à la suite de quoi la stratégie de la SADC en matière de GMV a été élaborée en 2022 et officiellement lancée en 2023. La stratégie de la SADC s'articule autour des piliers clés suivants : l'eau pour tous ; l'accès aux énergies renouvelables ; les écosystèmes productifs et résilients ; les infrastructures vertes résistantes au climat ; le renforcement de la productivité agricole et des systèmes alimentaires résilients ; et le développement économique et commercial transformateur. La GMV de la SADC est le premier effort régional de GMV initié par les CER.

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

L'UA est composée de 55 États membres souverains. Les États membres font partie de la GMV en vertu de leur appartenance à l'UA. Les États membres entretiennent des relations structurelles différentes avec la GMV, soit à titre individuel (parfois qualifiés de pionniers ou d'autonomes), soit dans le cadre du PAAGGW ou de la SADC GGW. Les États membres tels que l'Algérie, l'Égypte, le Cameroun, la Gambie et le Ghana sont considérés comme des pays autonomes dans le cadre de l'IGMV par la CUA et, en 2023, la Côte d'Ivoire et la République fédérale de Somalie ont exprimé leur intérêt à faire partie de l'Initiative et à devenir membres du PAAGGW pour l'IGMV.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le comité de pilotage de l'initiative GMV est composé de responsables principaux nommés par la CUA, le PAAGGW, les pays participants et d'autres représentants des CER, du PAFO, de la société civile et d'autres acteurs. Les donateurs, les organisations intergouvernementales, l'UNCCD et les instituts financiers internationaux sont invités en tant qu'observateurs. Les responsabilités du comité de pilotage sont de superviser et de valider l'orientation générale et de fournir des conseils sur la coordination, d'examiner les principaux documents, rapports et budgets, d'identifier les contraintes et les opportunités et de faire des recommandations à la coordination sur la manière de surmonter les contraintes et de profiter des opportunités pour assurer la complémentarité et la visibilité avec d'autres initiatives.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

L'objectif primordial du Groupe de la BAD est de stimuler le développement économique durable et le progrès social dans ses pays membres régionaux, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. La BAD atteint cet objectif en mobilisant et en allouant des ressources pour l'investissement dans les États membres et en fournissant des conseils politiques et une assistance technique pour soutenir les efforts de développement. En 2021, la BAD s'est engagée à contribuer à hauteur de 6,5 milliards USD à l'accélérateur de la GMV par le biais de projets à l'appui des principaux piliers. Les cinq priorités de la Banque comprennent la fourniture de cultures résistantes au climat pour la sécurité alimentaire, la facilitation de l'accès aux énergies renouvelables, le soutien à la conservation et à la promotion de l'agro-biodiversité, la protection des écosystèmes, l'amélioration des moyens de subsistance et la sortie de millions de personnes de la pauvreté.

Organismes d'appui indicatifs

INSTITUTIONS TECHNIQUES AFRICAINES

L'Afrique dispose d'une grande variété d'institutions techniques et de recherche publiques qui apportent leur soutien à l'UA, aux CER et aux États membres. Les institutions techniques liées aux organes régionaux comprennent le CCARDESA, l'ASARECA et le CORAF (axés sur le développement agricole), le Centre régional AGRHYMET (sécurité alimentaire), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) (foresterie), l'ICPAC, le Centre africain des politiques climatiques (CAPC) et l'ACMAD, entre autres. Il existe également de nombreux organismes de recherche créés pour soutenir les États membres, notamment les institutions nationales de recherche agricole (INRA).

AGENCES TECHNIQUES ET DE RECHERCHE AFRICAINES

En outre, des acteurs, des réseaux et des programmes non étatiques fournissent des ressources et des connaissances précieuses pour soutenir la restauration et la gestion des terres, notamment le Forum forestier africain (AFF), le FARA et l'Initiative africaine pour le climat et le développement (Université du Cap).

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES BASÉES EN AFRIQUE

De nombreuses OSC et ONG basées en Afrique travaillent à l'échelle continentale et régionale pour apporter un soutien technique, financier, de mise en œuvre et autre à la GMV et aux projets. Il s'agit notamment du Réseau de leadership des femmes africaines (AWLN), de l'Assemblée des jeunes de l'UA, de SOS-Sahel, de TREE AID, de One Billion TREES FOR AFRICA et de SOS SAHEL INTERNATIONAL, entre autres. La mise en œuvre de la GMV est également soutenue par plusieurs réseaux et plateformes nationaux et régionaux, notamment DRYNET, RESADs, ASSOCIATION CARI, DANAYA, SPONG Burkina Faso, et bien d'autres.

ORGANISATIONS PAYSANNES RÉGIONALES

Les organisations d'agriculteurs et les réseaux de producteurs agricoles sont confrontés aux impacts climatiques et jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de bonnes pratiques d'utilisation des terres. Il s'agit notamment d'organismes représentatifs tels que la PAFO et les cinq organisations régionales d'agriculteurs (EAFF, ROPPA (Afrique de l'Ouest), SACAU (Afrique australe), PROPAC (Afrique centrale) et UMNAGRI (Afrique du Nord).

7.1.2 Organismes internationaux

Les organismes internationaux sont présentés comme des agences de soutien technique et de mobilisation des ressources et comprennent des agences des Nations unies, des ONG internationales et des instituts de recherche internationaux.

Accélérateur de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification

En 2021, lors du One Planet Summit, le président français Macron et d'autres dirigeants mondiaux ont annoncé le lancement de l'accélérateur de la GMV et se sont engagés à verser 14,3 milliards USD de nouveaux fonds. L'accélérateur de la GMV est hébergé au sein du secrétariat de la CCD et coordonné par le PAAGGW avec le soutien de la CCD. Les principaux domaines de soutien sont les suivants : i) faciliter la collaboration entre les donateurs et les parties prenantes impliqués dans la GMV ; et ii) aider tous les acteurs à mieux coordonner, suivre et mesurer l'impact de leurs actions.

Organismes de soutien indicatifs

AGENCES DES NATIONS UNIES ET IFIS

Les agences des Nations unies collaborent et soutiennent les efforts techniques de la GMV par l'intermédiaire de leurs bureaux internationaux, régionaux et nationaux découlant de leurs mandats respectifs : le PNUE, la FAO et le PNUD. D'autres agences sont de plus en plus importantes, comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), HABITAT, UNWOMEN, le PAM et l'UNICEF.

ORGANISATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Les organisations financières internationales jouent un rôle essentiel dans le financement des efforts de la GMV à de nombreux niveaux. Il s'agit d'entités telles que la Banque mondiale, le FIDA, la BAD, le FEM et le GCF. Il existe également d'autres entités telles que ENDA Energie (basée au Sénégal) dont les membres sont des organisations financières qui s'engagent dans l'investissement d'une économie sociale.

CENTRES TECHNIQUES ET DE RECHERCHE INTERNATIONAUX

Le CGIAR, d'autres instituts de recherche internationaux et nationaux et leurs programmes inter-instituts jouent un rôle important dans la fourniture de recherche pour le soutien au développement et comprennent des organisations telles que l'Alliance du CIAT et de Bioversity, l'ILRI, l'AICCRA, l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), le CIFOR-ICRAF, la Recherche internationale pour le développement (IRD, France), le Programme d'impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation et la restauration des terres (FOLUR), parmi beaucoup d'autres.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES ET ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Une myriade d'ONG et d'OSC internationales apportent un soutien direct ou indirect à la GMV par le biais de nombreux programmes qui desservent plusieurs pays et/ou ont une représentation sur le terrain pour soutenir les communautés. Parmi les exemples indicatifs, citons l'UICN, le WRI, le Stockholm Environmental Institute (SEI), Conservation International, World Vision, CRS, Oxfam, CARE, Tree Aid, la Global Evergreening Alliance, le Sadar Development and Resilience Institute, et bien d'autres encore.

7.1.3 Niveaux national, infranational et local

Mise en œuvre et coordination de l'initiative de la Grande Muraille verte au niveau national

Les structures organisationnelles et les dispositions institutionnelles pour la coordination et la mise en œuvre de la GMV varient d'un État membre à l'autre. Elles peuvent prendre la forme d'une agence nationale de la GMV, de points focaux ou de coalitions nationales. Étant donné que la GMV adopte une approche intégrée de la restauration des paysages et du renforcement de la résilience, elle est liée à différents engagements et objectifs aux niveaux continental, national et international. Il est important que ces entités soient en synergie avec les points focaux et les mécanismes de coordination des conventions de Rio, et qu'elles s'engagent dans des efforts interministériels (agriculture, environnement, finances, santé, énergie, genre et jeunesse, commerce, planification du développement, aménagement du territoire, décentralisation, etc.) et multipartites reliant les secteurs public, privé et civil.

Les sections précédentes ont décrit le rôle des institutions nationales de recherche et des ONG, qui sont des acteurs clés soutenant les efforts de la GMV aux niveaux national et local.

Autorités et dirigeants infranationaux et locaux

La stratégie de la GMV souligne l'importance cruciale de l'engagement des autorités locales et des dirigeants locaux dans le renforcement de leurs capacités, des ressources financières, de la coordination, du suivi, de la PLUP et de la gestion adaptative aux niveaux infranational et local, afin de soutenir l'extension massive de la restauration des paysages et du renforcement de la résilience. Le PAAGGW a défini des priorités dans son DPIP pour 2021-2030. Cela permet d'améliorer l'appropriation locale, ce qui favorise la collaboration et réduit les conflits sociaux.

Communautés, organisations de la société civile, mouvements locaux et champions locaux

Pour la restauration des terres à grande échelle, l'engagement et le leadership des membres de la communauté, des femmes et des jeunes leaders, des mouvements de la société civile et des champions permettent une mise en œuvre et un soutien percutants. Les agriculteurs et les éleveurs sont les principaux utilisateurs et gestionnaires des terres et des ressources naturelles. Avec l'aide de leurs organisations, ils sont les créateurs de la richesse primaire et les champions de la sécurité alimentaire dans les zones arides. À ce titre, ils sont des acteurs clés de la réalisation de la GMV. Leurs organisations (syndicats, fédérations, organisations faïtières) sont bien structurées à tous les niveaux, du local au régional, et sont déjà présentes dans le paysage. De plus, les organisations de producteurs travaillent bien avec les autorités locales dans le cadre des politiques de décentralisation. Le rôle de ces acteurs doit être reconnu et respecté dans la GMV de manière transparente, organisée et démocratique.

Il est donc recommandé qu'à tous les niveaux (local, national, régional, continental), la GMV soutienne plus directement les organisations de producteurs, les intègre dans les stratégies de gestion des ressources naturelles et les fasse participer à la réalisation des objectifs de la GMV. En effet, ces acteurs sont ceux qui garantissent la mise en œuvre sur le terrain au niveau le plus local et qui sont les véritables agents de transformation.

Les agences nationales peuvent conclure des contrats de performance avec les OSC pour qu'elles soutiennent la mise en œuvre de la GMV de manière plus rentable.

7.1.4 Le secteur privé à tous les niveaux

Le secteur privé couvre un grand nombre d'entités différentes et peut représenter des entreprises, des coopératives et des agents financiers internationaux, régionaux, nationaux, infranationaux et locaux. Il existe des entreprises à plusieurs échelles qui soutiennent les approches fondées sur la nature, les pratiques de restauration des terres et de renforcement de la résilience, les chaînes de valeur et les entreprises. Il existe un certain nombre d'organisations qui servent de catalyseurs du secteur privé et de l'entrepreneuriat pour soutenir la construction de la santé et de la restauration

des terres. Citons par exemple : l'accélérateur de terres du WRI (axé sur les entrepreneurs), le FAGRIB (qui entretient des relations directes avec le PAAGGW). Nombre de ces initiatives encouragent les petites et moyennes entreprises, comme Aerobic Agroforestry, African Honey Products, NovFeed, Africorps International, Agribusiness Solutions, Ltd, Ceriops, BioLife, Herou Alliance, Horizon Business Ventures, Sahara Sahel Foods, Meat Naturally, FAGRIB, et 1T.org, parmi beaucoup d'autres. Il existe également des entités plus importantes du secteur privé qui entreprennent des efforts de résilience autour de l'infrastructure verte ou du financement vert. En tant que partenaires stratégiques et de mise en œuvre clés, la stratégie de la GMV nécessitera des liens concrets avec différentes entités du secteur privé à différentes échelles.

7.2 Modalités de coordination

À ce jour, la coordination de la GGWI s'est avérée complexe et davantage de travail doit être axé sur le renforcement des relations existantes ; créer des synergies avec différents projets, acteurs et partenaires ; et améliorer les canaux de communication. L'UA, les CER et les États membres devront se réunir régulièrement et envisager des arrangements institutionnels inclusifs pour amplifier les buts et objectifs communs décrits dans la stratégie de la GMV. Les relations actuelles entre certaines entités officielles, les lignes de coordination, de communication et de partage des connaissances, de reporting, de mobilisation des ressources, d'investissement et d'allocation, de partenariat et de mise en œuvre ne sont pas claires et ne sont probablement pas propices à la réalisation des objectifs du cadre stratégique de la GMV. Les relations indicatives entre les institutions et les parties prenantes associées à la GMV, telles que discutées lors de la réunion du RSC (novembre 2023), sont présentées dans la figure 33.

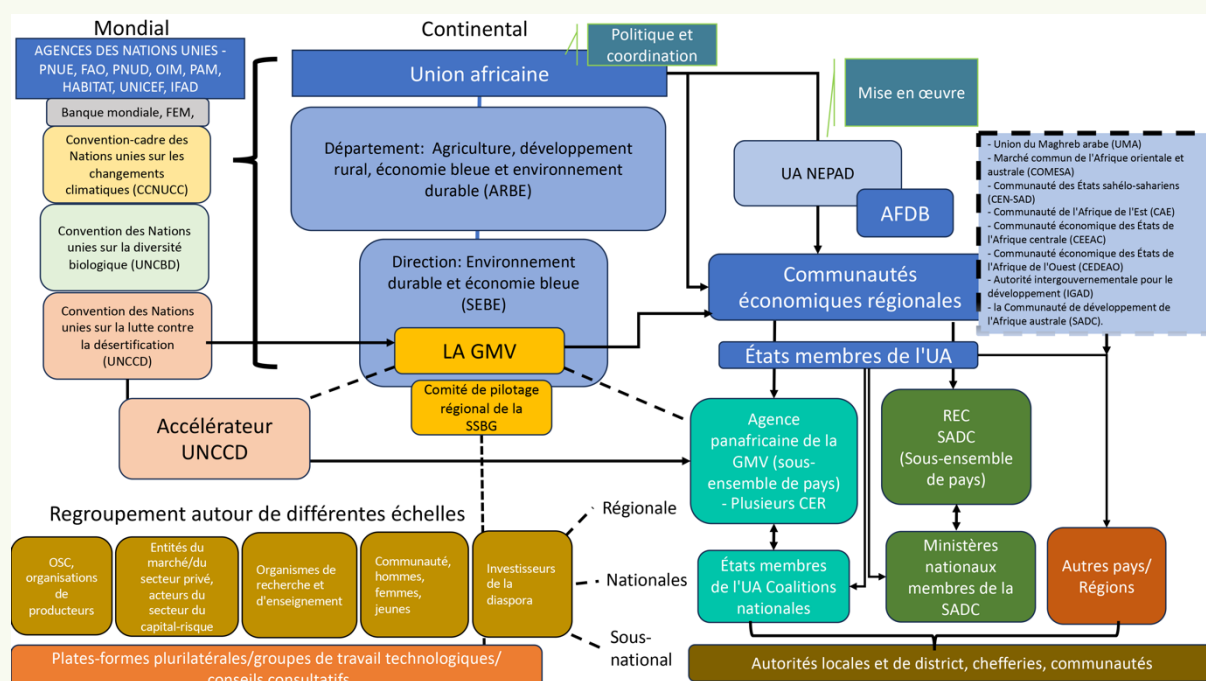


Figure 33 : Relations indicatives entre les institutions et les acteurs de la Grande Muraille verte.

La stratégie de la GMV offre la possibilité d'harmoniser et de rendre cohérents ces institutions, agences, régions et pays liés à la GMV afin de garantir un changement de système pour l'Afrique. Un domaine d'action (tel qu'identifié au point 5.1) consiste à établir les dispositions, les rôles et les responsabilités en matière d'élaboration de politiques harmonisées, de coordination, de soutien technique et de renforcement des capacités, de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports pour l'initiative GMV à l'échelle de l'Afrique.

7.3 Critères d'adhésion à l'initiative de la Grande Muraille verte

Les critères d'adhésion à la GMV exigent que chaque État membre s'aligne sur les objectifs clés et les valeurs énoncés dans la GMV. Le PAAGGWI a défini des critères clairs que les États membres doivent respecter pour faire partie de l'Agence. Toutefois, les États membres qui souhaitent faire partie de la GMV de l'UA n'ont qu'à soumettre une demande officielle et il n'y a pas de critères d'adhésion spécifiques à respecter. L'adhésion à la GMV se fait également sur une base ad hoc pour d'autres organisations, y compris les OSC, le secteur privé, les réseaux, etc. L'absence de critères d'adhésion clairs a constitué un problème épineux, qui a suscité de nombreuses frustrations et amené de nombreuses entités à revendiquer leur adhésion sans suivre une procédure convenue ou sans respecter certaines exigences. La définition de critères vise à rendre les conditions d'adhésion très claires, inclusives et simples dès le départ. Les entités qui souhaitent être reconnues comme partenaires de la GMV pourraient passer par les critères et la catégorie pour demander un partenariat avec la GMV. Il est important que les principales parties prenantes qui dirigent la mise en œuvre de la GMV acceptent ces critères et cette catégorisation.

Les critères d'adhésion à la GMV devront être approuvés par tous les membres potentiels et s'aligner sur les objectifs et les valeurs de la GMV.

On trouvera ci-dessous une proposition de critères, ventilés par catégorie :

1. Critères pour les pays

- Seuls les États membres de l'UA sont éligibles.
- Le pays doit avoir un paysage important considéré comme aride, semi-aride ou très dégradé et avoir des défis importants liés à la dégradation des terres et à la désertification (actuels ou futurs).
- Le pays doit démontrer son engagement en faveur de la GDT, des activités de restauration et de la lutte contre la dégradation des terres, la désertification, la sécheresse, la perte de biodiversité et le changement climatique.
- Le pays doit accepter l'élaboration d'un plan d'action lié à la restauration des paysages et démontrer l'interconnexion entre les plans actuels relatifs au climat, à la biodiversité, à l'agriculture et au développement, conformément aux objectifs régionaux de la GMV.
- Le pays doit disposer d'un plan de mobilisation des ressources pour soutenir ses cadres politiques interconnectés.
- Le pays doit avoir ratifié ou approuvé les principaux documents et cadres de la GMV.

- Le pays doit faire preuve d'innovation, d'impact et de progrès en matière de résilience.
- Le pays doit faire preuve d'un engagement en faveur d'approches intersectorielles, multipartites et multi-échelles, en intégrant des processus de consultation dans la prise de décision.

2. Organisations internationales

- L'organisation doit avoir fait ses preuves ou avoir un mandat aligné sur les objectifs de la GMV.
- La préférence sera donnée aux organisations qui ont déjà collaboré avec des États membres, l'UA, le PAAGGWI ou des entités similaires.
- Les organisations doivent avoir une expérience opérationnelle pertinente en Afrique, notamment dans le cadre de projets ou d'initiatives au Sahel ou dans les régions arides.
- L'approbation formelle des principes et des objectifs de la GMV.

3. Organisations nationales et infranationales

- Antécédents avérés d'impact positif au niveau local, conformément aux objectifs de la GMV.
- Transparence des opérations, de la gouvernance et de la gestion financière.
- Preuve d'un engagement et de partenariats authentiques avec les communautés locales.
- Reconnaissance officielle ou certification par les gouvernements des pays respectifs.

4. Réseaux

- Mission et objectifs clairs qui correspondent aux objectifs de la GMV.
- Représentation d'un groupe diversifié de parties prenantes, de la base au niveau politique.
- Des antécédents, des impacts ou des actions démontrés en accord avec les objectifs de la GMV.
- Soutien formel ou collaboration avec l'UA ou le PAAGGWI.

5. Acteurs du secteur privé et entités commerciales

- Approbation officielle ou collaboration avec l'UA ou le PAAGGWI.
- Critères ESG démontrés. Les entités commerciales et les investisseurs doivent montrer comment ils appliquent ces facteurs non financiers dans le cadre de leur processus d'analyse afin d'identifier les risques matériels et les opportunités de croissance.
- Démonstration d'une RSE conforme aux objectifs de la GMV.

- Adhérer à des pratiques commerciales éthiques, en particulier dans les secteurs sensibles du point de vue de l'environnement.
- Faire preuve d'un engagement financier et d'une volonté d'investir dans les projets de la GMV ou d'apporter d'autres formes de soutien.
- Une déclaration claire de soutien aux principes et aux objectifs de la GMV.

Considérations de référence

- Les politiques et les cadres définis par l'UA et le PAAGGWI constitueront les lignes directrices de base.
- Pour les organisations internationales, l'adhésion aux ODD des Nations unies, en particulier l'objectif 15 (Vie sur terre), peut constituer une référence.
- Pour les entreprises, l'alignement sur des normes mondiales telles que le Pacte mondial des Nations unies ou les principes de l'Équateur peut être envisagé.
- En établissant des critères clairs et exhaustifs, la GMV peut s'assurer que tous les partenaires et membres se consacrent à sa mission et contribuent positivement à ses objectifs.

Principe d'adhésion à l'Initiative de la Grande Muraille Verte

L'approbation est une étape importante qui démontre l'engagement, l'alignement et la volonté d'une entité de s'engager dans les objectifs et la mission de la GMV. Il s'agit de l'acte formalisé d'expression du soutien, de l'approbation et de l'alignement sur les objectifs et principes fondamentaux de la GMV. Le processus d'approbation peut varier en fonction de la nature de l'entité. Pour les pays, il peut s'agir de ratifier des accords liés à la GMV. Pour les organisations et les entreprises, il peut s'agir de résolutions du conseil d'administration, de protocoles d'accord ou de l'intégration des principes de la GMV dans les stratégies de l'entreprise. Si l'approbation est une étape importante, ce n'est qu'un début et elle ouvre la voie à une participation active, à une collaboration et à des actions tangibles conformes à la GMV.

L'ensemble des critères proposés vise à garantir que les parties prenantes, les membres potentiels ou les participants non seulement partagent les objectifs généraux de la GMV, mais contribuent aussi activement à leur réalisation. Les spécificités des critères dépendent souvent de la nature et des objectifs de l'initiative, mais les thèmes généraux tournent autour de l'alignement sur les principes de l'initiative, de l'engagement démontrable et de la présentation régulière de rapports ou de la validation.

Points de vue sur l'approbation des principes de l'initiative de la Grande Muraille Verte :

1. Nature de l'aval

- L'approbation peut prendre différentes formes, notamment des déclarations officielles, des lettres d'offre et d'acceptation signées, des protocoles d'accord, des résolutions, des déclarations publiques ou d'autres formes de documents officiels.

2. Refléter l'engagement et l'alignement sur la vision et la mission de la GMV

- En approuvant les principes de la GMV, les entités signifient leur engagement profond à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et les défis socio-économiques qui en découlent au Sahel et dans d'autres régions arides, et s'assurent

que leurs stratégies, actions et valeurs s'alignent sur la vision de la GMV, à savoir la création d'une mosaïque de paysages verts, résilients et productifs.

3. Mécanisme de responsabilité

- Une fois les principes approuvés, les entités auront l'obligation morale et, dans certains cas, formelle d'agir conformément à ces principes. Cela constitue un niveau de responsabilité vis-à-vis des parties prenantes et des communautés concernées.

4. Crédibilité et réputation

- L'approbation formelle confère de la crédibilité aux entités aux yeux de leurs parties prenantes, du public et des donateurs ou partenaires potentiels. Elle témoigne d'un engagement proactif en faveur d'une cause d'importance continentale.

5. Plate-forme et ressources partagées

- L'approbation peut conduire les entités à partager des plates-formes, des ressources, des bonnes pratiques et des connaissances afin de créer une synergie et de rendre plus efficace la lutte collective contre la désertification.

6. Révision et renouvellement

- L'approbation n'est pas un événement unique. Au fur et à mesure de l'évolution des activités de la GMV, ses principes seront mis à jour ou élargis. Un examen et un renouvellement périodiques de l'approbation seront nécessaires pour refléter les objectifs actuels et garantir un alignement continu.

7. Implications plus larges

- L'approbation a des implications plus larges que la GMV. Elle signifie un engagement envers des objectifs mondiaux continentaux plus larges, tels que l'Agenda 2063 et les ODD de l'ONU, en particulier ceux liés à la vie sur terre, à l'action climatique et à la réduction des inégalités.

8. L'approbation comme point de départ

- L'approbation des principes de la GMV est un engagement à s'engager activement, à collaborer et à contribuer à la construction d'un avenir plus résilient et plus durable pour les zones arides d'Afrique.

Exemples de critères

Divers programmes et initiatives internationaux ont établi des critères pour les membres ou participants potentiels. Ces critères servent de schéma directeur pour garantir l'alignement, l'engagement et la contribution effective aux objectifs communs. Voici quelques exemples d'initiatives bien connues :

1. **Pacte mondial des Nations unies (PMNU)**

- Engagement à respecter les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Volonté d'agir en faveur des objectifs des Nations unies.
- Préparation à la communication des progrès réalisés sur une base annuelle.

2. **RE100 (une initiative mondiale de leadership d'entreprise menée par The Climate Group en partenariat avec le CDP)**

- S'engager publiquement à produire de l'électricité 100 % renouvelable.
- Établir un rapport annuel sur la consommation d'électricité et l'approvisionnement en électricité renouvelable.

- Atteindre 100 % d'électricité renouvelable dans un délai défini.

3. Certification du Forest Stewardship Council (FSC)

- Adhésion des entreprises et organisations forestières aux principes et critères de gestion forestière du FSC.
- Réussir les évaluations de certification par une tierce partie.
- Engagement à se soumettre à des audits périodiques pour maintenir le statut de certification.

4. Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO)

- Les entreprises et les cultivateurs s'engagent à produire ou à s'approvisionner en huile de palme durable.
- Respect des principes et critères de la RSPO.
- se soumettre à des audits réalisés par des tiers.

5. Groupe de leadership sur le climat des villes du C40

- Mandat clair donné aux villes pour lutter contre le changement climatique.
- Seuils de population et/ou d'importance stratégique.
- Engagement à prendre certaines mesures, y compris le partage de données sur les émissions de gaz à effet de serre.

7. Bonsucro (initiative mondiale à but non lucratif visant à réduire les incidences environnementales et sociales de la production de sucre).

- Producteurs et entreprises.
- Adhésion à la norme de production et au code de conduite Bonsucro.
- Soumission à une vérification par une tierce partie.

8. Projets Gold Standard (pour les marchés du carbone et les projets climatiques)

- Adhésion à des critères rigoureux de développement durable.
- Soumission à une validation et à une vérification par une tierce partie.

7.4 Critères pour les nouveaux projets contribuant à l'initiative de la Grande Muraille Verte

Le présent cadre stratégique de la GMV offre la possibilité de veiller à ce que les projets élaborés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations philanthropiques, les organisations intergouvernementales, les instituts de financement internationaux, les facilités de financement ainsi que les gouvernements nationaux, entre autres, veillent à ce que les nouveaux projets et programmes contribuent aux priorités et aux objectifs de l'IGMV. L'organe de coordination ou le comité directeur de la GMV de l'UA peut élaborer une liste de contrôle pour l'élaboration des propositions et des projets, qui précise comment le projet ou le programme, en fonction de l'orientation de l'effort, contribue à l'apprentissage croisé, le développement des capacités et la mise à l'échelle au niveau local de la restauration des terres et du renforcement de la résilience dans le(s) pays ; le suivi, l'évaluation, l'apprentissage, la responsabilisation et la gestion adaptative en alignement avec la GMV ; les approches harmonisées ; l'intégration des pratiques et des approches fondées sur la nature ; le soutien aux vies et aux moyens de subsistance des femmes et des jeunes ; l'intégration de la pratique, de la politique et de la science à l'appui de la restauration des paysages ; entre autres.

CHAPITRE 8. LANCER LA STRATÉGIE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Afin de préparer la mise en œuvre rigoureuse du cadre stratégique de la GMV, ce chapitre présente les activités essentielles à mener au cours de l'année 1 (2024) pour renforcer l'efficacité de l'inclusion et des responsabilités au sein du comité directeur, la coordination entre les entités régionales de la GMV, la sensibilisation et la communication à différentes échelles et la mobilisation des ressources pour soutenir les plans aux niveaux régional, national et communautaire. Ces efforts s'appuieront sur les enseignements tirés, les actions suggérées et les recommandations décrites aux chapitres 4, 5, 6 et 7.

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
Achèvement et adoption du cadre stratégique				
Soumettre le document de stratégie au 44ème Conseil exécutif de l'UA et au 37ème Sommet ordinaire.	Dates de réunion : 14-18 février 2024	Direction SEBE de la CUA	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le document de stratégie Traduire dans les langues de l'UA Préparer la présentation au Conseil exécutif et au Sommet ordinaire 	Coûts couverts par Catholic Relief Services (CRS) et l'UA
Lancement virtuel de la valeur de la stratégie continentale avec les commissions économiques régionales, le PAAGGW, la SADC GGW et l'Afrique du Nord GGW et le comité de pilotage régional (RSC) GGW.	Mars 2024	Direction SEBE Coordinateur de la SSM de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> Conception de l'événement Présentation et traduction Facilitation technique et de processus Interprétation simultanée 	7500

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
Renforcer l'inclusivité et les responsabilités du comité de pilotage régional de la GMV				
<p>Réunion virtuelle du comité directeur de la GMV pour examiner la composition des parties prenantes et des régions et mettre à jour le mandat du comité directeur élargi de la GMV.</p> <p>Veiller à ce que le comité représente la diversité des acteurs de la mise en œuvre (par exemple, nominations de représentants des femmes, des jeunes, des populations autochtones, des autorités locales, des dirigeants communautaires, des spécialistes de la gestion des conflits, des CER, etc.)</p> <p>Réviser le mandat pour refléter les tâches du comité directeur de la GMV en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de la GMV.</p> <p>Finaliser la révision de la composition</p>	<p>Avril-mai 2024 Direction SEBE</p>	<p>Direction SEBE AU Coordinateur de la GMV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'événements • Projet de révision des termes de référence • Présentation et traduction • Facilitation technique et de processus et prise de notes • Interprétation simultanée • Termes de référence révisés 	<p>9500</p>

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
et des termes de référence.				
Élaborer et convenir d'un mécanisme de coordination de l'UA en matière de bonnes pratiques agricoles				
<p>Examiner et affiner l'approche de coordination suggérée.</p> <p>Organiser trois réunions de dialogue régional en face à face d'une journée entre les CER, les agences, l'UA et le CSR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CEDEAO, IGAD, CEN-SAD, EAC et PAAGGW - SADC, EAC et SADC GGW - Union du Maghreb Arabe (UMA) et Afrique du Nord, GMV 	avril-juillet 2024	Coordinateur de la SSBG de l'UA Commissions économiques régionales PAAGGW, SADC GGW, Afrique du Nord GGW, RSC	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de l'événement • Projet de mécanisme de coordination suggéré • Présentation et traduction • Transport, hébergement, nourriture, DSA • Facilitation et prise de notes • Interprétation simultanée • Mécanisme de coordination révisé 	65000
Organiser une 9 ^e réunion du comité directeur régional de trois jours pour finaliser et approuver le mécanisme de coordination ; et examiner les termes de référence révisés du comité directeur régional ainsi que la fiche d'évaluation biennale et les indicateurs clés	novembre-décembre 2024	Direction SEBE Coordonnateur de la GMV de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de l'événement • Projet de mécanisme de coordination • Présentation et traduction • Transport, hébergement et nourriture • Facilitation et prise de notes • Interprétation simultanée • Mécanisme de coordination révisé final 	90000

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
de performance (voir ci-dessous).				
Élaborer et convenir d'un processus d'examen bisannuel et d'un tableau de bord des progrès accomplis				
<p>Cartographier les indicateurs existants mesurés à partir de différents OMD.</p> <p>Examiner les fiches d'évaluation complémentaires à plusieurs échelles basées en Afrique pour les progrès économiques, sociaux et environnementaux (par exemple, les fiches d'évaluation du PDDAA, des ONG et des chercheurs, des accords environnementaux des Nations unies et multilatéraux, des CDN, des Apps, etc.) afin d'élaborer des fiches d'évaluation de la GMV/des ICP à utiliser pour les évaluations de l'examen bisannuel.</p> <p>Rédiger un projet de guide des cartes de</p>	avril-juillet 2024	<p>Direction SEBE</p> <p>Coordinateur de la GMV de l'UA</p> <p>Commissions économiques régionales PAAGGW, SADC GGW, Afrique du Nord GGW, RSC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice d'examen et projet de fiche d'évaluation/IP C • Traduction • Processus consultatif d'examen virtuel • Projet pour examen final 	10000

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
<p>pointage/indicateurs de performance clés pour différentes échelles.</p> <p>Organiser une réunion virtuelle avec les membres du CSR, les CER et les responsables des groupes régionaux de la GMV afin d'examiner et de finaliser les ICP, les fiches d'évaluation et les processus de mesure (à combiner avec la réunion ci-dessus).</p>				
Élaborer et mettre en œuvre une démarche de communication et de sensibilisation				
<p>Développer une stratégie de communication (envisager un développement conjoint avec les efforts du projet KAGGWA)</p>	<p>avril-juin 2024</p>	<p>Coordinateur de la GMV de l'UA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultance pour la stratégie de communication • Traduction 	<p>12000</p>
<p>Créer des supports de communication, de sensibilisation et de domestication pour les CER, les agences régionales de la GMV et les parties prenantes nationales,</p>	<p>Avril-juillet 2024</p>	<p>Direction SEBE Coordinateur UA de la GMV CER RSC Groupes régionaux GMV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil pour l'élaboration de matériel de sensibilisation régional et national, valeur de la stratégie, processus de domestication, rôles et responsabilités des différentes 	<p>50000</p>

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
infranationales et communautaires.			parties prenantes. <ul style="list-style-type: none"> • Conception d'une campagne de sensibilisation au niveau local • Traduction 	
Cartographie des partenaires de mise en œuvre et des projets par région (GEA, CRS, Oxfam, World Vision, Tree Aid, CARE, etc.).	Avril-juliet	AU Coordinateur de la GMV	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant 	15000
Les CER dotées de groupes régionaux de la GMF organisent des réunions régionales de sensibilisation aux niveaux régional, national, infranational et communautaire, conformément à la vision continentale et régionale. Cela comprendra la création d'un groupe d'experts sur la stratégie au sein de chaque CER, qui sera responsable de la domestication du cadre stratégique.	septembre 2024	Direction SEBE Coordinateur de la GMV de l'UA CER RSC Groupes régionaux de la GMV	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de la réunion • Transport, hébergement, nourriture • Facilitation • Interprétation • Rapports 	10,000
Mener une campagne de sensibilisation pour	Octobre 2024	Direction SEBE	<ul style="list-style-type: none"> • Révision et développement de matériel 	120,000

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
<p>les gouvernements locaux et les dirigeants des communautés afin de faire progresser le leadership en matière de restauration communautaire avec les projets existants et les acteurs et partenaires des ONG et de la société civile. Cette campagne peut être liée aux événements prévus dans le cadre de la SADC GGW, du PAAGGW et de l'Afrique du Nord.</p> <p>D'autres actions de sensibilisation peuvent être menées lors de forums mondiaux et régionaux (par exemple la Semaine africaine du climat, la Journée africaine de l'environnement et de Wangari Maathai, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations unies sur les</p>		<p>Coordinateur de la GMV de l'UA RECS RSC Groupes régionaux de la bonne gouvernance ONG et partenaires de la société civile Unités gouvernementales locales</p>	<p>pour le leadership communautaire dans la restauration avec une valeur ajoutée concrète et des messages de développement des capacités pour la mise en œuvre locale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affiches/dépliants • Traduction • Soutien aux événements locaux 	

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
changements climatiques et la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique) pour assurer la visibilité et le plaidoyer.				
Participation aux forums régionaux et mondiaux pour sensibiliser les parties prenantes au nouveau cadre stratégique afin d'en faciliter l'adoption. Il s'agit notamment de la participation à la CdP 16 de l'UNCCD, à la CdP 29 de l'UNFCCC et à la CdP 16 de la CDB.	Selon les dates	États membres, CER, OS	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de planification préalables à la CdP • Transport, nourriture, hébergement, DSA 	150000
Organisation d'un comité ministériel panafricain sur la nouvelle stratégie, réunissant les ministres de tous les États membres de la GMV. L'objectif est d'établir une conférence ministérielle du GMV à l'échelle de l'Afrique.	À déterminer à côté de l'ANCEM ou du RSC	Ministres de tous les États membres du GMV, RECS, points focaux nationaux et directeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Transport, hébergement, nourriture • DSA 	150000
Resource Mobilisation				
Organiser un forum sur l'investissement et la mise en œuvre	Juin-septembre 2024	Direction SEBE Coordinateur de la	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'interaction avec les acteurs du 	175000

Activité	Calendrier	Entité Responsable	Coûts indicatifs Postes	Coût estimé USD
pour réunir les investisseurs et les partenaires de mise en œuvre.		GMV de l'UA RECS RSC Groupes régionaux de la GMV Investissement et mise en œuvre Parties prenantes	monde des affaires, le secteur privé, les donateurs et la communauté des investisseurs <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration/mise à jour des plans d'investissement régionaux pour les groupes de travail sur la bonne gouvernance/les CRE et pour les actions nationales • Transport, hébergement, nourriture • Facilitation et prise de notes • Interprétation • Rapport de l'événement 	
Renforcer l'engagement du directeur et du commissaire en apportant un soutien de haut niveau à la mobilisation des ressources et à la défense des intérêts.	Janvier-décembre 2024	DARBE Commissaire, Directeur, and Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> • Support logistique • DSA • Transport • Interprétation 	80000

RÉFÉRENCES

Aerts R., Nyssen J. et Haile M. 2008. Sur la différence entre les exclos et les enclos dans l'écologie et l'environnement. *Nat Prec.* <https://doi.org/10.1038/npre.2008.2308.1>

BAD. 2022. Échange dette-nature : Faisabilité et importance politique dans le secteur des ressources naturelles en Afrique. Banque africaine de développement.

AFR100. 2023. Terrafund pour l'AFR100 : Comment nous suivons, rapportons et vérifions (MRV). <https://afr100.org/sites/default/files/TerraFund%20MRV%20Final%20February%202023%20FINAL%203.6.2023.pdf>

Centre africain d'études stratégiques. 2022a. La perte de biodiversité en Afrique pose un risque pour la sécurité humaine. <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2023/02/Biodiversity-Threatens-Human-Security.pdf>

Centre africain d'études stratégiques. 2022b. Cartographie de la désinformation en Afrique. <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2023/02/Mapping-Disinformation.pdf>

Forum sur les systèmes alimentaires en Afrique. 2023. Décisions et engagements du Sommet 2023 du Forum africain sur les systèmes alimentaires. Communiqué. Tanzanie, 5-8 septembre 2023. <https://agrif.org/wp-content/uploads/2023/09/AFRICA-FOOD-SYSTEMS-FORUM-2023-Communique.pdf>

Commission de l'Union africaine et FAO. 2015. Document cadre de résultats de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVS).

Union africaine, SOS Sahel et CARI. 2018. Recommandations du forum de la Grande Muraille Verte et de la société civile.

Union africaine. 2017. Déclaration sur les questions et défis liés à la terre : Examen des progrès réalisés. Un rapport à la Conférence du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement.

Union africaine. 2022. Stratégie et plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2033). https://au.int/sites/default/files/documents/41959-doc-CC_Strategy_and_Action_Plan_2022-2032_08_02_23_Single_Print_Ready.pdf

Akinola, R., Pereira, L.M., Mabhaudhi, T, de Bruin, F-M., Rusch, L. 2020. Examen des cultures vivrières indigènes en Afrique et de leurs implications pour des systèmes alimentaires plus durables et plus sains. *Sustainability.* 12 (8), 3493. <https://doi.org/10.3390/su12083493>.

Assemblée de l'UA. 2009. Déclaration sur les questions et défis liés à la terre en Afrique. *Assembly/AU/Decl./ (XIII) Rev. I, 2009.*

CUA et FAO. 2013. Stratégie de développement des capacités et plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GGWSSI).

CUA, BAD et UNECA. 2010. Cadre et lignes directrices sur la politique foncière en Afrique : Un cadre pour renforcer les droits fonciers, améliorer la productivité et sécuriser les moyens de subsistance.

CUA, BAD et UNECA. 2014. Principes directeurs sur les investissements terrestres à grande échelle en Afrique.

CUA, FAO, GM et CEDEAO. 2012. Stratégie régionale harmonisée pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVS).

CUA, GGWSSI. 2017. Document du cadre de résultats. Addis-Abeba, Éthiopie.

CUA. 2003. Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique. Commission de l'Union africaine.

https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-treaty-charter_on_rights_of_women_in_africa.pdf

CUA. 2021. Stratégie de gouvernance foncière. Commission de l'Union africaine.

AU-SAFGRAD. 2015. Renforcer le rôle de la science et de la technologie dans la lutte contre la désertification en Afrique.

Avery S. T. et Tebbs E. J. 2018. Lac Turkana, développements majeurs de la rivière Omo, changement de cycle hydrologique associé et changement physique et écologique lacustre conséquent. *Journal of Great Lakes Research*, 44(6), 1164-1182.

<https://doi.org/10.1016/j.jglr.2018.08.014>

Behera U.K. et France J. 2023. Chapitre 1 - Recherche sur les systèmes agricoles : Concepts, conception et méthodologie. Rédacteur(s) : Donald L. Sparks, *Advances in Agronomy*, Academic Press, Vol. 177, Pages 1-49. <https://doi.org/10.1016/bs.agron.2022.08.001>

Benjaminsen A. et Ba B. 2019. Pourquoi les pasteurs maliens rejoignent-ils les groupes djihadistes ? Une explication politico-écologique. *The Journal of Peasant Studies*, 46:1, 1-20.

<https://doi.org/10.1080/03066150.2018.1474457>

Berrahmouni, N. et Mansourian, S. 2021. Revue de la restauration des forêts et des paysages en Afrique. Accra. FAO et AUDA-NEPAD. <https://doi.org/10.4060/cb6111en>

Booman G., Craelius A., Deriemaeker B., Landua G., Szal W., Weinberg B. 2021. Livre blanc du réseau Regen. Version 1.3 15 février 2021. <https://www.regen.network/>

Projet Borgen. 2020. Les sept aspirations : Les progrès de l'Afrique sur l'agenda 2063, 3 novembre 2020. <https://borgenproject.org/the-seven-aspirations-africas-progress-on-agenda-2063/>

Les deux extrémités. 2023. Planification participative de l'utilisation des terres (PLUP).

<https://www.bothends.org/en/Our-work/Dossiers/Participatory-Land-Use-Planning-PLUP-/>

Bullock R., Mirifi P., Lopez D.E. 2022. Gestion participative des parcours : Comprendre l'engagement des femmes et les implications pour le changement social. Présenté au CGIAR GENDER Science Exchange, Nairobi, 12-14 octobre 2022. Nairobi : Institut international de recherche sur l'élevage.

Butt A.P., Parkes A., Bernadini C., Del Rosario M., Paz Arauco V., Sharmishtha N. et Seghaier R. 2021. Fiche d'évaluation des politiques de soins : Un outil pour évaluer les progrès des pays vers un environnement politique favorable aux soins. Oxfam.

CARE Malawi. 2013. La carte de score communautaire (CSC) : Un guide générique pour la mise en œuvre du processus CSC de CARE afin d'améliorer la qualité des services. Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, Inc.

Catholic Relief Services. 2021. Modèle de compétence des compétences intelligentes. Une théorie d'action pour le renforcement des capacités dans la programmation de l'agriculture et des moyens de subsistance.

Catholic Relief Services. 2023. Water-smart agriculture - *Agua y Suelo para la Agricultura (ASA)*. <https://asa.crs.org/en/>

CBNRM Net. n.d. Gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM). Réseau de gestion communautaire des ressources naturelles.

https://www.cbnrm.net/resources/terminology/terms_cbnrm.html

CFS. 2021. Directives volontaires du CSA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

CGIAR. 2022. Atlas de l'adaptation agricole. <https://adaptationatlas.cgiar.org>

Chapman C.A., Abernathy K., Chapman L.J., Downs C., Effiom E.O., Gogarten J.F., Golooba M., Kalbitzer U., Lawes M.J., Mekonnen A., Omeja P., Razafindratsima O., Sheil D., Tabor G.M., Tumwesigye C. et Sarkar D. 2022. L'avenir de la biodiversité en Afrique subsaharienne face aux changements climatiques et sociétaux. *Front. Ecol. Evol.* 10:790552. <https://doi.org/10.3389/fevo.2022.790552>

Chesterman S., Neely C.L. 2021. Série de formation à la prospective pour la planification future : Information pack. Wageningen, Pays-Bas : Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS). https://bit.ly/Foresight_Training_Toolkit

Chigbu U. E., Paradza G. et Dachaga W. 2019. Différenciations dans les expériences foncières des femmes : Implications pour l'accès des femmes à la terre et la sécurité foncière en Afrique subsaharienne. *Terre*, 8(2), 22. <https://doi.org/10.3390/land8020022>

Chomba, S., Sinclair, F., Savadogo, P., Bourne, M. et Lohbeck, M. 2020. Opportunités et contraintes liées à l'utilisation de la régénération naturelle gérée par les agriculteurs pour la restauration des terres en Afrique subsaharienne. *Front. For Global Change*. Volume 3. <https://doi.org/10.3389/ffgc.2020.571679>

Cobbing J. 2020. Groundwater and the discourse of shortage in Sub-Saharan Africa (Les eaux souterraines et le discours sur la pénurie en Afrique subsaharienne). *Hydrogeology Journal*, 28(4), 1143-1154. <https://doi.org/10.1007/s10040-020-02147-5>

Conservation International. 2023. Signes vitaux. <https://www.conservation.org/projects/vital-signs#:~:text=Lancé%20en%20Afrique%20avec%20a,décisions%20et%20suivi%20de%20leurs%20résultats.>

Cronkleton P., Evans K., Addoah T., Smith Dumont E., Zida M. et Djoudi H. 2021. Using participatory approaches to enhance women's engagement in natural resource management in Northern Ghana (Utilisation d'approches participatives pour renforcer l'engagement des femmes dans la gestion des ressources naturelles dans le nord du Ghana). *Sustainability*, 13(13), 7072. <https://doi.org/10.3390/su13137072>

CSAO. 2021. Actes des concertations sahéliennes. 22-23 novembre 2021. Niamey, Niger.

CSFD. 2022. Fiche d'actualité du CSFD - 2022-2030. Pour que la Grande Muraille Verte au Sahel soit une pleine réussite ; la recherche scientifique en actions.

Davies J. 2017. Biodiversité et Grande Muraille Verte : gérer la nature pour un développement durable au Sahel. Ouagadougou, Burkina Faso : UICN. xiv + 66 pp.

De Groot, R.S., Bilgaut, J.m., Van Der Ploeg, S., Aronson, J., Elmqvist, T. et Farley, J. 2013. Avantages de l'investissement dans la restauration des écosystèmes. *Conservation Biology* 27(6), 1286-93.

De Jaramillo E., Niggli U., Kitajima K., Lal R. et Sadoff, C. 2023. Stimuler la production respectueuse de la nature. Dans : von Braun, J., Afsana, K., Fresco, L.O., Hassan, M.H.A. (eds) *Science and Innovations for Food Systems Transformation*. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-15703-5_17

de Oliveira P., Shih, Wan-yu J.A., Moreno-Peñaranda R. et Phillips A. 2014. Intégrer la biodiversité à la planification locale et urbaine : L'expérience des studios dans le développement de stratégies et de plans d'action locaux pour la biodiversité - LBSAPs. Tokyo : UNU-IAS.

Deutz A., Heal G.M., Niu R., Swanson E., Townshend T., Zhu L., Delmar A., Meghji A., Sethi S.A. 2020. Financer la nature : Comblent le déficit de financement de la biodiversité au niveau mondial. The Nature Conservancy et le Cornell Atkinson Center for Sustainability. The Paulson Institute. https://www.paulsoninstitute.org/wp-content/uploads/2020/09/FINANCING-NATURE_Full-Report_Final-Version_091520.pdf

Ding, H., Faruqi, S., Wu, A., Altamirano, J.C., Anchondo Ortega, A., Verdone, M., Zamora Cristales, R., Chazdon, R. et Vergara, W. 2017. *Les racines de la prospérité. L'économie et la finance de la restauration des terres.* Washington, DC, États-Unis : Institut des ressources mondiales. <https://www.wri.org/research/roots-prosperity-economics-and-finance-restoring-land>.

Partenaires EcoAgriculture. 2023. À propos des paysages. <https://ecoagriculture.org/about-landscapes/>

Estrella, M., et Saalimaa, N. (2013). Réduction des risques de catastrophes basée sur les écosystèmes (Eco-DRR) : An Overview. Dans *Le rôle de la gestion des écosystèmes dans la réduction des risques de catastrophe*, Renaud, Fabrice, et autres, eds. Tokyo, Japon : UNU Press, pp. 26-54. Disponible à l'adresse <https://www.besnet.world/sites/default/files/mediafile/The%20Role%20of%20Ecosystems%20in%20Disaster%20Risk%20Reduction.pdf>. Consulté le 25 octobre 2021.

Commission européenne, Direction générale de la recherche et de l'innovation, Veerman, C., Pinto Correia, T., Bastioli, C., et al. 2020. *Prendre soin des sols, c'est prendre soin de la vie : faire en sorte que 75 % des sols soient sains d'ici à 2030 pour l'alimentation, l'homme, la nature et le climat. Rapport du comité de mission pour la santé des sols et l'alimentation.* Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. <https://data.europa.eu/doi/10.2777/821504>

Commission européenne. n.d. Une application mobile aide les agriculteurs africains à gérer et à restaurer leurs terres. https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/stories/mobile-application-helps-african-farmers-manage-and-restore-their-land_en

Union européenne. 2009. Etude de préfaisabilité pour la grande muraille verte à réaliser dans le contexte de l'Initiative pour le Sahara et le Sahel (GMVSS).

Evans M.S. 2021. Changement climatique, santé et conflit dans l'arc d'instabilité de l'Afrique. *Perspectives in Public Health*, Vol. 141 SAGE Publications, ISSN 1757-9139. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34787038/>

Partenariat agricole EverGreen. 2017. Qu'est-ce que l'agriculture EverGreen ? <https://evergreenagriculture.net/what-is-evergreen-agriculture/>

FAO, CGIAR et CARE. 2021. Déployer une approche humanitaire, de développement et de paix : Explorer, renforcer et faire revivre les écosystèmes des zones arides. Document de travail sur la foresterie. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb6917en>

FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2022. En bref sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022. Repenser les politiques alimentaires et agricoles pour rendre les régimes alimentaires sains plus abordables. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0640en>

FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2023. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2023. Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et régimes alimentaires sains dans le continuum rural-urbain. Rome, FAO.
<https://doi.org/10.4060/cc3017en>

FAO. 2003. Un manuel pour les formateurs sur le développement local participatif. Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique Bangkok, Thaïlande.
<https://www.fao.org/3/AD346E/ad346e00.htm#Contents>

FAO. 2013. Guide de l'agriculture intelligente face au climat. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome.

FAO. 2015. Agroforesterie.
<https://www.fao.org/forestry/agroforestry/80338/en/#:~:text=Systèmes%20silvopastoraux%20combinent%20la%20foresterie%20et,%2C%20les%20rangées%20ou%20sur%20la%20ferme.>

FAO. 2019. Arbres, forêts et utilisation des terres dans les zones arides : La première évaluation mondiale. Document de la FAO sur les forêts n° 184. Rome.

FAO. 2022. Le pâturage avec des arbres - Une approche sylvopastorale pour gérer et restaurer les arbres. Document de la FAO sur les forêts, n° 187. Rome.
<https://doi.org/10.4060/cc2280en>

FAO. 2023a. Vue d'ensemble : Qu'est-ce que l'agroécologie ? Centre de connaissances sur l'agroécologie. <https://www.fao.org/agroecology/overview/en/>

FAO. 2023b. Programme d'impact de la gestion durable des forêts sur les paysages durables des zones arides. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
<https://www.fao.org/in-action/dryland-sustainable-landscapes>

FAO. 2023c. *L'impact des catastrophes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire 2023 - Éviter et réduire les pertes grâce à l'investissement dans la résilience.* Rome.
<https://doi.org/10.4060/cc7900en>

Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius. 1999. Commission du Codex Alimentarius : Manuel de procédure. Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

Fisher J., Montanarella L. et Scholes R. 2018. Chapitre 1 : Avantages liés à l'évitement de la dégradation des terres et à la restauration des terres dégradées. Dans IPBES (2018) : Le rapport d'évaluation de l'IPBES sur la dégradation et la restauration des terres. Montanarella, L., Scholes, R. et Brainich, A. (eds). Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur les services écosystémiques, Bonn, Allemagne. Pp. 1-51.

Flintan F., Diop A. et Coulibaly M. 2022. Mémoire : Opportunités pour la gestion participative des parcours (PRM) dans l'initiative de la Grande Muraille Verte au Mali et au Sénégal. Nairobi, Kenya : ILRI.

Forster T. et Escudero A.G. 2014. Les régions urbaines en tant que paysages pour les personnes, l'alimentation et la nature. Washington, DC : EcoAgriculture Partners, au nom de l'initiative Landscapes for People, Food and Nature.

Freeman L. 2017. Changements environnementaux, migrations et conflits en Afrique : Un examen critique des interconnexions. *The Journal of Environment & Development*.
<https://doi.org/10.1177/1070496517727325>

Futures Agribusiness. 2015. Investissez dans le secteur le plus rentable d'Afrique.
<https://futuresagribusiness.com/index.php/capabilities/>

Gao H., Bohn T., Podest E., McDonald K. et Lettenmaier D. 2011. On the causes of the shrinking of Lake Chad. *Environmental Research Letters*, 6(3), 034021.
<https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/6/3/034021/meta>

FEM. 2023. L'initiative de la Grande Muraille Verte : Soutenir les moyens de subsistance et les paysages résilients au Sahel.

Girma R., Mekuria W., Tengberg A., et Zazu C. 2020. Manuel de formation à la planification participative de l'utilisation des terres. Institut international de l'eau de Stockholm et Institut international de gestion de l'eau. https://siwi.org/wp-content/uploads/2021/10/ethiopia-plup_tm-2-2.pdf

Communautés mondiales. 2022. AfriScout : Quand les pratiques indigènes rencontrent la technologie mobile. <https://globalcommunities.org/afriscout/>

GM-UNCCD. 2022. Mobilisation des acteurs non étatiques de la Grande Muraille Verte.

GMV Plateforme des Partenaires. 2022. PANEGMV. <https://panegmv.org/fr>

Gnacadjia L. et Youssef B. 2018. TerrAfrica : Remodeler la vision commune des partenaires et le cadre de soutien pour intensifier les interventions et les investissements.

Gómez S., Purata S., Rodríguez E. 2023. Les voies du déblocage du financement privé pour les solutions basées sur la nature. Project update. Institut des ressources mondiales (<https://www.wri.org/update/pathways-unblocking-private-financing-nature-based-solutions>)

GPSE et PNUD. 2018. Manuel de prospective : Empowering futures for the 2030 agenda. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP_ForesightManual_2018.pdf

La Grande Muraille verte 2023. Cadre d'engagement de la Grande Muraille verte. Conseil consultatif des jeunes de la Grande Muraille verte.

Grande Muraille verte. 2020. Pipeline de projets du One Planet Summit 2020-2025.

Grande Muraille verte. 2023. Atelier sur la connaissance et l'impact. Séminaire pré-résidentiel, 19-21 janvier 2023. Bamako, Mali. https://regreeningafrica.org/wp-content/uploads/2023/05/GGW-knowledge-report_pre-residential-GGW-ENG-final-1.5.2023.pdf

GRILLE. 2023. Rapport mondial sur les déplacements internes et la sécurité alimentaire. Observatoire des déplacements internes et Conseil norvégien pour les réfugiés.

Haddad F.F., Blicharska M., Westerberg V., Riccardi T. et Costa L. 2022. Valoriser, restaurer et gérer les "zones arides présumées" : Cerrado, Miombo-Mopane woodlands and the Qinghai-Tibetan Plateau. Document de travail sur les forêts n° 30. Rome, FAO.
<https://doi.org/10.4060/cc0110en>

Hanson C., Buckingham K., DeWitt S., Laestadius L. 2015. Le diagnostic de restauration : Une méthode pour développer des stratégies de restauration des paysages forestiers en évaluant rapidement le statut des facteurs clés de succès. Institut des ressources mondiales. ISBN 978-1-56973-875-7.

Hémerick R. 2022. La Grande Muraille Verte : quand l'utopie devient réalité. SOS-Sahel.

<https://doi.org/10.59117/20.500.11822/43127>

Hussain T. 2023. Préserver la biodiversité de l'Afrique : Pourquoi le financement mondial est vital. White & Case. <https://www.whitecase.com/insight-our-thinking/africa-focus-summer-2023-preserving-africas-biodiversity>

ICF. 2022. Forum de coopération internationale et réunion des ministres africains des finances, de l'économie et de l'environnement. Communiqué, 7-9 septembre 2022.

CICR. 2021. Quand la pluie se transforme en poussière : Comprendre et répondre à l'impact combiné des conflits armés et de la crise climatique et environnementale sur la vie des populations.

https://www.icrc.org/sites/default/files/topic/file_plus_list/rain_turns_to_dust_climate_change_conflict.pdf

FIDA. 2014. Comment faire de la planification participative de l'utilisation des terres. Boîte à outils sur les régimes fonciers. Fonds international de développement agricole.

<https://www.ifad.org/documents/38714170/40184028/How+to+do+participatory+land+use+planning/5b7640a2-113d-4571-bc1b-3dd34ab30d30>.

ILRI, UICN, FAO, WWF, PNUE et ILC. 2021. Atlas des pâturages. Nairobi, Kenya : ILRI

https://www.rangelandsdata.org/atlas/sites/default/files/2021-06/Rangelands_web%20%28300%20dpi%29.pdf

Institution des sciences de l'environnement. 2023. Unearthing global megatrends in land condition (Dévoiler les mégatendances mondiales de l'état des terres). <https://www.the-ies.org/resources/unearthing-global-megatrends>

GIEC. 2022. Résumé pour les décideurs [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Tignor, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem (eds.)]. In : Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA, pp. 3-33, doi:10.1017/9781009325844.001

IRD. 2017. Impact de la dégradation des terres sur les migrations et la radicalisation : A la recherche de preuves scientifiques. Rapport pour le Secrétariat exécutif de l'UNCCD.

UICN et WRI. 2014. Guide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (ROAM) : Évaluer les opportunités de restauration des paysages forestiers au niveau national ou infranational. Document de travail (édition test). Gland, Suisse : UICN. 125pp.

<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2014-030.pdf>

UICN. n.d. Restauration des paysages forestiers. Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). <https://www.iucn.org/our-work/topic/forests/forest-landscape-restoration>

Jeffery S., Gardi C., Jones A., Montanarella L., Marmo L., Miko L., Ritz K., Peres G., Römbke J. et van der Putten W.H. 2010. Atlas européen de la biodiversité des sols. Commission européenne, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

https://esdac.jrc.ec.europa.eu/Library/Maps/Biodiversity_Atlas/Documents/Biodiversity_Atlas.pdf

Kerr B., Hasegawa T., Lasco R., Bhatt I., Deryng D., Farrell A., Gurney-Smith H., Ju H., Lluch-Cota S., Meza F., Nelson G., Neufeldt H., et P. Thornton P. 2022. Aliments, fibres et autres produits de l'écosystème. In : *Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA, pp. 713-906, doi:10.1017/9781009325844.007.

Kindt R., Abiyu A., Borchardt P., Dawson I., Demissew S., Graudal L., Jamnadass R., Lillesø J.-P.B., Moestrup S., Pedercini F., Wieringa J., Wubalem T. 2021. Un atlas du changement climatique pour l'Afrique des espèces d'arbres prioritaires pour la restauration des paysages forestiers en Éthiopie. <https://atlas.worldagroforestry.org/>

Laestadius L., Maginnis S., Rietbergen-McCracken J., Saint-Laurent C., Shaw D., Verdone M. 2014. Guide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (ROAM). UICN.

Landry L. 2020. Qu'est-ce que la conception centrée sur l'homme ? Business Insights Blog. Harvard Business School Online. <https://online.hbs.edu/blog/post/what-is-human-centered-design>

Des paysages pour notre avenir. 2023. Que sont les approches paysagères ? <https://landscapesfuture.org/about/what-are-landscape-approaches/#:~:text=Les%20approches%20paysagères%20reconnaissent%20les%20interconnexions,avec%20les%20objectifs%20environnementaux%20et%20de%20biodiversité%20>

LD4D. 2022. Populations animales. Données sur l'élevage pour les décisions. FAOSTAT. <https://public.tableau.com/app/profile/ld4d/viz/LivestockPopulationFAOSTAT/Country>

Ligue pour les peuples pastoraux et le développement endogène de l'élevage. 2023. Carte des pasteurs. <http://www.pastoralpeoples.org/pastoralist-map/>

Learner, M. 2023. Naviguer dans la polycrise - la vie en période de turbulences. Résilience. <https://www.resilience.org/stories/2023-05-01/navigating-the-polycrisis-life-in-turbulent-times/>

Liniger, H.P. et Studer, R. 2019. Gestion durable des parcours en Afrique subsaharienne - Lignes directrices et bonnes pratiques. TerrAfrica ; Banque mondiale, Washington, D.C. ; World Overview of Conservation Approaches and Technologies (WOCAT) ; World Bank Group (WBG), Washington, D.C., USA et Centre for Development and Environment (CDE), Université de Berne, Suisse.

Liu J., Yang H., Gosling S.N., Kummu M., Flörke M., Pfister S., Hanasaki N., Wada Y., Zhang X., Zheng C. et Alcamo J. 2017. Evaluations de la pénurie d'eau dans le passé, le présent et l'avenir. *Earth's future*, 5(6), pp.545-559. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30377623/>

Madani K., Pierce T.W., Mirchi A. 2017. Jeux sérieux sur la gestion de l'environnement. *Sustainable Cities and Society*, Vol. 29, Pages 1-11, ISSN 2210-6707. <https://doi.org/10.1016/j.scs.2016.11.007>

Mansourian S. et Berrahmouni N. 2021. Revue de la restauration des forêts et des paysages en Afrique. Accra. FAO et AUDA-NEPAD. <https://doi.org/10.4060/cb6111en>

Marin A.B. et Kuriakose T. A. 2017. *Genre et gestion durable des forêts : points d'entrée pour la conception et la mise en œuvre*. Washington, DC : Fonds d'investissement climatique.

https://www.cif.org/sites/cif_enc/files/knowledge-documents/gender_and_sustainable_forest_management.pdf

Mobjörk M. 2016. Changement climatique et conflits violents : Exploring the climate-conflict link : the case of East Africa. Sécurité et développement. <https://www.sipri.org/sites/default/files/SIPRIYB17c08sl.pdf>

Mouat D., Lancaster J., El-Bagouri I. et Santibañez F. 2006. Eds. Opportunités de synergie entre les conventions environnementales : Résultats des ateliers nationaux et locaux. UNCCD, Bonn, Allemagne. 52p.

Mugelé R. 2018. La Grande Muraille Verte : géographie d'une utopie environnementale au Sahel. Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 322p.

Muralikrishna I.V. et Manickam V. 2017. Chapitre trois - Gestion des ressources naturelles et conservation de la biodiversité, Rédacteur(s) : Iyyanki V. Muralikrishna, Valli Manickam, Environmental Management, Butterworth-Heinemann, 2017, Pages 23-35, ISBN 9780128119891, <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-811989-1.00003-8>.

Agence nationale de la GMV - Sénégal. 2022. Projet de plan d'investissement-sénégal.

Unité de coordination nationale de la GMV - Burkina Faso. 2022a. Bâtir sur les acquis et les opportunités de l'Initiative Grande Muraille Verte pour un Sahel durable et résilient. Rapport de l'étude transversal.

Unité de coordination nationale de la GMV - Burkina Faso. 2022b. Stratégie 2023 - 2030 de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel au Burkina Faso - version provisoire.

Initiative pour des solutions fondées sur la nature. 2023. Qu'est-ce que l'Initiative pour des solutions fondées sur la nature et que sont les solutions fondées sur la nature ? Université d'Oxford. <https://www.naturebasedsolutionsinitiative.org/what-are-nature-based-solutions>

Nauman, S., Anzaldua, G. Gerdes, H., Frelih-Larsen, A., Davis, M., Berry, P., Burch, S., Sanders, M. 2011. Évaluation du potentiel des approches écosystémiques pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets en Europe. Ecologic, Institut du changement environnemental de l'Université d'Oxford. https://www.ecologic.eu/sites/default/files/publication/2022/2345_EbA_EBM_CC_FinalReport_23Nov2011.pdf

Neely C. 2022. Examen des obstacles et des solutions pour accélérer l'impact de l'initiative de la Grande Muraille verte. Rapport de synthèse d'une série d'événements virtuels 25 octobre et 24 novembre 2022. Bogor, Indonésie : Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et Nairobi : World Agroforestry (ICRAF).

Neely C., Bourne M., Chesterman S. et Smith Dumont E. 2020. Resilient Food Systems tailored SHARED toolbox - Enhancing inclusive and evidence-based policy development (Systèmes alimentaires résilients sur mesure - Boîte à outils SHARED - Améliorer l'élaboration de politiques inclusives et fondées sur des preuves). Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb2344en>

Neely C., Bourne M., Chesterman S., Vågen T.-G., Lekaram V., Winowiecki L.A. et Prabhu R. 2021. Inclusive, cross-sectoral and evidence-based decision-making for resilience planning and decision-making in a devolved context. *European Journal of Development Research*, Vol. 33, Pages 1115-1140. <https://link.springer.com/article/10.1057/s41287-021-00410-3>

Nidumolu U., Gobbett D., Hayman P., Howden M., Dixon J., et Vrieling A. 2022. Le changement climatique modifie les marges agropastorales et pastorales en Afrique, mettant en péril la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. *Environ. Res. Lett.* 17 095003. <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ac87c1/meta>

Nkiaka E., Bryant R.G., Okumah M. et Gomo F.F. 2021. Sécurité de l'eau en Afrique subsaharienne : Comprendre le statut de l'objectif de développement durable 6. Wiley Interdisciplinary Reviews : *Water*, 8(6), p.e1552. <https://doi.org/10.1002/wat2.1552>

OCDE, CSAO. 2020. Les dynamiques d'urbanisation de l'Afrique en 2020 : Africapolis, la cartographie d'une nouvelle géographie urbaine. Études sur l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/b6bccb81-en>

OCDE, UNECA, BAD. 2022. La dynamique de l'urbanisation en Afrique 2022 : Le pouvoir économique des villes africaines. West African Studies, OECD Publishing, Paris. <https://www.afdb.org/en/documents/africas-urbanisation-dynamics-2022-economic-power-africacities#:~:text=Urbanisation%20is%20one%20the%20most,increased%20by%20500%20million%20people>

OCDE. 2009. Déclaration sur la croissance verte.

Olson D. M., Dinerstein E., Wikramanayake E. D., Burgess N. D., Powell G. V. N., Underwood E. C., D'Amico J. A., Itoua I., Strand H. E., Morrison J. C., Loucks C. J., Allnutt T. F., Ricketts T. H., Kura Y., Lamoreux J. F., Wettengel W. W., Hedao P., Kassem K. R. 2001. Terrestrial ecoregions of the world : a new map of life on Earth (Écorégions terrestres du monde : une nouvelle carte de la vie sur Terre). *Bioscience*, 51(11): 933-938. <https://globil-panda.opendata.arcgis.com/datasets/wwf-priority-35-ecoregions?geometry=-172.266%2C-86.819%2C172.266%2C89.233>

Orr B.J., Cowie A.L., Castillo Sanchez V.M., Chasek P., Crossman N.D., Erlewein A., Louwagie G., Maron M., Metternicht G.I., Minelli S., Tengberg A.E., Walter S. et Welton S. 2017. Cadre conceptuel pour la neutralité en matière de dégradation des terres. Un rapport de l'interface science-politique. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), Bonn, Allemagne.

PAAGGW. 2018. Plan Stratégique de Communication 2018-2023. Initiative de la Grande Muraille Verte. <http://www.grandemurailleverte.org/images/DocsOfficiels/PSCOM.pdf>

Agence panafricaine de la GMV et du PNUE. 2023. Audit institutionnel, organisationnel et technique des structures nationales, régionale de l'Initiative de la Grande Muraille Verte.

Agence panafricaine de la GMF. 2021. Initiative de la Grande Muraille Verte : /2021-2030 DPIP. Programme décennal d'investissement prioritaire 2021 - 2030.

Agence panafricaine de la bonne gouvernance. 2022. Rapport final de la 8ème session ordinaire du Conseil des ministres.

Projet de pâturage. 2023. Avantages du pâturage : Qu'est-ce que le pâturage régénératif ? The Wallace Center. <https://pastureproject.org/about-us/regenerative-grazing-benefits/#:~:text=What%20is%20Regenerative%20Grazing%3F,community%20and%20food%20system%20resilience>

Institut de recherche en permaculture. 2023. Qu'est-ce que la permaculture ? <https://www.permaculturenews.org/what-is-permaculture/>

Réduction du projet. 2023. Agriculture de conservation. <https://drawdown.org/solutions/conservation-agriculture#:~:text=Conservation%20agriculture%20us%20cover%20crops,avoids%20emissions%20and%20sequesters%20carbon>

Raes, L., Buffle, P., Williamson, Z., Benson, S., Ding, H. et McBreen, J. 2023. *Un guide pour investir dans la restauration des paysages afin de soutenir les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires. Réduire les risques, augmenter la résilience, récolter les bénéfices.* Gland, Suisse : UICN et Londres, Royaume-Uni : FOLU.

Réseau Regen. 2023. Catalyser le financement de la lutte contre le changement climatique. <https://www.regen.network>

Regeneration International. 2019. Pourquoi l'agriculture régénérative ? <https://regenerationinternational.org/why-regenerative-agriculture/>

Reverdir l'Afrique. 2019. Pourquoi le reverdissement ? World Agroforestry, Nairobi, Kenya. <https://regreeningafrica.org/>

Reverdir l'Afrique. 2022a. Faciliter l'apprentissage adaptatif et les liens entre la science, la pratique et la politique grâce à une prise de décision inclusive et fondée sur des données probantes. Insights series volume 1. World Agroforestry, Nairobi, Kenya.

Reverdir l'Afrique. 2022b. Intégrer le suivi de la restauration des terres : Combiner les aspects socio-économiques et biophysiques. Insights series volume 1. World Agroforestry, Nairobi, Kenya.

Reverdir l'Afrique. 2023. Rapport final sur le reverdissement de l'Afrique. CIFOR-ICRAF. https://regreeningafrica.org/wp-content/uploads/2023/08/RegreeningAfrica-Final-Report_29Aug-ONLINE.pdf

Reiner F., Brandt M., Tong X. D., Skole A., Kariryaa P., Ciaia A., Davies P., Hiernaux J., Chave M., Mugabowindekwe C., Igel S., Oehmcke F., Gieseke S., Li S., Liu S., Saatchi P., Boucher J., Singh S., Taugourdeau M., Dendoncker X.-P., Mertz S.O., Tucker C.J., et Fensholt R. 2023. Plus d'un quart de la couverture arborée de l'Afrique se trouve en dehors des zones précédemment classées comme forêts. *Nat Commun* 14, 2258 <https://doi.org/10.1038/s41467-023-37880-4>

Roe, S., Streck, C., Beach, R., Busch, J., Chapman, M., Daioglou, V. et al. 2021. Mesures basées sur les terres pour atténuer le changement climatique : potentiel et faisabilité par pays. *Global Change Biology*, 27, 6025-6058. <https://doi.org/10.1111/gcb.15873>.

Sacande M., Guarnieri L., Maniatis D., Marchi G., Martucci A., Mollicone D., Morales C., Oubida R.W. et Paus Diaz A.S. 2022. Données ouvertes sur l'Afrique pour l'environnement, l'agriculture et les terres (DEAL) et la grande muraille verte d'Afrique. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0725en>

SADC. 2022. Stratégie de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille verte.

Savoureux. 2015. Qu'est-ce que le pâturage planifié holistique ? <https://savory.global/wp-content/uploads/2017/02/about-holistic-planned-grazing.pdf>

Savoureux. 2023. Protocole de surveillance des terres : Vérification des résultats écologiques. <https://savory.global/eov/>

Sendzimir J., Reij C.P. et Magnuszewski P. 2011. Reconstruire la résilience au Sahel : le reverdissement dans les régions de Maradi et de Zinder au Niger. *Ecology and Society*, 16(3):1. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-04198-160301>

Simmonds, N. et Gueye G. 2023. Le leadership de la diaspora africaine pour une croissance de 2,5 milliards : Une opportunité d'engagement. Center for Global Development Blog Post May 23 2023. <https://www.cgdev.org/blog/african-diaspora-leadership-growth-25-billion-opportunity-engagement>

Slavcheska V., de la O' Campos A.P. Brunelli C. et Doss C. 2016. Au-delà de la propriété : Les droits fonciers des femmes et des hommes en Afrique subsaharienne. FAO.
<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/170131495654694482-0010022017/original/A2ABCASlavcheskaetal2016Beyondownershipworkingpaper.pdf>

Sol standard. 2023. Pâturage AMP. <http://standardsoil.com/our-approach/>

Sunga I. 2020. Le bétail est-il la prochaine grande opportunité d'investissement en Afrique ? Africa Up Close, 15 juillet 2020. Africa Program Blog, Wilson Centre.
<https://www.wilsoncenter.org/blog-post/is-livestock-africas-next-big-investment-opportunity>

Tamasiga P., Onyeaka H., Ouassou E.H. 2022. Débloquer l'économie verte dans les pays africains : An Integrated Framework of FinTech as an Enabler of the Transition to Sustainability (Un cadre intégré de FinTech en tant que catalyseur de la transition vers la durabilité). *Energies*, 15, 8658. <https://doi.org/10.3390/en15228658>

Tang X. et Adesina J.A. 2022. Cadre de gestion intégrée des bassins versants et ressources en eaux souterraines en Afrique - Examen de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. *Water* 2022, 14(3), 288. <https://doi.org/10.3390/w14030288>

Tarif K. 2022. Changement climatique et conflits violents en Afrique de l'Ouest : Assessing the evidence. SIPRI Insights on Peace and Security No. 2022/3 février 2022.
<https://www.sipri.org/publications/2022/sipri-insights-peace-and-security/climate-change-and-violent-conflict-west-africa-assessing-evidence>

La Banque mondiale. 2020. Agriculture intelligente en matière de nutrition : Quand une bonne nutrition est une bonne affaire.
<https://www.worldbank.org/en/topic/agriculture/publication/nutrition-smart-agriculture-when-good-nutrition-is-good-business>

Banque mondiale. 2021. L'agriculture intelligente face au climat.
<https://www.worldbank.org/en/topic/climate-smart-agriculture>

Topa, N. 2020. Guide de la résilience régionale. Afrique de l'Est et région des Grands Lacs. Conseil danois pour les réfugiés

Transparency International. 2023. Cartographie et évaluation de la gouvernance de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.
<https://www.transparency.org/en/publications/governance-mapping-assessment-great-green-wall-for-sahara-and-sahel>

Triso C.H., Adelekan I.O., Totin E., Ayanlade A., Efitre J., Gameda A., Kalaba K., Lennard C., Masao C., Mgaya Y., Ngaruiya G., Olago D., Simpson N.P. et Zakieldeen S. 2022. Afrique. In : Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA, pp. 1285-1455, <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/122034>

UNCCD. 2017. Perspectives mondiales des terres ? Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Bonn, Allemagne. <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo1>

UNCCD. 2018. 15 mai. *La mauvaise utilisation des terres coûte aux pays l'équivalent de 9 % de leur PIB.* <https://www.unccd.int/news-stories/stories/poor-land-use-costs-countries-9-percent-equivalent-their-gdp>.

UNCCD. 2020. État d'avancement de la mise en œuvre de la Grande Muraille verte et perspectives à l'horizon 2030. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte et Gouvernement d'Irlande. https://catalogue.unccd.int/1551_GGW_Report_ENG_Final_040920.pdf

UNCCD. 2021. L'Accélérateur de la Grande Muraille Verte : Guide de définition des indicateurs. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

UNCCD. 2022a. Comment faire progresser la communauté des acteurs non étatiques de la Grande Muraille Verte ? Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Bonn, Allemagne. https://panegmv.org/sites/default/files/Ressource/documents/recommandations_issues_de_l_enquete_grande_muraille_verte_vf.pdf

UNCCD. 2022b. Résumé pour les décideurs. Perspectives mondiales des terres, deuxième édition. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Bonn, Allemagne.

UNCCD-SPI. 2019. Gestion des terres et atténuation des sécheresses. Science-Policy Brief No : 6. Septembre 2019. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Bonn, Allemagne.

UNCCD-SPI. 2022a. Rapport de l'interface science-politique : La contribution de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de la gestion intégrée des paysages à la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres : Points d'entrée et outils de soutien. Série technique n° 06. 6 mai 2022.

UNCCD-SPI. 2022b. Rapport de l'interface science-politique : Approches multi-échelles pour l'évaluation et le suivi de la résilience sociale et écologique à la sécheresse. Série technique n° 07, 10 août 2022.

UNECA. 2022. Rapport économique sur l'Afrique 2021. Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID-19.

PNUE. 2023. Perspectives de l'environnement en Afrique pour les entreprises : Notre environnement, notre richesse. Nairobi : Programme des Nations unies pour l'environnement.

PNUE. 2023. La Grande Muraille verte : des solutions locales pour accélérer l'action climatique et le développement. <https://www.undp.org/africa/stories/great-green-wall-homegrown-solutions-accelerate-climate-action-and-development>

PNUE. 2023. État des finances pour la nature : The Big Nature Turnaround - Repurposing \$7 trillion to combat nature loss. Nairobi.

PNUE-FEM. 2022. Bâtir sur les acquis et les opportunités de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour un Sahel durable et résilient. Situation de base dans l'espace de la Grande Muraille au niveau du Burkina Faso (7 tomes).

Leds urbains. 2020. Lancement du guide "Enhancing NDCs through urban climate action" : Quatre nouvelles fiches d'information sur la gouvernance multi-niveaux dans les pays sont également publiées. Stratégies de développement urbain à faibles émissions. <https://urban-leds.org/launch-of-the-enhancing-ndcs-through-urban-climate-action-guide-and-other-urban-leds-multi-level-governance-resources/>

USAID. 2018. Qu'est-ce que la gestion adaptative ? <https://usaidlearninglab.org/community/blog/what-adaptive-management>

USG. 2021. Rapport sur l'impact du changement climatique sur les migrations. Un rapport de la Maison Blanche des États-Unis.

Vågen T.-G. et Winowiecki L.A. 2019. Prédire la distribution spatiale et la gravité de l'érosion des sols dans les tropiques mondiaux à l'aide de la télédétection par satellite. *Remote Sens.* 2019, 11, 1800. <https://doi.org/10.3390/rs11151800>

Vågen T.-G. et Winowiecki L.A. 2023. Le manuel de terrain LDSF : Évaluations de la santé des terres et des sols à l'aide du cadre de surveillance de la dégradation des terres (LDSF). CIFOR-ICRAF.

Vesselin P. 2017. Point de vue de Foresight Africa : Le changement climatique est-il source de conflits ? Chapitre 5 du rapport Foresight Africa 2017. <https://www.brookings.edu/multi-chapter-report/foresight-africa/>

Vyawahare M. 2023. Selon une étude, près de 30 % de la couverture arborée de l'Afrique pourrait se trouver en dehors des forêts. Mongabay. <https://news.mongabay.com/2023/06/nearly-30-of-all-tree-cover-in-africa-may-be-outside-of-forests-study-says/>

Walz, Y. Nick, F. Huguera Roa, O. Nehren, U., Sebesvari, Z. 2021. Cohérence et alignement entre la gestion durable des terres, l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes et les solutions fondées sur la nature. Université des Nations Unies. Rapport No. 28. Décembre 2021

Wamboye E.F. 2021. Le paradoxe de l'égalité des sexes et des résultats économiques en Afrique subsaharienne : Le rôle des droits fonciers. Document de travail du CGD 601. Washington, DC : Center for Global Development. <https://www.cgdev.org/publication/paradox-gender-equality-and-economic-outcomes-sub-saharan-africa-role-land-rights>

Watson V. et Agbola B. 2013. Qui planifiera les villes africaines ? Institut de recherche sur l'Afrique. <https://www.africaresearchinstitute.org/newsite/publications/who-will-plan-african-cities/#:~:text=Master%20plans%20in%20sub-Saharan,poor%20stance%20among%20political%20leaders>

Wigboldus S., McEwan M.A., van Schagen B., Okike I., van Mourik T.A., Rietveld A., Amole T., Asfaw F., Hundayehu M.C., Iradukunda F., Kulakow P., Namanda S., Suleman I. et Wimba B.R. 2023. Understanding capacities to scale innovations for sustainable development : a learning journey of scaling partnerships in three parts of Africa. *Environ Dev Sustain* 25, 8197-8231. <https://doi.org/10.1007/s10668-022-02394-4>

Woltering L., Jacobs F., et Ubels J. 2019. L'analyse d'échelle : Un outil pratique pour déterminer les forces et les faiblesses de votre ambition de mise à l'échelle. CIMMYT. https://www.researchgate.net/publication/331231780_The_Scaling_Scan_A_practical_tool_to_determine_the_strengths_and_weaknesses_of_your_scaling_ambition

Forum économique mondial. 2022a. Rapport sur les risques mondiaux 2022. 17th Edition. https://reliefweb.int/attachments/49f1b689-c270-37f3-93c0-a259f63d26da/WEF_The_Global_Risks_Report_2022.pdf

Forum économique mondial. 2022b. Le potentiel inexploité des chaînes de valeur de la Grande Muraille verte : Un programme d'action pour étendre la restauration au Sahel. Rapport de synthèse.

https://www3.weforum.org/docs/WEF_1t.org_Sahel_GGW_Value_Chain_Action_Agenda_2022.pdf

Wyss M.C., Perlman J., Elliot M. et Qargha G.O. 2023a. System level scaling lessons from Real Time Scaling Labs. <https://www.scalingcommunityofpractice.com/system-level-scaling-lessons-from-the-real-time-scaling-labs/>

Wyss M.C., Perlman J., Elliot M. et Qargha G.O. 2023b. Mise à l'échelle de l'impact dans l'éducation pour un changement transformateur : Recommandations pratiques des laboratoires de mise à l'échelle en temps réel. Centre pour l'éducation universelle à Brookings.

ANNEXE 1.

DÉCISIONS DE L'UNION AFRICAINE CONCERNANT LA GRANDE MURAILLE VERTE

Assemblée/AU/Dec.137 (VIII), 2007

Décision sur la mise en œuvre de l'initiative "Muraille verte pour le Sahara

[Décision sur la mise en œuvre de l'Initiative Muraille Verte du Sahara](#)

Assembly/AU/Dec.317(XV), 2010

Décision sur le rapport du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement sur le NEPAD

[Décision sur le rapport du Président du Comité d'Orientation des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le NEPAD](#)

Assembly/AU/Dec.376(XVII), 2011

Décision sur la mise en œuvre du programme de la Grande Muraille Verte

[Décision sur la mise en œuvre du Programme Grande Muraille Verte](#)

EX.CL/465(XIV), 2009

[Plan d'action sur l'Initiative " La Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel".](#)

"EX.CL/933(XXVIII), 2016

Rapport de la première session ordinaire du CST sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement

[Rapport de la première session ordinaire du CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement](#)

EX.CL/994(XXX), 2017

Rapport annuel du président de la Commission de l'Union africaine pour la période allant de janvier à décembre 2016

[Rapport annuel de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine pour la période de janvier à décembre 2016](#)

EX.CL/1041(XXXII), 2018

Rapport de la deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement ; 02 - 06 octobre 2017, Addis-Abeba, Éthiopie.

[Rapport de la deuxième session ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, 2-6 octobre 2017, Addis Abeba, Ethiopie.](#)

Conseil exécutif, trente-troisième session ordinaire, 28 - 29 juin 2018, Nouakchott, Mauritanie

[Note introductive du Président de la Commission de l'Union africaine](#)
[Note introductive du Président de la Commission de l'Union Africaine](#)

UNCCD, 2021 Infographie sur l'accélérateur de la Grande Muraille Verte
[Infographique de l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte](#)

Regional Harmonized Strategy for the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahell
La Stratégie Régionale Harmonisée pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

Assembly/AU/Dec.137 (VIII) 2007 : Décision sur la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara
L'Assemblée

1. PREND NOTE du rapport de la Commission sur le lancement de l'Initiative de la Muraille Verte pour le Sahara ;
2. APPROUVE l'initiative "Muraille verte pour le Sahara" ;
3. DEMANDE à la Commission d'accélérer la mise en œuvre de l'initiative relative à la muraille verte en élaborant un plan directeur en collaboration avec les États membres, les CER, le secteur privé, les OSC et les ONG concernés ;
4. INVITE les États membres et les CER à mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires aux niveaux national, sous-régional et régional pour guider le processus de mise en œuvre du programme ;
5. DEMANDE à la Commission de faciliter et de coordonner la mise en œuvre de l'initiative par les États membres et les CER ;
6. INVITE les partenaires au développement à soutenir les États membres concernés, les CER et la Commission pour assurer la mise en œuvre effective de l'initiative aux niveaux national, régional et continental.

EX.CL/Dec.465 (XIV) 2009 : Décision sur le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel - Doc.EX.CL/465
Le Conseil exécutif

1. PREND NOTE du plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel ;
2. APPROUVE le plan d'action, y compris le budget indicatif, pour la mise en œuvre de l'initiative relative à la grande muraille verte du Sahara et du Sahel ;
3. DEMANDE à la Commission de coordonner et de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel en collaboration avec les États membres et les CER concernés ;
4. INVITE les États membres concernés et leurs CER respectives à mettre en place les dispositions financières et institutionnelles nécessaires, le cas échéant, qui sont requises aux niveaux national, sous-régional et régional pour guider le processus de mise en œuvre du programme ;
5. DEMANDE à la Commission, lors de la mise en œuvre du plan d'action, d'éviter les doubles emplois et d'utiliser les initiatives et les instruments existants aux niveaux sous-régional, régional et continental ;

6. INVITE les partenaires au développement à soutenir les États membres concernés, les CER et la Commission pour assurer la mise en œuvre effective du plan d'action aux niveaux national, régional et continental.

Doc. EX. CL/656 (XIX) 2011 - Malabo : Décision sur la mise en œuvre du programme de la Grande Muraille Verte

L'Assemblée,

1. RAPPELLE sa décision Assembly/AU/DEC.137 (VIII) adoptée lors de sa huitième session ordinaire à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2007 approuvant l'Initiative de la Grande Muraille verte, et la décision EX.CL/Dec.465 (XIV) du Conseil exécutif adoptée à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2009 approuvant le Plan d'action de l'Initiative de la Grande Muraille verte (GMV) ;

2. SOULIGNE la nécessité de coordonner les efforts entre la Commission, les structures de mise en œuvre et les États membres du projet de grande muraille verte ;

3. SE FÉLICITE des efforts déployés par les États membres concernés pour la mise en œuvre de la GMV, y compris la création d'une agence exécutive du projet située à N'Djamena ;

4. DEMANDE à la Commission de jouer son rôle de coordination dans la mobilisation des ressources pour la GMV et de fournir l'appui nécessaire à l'agence d'exécution de la GMV ;

5. DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission et à l'Agence de suivre et d'évaluer le projet et de faire régulièrement rapport à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

2012 - Conférence ministérielle africaine sur l'environnement - Décision 14/7 : Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel

Nous, ministres africains de l'environnement,

Réunis à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, du 12 au 14 septembre 2012, à l'occasion de la quatorzième session de la CMAE,

Reconnaissant les efforts déployés par la CUA, le PAAGGW et les États membres pour rendre opérationnelle l'initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel, qui ont abouti à sa validation lors de la réunion des experts tenue à Ouagadougou du 27 au 29 août 2012,

Considérant l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel comme un programme phare africain pour traiter les questions liées à la désertification, à la dégradation des terres, à la sécheresse, au changement climatique et à la perte de biodiversité dans la zone saharo-sahélienne en Afrique,

Appelant à une action urgente pour inverser la tendance à la dégradation des terres et parvenir à un monde sans dégradation des terres dans le contexte du développement durable,

Considérant l'engagement pris lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio +20) de prendre des mesures coordonnées aux niveaux national, régional et international pour surveiller à l'échelle mondiale la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées dans les zones arides, semi-arides et humides sèches,

Rappelant la déclaration de Bamako de la treizième CMAE, dans laquelle les ministres africains de l'environnement ont appelé à un partenariat stratégique entre le secrétariat de la CCD dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la CMAE afin de favoriser la mise en œuvre de la stratégie décennale de la CCD en Afrique,

Reconnaissant les efforts des partenaires dans le soutien à l'élaboration de stratégies nationales et de plans d'action pour améliorer la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel,

Préoccupé par la nécessité d'améliorer la gouvernance institutionnelle et la coordination de l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel par la CUA et les 8 PAAGGW, comme souligné dans la décision 10 de l'UA lors de sa dix-septième session, tenue à Malabo en juin 2011,

Prenant note avec satisfaction des conclusions de la réunion régionale d'experts tenue à Ouagadougou du 27 au 29 août 2012, au cours de laquelle les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative ont été examinés,

Décidez :

1. Considérer l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, dans le cadre du plan d'action environnemental du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), comme un programme phare qui représente la contribution africaine à la réalisation d'un monde sans dégradation des terres dans le contexte du développement durable, tel que recommandé par la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable ;
2. Adopter la stratégie régionale harmonisée pour la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel comme une stratégie qui a été entièrement alignée avec le plan stratégique décennal de la CCD et le cadre pour renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) ;
3. Demander aux partenaires du développement d'aligner leur soutien à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel sur les priorités identifiées par les pays dans leurs plans d'action nationaux ;
4. Accepter la transformation de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel en une agence spécialisée de la CUA relevant du Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture.

ANNEXE 2. CONTRIBUTEURS ET MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA STRAGÉGIE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Les contributeurs	Titre/Affiliation
Surveillance	
Harsan Nyambe	Directeur de l'économie bleue et de l'environnement durable à l'Union africaine
Leah Wanambwa Naess	Chargé de mission principal, Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue à la CUA
Elvis Paul Tangem	Coordinateur, GMV
Équipe chargée de l'élaboration du cadre stratégique de la SSBG	
Constance Neely	Consultant principal, cofondateur et catalyseur de systèmes, SHARED Decision Hub,
Romy Chevallier	Consultant principal, politique, SHARED Decision Hub
Sabrina Trautman	Cofondateur, scientifique des systèmes, SHARED Decision Hub
François Tapsoba	Consultant principal, projet initial de cadre stratégique de la GMV
Youssef Brahimi	Président, Desertnet International
Contributions techniques et de processus	
Sibongili Mavembela	Chargé de programme principal : Environnement et changement climatique à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
Birguy Lamizana	Directeur de programme principal, Mécanismes mondiaux et coordinateur, Accélérateur de la CCD
Gilles Amadou Ouedraogo	Responsable de la gestion des programmes, Accélérateur de la CCD
Sarah Toumi	Responsable du suivi, UNCCD Accelerator

Abakar Zougoulou	Directeur technique, Agence panafricaine de la Grande Muraille verte
Adamou Bouhari	PNUE-FEM, Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte
Marcelin Sanou	Chef de la planification, PAAGGW
Sakhoudia Thiam	Expert en gestion durable des ressources naturelles, PAAGGW
Mamadou Moussa Diakhité	Chef d'équipe, gestion durable des terres et de l'eau, AUDA-NEPAD, AFR100
Foday Bojang	Directeur national, CorpsAfrica, Gambie
Almami Damompha	Chargé de mission pour la gestion des forêts et des terres, AU
Lori Pearson	Conseiller politique principal, Catholic Relief Services
Olaf Westerman	Directeur pour le changement climatique, CRS
Patrick Worms	Consultant principal en politique, CIFOR ICRAF
Mieke Bourne	Gestionnaire de programme, Regreening Africa
Dennis Garrity	Président du conseil d'administration de la Global Evergreening Alliance
Arthur Getz Escudero	Consultant principal, Urban Planeat
Alan Channer	Consultant principal, restauration de l'environnement et consolidation de la paix
Marie Parramon Gurney	Directeur général et responsable de l'impact transformateur chez SKULTCHA
Leigh Winowiecki	Chercheur principal en systèmes pédologiques, CIFOR-ICRAF
Tor Vågen	Scientifique principal, chef du laboratoire de géosciences
Wole Fatunbi	Directeur agricole de la recherche et de l'innovation, FARA
Liesl Wiese Rozanov	Consultant international - Sciences et politiques agricoles
Geoff Heinrich	Conseiller technique principal pour l'agriculture et les moyens de subsistance. Catholic Relief Services

Jessica Dittmar	Conseiller technique régional, agriculture et moyens de subsistance et Catholic Relief Services
Liemo Likoti	Conseiller technique, plateforme de restauration des terres, Catholic Relief Services -
Nick Sharpe	Directeur des projets mondiaux, Savory Institute
Emilie Smith Dumont	Consultant principal, équipe SHARED
Gloria Adeyiga	Spécialiste du genre, CIFOR ICRAF
Ed Walters	Conseil technique, agriculture et marchés, Catholic Relief Services
Pauline Kiamba	Conseiller technique, changement climatique, Catholic Relief Services
Nqabayezwe Mowo	Responsable de programme, Catholic Relief Services
Elias Nkiaka	Chercheur Leverhulme en hydrologie et sécurité de l'eau, Département de géographie, Université de Sheffield
Fidaa Haddad	Secrétaire du groupe de travail du comité des forêts sur les forêts des zones arides et les systèmes agrosylvopastoraux
Fiona Flintan	Scientifique principal pour les parcours et le pastoralisme, Institut international de recherche sur l'élevage
Bob Winterbottom	Membre de la Global Evergreening Alliance
Christian Reij	Membre de la Global Evergreening Alliance
Irene Ojuok	Ambassadeur auprès de l'Alliance mondiale pour l'éradication de la pauvreté
Susan Chomba	Directeur, Paysages vitaux, WRI Afrique
Gray Tappan	Scientifique émérite, USGS
Mawa Karambiri	Spécialiste de l'engagement politique et technique pour le Sahel, CIFOR-ICRAF
Brice Böhmer	Directeur Climat et Environnement, Transparency International
Fritjof Boerstler	Fonctionnaire principal chargé des ressources nationales au sein de la division des forêts de la FAO, coordinateur mondial du programme d'impact du FEM-7 sur les paysages durables des zones arides (DSL-IP)

Patrice Sawadogo	Spécialiste principal des forêts, région Afrique de l'Est et Afrique australe Banque mondiale
Moctar Sacande	Coordinateur de projet international, Action contre la désertification et point focal de la FAO pour la GMV
Philip Thornton	Stratège en matière de recherche et d'innovation, Clim-eat
Arona Soumare	Principal responsable du changement climatique et de la croissance verte, Banque africaine de développement (BAD)
Roeland Kindt	Écologiste principal, Productivité et diversité des arbres, CIFOR-ICRAF
Eleanor Milne	Consultant principal, Carbon Benefits Project et WOCAT
Tatenda Lemann	Chercheur principal et membre de l'équipe exécutive de WOCAT, Centre pour le développement et l'environnement, Université de Berne
Natalie Topa	Conseiller mondial pour la résilience régénérative Programme de services pour la résilience et les systèmes alimentaires (PROR), Programme alimentaire mondial (PAM)
Volli Carucci	Directeur, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Programme alimentaire mondial
Todd Rosenstock	Chercheur principal, Climate Action, Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale
Chris Trisos	Directeur du laboratoire sur les risques climatiques dans le cadre de l'initiative africaine sur le climat et le développement, Université du Cap
Dr Nicola Stevens	Bourse Trapnell sur les environnements africains Université d'Oxford
Alphonse Munyao	Chef de file, Assemblée des jeunes d'Afrique et YAB Pionnier, Représentant Partnership4Change
Ruslan Lavrinenko	PDG de ZANDER AGRO et pionnier du centre de services GMV, Allemagne
Patrice Sawadogo	Spécialiste principal des forêts, région Afrique de l'Est et Afrique australe Banque mondiale
Tabi Joda	Expert en sécurité climatique, résilience des écosystèmes des communautés locales, réduction des risques de catastrophe et adaptation, agroforesterie et ambassadeur de la Grande Muraille verte de l'Union africaine.
Henning Fath	Co-initiateur, Centre de services du GMV, Allemagne

Sara Scherr	Président et directeur général, Ecoagriculture Partners
Janie Rioux	Spécialiste principal du financement climatique, FIDA
Jean Augustin Tsafack Djiague	PDG FAGRIB Washington
Maurice Tange	Chargé de développement commercial, FAGRIB
Lennart Woltering	Expert en mise à l'échelle des innovations OneCGIAR (CIMMYT/GIZ)
Peter Zoutewelle	Chef de projet, CARE Pays-Bas
Paul Demerritt	Chargé de programme pour l'eau et les écosystèmes, CARE US
Aruna Compaore	C3 Sahel
Emmanuel Seck	Chef des programmes, Enda Energie
Moussa Halilou	Fondateur et directeur général d'ICON, École polytechnique, Yaoundé
Adama Doulkom	Personne de contact pour la GMV, Burkina Faso
Maisharou Abdou	Personne de contact pour la GMV, Niger
Damas Poda	Expert Forêt/PAM, FAO, Burkina Faso
Pierre Omer Ouedraogo	Chargée de programme, SPONG
Philippe Zoungrana	Zootechnologue et planificateur de la gestion, CILSS
Patrice Burger	Président fondateur du Centre d'Actions et Réalisations Internationales (CARI)
Manon Albagnac	Agronome CARI
Ibrahima Semega	Point focal ReSaD
Goundo Kouyaté Sissoko	Président, REFEDE Mali
Jean Luc Chotte	Senior Scientist, IRD, a été nommé président du Comité scientifique français sur la désertification.
Alexandre Ickowicz	Chef de l'unité mixte de recherche SELMET, chercheur principal en nutrition des ruminants et en gestion des pâturages. CSFD
Ahmed Elmekas	Coordinateur, AU-SAFGRAD

Mamadou Koutou	Chargé de recherche et de programme principal, AU-SAFGRAD
Jean Marc Garreau	Directeur de la gestion des connaissances, SOS Sahel
Rémi Hemeryck	PDG, SOS Sahel
Saliha Fortas	Personne de contact UNCCD, Ministère de l'agriculture et du développement rural Algérie
Consultation - Réunion de validation virtuelle des États membres et des RECS	Session de 4 heures avec des représentants des États membres, des CER et des parties prenantes

Cadre stratégique de coordination de la Grande Muraille verte Événement de validation virtuelle
Participants, 31 octobre 2023

Nom	Affiliation
Tabi Joda	1 milliard d'arbres
Jimmy Dalemet	AU
Marie Parramon Gurney	Centre de décision partagé
Daud Kachamba	Forum forestier africain
Vusimuzi JR Shawnee	
Victor Squires	Université de la Nouvelle Angleterre, Australie
Honoré Tabuna	Commissaire européen à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'agriculture et au développement rural Département
Kodou Choukou Tidjani	Ministère de l'environnement, Tchad
Adamou Bouhari	PNUE
Quirico Migheli	UNISS
Jibril Semakura Owomu	Million d'arbres international
Mailes Zulu	WeCaN
Mawa Karambiri	CIFOR ICRAF
Eduardo Baixo	Ministère de la coordination des affaires environnementales, Mozambique
Natalia Natasha	
Georges Mba Asseko	Chef de la division de l'économie bleue, Commission de l'Union africaine

Roch Pananditrigri	
Youssef Brahimi	Desertnet International
Niguse Hagazi	CIFOR ICRAF
Collin Mkhabela	FunderTech Eswatini
Jean Augustin Tsafack Djiague	Futures Agro-industrie
Anni Schulz	Aide aux arbres
Jean Mar Garreau	SOS Sahel
Tedlaye Forsido	AUDA NEPAD
Mieke Bourne	Reverdir l'Afrique, CIFOR-ICRAF
Bernard Terris Danaya	CARI
Romy Chevalier	Centre de décision partagé
Kornelia Ipinge	SACREEE
Constance Neely	Centre de décision partagé
Sabrina Trautman	Centre de décision partagé
Raoul Kouame	Changement climatique et services climatologiques, CEDEAO
Dr. Sakhoudia Thiam	PAAGGW
Sipho Shiba	Département de la planification Eswatini
Simon Ravelli	Transparency International
Ambassadeur Amdou Diallo	NEPAD
Melisa Mavhenge	UICN
Rapule Pule	Spécialiste des ressources en eau à ORASECOM, Afrique du Sud
Palesa Leoaneka	Ministère des forêts, des pâturages et de la conservation des sols, Lesotho
Niclas Gottmann	Responsable des sondages, UE
Malillane Lillane	Agro Foods, Maseru, Lesotho
Abrade	Algérie
Habib Hali	UMA
Ange Mboneye	SOS SAHEL
Absalom Sakala,	Ministère du développement de l'eau, Zambie

Alidor Lunda	Ministère des finances RDC
Luck Dlamini	WWF
Anne Therese Tansi	Jeune activiste climatique, Cameroun
Churchill Mkwalo	Géographe principal au ministère national de l'agriculture, des forêts et de la pêche, Afrique du Sud
Marcelin Sanou	Chef de la planification APGMV
Babtunde Ayanda	
Philipon Kamanga	
Rachel Warnock	Université Friedrich-Alexander
Marc Parfondry	FAO (ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)
Asiphe Radebe	DAFF, Afrique du Sud
Azwinaki Muingi	
Christophe Brossé	Directeur général chez CARI ONG
Ntebaleng Thapelo	Département des affaires environnementales, Botswana
Machine Tshepape	Département des affaires environnementales, Afrique du Sud
Lindelani Maraganedzha	Fondateur et directeur de Delta Racklers (Pty)Ltd, cofondateur et secrétaire exécutif de Universal Greening Organisation
Papa Libasse Dieng	Financier-Comptable et Spécialiste en Passation des Marchés publics, Partenariats public-privé (PPP), Sénégal
Phetogo Vendre	
Elvis Paul Tangem	LA GMV
Arelie Bres	TMG
Mateo Lalumbe	
Alenyi Innocent	OnuSpécialiste de la planification stratégique et du suivi et de l'évaluation
Mahamat Zougoulou Abakar	PAAGGW
Raoul Kouame	Chargé de programme, changement climatique et services climatiques, CEDEAO
Patrick Bhekisisa Dlamini	Ministère de l'agriculture, Eswatini
Melisa Mavhenge	Chargé de projet, changement climatique, UICN
Asiphe Radebe	DAFF, Afrique du Sud

Ntebaleng Thape	Responsable des ressources naturelles, Département des affaires environnementales, Botswana
Muchuene Tshep	
Phetogo Selelo-	Projets EIE, Botswana
Maseo Lalumbe	Département des forêts et de la pêche, Afrique du Sud
Mayando Kany	
Agostinho Chicaia	Assistant Spécial auprès de la Commissaire en Charge de l'Agriculture, Développement Rural, Economie Bleue et Environnement Durable de la Commission de l' Union Africaine
Pamela Levra	Chargée de mission, changement climatique CUA
Yelly Diawara	Banc D'Arguin et Coastal and Marine Biodiversity Trust Fund Limited
Regina Mulanga	
Asteria Markus	Gestion du genre et de la diversité, SOLTRAIN, Windhoek
Ruslan Lavrinenko	Membre du comité directeur, GW
Alidor Lunda	Ministère des finances, Congo
Patrick Bhehisisa	
Abdulhamad Tah	Chef de projet étude technique Algérie
Colani Mkhabela	Ministère de l'agriculture, Eswatini
Bernard Terris	
Seloinyana Selelo	Coordinateur AfCFTA, Botswana
Mousa Sidibe	Spécialiste de la gestion des risques de catastrophes GFDRR, WBG
Emmanuel Seck	ENDA
Daud Kachamba	Forum forestier africain
Moussa Leko	Chargé de programme principal Forêts, CEDEAO
Wase Gubena	Conseiller principal en programmes pastoraux, Welthungerhilfe
Tedlaye Forsido	AUDA NEPAD
Tillem Burlace	It.org

Carline Gelderblom	Rabobank
Doris Mutta	AFF
Palesa Leoaneka	Lesotho
Ratiba Arbadi	Direction des forêts, Algérie

Comité de pilotage de la Grande Muraille Verte
Participants, 8-9 novembre 2023, Addis Abeba, Éthiopie

Nom	Affiliation
Nabasnogo Roch Pananditgri	Agence GGW - Burkina Faso
Kodou Choukou Tidjani	Agence GGW - Tchad
Ibrahim Abdou Malik	Agence GGW - Niger
Toumany Diallo	Agence GGW - Mali
Houssein Rirache	Agence GGW - Djibouti
Tayseer Mohamed	Agence GGW - Soudan
Yusuf Maina	Agence GGW - Nigeria
Dr Alenyi Innocent Onu	NAGGW
Abakar Zougoulou	PAGGW
Dr Sakhoudia Thiam	PAGGW
Marcelin SANOU	PAGGW
Jimmy Dalemet	CUA
Dr Elvis Tangem	CUA
M. Maxime Thibon	FIDA
S.E. Mme Leyla Traoré	BEI
Mme Fatima Mousass	AFDB
M. Arona Soumare	AFDB
M. Bernard CRABBE	Commission européenne
M. Niclas Gottmann	Commission européenne
M. Simone Anzerine	Facilité verte de l'UE
Dr Tabi Joda	Un milliard d'arbres pour l'Afrique
Moctar Sacande	FAO (ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)
Marc Parfondry	FAO (ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)
Mana Farooghi	FCDO

Birguy Lamizana	CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (UNCCD)
Sarah Toumi	CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (UNCCD)
Bernard Terris	Danaya France
Darren Posey	CRS Éthiopie
Malefia Tadele	CRS Éthiopie
Ambachew Worku	CRS Éthiopie
Yidnekachew Wendaferew Asrat	Vision mondiale Éthiopie
Yordanos Berhe	Vision mondiale Éthiopie
Wase Gubena	SOS Sahel
Ange Mboneye	SOS Sahel
Feyere Abdi	SOS Sahel
Alemu Gebre,	PAM Dakar
Firku Tessema	L'arbre
Annie Schultz	L'arbre
Dr Debissa Lemessa	Université d'Addis-Abeba
Titus Wamae	Wetlands International
Marie Parramon Gurney	Facilitation partagée
Romy Chevallier	Facilitation partagée
Mieke Bourne	CIFOR-ICRAF
Patrick Worms	CIFOR-ICRAF
Mawa Karambiri	CIFOR-ICRAF
Ibrahim Toure	CIFOR-ICRAF
Jules Bayala	CIFOR-ICRAF
Niguse Hagazi	CIFOR-ICRAF
Kimberly Mertens	CIFOR-ICRAF
Hannington Mwaya Odhacha	CIFOR-ICRAF
Samuel Hailu	CIFOR - ICRAF
Theo Ubani	Satel Construction Ltd
Emmanuel Seck	ENDA Energie
Gustave Aonye	Ambassade de France
Nanky Christine	GreenAid
Gebrella Dagne	UNA - Éthiopie
Dawit Zogoge	OPAD

EN LIGNE	
Christophe Pratulon	Balon Solaire
Raoul Kouame	CEDEAO
Nkole Mwamba	Savannah Zambia
Oumarou Malam Issa	IRD - France
Sonigity Ekpe	Ministère de l'environnement, Calabar - Nigeria.
Ratiba Arbadi	Directeur général des forêts, Algérie
Jonathan Robinson	La grande muraille verte en première ligne
Saliha Fortas	Ministère de l'agriculture et du développement rural, Algérie
Titus Dlamini	Réseau de la société civile de la SADC
Mailes Zulu	PDG, WECAN Zambia
Jean Augustin	TSAFAC
Elisabeth Kihel	Évaluateur principal, spécialiste de la résilience et du redressement
Constance Neely	Équipe partagée

Méthodologie d'élaboration du cadre stratégique de la GMV

La stratégie de la GMV a été élaboré en partant du principe qu'il s'agit d'un document fondé sur des preuves et des expériences, qui s'appuie sur des sessions de consultation avec des individus, des institutions et des représentants de différents groupes de parties prenantes. Les activités suivantes ont été menées.

ANALYSE DOCUMENTAIRE ED

Évaluations et enseignements tirés de la mise en œuvre de projets et d'évaluations liés à la GMV, y compris, par exemple, SAWAP-BRICKS, AAD, le projet FLEUVE, Filling the Gap, l'évaluation de l'initiative GMV par la CCD, l'examen indépendant de l'accélérateur GMV, Transparency International, CIFOR-ICRAF, ClimBeR et l'alliance du CIAT et de Bioversity, ainsi que l'analyse prospective Regreening Africa de CIFOR-ICRAF et Regreening Africa.

Les documents produits par les coordinations régionales et nationales ont également été consultés, notamment la Stratégie Régionale Harmonisée, le DPIP 2021-2030 du PAAGGW, la stratégie et le plan d'action de renforcement des capacités et la stratégie et le plan d'action de communication développés dans le cadre de l'AAD,

ainsi que le cadre de résultats. Certains acteurs, dont l'Unité de coordination de la GMV au Burkina Faso, la SAFGRAD, le Mécanisme mondial, SOS Sahel - France, le CARI, le Comité scientifique français de la désertification (CSFD) ont également partagé des documents, par exemple l'évaluation réalisée par le Mécanisme mondial de la CCD : "The Great Green Wall implementation status and way ahead to 2030" (état d'avancement de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et perspectives à l'horizon 2030).

État socio-écologique de l'Afrique. Une analyse documentaire a également été entreprise pour mieux comprendre la polycrise et l'état des preuves associées à l'Afrique afin d'étayer les preuves partagées au chapitre 3 sur le contexte et la justification. Les domaines clés couverts comprennent les impacts du changement climatique, les zones arides africaines, la prévalence de l'érosion des sols, le stress hydrique, les valeurs économiques de la biodiversité et la perte de biodiversité, les arbres en dehors du couvert forestier, la densité des arbres associée à l'extension de la RNA, l'adéquation des arbres aux impacts du changement climatique, les nouvelles recherches sur le potentiel de réduction des émissions dans le cadre des pratiques de restauration, les systèmes pastoraux et sylvo-pastoraux, les tendances et le statut des forêts des zones arides, la migration et les déplacements internes, le climat et les conflits, la sous-alimentation, les changements démographiques et la population des jeunes.

Questionnaire. Un questionnaire ciblé a été élaboré avec des questions ouvertes ou semi-ouvertes pour guider (i) les entretiens en face à face ; et (ii) pour mener des discussions virtuelles ou envoyées par courrier électronique à toutes les parties prenantes qui n'ont pas été directement interrogées. En plus du questionnaire, une analyse SWOT préliminaire a été préparée et largement diffusée auprès des parties prenantes pour recueillir leurs commentaires.

RÉUNIONS EN FACE À FACE ET VIRTUELLES

Sur la base du questionnaire et de l'analyse SWOT préliminaire, des réunions physiques et virtuelles ont été organisées avec le soutien de l'unité de coordination de la GMV de l'UA. Les participants comprenaient : les personnes focales de la GMV, les représentants des OSC (SOS-Sahel, CARI, SPONG, GCOZA-Mali, ReSaD-Niger, Tchad), les partenaires techniques et financiers (le Mécanisme mondial de la CCD, le FIDA et le Comité scientifique français de la désertification, les collaborateurs d'Allemagne et d'Ukraine, et SAFGRAD).

Les réunions physiques et virtuelles se sont concentrées sur quatre (4) domaines thématiques :

1. **Les missions et objectifs du GGWSSI à la lumière des résultats obtenus.** La mission renvoie à la "raison d'être" du GGWSSI, à la raison pour laquelle il a été créé. Pourquoi, s'il n'existait pas, le créer ? Quelle est la raison d'être de l'IGSSA et pourquoi les gouvernements devraient-ils la financer ?
2. **La gouvernance de l'ISCGM.** Compte tenu des défis rencontrés au cours des dix dernières années, quel devrait être le rôle respectif de la CUA, de l'AGPA et des CER ? Les discussions ont porté sur les dispositions institutionnelles à prendre pour un soutien meilleur et plus efficace de la CUA, de l'Agence panafricaine et des CER aux États membres et aux OSC.

3. **Le contexte de l'IAEOSG (SWOT).** Le consultant a discuté avec les parties prenantes des principales tendances dans l'avenir immédiat ou lointain/l'environnement de l'IPSMG. Quels sont les événements ou les situations qui auront un impact positif ou négatif sur l'initiative dans les cinq à dix prochaines années (par exemple, le terrorisme et le changement climatique) ?
4. **L'identité spécifique de la GMV ou ce qui devrait rendre la GMV unique ?** (domaine et portée de l'intervention, actions à mener et acteurs - bénéficiaires). Qu'est-ce qui, parmi tout ce que fait la Communauté de la GMV, est différent de ce que font les autres ? Leurs services/produits sont-ils compétitifs ? Existe-t-il d'autres structures au niveau national ou régional qui font ou peuvent faire les mêmes choses, mais mieux et moins cher ? Y a-t-il de nouveaux produits ou services que l'ISCGM peut offrir ? Si oui, lesquels ?

Les discussions ont permis une évaluation qualitative de la mise en œuvre de la GMV, et les données et informations recueillies ont permis une analyse exhaustive :

- i. Les forces et les faiblesses actuelles de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire et sociale ; les forces qui doivent être exploitées et renforcées ; et les faiblesses qui doivent être corrigées.
- ii. Les opportunités qui ont été insuffisamment exploitées ces dernières années et les nouvelles opportunités qui devraient être exploitées pour améliorer l'efficacité et l'impact du fonctionnement de l'IGSSE ;
- iii. Menaces pour l'ISCSMG dont il faut tenir compte et s'efforcer d'atténuer l'impact ou l'occurrence de ces menaces.

Les solutions et options identifiées par le consultant ou proposées par les parties prenantes pour renforcer et mieux utiliser les points forts, remédier aux faiblesses, mieux saisir/exploiter les opportunités et faire face aux menaces constituent le corpus du cadrage stratégique proposé.

Entretiens. Afin d'approfondir les recommandations et les actions clés, des entretiens ont été menés avec des représentants d'une série d'institutions étroitement associées à la GMV - le PAAGGW, l'Accélérateur de la GMV, le PNUE-FEM -PAAGGW, l'Alliance mondiale pour le reverdissement, la Banque mondiale, l'AFR100 de l'UA-NEPAD, Regreening Africa, le CIFOR-ICRAF, la FAO, le CRS, la SADC, et le secteur privé.

Consultation au cours de la 8^{ème} réunion du comité directeur de la GMV (9-10 novembre) avec l'UA, les agences de la GMV et les organisations affiliées, les États membres, les CER et les donateurs, ainsi que d'autres parties prenantes, notamment la jeunesse, la recherche, le secteur privé et les ONG.

Réunion de validation virtuelle des CER de l'UA et des États membres. Facilitation d'une session de 4 heures tenue le 31 octobre 2023 avec des représentants de l'UA, des États membres, des CER et des parties prenantes.

ANNEXE 3.

ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Analyse SWOT réalisée pour le développement du cadre stratégique de l'AU GGW (2022-2023)

Analyse SWOT réalisée dans le cadre de l'élaboration du cadre stratégique de GGW

POINTS FORTS	FAIBLESSES
<p>i. La GMV est un concept de développement audacieux propre à l'Afrique qui rappelle les sentiments du panafricanisme et de la renaissance africaine, ce qui donne beaucoup de bonne volonté politique à ce concept de la part des dirigeants africains, du moins au début.</p> <p>ii. L'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique donne de la valeur au concept de la GMV et à l'engagement des États à faire face à la crise climatique croissante.</p> <p>iii. Points forts des institutions</p> <ul style="list-style-type: none">– Existence de dispositions institutionnelles. De nombreux pays ont mis en place des dispositions institutionnelles pour la coordination et la mise en œuvre de la GMV. Tous les États membres du PAAGGW ont créé des agences nationales ou des unités de coordination nationales.	<p>i. La GMV reste vague en termes de portée, de contenu et en ce qui concerne les cadres de développement nationaux, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">– Manque de clarté quant au champ d'application et à la couverture géographique de la GMV. L'initiative est présentée par certains acteurs comme une initiative pour le Sahel uniquement, alors que son nom fait référence au Sahara d'abord, au Sahel ensuite.– Le manque d'appropriation et de leadership africains pour l'initiative et l'absence d'une stratégie de communication claire ont conduit de nombreux partenaires financiers et la communauté internationale à penser que l'initiative se limitait à 11 pays du Sahel.– Au niveau national, la GMV reste vague, tant en termes de couverture géographique que

POINTS FORTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'organisations communautaires (agriculteurs, femmes, jeunes, éleveurs, groupes) et d'OSC déjà engagées dans la mise en œuvre de la convention de Rio et désireuses de s'engager dans la mise en œuvre de la GMV. <p>iv. Points forts techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de "success stories" pour la capitalisation et la vulgarisation des bonnes pratiques de GDT, y compris les pratiques communautaires et les connaissances traditionnelles. Les expériences de valorisation économique et de monétisation des ressources naturelles (valorisation et commercialisation des PFNL et gestion du fourrage) encouragent fortement les communautés locales à adopter et à adapter le concept et les modalités opérationnelles de la GMV. - Existence de technologies éprouvées. Les pratiques de reboisement, de boisement, de gestion des pâturages et des ressources en eau, ainsi que la longue histoire de l'utilisation et de la gestion des feux de brousse rendent l'adaptation et la domestication du concept de GMV familières aux communautés locales impliquées dans sa mise en œuvre. <p>v. La nature transversale de la GMV : c'est ce qui l'a rendue attrayante pour les partenaires du développement qui y ont vu une opportunité de soutenir leurs diverses interventions dans les zones arides d'Afrique. La naissance du concept de GMV a coïncidé avec la recherche mondiale de modèles de développement durable.</p> <p>vi. L'existence d'une communication forte au niveau mondial : La GMV est une marque mondialement reconnue et recherchée par les partenaires financiers et autres.</p>	<p>de contenu, en ce qui concerne les acteurs impliqués, ainsi que son intégration dans les plans de développement nationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prédominance de la vision d'un "mur d'arbres" entraîne l'absence de résultats tangibles et cohérents. <p>ii. Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une définition peu claire des rôles et des responsabilités entre la CUA, les CER et le PAAGGW. Cela a pour effet d'affaiblir le leadership et la voix de l'Afrique dans le processus de mise en œuvre. - Insuffisance des ressources humaines au niveau des CER et de la CUA : L'unité de coordination créée par la CUA ne dispose pas de ressources suffisantes, tant sur le plan financier que technique. La plupart des CER n'ont même pas d'unité de coordination ou de personne focale. Les CER, à l'exception de la SADC, ne se sont pas encore approprié la GMV. Le PAAGGW manque lui aussi de capacités et la gouvernance n'est pas à la hauteur des attentes. - Faiblesse de la coordination et de l'engagement avec d'autres secteurs pertinents au niveau national. Les entités nationales chargées de la GMV éprouvent des difficultés à adopter une "approche paysagère" et à l'associer étroitement aux plans d'action élaborés dans le cadre de la CCD, de la CCNUCC et de la CNUDB. - Les décideurs des autres secteurs non environnementaux (agriculture, élevage, énergie, eau, etc.), les autorités locales et les OSC sont peu impliqués dans la définition des axes d'intervention et dans la gestion

POINTS FORTS	FAIBLESSES
	<p>opérationnelle et stratégique de l'initiative.</p> <p>iii. Faible soutien politique à haut niveau pour la GMV et la gestion de l'environnement : Dans de nombreux pays, les activités sont peu financées par les budgets publics. La majorité des entités nationales de la GMV cherchent à mettre en place des opérations sur le terrain afin d'accéder à des ressources financières externes. Cela entraîne une concurrence, ainsi que des problèmes de chevauchement entre les structures de la GMV et d'autres structures opérationnelles existantes.</p> <p>iv. Des mécanismes inadéquats de gestion, de partage et de coordination des connaissances : Les connaissances acquises dans le cadre de la CNULD et d'autres projets de GDT, d'adaptation et d'atténuation sont largement méconnues et parfois ignorées. En outre, la place et le rôle de la science et de la recherche dans la mise en œuvre de l'initiative ne sont pas suffisamment mis en évidence. Le monde universitaire africain n'a pas été mobilisé au profit de la GMV.</p> <p>v. Une approche par projet et non par programme : Le financement des partenaires techniques et financiers est cosmétique, essentiellement orienté vers la mise en œuvre de projets spécifiques et non de programmes globaux, complets et intégrés.</p>
POSSIBILITÉS	MENACES
<p>i. La GMV offre des possibilités stratégiques d'exploiter durablement l'énorme potentiel de l'énergie solaire. La GMV pourrait être un accélérateur de l'initiative "Light up Africa".</p> <p>ii. La GMV, une plateforme fédératrice pour les politiques et activités de développement durable et de réduction de la pauvreté dans les zones arides d'Afrique. Conçue dans le cadre de</p>	<p>i. L'incapacité à assurer un financement à long terme. L'incapacité des gouvernements africains à fournir le financement nécessaire à la GMV constitue en effet une menace sérieuse. La GMV est, par définition, une initiative ambitieuse et à long terme. Il faudra peut-être des décennies pour que certains des avantages des actions menées dans les zones arides se fassent</p>

POINTS FORTS	FAIBLESSES
<p>l'accélération de la mise en œuvre de la CCD, la GMV constitue un point de convergence et de synergie mutuelles pour les conventions de Rio et le cadre SENDAI de réduction des risques de catastrophe. Il existe d'énormes possibilités de tirer parti de la GMV pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté par la diversification de l'agriculture et des systèmes de production afin de stimuler la production alimentaire et de créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes dans les zones arides.</p> <p>iii. La GMV a un grand potentiel pour contribuer de manière significative à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA.</p> <p>iv. La GMV peut bénéficier de l'existence d'organisations communautaires actives à la base, d'organisations professionnelles et d'autres groupes d'agriculteurs.</p> <p>v. L'existence de stratégies similaires à la CUA, notamment le cadre de gestion durable des forêts de l'Union africaine, le CAAADP, la stratégie de gouvernance foncière, la stratégie de l'UA sur la faune et la stratégie de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient, offrent toutes une marge de manœuvre pour les synergies et la coordination afin d'obtenir de meilleurs résultats.</p> <p>vi. L'initiative peut compléter et tirer parti de la mise en œuvre dans les zones arides d'autres initiatives et programmes phares africains, notamment le PIDA, la route transsaharienne, le gazoduc Lagos-Alger, la fibre optique Lagos-Alger et l'AFR100, ainsi que des cinq priorités opérationnelles de la BAD, dont les objectifs stratégiques sont les suivants : i) éclairer et alimenter l'Afrique en énergie, ii) nourrir l'Afrique, iii) industrialiser l'Afrique, iv) améliorer la gouvernance et v) améliorer la qualité de vie des populations africaines.</p> <p>vii. La création de l'accélérateur de la GMV pour soutenir la mobilisation des ressources et l'intérêt croissant pour les activités liées à la GMV. Tous les pays disposent déjà de structures nationales de coordination de la gestion durable des terres qui peuvent soutenir la mise en œuvre de l'initiative.</p>	<p>sentir. En fait, la GMV ne devrait pas être évaluée sur la base de critères temporels, mais plutôt en tant que catalyseur de l'adaptation aux conditions changeantes dans les zones arides.</p> <p>ii. Des investissements inadéquats de la part des gouvernements dans l'agriculture des zones arides.</p> <p>iii. L'incapacité des partenaires à tenir les promesses de financement faites à la GMV. D'énormes sommes d'argent ont été promises depuis la COP15, mais très peu de ces fonds ont été mis en œuvre sur le terrain.</p> <p>iv. L'insécurité et les guerres ont considérablement réduit les possibilités d'intervention des structures publiques dans de nombreux pays (Burkina, Mali, Niger, Nigeria, Éthiopie).</p> <p>v. Le manque apparent de coopération et de coordination entre la CUA et l'Agence panafricaine peut diviser l'allégeance politique à l'initiative.</p> <p>vi. L'absence de GMV dans l'organigramme de la direction du SEBE pourrait conduire à l'abandon progressif de l'initiative, faute de budget.</p>

POINTS FORTS	FAIBLESSES
<p>viii. La création, lors de la COP 27 de la CCNUCC, en novembre 2022, d'un fonds pour les pertes et dommages en faveur des pays en développement vulnérables au climat, afin de les aider à faire face aux pertes dues aux sécheresses, à la désertification, aux inondations, à la montée des eaux et à d'autres catastrophes attribuées au changement climatique. L'initiative verte du Moyen-Orient, sous les auspices du Royaume d'Arabie saoudite, offre des possibilités de synergies et de complémentarités avec la Stratégie mondiale pour la protection des forêts, car plusieurs pays africains ont choisi de se joindre à l'initiative saoudienne.</p> <p>ix. L'existence d'une diaspora africaine qui pourrait potentiellement être mobilisée pour investir dans la GMV par le biais de ressources techniques et financières.</p> <p>x. La transformation du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en Agence de développement de l'Union africaine (AUDA) devrait stimuler le financement et la durabilité de l'initiative.</p> <p>xi. Le processus de décentralisation dans presque tous les pays ainsi que le potentiel et la volonté des gouvernements locaux de jouer un rôle à part entière dans l'intégration du concept de GMV dans leurs processus de planification et de budgétisation ont mis en lumière le rôle essentiel des gouvernements et des communautés locales dans le développement durable et la résolution des conflits.</p> <p>xii. L'adoption des ODD en 2015 a constitué un moment charnière d'opportunité pour la mise en œuvre effective de la GMV. Le renforcement des synergies et des complémentarités entre la GMV et les ODD a ouvert des possibilités de mise à l'échelle de la GDT dans les zones arides d'Afrique.</p> <p>xiii. Les chocs externes qui ont affecté l'Afrique en raison de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et de ses conséquences en termes de sécurité alimentaire, ont renforcé la prise de conscience de l'importance du développement local, de la promotion de l'agriculture familiale et de</p>	

POINTS FORTS	FAIBLESSES
<p>l'agroécologie pour renforcer la résilience aux chocs mondiaux.</p> <p>xiv. La GMV offre de nombreuses possibilités de mobilisation des ressources et de développement des capacités des parties prenantes.</p> <p>xv. Existence de structures spécialisées de la CUA pouvant être utilisées pour coordonner l'initiative.</p>	